



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08172602 2



Digitized by Google

\* DM  
Mention.







musculi



# MERCURE DE FRANCE DÉDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

C O N T E N A N T

*Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours; les Pièces fugitives nouvelles en vers & en prose; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts; les Spectacles, les Causes célèbres; les Académies de Paris & de Provinces; la Notice des Édits, Arrêts; les Avis particuliers, &c. &c.*

---

SAMEDI 3 AVRIL 1784.

---



PARIS,  
Chez PANCKOUCKE, Hôtel de Neauphlin,  
rue des Poitevins.

---

*Avec Approbation & Brevet du Roi.*



# T A B L E

Du mois de Mars 1784.

|  |  |
|--|--|
| <p><b>P</b> IÈCES FUGITIVES.</p> <p><i>Vers pour être mis au bas du</i><br/> <i>Portrait de M. ***</i>, 3</p> <p><i>Remercimens d'une pauvre</i><br/> <i>Veuve à la Reine</i>, 4</p> <p><i>A mon Rival</i>, 5</p> <p><i>A M. Charles</i>, 6</p> <p><i>Réponse aux Vers insérés dans</i><br/> <i>le N<sup>o</sup>. 3</i>, 49</p> <p><i>Vers à un Poëte Tragique</i>, 97</p> <p><i>— A mon Amie</i>, 98</p> <p><i>Impromptu</i>, <i>ib.</i></p> <p><i>A Mlle de Saint-Léger</i>, <i>ib.</i></p> <p><i>Le Mulot &amp; le Rat</i>, <i>Fable</i>,<br/> 100</p> <p><i>Vers à M. de la Harpe</i>, 145</p> <p><i>— Mlle de Prémofant</i>, 146</p> <p><i>— Sur le Papier nouveau de</i><br/> <i>Langlée</i>, 147</p> <p><i>Impromptu</i>, 148</p> <p><i>Air de la Caravane</i>, 149</p> <p><i>Charades, Enigmes &amp; Logo-</i></p> | <p><i>gryphes</i>, 7, 52, 100, 131</p> <p><b>NOUVELLES LITTÉR.</b></p> <p><i>De la Monarchie Française</i>, 9</p> <p><i>Les Chartreux</i>, Poëme, 27</p> <p><i>Discours prononcés dans l'A-</i><br/> <i>cadémie Française</i>, 53</p> <p><i>Histoire Ancienne</i>, 103</p> <p><i>Coriolan</i>, Tragédie, 153</p> <p><i>La Morale en action</i>, 178</p> <p><i>Histoire de Marguerite de Va-</i><br/> <i>lois, Reine de Navarre</i>, 184</p> <p><i>Académie Française</i>, 29</p> <p style="text-align: center;"><b>S P E C T A C L E S.</b></p> <p><i>Acad. Roy. de Musique</i>, 74,<br/> 127, 187</p> <p><i>Comédie Française</i>, 35, 83,<br/> 129</p> <p><i>Comédie Italienne</i>, 39, 133</p> <p><i>Variétés</i>, 32, 34, 72</p> <p><i>Annonces &amp; Notices</i>, 41, 90,<br/> 137, 183</p> |
|--|--|

---

A Paris, de l'Imprimerie de M. LAMBERT & F. J. BAUDOUIN, rue de la Harpe, près S. Côme.

---

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 3 AVRIL 1784.

---

## PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

---

SUR UN LEGS CONNU.

**P**AR tes vertus héréditaires,  
Couple illustre, tu t'es trahi;  
Dans un legs si bien recueilli,  
Chacun a vû les légataires;  
On s'est écrié: la voilà,  
Cette famille qu'on adore!  
Que l'on égale ce trait-là,  
Et nous dirons: c'est-elle encore.  
Mais de ces mortels généreux  
Ne troublons pas la jouissance;  
Essayons de voiler comme eux  
Tout l'éclat de leur bienfaisance;  
Et quand l'avenir nous verra  
Les payer ainsi pour leur plaisir,

A ij

On fait comment il gravera

Leurs noms, leur legs & leur salaire.

( Par M. Panis , Avocat au Parlement. )

*Sur le P A R T E R R E debout de la  
Comédie Italienne.*

DANS un moment où l'on s'occupe à perfectionner la Salle de la Comédie Italienne, à rendre les Loges plus commodes ; où MM. les Comédiens Italiens, toujours animés du desir de plaire au Public, ne craignent pas d'ajouter à leurs charges pour augmenter les commodités des Spectateurs ; nous seroit-il permis de revenir sur un sujet déjà débattu plusieurs fois, & qui a été traité, avec quelques détails, dans un des Mercures précédens ( 10 Juin, 1780 ). Nous ne répéterons point ici tout ce qu'on a dit alors sur les avantages du Parterre assis, sur les inconvéniens & les dangers du Parterre debout, sur l'indécence qu'il y a qu'on soit assis aux Spectacles des Boulevards, & qu'on soit debout aux grands Spectacles de la Capitale. Ce Parterre debout est, sans doute, un ancien reste de barbarie, de ces siècles de féodalité, où les grands & les riches, persuadés qu'ils étoient tout, & que le peuple n'étoit rien, croyoient avoir assez fait pour lui, en lui permettant d'assister debout à leurs plaisirs, pressés les uns contre les autres, tels que des animaux dans un marché public. Le Parterre debout, dira-t-on, est consacré par l'usage, personne ne se plaint, & la Salle actuelle de la Comédie Italienne n'ayant point été construite dans le plan d'un Parterre assis, il est impossible d'exécuter aujourd'hui ce que vous pro-

posez. D'abord, il est faux que le Parterre ne se plaigne pas : il souffre, il demande à grands cris l'ouverture des Loges, & il n'interrrompt que trop souvent le Spectacle par ses plaintes douloureuses. Combien de fois n'a-t-on pas vu, dans des jours de presse, nombre de Citoyens transportés du milieu du Parterre, respirans, haletans à peine, & couverts de sueur ! Qui n'a point été témoin de ces flux & reflux du Parterre, où les Spectateurs pressés couroient risque à chaque instant de perdre la vie, & demandoient grâce les uns aux autres, en faisant d'inutiles efforts pour se débarrasser d'une foule importune & accablante ? Quant à la Salle actuelle de la Comédie Italienne, j'ignore si les changemens qu'on se propose d'y faire, si l'intérêt de MM. les Comédiens peuvent permettre un Parterre assis : je ne voudrois pas ouvrir un avis qui pût leur nuire, & le Public aujourd'hui aime trop leur art, pour vouloir que des hommes qui consomment péniblement leur vie pour nos plaisirs, nous fassent le sacrifice du seul bien que notre injustice leur a laissé ; mais le sçavant Architecte (M. de Vailly) à qui le Public est redevable du monument de la Comédie Françoisse, Salle où la beauté, la commodité & l'élégance de la forme se trouvent réunies ; cet Architecte chargé, dis-je, des changemens à faire à la Salle de la Comédie Italienne, saura bien trouver dans son génie des ressources & des moyens pour faire asseoir le Public au Parterre, si la construction de la Salle n'y met pas un obstacle invincible.

Cette disposition avantageuse au Public le seroit aussi à MM. les Comédiens Italiens ; car nous serions en état de démontrer qu'il y a deux grands moyens d'augmenter la recette des Spectacles ; le premier, c'est de faire asseoir le Public au Parterre, & le second, de mettre les Spectacles à sept

heures au lieu de six \*. Par cet arrangement on augmenteroit le bonheur d'une grande partie de la Nation sans nuire à personne; car plus il y a de gens heureux, plus il y a de bienfaisance; parce que dans le bonheur, on a plus de sensibilité, le caractère s'adoucit, on est plus porté aux vertus douces & généreuses; mais si la forme actuelle de la Comédie Italienne, si sa coupe, ses distributions, la hauteur des Loges, la disposition du Parquet, de l'Amphithéâtre, ne permettent pas l'exécution d'un Parterre assis, qu'on nous permette au moins d'indiquer un moyen qui remédiera en grande partie aux inconvéniens & aux dangers du Parterre debout, en cas qu'il soit absolument impossible de le changer. Ce moyen est fort simple, c'est de séparer le Parterre en quatre parties par de fortes cloisons ou

---

\* En mettant les Spectacles à sept heures, un grand nombre de familles imiteroient la méthode Angloise, & mettroient leur dîner entre quatre & cinq heures. Toutes les affaires alors se feroient sans aucune interruption. Les femmes gagneroient beaucoup à cet arrangement, il conserveroit plus de mœurs dans l'intérieur des ménages, maris & femmes seroient plus ensemble. N'est-il pas étrange, par exemple, que dans presque toute la Magistrature, les hommes dînent & ne soupent pas, & que les femmes fassent tout le contraire? Le dîner à deux heures coupe désagréablement tout le travail de la journée. Les Spectacles à sept heures satisferoient généralement tous les Marchands, Négocians, Banquiers, gens d'Affaires, & toute la Finance sans exception. A cette heure, ils ne seroient plus nuisibles aux Artisans, parce que leur journée peut être alors finie, &c. &c. (Voyez dans le Mercure du 20 Octobre 1781, un petit Discours sur les avantages du dîner à cinq heures.)

appuis semblables à ceux qui divisent actuellement l'Orchestre du Parterre. Deux cloisons qui se couperoient à angles droits sur la longueur & la largeur du Parterre, suffiroient pour empêcher le flux & reflux, les pressions latérales, les secousses rapides & les chocs brusques qui se croisent en tous sens. Le Parterre tumultueux dans les jours de grande affluence est, si j'ose comparer une petite chose à une grande; comme les flots d'une mer en furie que le vent soulève, les ondes agitées se replient les unes sur les autres, se rompent, se brisent, se séparent; mais coulent-elles dans un étroit canal? leur mouvement est lent & doux, & elles bravent les efforts du vent qui voudroit les soulever; ainsi le Parterre resserré verroit sans crainte & sans danger le Public refouler sur lui. Le Spectacle ne seroit plus troublé, on n'entendroit plus des plaintes & des cris douloureux, & la gêne des Spectateurs de ce Parterre ne diminueroit que leurs plaisirs sans exposer leur santé & leur vie.

*P. S.* Ces inconvéniens du Parterre debout ont été bien sensibles Samedi 27, aux Opéras d'Iphigénie- & de la Caravane. Le Parterre y étoit si nombreux, que les balancemens, les ondulations y furent continuels, & nuisirent beaucoup à la représentation. Tous les Spectateurs debout y étoient douloureusement souffrans. On demandoit à grands cris l'ouverture des Loges. Ces *Parterriens* étoient tellement pressés, que de leurs poitrines froissées il ne sortoit que des *bravo* à demi-étouffés; leurs bras collés, pour ainsi dire, contre leurs côtes, ne leur laissoient plus la liberté d'applaudir. Nombre d'entre-eux firent d'inutiles efforts pour percer les rangs épais qui les environnoient. Plusieurs se sont trouvés mal. Une poussière mêlée de sueur s'élevoit par intervalles du fond du Parterre, & incommodoit beaucoup les

premières Loges & les premiers rangs de l'Amphithéâtre. Cette peinture, je le proteste, n'a rien d'exagéré, & je suis persuadé que sur les 800 personnes qui pouvoient peut-être composer le Parterre de ce jour, il n'y en avoit pas une seule qui ne fût couverte de sueur; & comme la nuit étoit très-fraîche, l'impression subite de l'air extérieur frappant sur plusieurs d'entre-eux, a pu leur occasionner des fluxions de poitrine ou d'autres graves maladies, & c'est à l'Opéra, c'est à ce Spectacle enchanteur, grand, somptueux & magnifique, qui efface tous les autres Spectacles de l'Europe, c'est à ce Spectacle, dis-je, où tout respire l'amour, la mollesse & la volupté, que des François assistent pressés comme des harengs en caque, & l'on souffre & l'on supportera plus long-temps cet usage barbare qui révolte les Étrangers & qui blesse tous les cœurs sensibles!

*Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.*

**L**E mot de la Charade est *Mercur*; celui de l'Énigme est la particule *on*; celui du Logogryphe est *Chapeau*, où l'on trouve *cep, cave, vache, Auch, Pau, ache, eau, chape, cape, peu, peau.*



---

 C H A R A D E .

**P**RIVÉS de mon premier, & transis par le froid,  
 Les malheureux alloient périr tous de misère,  
 Lorsque de mon second le Chef & digne Père  
 Sut terminer mon tout & calmer leur effroi.

---

## É N I G M E .

**J**E puis avec huit piés offenser le prochain;  
 Supprimez le second, je sers un Capucin.

---

## L O G O G R Y P H E .

**J**E suis un être affreux, horrible, extravagant,  
 Que l'Amour & le Jeu produisent trop souvent.  
 J'ai neuf piés; cube ou rond, à tes yeux je présente  
 Un seul nom; une chose ou chagrine ou riante;  
 Un légume; un bon fruit; le contraire de mieux;  
 Le plus grand bien du pauvre & de l'ambitieux;  
 Ce que l'oiseau desire enfermé dans sa cage;  
 Ce qu'éprouve un beau front sur le déclin de l'âge;  
 L'ouvrage d'un insecte, & l'un des demi-Dieux;  
 Et l'instant désiré par les amans heureux.

(Par Mlle \*\*\*, de Nanci.)

---

**NOUVELLES LITTÉRAIRES.**

---

*LOIX PÉNALES , dédiées à MONSIEUR ,  
Frère du Roi , par M. du Friche de Valazé.  
A Alençon , & se trouve à Paris , chez  
Desauges , rue S. Louis ; Méquignon le  
jeune , au Palais , & chez les Marchands  
de Nouveautés.*

**L**ORSQU'ON examine les Loix existantes, on se demande s'il faut en attribuer l'imperfection à l'incapacité des Rédacteurs, ou à l'extrême difficulté de statuer sagement sur les intérêts des hommes rassemblés. Mais, dans le cours de vingt siècles, n'aura-t'on pas trouvé de Législateur en état de former un Code raisonnable? Dans tous les genres, les anciens nous ont laissé des modèles; une Science usuelle comme la Législation, seroit-elle sortie aussi incomplète de leurs mains, si sa nature même n'offroit des obstacles effrayans?

La plupart des Écrivains qui, depuis quelques années, ont raisonné sur ces matières, ne se sont presque point douté de ces difficultés. En substituant la métaphysique à l'expérience, & l'éloquence à la discussion, il est très-aisé de gouverner le monde

avec des généralités. Lorsqu'on observe les bibliothèques de Loix, d'écrits sur les Loix, de commentaires, de controverses, de définitions de coutumes, de recherches, de codes différens dont est chargé le globe, on devient plus réservé à déterminer ces règles fixes, d'où résulte l'ensemble des devoirs & des droits de l'espèce humaine.

L'Ouvrage de M. de Valazé ne doit point être confondu avec ces productions éphémères & déclamatoires, si multipliées de nos jours. On ne trouve dans ce Volume ni tirades, ni apostrophes, ni tableaux. L'Auteur a préféré le langage de la raison; il cherche la vérité avec candeur, il l'approfondit sans obscurité; il traite ce grand problème de nos Loix Criminelles avec la réflexion & la mesure que doit dicter tout sujet d'un intérêt général.

M. de Valazé ne l'embrasse, il est vrai, que partiellement. La procédure qui prépare le jugement, la procédure dont les formes ont une influence si terrible sur la destinée des accusés, n'est point entrée dans son projet. Cette branche de la Jurisprudence criminelle est trop liée en tous lieux à la constitution politique, pour être aisément détachée du tronc: la réforme des Loix Pénales est sujette à moins de contrariétés. Montrer qu'à cet égard l'intérêt de l'humanité s'accorde avec celui du Gouvernement, & les droits de l'individu avec ceux de la société entière, est le but de cet Ouvrage; c'est un

traité de paix entre la justice & la compassion.

« La science de la Législation, dit l'Auteur dans son Discours Préliminaire, est encore à son aurore..... Que dire à des hommes qui se refusent autant à la raison ? Laissons faire au temps une révolution nécessaire au bonheur des hommes : l'esprit de ce siècle autorise à la prévoir; cependant tâchons de la faciliter. »

Personne n'est plus digne de cet emploi que l'Auteur lui-même, & l'on auroit peut-être encore plus de confiance dans son *esprit* que dans *celui du siècle*; mais lui-même a touché, sans s'en appercevoir, la profondeur du gouffre. « Aujourd'hui, dit-il, page 26, le nombre de nos obligations ne peut plus se compter; il est tel, qu'il n'y a peut-être nul homme actuellement qui ne se soit mis dans le cas d'un châtiment public, si l'on faisoit valoir contre lui toutes les Ordonnances. »

Cette inévitable prodigalité sera éternellement l'obstacle d'une bonne Législation dans les grandes sociétés. Multiplicité infinie d'objets, détails infinis sur chaque objet, difficultés innombrables pour bien voir les objets, voilà les trois écueils; remercions tous ceux qui essayent d'apporter un fanal.

Un savant Magistrat \* a calculé qu'en sup-

---

\* M. d'Anières, Procureur - Fiscal de la Couronne à Berlin, dans un Discours de 40 pages, sur

posant chaque décision, chaque loi particulière conçue en deux lignes seulement, il faudroit au moins 21 millions de volumes *in folio* de deux milles pages chacun, pour renfermer le Code législatif sur le seul article du vol. Le meurtre, le crime de lèze-majesté, le faux, &c. &c. offrent autant de combinaisons, sans compter celles de la procédure pour ajourner, pour décréter, pour enfermer, pour condamner un prévenu. Comment sortir de ce labyrinthe? L'Auteur des *Loix Pénales* s'est appliqué du moins à en reconnoître les ramifications, à en sonder la base, & à chercher le fil que doit tenir le Législateur.

Il est très-aisé d'entendre M. de Valazé, & presque impossible de l'extraire; son Ouvrage est absolument analytique: on ne peut guères détacher des propositions qui découlent l'une de l'autre, ni suivre l'Auteur dans leur déduction, toujours claire, quoique souvent abstraite, qu'il faut lire & étudier dans le Livre même.

Son principe fondamental est, qu'attaquée par un de ses membres, la Société doit le juger sur la morale universelle & sur l'intérêt public. Celui-ci prescrit de la sévérité; la morale universelle de la modération. Le système des Loix Pénales dérive de ce fondement.

---

la Législation, & qui peut tenir lieu d'une bibliothèque entière.

Malgré les modifications du climat, de la forme de gouvernement, des mœurs particulières & des circonstances, les règles constantes de la morale universelle prévalent sur ces changemens accidentels. Elles ont prononcé que, « par-tout où la sévérité est inutile, la Loi pénale qui la prescrit est mauvaise. La sévérité est inutile, quand la fin qu'elle se propose peut être obtenue sans elle. La fin qu'elle se propose est la sûreté & la tranquillité publique. »

Ces vérités générales étoient connues, mais leur développement & leur application ne se trouvent avec étendue que dans l'Ouvrage qui nous occupe. La nature de l'homme, celle de la société, les avantages de celle-ci, & les droits du premier, déterminent seuls la gravité des délits : sur cet accord doit reposer l'édifice des Loix Pénales. M. de V. en a décomposé les matériaux avant de les rassembler à la manière.

Dans les deux premiers Livres, il détermine les degrés de la moralité des actions humaines, considérées comme *devoirs* & *vertus*, comme *vices* & *crimes*. Cette échelle progressive & ces classifications sont résumées dans des tables jointes au texte. Elles en abrègent la lecture nécessairement aride, en offrant d'un coup-d'œil les divisions morales adoptées par l'Auteur.

C'est assurément une grande idée que celle de dresser une pareille nomenclature. Si celle des plantes dont la terre est ornée, des

animaux & des insectes qui la parcourent , a fait naître des disputes , le degré de mérite ou de démerite des actions humaines , ne fera pas sans doute universellement apprécié d'après le compas de M. de V. On est étonné , par exemple , qu'il ait rangé au nombre des *vices* , la *préférence donnée à toute autre constitution sur celle de son pays*. Une préférence d'opinion ne peut être défendue qu'à des esclaves ; & si l'Auteur entend par-là un abandon de sa patrie , il nous semble encore qu'un Sibériaque , s'il est raisonnable , ne sera point *vicieux* de préférer les Loix du Grand Duc de Toscane aux Ordonnances du Gouverneur de Tobolsk.

Cette graduation des *vertus* , des *devoirs* & des *vices* , est un préliminaire de l'Ouvrage même ; il conduit l'Auteur à examiner la gravité relative des délits. De cet examen doit résulter la proportion entre le crime & le châtiment ; principe rappelé par le Marquis Beccaria , déjà posé par Montesquieu , par Gravina , par Monis & par d'autres , & qu'il est bien étrange qu'on ait jamais contesté. M. de Valazé s'est appliqué à le rendre sensible & usuel , en spécifiant toutes les différences d'énormité entre les délits de chaque classe particulière.

Cette revue de l'Auteur a le grand mérite de l'esprit de méthode qui caractérise l'Ouvrage entier ; cependant ce détail est encore bien incomplet. « Nous supposerons ,

» dit M. de Valazé; un degré de méchan-  
 » ceté fixe pour chaque crime, & nous né-  
 » gligerons la plupart des circonstances qui  
 » peuvent l'aggraver ou l'affoiblir. » Il en  
 résulte que l'Auteur n'a réellement déter-  
 miné qu'un cas particulier dans chaque es-  
 pèce de délit. Prenons le vol pour exemple.  
 Importance de l'objet dérobé, besoin plus  
 ou moins urgent du voleur, degrés de vio-  
 lence dans son attentat. Voilà trois points  
 de vûe fondamentaux; mais observez les  
 subdivisions. Quelle est la somme volée, &  
 à valeur égale, quelles propriétés sont les  
 plus sacrées? Quel est le lieu & le temps du  
 vol, l'âge du voleur, son-sexe, ses qualités  
 physiques & morales? A violence égale, de  
 quelles armes s'est-il servi? Étoit-il en troupe  
 ou isolé? Quels furent ses motifs, les degrés  
 de réflexion, les moyens, les complices,  
 les récidives, les restitutions? Qu'un seul de  
 ces rapports échappe au Juge & au Légilla-  
 teur, l'estimation de la gravité du crime ne  
 sera plus exacte; la justice ne pèsera plus les  
 actions humaines avec équité; & celle-ci,  
 ainsi qu'il arrive journellement, sera sacri-  
 fiée à la précision de la Loi. Il faut avoir été  
 témoin des procédures publiques & des ju-  
 gemens en *Angleterre*, pour sentir l'import-  
 rance de ces circonstances . . . . .

En négligeant de les analyser, l'Auteur  
 des Loix Pénales se renferme quelquefois dans  
 des assertions tellement générales, qu'on

peut les considérer comme indéfinies. Il a consacré un article aux *Conspirations*. Légitimes ou non, on sent de reste que le sort des conspirés dépend rarement des Loix. Absous par le succès, ils furent de tous temps condamnés par la mauvaise fortune; la Législation, en réglant les formes de ce châtiment, ne fait que condamner des prisonniers de guerre; mais M. de Valazé généralise cette Sentence pour toutes les conspirations: beaucoup de gens penseront que c'est aller trop loin. On pourroit faire la même remarque sur ce qu'avance l'Auteur touchant les séditions. Il les range, même les moins graves, au nombre des plus grands crimes; combien de degrés, de motifs, de distinctions à consulter! La Sentence de l'Auteur les exclut entièrement.

Celle qu'il porte sur le suicide nous semble peu digne de la justesse d'esprit qui règne dans cet Ouvrage. On veut que la cause du suicide se trouve dans la distinction qu'a fait la Loi entre les suicides par folie & les suicides de sang-froid. Un grand nombre d'extravagans, ajoute M. de Valazé, ambitionne cette dernière gloire, & le suicide tue par une vanité que la Loi tend à entretenir. Le suicide est quelquefois la suite d'un dérangement physique, comme en Angleterre, quelquefois encore l'effet de la réflexion, presque toujours celui de l'infortune ou des passions désespérées; mais jamais la vanité seule ne surmontera l'amour de la vie; le

duel est trop inégal entre une foiblesse des petites âmes, & le plus impérieux de tous les instincts.

Le quatrième Livre des Loix Pénales est consacré aux moyens de prévenir les crimes, « Ce n'est point ici le cas, prétend l'Au-  
 » teur, de se contenter de préceptes géné-  
 » raux. Quand on aura dit que, pour pré-  
 » venir les crimes, il faut que le Gouver-  
 » nement veille à l'éducation des enfans,  
 » que le Souverain récompense les vertus,  
 » que la Loi soit claire & toujours absolue,  
 » on aura dit des vérités; mais qu'on veuille  
 » en faire l'application, l'on verra, malgré  
 » cela, germer le crime de tous côtés. Ce  
 » n'est point assez d'en détourner la vo-  
 » lonté, il faut le rendre, si l'on peut se  
 » servir de cette expression exagérée, physiq-  
 » uement impossible; il faut lui opposer  
 » des obstacles qu'il puisse difficilement fran-  
 » chir. »

Dans ce but, M. de Valazé recommande une infinité de Loix prohibitives, Loix de prévoyance, souvent tyranniques, Loix qui, statuant contre des actions indifférentes en elles-mêmes, seront toujours plus ou moins haïssables aux yeux du Public, d'une exécution encore plus odieuse, & par conséquent tôt ou tard en désuétude. Rien n'est plus aisé que de commander & de défendre; gouverner est un autre art. L'Auteur lui-même s'élève contre la multiplicité inutile de ces Loix qui font naître des coupables.

en augmentant le nombre des actions répréhensibles ; comment donc s'est-il exclusivement attaché à prévenir les crimes , en prescrivant des usages très-souvent innocens , par des réglemens comminatoires ou par des défenses dont la sévérité avoisine l'injustice ? Pour arrêter les banqueroutes , M. de Valazé propose un Tribunal chargé de vérifier tous les ans les registres des Marchands & Négocians , & de faire cesser le commerce de ceux qui auroient de mauvaises affaires. Nous osons croire que le remède seroit pire que le mal , & que le commerce fuirait bientôt d'une *bourse* soumise à une pareille inquisition.

En divers pays , on a défendu de porter l'épée ; les assassins ont pris des stylets , & les attaques à la sûreté n'ont été que plus dangereuses. Lorsque le respect du serment s'est affoibli , il a fallu recourir aux contrats , aux greffes , aux signatures ; aux Notaires ; de là les faux de toute espèce , & mille crimes. La bonne-foi , a dit un éloquent Magistrat , stipule en deux mots : *je promets*. Entassez réglemens sur réglemens , prohibitions sur prohibitions , police sur police , vous rendrez les méchans plus ingénieux ; vous n'en aurez pas un de moins. Je ne connois qu'un secret pour prévenir les crimes , c'est de rendre les hommes honnêtes & heureux. Dans la Toscane , peuplée de onze cent mille âmes , un délit grave y est un événement comme la disette. Sans les mœurs ,

sans le bien être des différentes classes de Citoyens, les moyens proposés par M. de Valazé seront très insuffisans ; mais il excite à réfléchir sur ce grand objet qui n'est qu'accessoire dans son Ouvrage.

Si l'on veut en connoître tout le prix, il faut en méditer les Livres cinq & six. L'Auteur y a mis ses forces en réserve ; dans plusieurs Chapitres on retrouve la sagacité de Montesquieu & la courageuse élévation de J. J. Rousseau. L'examen de ces discussions nous est interdit par les bornes que nous nous sommes prescrites ; nous ne pouvons pas renfermer dans quelques pages l'abrégé du système social : contentons-nous d'être les précurseurs de la reconnoissance publique à laquelle M. de Valazé vient de s'affurer des titres.

Après avoir approfondi l'histoire de la société, les obligations de l'homme dans les époques primordiales, & ses devoirs dans l'état actuel de civilisation, l'Auteur en tire des conséquences évidentes, dignes des méditations du Législateur.

Aujourd'hui, resserré dans ses droits par l'inégalité des conditions, sans être obligé à moins de devoirs, le peuple a un intérêt infiniment moindre à la conservation & au bonheur de la Société. Si la plupart des crimes sont l'ouvrage du pauvre, c'est que n'étant plus compté dans la distribution générale des propriétés, il doit tendre sans cesse à recouvrer ses titres au partage. Ses besoins, ses passions toutes contrariées le poussent, par une vio-

lence sourde & permanente, à défobéir aux Loix ; mais elles font plus puiffantes à fe défendre , qu'il ne l'est à les attaquer ; auffi, plus il tend à la liberté , plus il en perd. S'il étoit vrai, comme l'a prétendu le Préfident de Montesquieu, que *la liberté confiftât à faire ce que les Loix permettent*, les permissions n'en conduiroient pas moins le peuple de tous les pays à mériter la corde.

M. de Valazé a peint cette déplorable fittuation avec énergie & fenfibilité : “ L'inté-  
 » rêt du pauvre à la Société, n'est plus à met-  
 » tre en comparaiſon avec celui des hom-  
 » mes qui la formèrent. On lui a fufcité de  
 » nouveaux beſoins, en lui offrant fans  
 » ceſſe le ſpectacle de nouvelles jouiſſances.  
 » Expoſant alors ſon intérêt, ſi prodigieuſe-  
 » ment affoibli, on ſentira que les obli-  
 » gations ont dû ſ'affoiblir auffi. Il n'est pas  
 » le ſeul à ſe plaindre : l'homme placé dans  
 » la médiocrité, voit les jouiſſances du  
 » riche, il connoît les miſères du pauvre ;  
 » ſi l'état de l'un excite ſon envie, il trem-  
 » ble auffi d'être réduit à la condition de  
 » l'autre dont il eſt ſi voiſin ; il s'agite ; les  
 » plus doux momens de ſa vie ſont em-  
 » poiſonnés ; ſa médiocrité l'oblige à des  
 » combats perpétuels. ”

Si les dix huit vingtièmes de la Société ſe plaignent de l'ordre qui y règne ; ſi l'inté-  
 rêt primitif à l'association eſt preſque  
 anéanti, elle ſe diſſoudroit ſans les liens

indissolubles qui nous y attachent ; mais une habitude forcée, souvent contractée à notre insu , ne peut être comparée à un engagement formel ; ainsi du moment où l'intérêt de l'homme social à la communauté n'est plus égal aux obligations qui l'assujétissent, les Loix pénales doivent être moins sévères. La justice naturelle prescrit cette indulgence. M. de Valazé en a démontré la nécessité.

Il suit la preuve de ce principe fondamental dans les diverses révolutions de la Jurisprudence criminelle. Capitales d'abord, pécuniaires ensuite, puis redevenues cruelles, les peines se sont écartées de plus en plus de cette équitable proportion entre les intérêts & les devoirs, entre le but de l'institution de Société, & les droits qu'elle a donnés sur ses Membres au gouvernement pénal.

La peine de mort a été le plus grand écart de cet équilibre. M. de Valazé a traité cette question dans un Chapitre particulier ; c'est un effort de logique, de raison & d'humanité. Cette déplorable coutume avoit déjà trouvé une multitude d'adversaires, & dans ce nombre, des Législateurs, des Hommes d'Etat, des Philosophes, jusqu'à des Jurisconsultes ; mais elle a eu ses défenseurs, & qui le croiroit ? *J. J. Rousseau*, dans le *Contrat Social*, a pris aussi la serpe de dommage. Les uns & les autres ont trop souvent abusé dans cette discussion de leur

esprit ou de leur éloquence; ils se sont égarés dans les routes obscures de la métaphysique, ou laissés entraîner à des amplifications théâtrales. Aucun n'a aperçu cette matière, & ne l'a présentée sous un point d'optique plus lumineux que l'Auteur des *Loix pénales*. Aux autorités, aux argumens spécieux dont on a étayé ce système de l'homicide juridique, il oppose le droit naturel, la constitution fondamentale de l'ordre social, la justice primitive à laquelle toutes les justices doivent être subordonnées, & les convenances qui seules mettent en harmonie les institutions civiles & la raison.

« C'est la propriété, dit M. de Valazé,  
 » c'est-à-dire, les *choses* qui sont le vrai,  
 » le premier, le principal objet des Sociétés  
 » & des Gouvernemens. Ils n'ont lieu que  
 » pour la jouissance & la conservation des  
 » *choses*; leurs droits ne s'étendent point  
 » au delà des *choses*; par conséquent les  
 » peines & les récompenses ne seront  
 » prises que des *choses*, & l'on ne dira pas  
 » que le Gouvernement, s'il eût été ima-  
 » giné pour la conservation des choses, a  
 » pu ordonner le meurtre pour obtenir  
 » cette fin précieuse, la sûreté & la tran-  
 » quillité personnelles. Le traitement con-  
 » forme à ce principe est de priver l'homme,  
 » irrémédiablement méchant, de tous les  
 » avantages de la Société & du Gouverne-  
 » ment, c'est-à-dire, de lui ôter tout ce

» qu'il tient de l'une & de l'autre, & de ré-  
 » duire l'homme social à la condition d'hom-  
 » me primitif. . . . » Mais la Société, qui  
 doit être sans passions, ne doit point re-  
 chercher la douleur dans la peine. Si pour  
 faire usage de son autorité sur les *choses*,  
 elle est forcée de faire violence aux per-  
 sonnes, si les privations qu'elle inflige en-  
 traînent aussi des peines corporelles, elles  
 ne doivent se rapporter qu'à la liberté du  
 coupable ; sa détention devient nécessaire,  
 elle est utile, exemplaire & suffisante si l'on  
 y joint la condamnation aux travaux publics.

Cette doctrine si naturelle & si conso-  
 lante, M. de Valazé la discute & l'établit  
 avec autant de force que de profondeur.  
 Grâce à la sagesse de son génie, il l'a pré-  
 sentée avec le ton & la mesure nécessaires  
 pour se faire pardonner dans le *siècle de*  
*vérité*, les vérités les plus incontestables.

Le détail des peines à substituer à celles  
 de mort, les rapports des Loix pénales  
 entre elles, & leur application respective  
 aux différens délits terminent cet Ouvrage.  
 L'Auteur l'a complété par des tableaux gra-  
 dués des crimes de tout genre avec les peines  
 correspondantes, tableaux sur lesquels on  
 repose sa vûe avec un attendrissement mêlé  
 d'amertume lorsqu'on les rapproche des  
 échafauds.

Par son importance, par la philosophie,  
 c'est-à-dire, par l'esprit de réflexion, plus  
 rare

rare de jour en jour , qui accompagne cet Ouvrage , & par ses vûes absolument neuves , il sera placé dans le très-petit nombre des Ecrits vraiment utiles. Le style en est conforme à l'objet, simple & clair dans la discussion , attachant sans prétention à attacher , & modeste sans timidité.

M. de Valazé a eu l'honneur de remettre à MONSIEUR un Manuscrit, où il indique les moyens de rendre praticable le nouveau régime pénal qu'il propose. A ce Manuscrit étoient joints des plan, coupe & élévation des maisons de correction que ce Projet rendroit nécessaires. L'Auteur ne pouvoit, sans nuire au Projet même, publier ses idées sur ce sujet. Il s'estime trop heureux que MONSIEUR ait daigné en accepter le dépôt.

( *Cet Article est de M. Mallet du Pan l'aîné , Auteur du Journal Historique & Politique de Genève.* )

## V A R I É T É S.

*L E T T R E aux Rédacteurs du Mercure.*

M E S S I E U R S ,

JE crois devoir répondre dans votre Journal à l'Anonyme qui a bien voulu se charger d'y rendre compte de *Coriolan*. Quoiqu'il soit très-possible de cacher des intentions malignes sous les apparences de la politesse , je suis persuadé que c'est par un motif de bienveillance qu'il a pris sur lui de m'avertir

N<sup>o</sup>. 14, 3 Avril 1784

B

des fautes qu'il a cru voir dans mon Ouvrage, & c'est aussi par un motif de reconnoissance que je me propose de lui montrer les erreurs que je crois apercevoir dans sa Critique. C'est une petite discussion devant les juges de l'Art; ils prononceront entre nous deux.

Je ne dirai rien du reproche que me fait l'Anonyme, d'avoir violé l'unité de temps & de lieu. Je le renvoie à ma Préface, où je me flatte d'avoir prouvé à tous les gens de bonne-foi, ce qui l'étoit déjà pour les connoisseurs, que je n'avois point violé l'esprit de la Loi. Si l'Anonyme ne trouve pas mes raisons bonnes, il faut, pour les détruire, qu'il en donne de meilleures. Je viens tout de suite à ses observations sur la marche & le plan de l'Ouvrage. Selon lui, j'ai ôté à l'action *sa vraisemblance & son plus grand intérêt*. Écoutons-le.

« Ce qui *attache* dans ce fait historique, ce qui  
 » doit au Théâtre lui donner un caractère imposant, c'est de voir le fier Coriolan exercer contre  
 » Rome une vengeance *progressive* & implacable;  
 » c'est de voir un seul homme faire expier un seul  
 » affront *par une chaîne de calamités*; c'est de voir  
 » un Guerrier offensé punir la superbe Rome, la  
 » réduire au dernier soupir, forcer son orgueil à  
 » l'humiliation, à la prière, faire tomber à ses  
 » genoux cette *Reine du monde*. Mais quand je vois  
 » Coriolan quitter la Scène vers la fin du troisième  
 » Acte, pour aller combattre les Romains, & que  
 » dès le quatrième, Rome envoie un de ses *Consuls*  
 » pour lui demander grâce, rien ne m'intéresse,  
 » plus d'illusion. Comment me persuadera-t-on  
 » qu'une vengeance aussi implacable que celle de  
 » Coriolan, soit déjà *assouvie*, qu'un orgueil aussi  
 » indomptable que celui de Rome soit abaissé?  
 » Avant que je conçoive Rome aux genoux d'un  
 » Citoyen rebelle, il faut qu'on m'ait fait voir ses

» murs prêts à s'ébranler, il faut enfin que j'aye vû  
 » sa destruction prête à se consumer avant de croire  
 » à son abaiffement. »

Voilà de belles phrases, qui malheureusement ne sont pas de bonnes raisons. Que bien des Lecteurs se laiffassent séduire par ce langage oratoire, je n'en serois pas étonné; mais on le sera peut être, quand je vais démontrer, avec la dernière évidence, qu'il n'y a pas une idée qui ne soit absolument fausse, contraire à tout principe, à tout effet théâtral, & que ces phrases bien analysées offrent presque autant d'erreurs que de mots. Cela ne corrigera pas les Critiques inconsidérés; mais cela peut apprendre le cas qu'on en doit faire.

D'abord, qu'est ce que l'Anonyme entend par une *vengeance progressive*? C'est apparemment une vengeance dont les effets vont toujours en croissant. Eh bien! cette phrase, dans l'application, est vuide de sens. Il faudroit donc, selon lui, que d'Acte en Acte les Romains fussent plus malheureux, & Coriolan plus implacable. Car il est impossible que le Critique veuille dire autre chose. Or, je le prie de m'apprendre comment on peut, dans le cours d'une action théâtrale, faire entrer cette chaîne de calamités qui lui paroît une si belle chose. Je conçois bien que dans l'Histoire on peut prendre des villes, gagner des batailles & affamer une Capitale; mais dans une Tragédie, c'est avec tout cela qu'on fait des entre-Actes, & pas une Scène. Coriolan pourroit battre les Romains quatre fois au lieu d'une, tuer leurs Consuls, &c. L'action dramatique n'auroit pas fait un pas. Le fond de la situation est toujours le même. C'est toujours Rome vaincue & Coriolan vainqueur, c'est toujours l'une qui supplie & l'autre qui refuse, & la *vengeance progressive* ennuiera bientôt, parce qu'il n'y aura ni un nouveau ressort, ni un nouvel obstacle, ni un nouveau

moyen. C'est pourtant cette *vengeance progressive* qui seule peut *attacher* l'Anonyme. Ce qui m'étonne le plus, c'est qu'avec cette façon de penser, il ne trouve pas excellens tous les Coriolans qu'on a faits; car ils sont tous plus ou moins tracés sur le plan qu'il demande.

L'Anonyme se plaît à voir *aux genoux de Coriolan cette Reine du monde*. Je réponds que fût-ce la *Reine du monde*, elle ne doit pas être trop long-temps à *genoux*. Mais ici le Critique est tombé dans la même inadvertance que presque tous les Auteurs des Coriolans; ils ont tous vû Rome comme au temps de César, & ne parlent que de l'*Univers* & du *monde aux fers*, &c. Il faut sans doute qu'elle ait déjà l'orgueil que doivent lui donner ses victoires, sa liberté & ses oracles; mais il falloit se souvenir que Rome n'étoit alors qu'une très-petite République combattant dans un coin de l'Italie contre les Tribus Volsques. On peut voir, par cet exemple, qu'il est également commun d'écrire & de juger sans réflexion.

Mais voici bien pis. L'Anonyme ne *s'intéresse* plus à rien, & n'a plus *d'illusion* du moment où l'on n'employe que deux Actes à fléchir Coriolan; il ne peut se persuader qu'une *vengeance aussi implacable soit déjà assouvie*. Et moi, j'ai peine à me persuader qu'on rassemble autant de contre-sens dans un seul mot. Ils sont remarquables. Et où donc a-t'il pris cette étrange idée que la vengeance de Coriolan doit être *assouvie*? Mais si elle étoit *assouvie*, il ne la sacrifieroit pas. S'il avoit fait à son gré assez de mal aux Romains, il n'auroit rien à accorder à sa mère; s'il étoit déjà las de haïr, il n'y auroit aucun mérite à le fléchir. L'Anonyme veut apparemment qu'il se rende de lassitude. *Assouvie!* ce mot seul détruit tout ce qu'il y a de plus intéressant dans ce sujet, & c'est ainsi qu'on juge & qu'on critique,

Si vingt ans de réflexions & d'études me donnoient le droit d'instruire l'Anonyme sur l'Art du Théâtre, je lui dirois : vous êtes si loin de la vérité, que pour produire un grand effet dans la Scène où Véturie parvient à fléchir son fils, il faut précisément tout le contraire de ce que vous demandez. Plus l'injure sera récente, plus Coriolan sera bouillant encore des premiers transports de sa haine & de son ressentiment, & plus la Scène deviendra théâtrale : ramener un personnage de très-loin & en très-peu de temps, voilà le triomphe de l'Art, voilà ce qui produit une vraie péripétie, & c'est ce qui avoit frappé tant d'Auteurs dans le sujet de Coriolan. Qu'au moment où il voit sa mère, il brûle de consommer une vengeance que tout semble lui assurer, & que pourtant l'autorité & la douleur maternelles, & l'éloquence de la nature paroissent assez fortes pour rendre son changement vraisemblable, voilà ce que prescrit l'Art Dramatique, & ce qu'attesteront tous les connoisseurs dans cet Art, regardé comme le plus difficile de tous, parce qu'il demande & l'imagination la plus vive, & l'esprit le plus juste.

L'Anonyme ne veut pas croire à l'*abaissement* de Rome avant d'*avoir vu ses murs prêts à s'écrouler*. J'avois cru qu'il suffisoit d'une victoire remportée sous ces mêmes murs par un homme tel que Coriolan, pour que Rome pût s'abaisser devant un de ses Citoyens qu'elle se repentait déjà d'avoir outragé. L'Anonyme auroit voulu peut-être cinq ou six assauts; cela est beaucoup plus héroïque; mais s'il n'est pas content de moi, il le sera bien moins des Romains, s'il se donne la peine d'ouvrir l'Histoire: il sera bien autrement scandalisé, quand il verra qu'ils ne combattirent même pas, qu'ils laissèrent Coriolan prendre une douzaine de villes, & venir camper devant Rome sans que les Consuls osassent en sortir. Que dira-t'il alors de la *Reine des*

*Nations ? Il ne voudra pas plus croire à la vérité qu'à la vraisemblance ; il ne concevra pas plus les Historiens que le Poète Tragique Il faut pourtant qu'il se persuade qu'il suffit d'un seul homme pour opérer ces sortes de révolutions, & que la tête tourne facilement à ceux qui ont une grande faute à se reprocher. C'est ce que j'ai tâché d'exprimer dans ces vers :*

L'horreur est dans nos murs ; il semble qu'un seul homme  
Emporte le courage & les forces de Rome.

Troublé par ses remords , ce Peuple sans appui

S'accuse, & croit le ciel irrité contre lui.

Le malheur qu'on mérite accable d'avantage.

Voilà précisément où en étoient les Romains.

*Nous ne dirons rien*, poursuit l'Anonyme, *de l'assassinat de Coriolan. Eh ! qu'en dirait-il ? C'est le seul dénouement possible, il est historique, nécessaire & motivé par tout ce qui précède. Il est très-vrai qu'à la première représentation ; le récit de cette mort étoit amené trop brusquement. Cette faute étoit réelle, mais heureusement très-aisée à réparer. Une Scène de douze vers a suffi pour annoncer le danger de Coriolan, & le Public en a paru satisfait. C'est à propos de cette correction que le Critique, pour s'égayer, voudroit qu'on ne donnât au Public que des canevas qu'on rempliroit à volonté. Je lui répondrai sérieusement qu'il pousse la sévérité un peu loin s'il ne permet pas que le jour de la représentation éclaire l'Auteur sur des fautes légères ; que Racine lui-même a retranché des Scènes entières dans Andromaque & Britannicus ; que Voltaire a changé à la représentation tout le second Acte de Brutus, une partie de celui de Tancrède, une partie du troisième Acte de Mahomet, beaucoup de Scènes de Sémiramis, &c. Si les Maîtres nous ont donné cet exemple, pourquoi nous autres*

chérifs n'aurions nous pas la permission de le suivre ?

Mais comme il est permis à chacun d'énoncer son vœu, le beau plan que me proposoit tout-à-l'heure l'Anonyme me met, je crois, dans le cas d'exprimer aussi ce que je desirerois d'un Critique. Je voudrois donc, quand un homme d'esprit entreprend la critique d'un Ouvrage dont l'Auteur ne lui paroît pas tout-à-fait imbécille, qu'il pût se *persuader* que cet Auteur, avant de donner une Pièce au Théâtre, l'a méritée au moins quelque temps, qu'il a considéré le sujet sous tous les aspects, qu'il a pesé, autant qu'il étoit en lui, les moyens, les effets & les difficultés; qu'il est très-naturel que quelque partie de l'édifice bâti dans son imagination ait échappé à son jugement, & frappe les yeux des Spectateurs & des Juges; mais que pour lui proposer du jour au lendemain un ensemble tout contraire au sien, quoique ce dernier ait été applaudi par le Public; pour lui dire en quelques lignes oratoires & magistrales comment il auroit dû faire, il faut ou de bien grandes lumières ou une bien grande confiance. Par malheur l'un est un peu plus commun que l'autre, & c'est à ce propos que Racine dit si judicieusement dans la Préface de Britannicus qu'*un Censeur tire quelquefois plus de vanité d'une critique fort mauvaise, qu'un Auteur n'en tire d'une assez bonne Pièce de Théâtre.*

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, &c.

15 Mars.

DE LA HARPE.



RÉPONSE à la Lettre précédente.

J'AI bien peur qu'en lisant cette Lettre on ne dise à M. de la Harpe : *Jupiter, tu te fâches.* Je crois au moins qu'on ne sera ni charmé ni surpris du ton qui règne dans sa Réponse, & l'on conviendra qu'il vaut mieux le souffrir que de l'imiter. Quant aux raisons qu'il donne pour combattre ce que j'avois écrit lors de la représentation de sa Tragedie, comme il me semble qu'elles ne détruisent rien, je crois n'avoir rien à défendre, & je renvoie à l'Extrait que M. Imbert vient de donner de cet Ouvrage.

Je me contenterai de relever un seul trait de sa Réponse. M. de la Harpe dit que si la vengeance de Coriolan étoit assouvie, il n'auroit rien à sacrifier à sa mère. Cette raison est spécieuse ; ce qu'il ajoute fait voir à quoi se réduit sa justesse. *Plus l'injure sera récente*, continue M. de la Harpe, *plus Coriolan sera bouillant des premiers transports de sa haine & de son ressentiment, & plus la Scène sera théâtrale.* Dans ce principe, si M. de la Harpe faisoit fléchir Coriolan en quittant les Tribuns qui viennent de le condamner, c'est-à-dire, avant même de le faire sortir de Rome, la Scène seroit encore plus théâtrale ; *car l'injure seroit plus récente, & Coriolan seroit encore plus bouillant des premiers transports de sa haine & de son ressentiment.* Mais que deviendroit alors l'histoire de Coriolan ? Toujours sera-t-il vrai de dire que le seul moyen dramatique de me faire croire sa haine difficile à apaiser, c'est de me la montrer durable & opiniâtre. Ceci devoit engager M. de la Harpe, quand il défend ses Ouvrages, à se défier un peu plus de sa

logique & de ses vingt ans de réflexions & d'études. Je viens de relever ce qu'il y a de plus fort de raison dans sa Réponse, & cela doit prouver qu'il lui seroit encore plus facile de faire une meilleure Tragédie de *Coriolan* que de justifier celle qu'il a faite.

## S P E C T A C L E S.

### CONCERT SPIRITUEL.

QUAND un sujet, avec des moyens faibles, n'annonce que des dispositions médiocres, c'est une cruauté aussi décourageante qu'inutile, que de le juger à la rigueur; il ne sert même de rien de l'avertir qu'il a pris une mauvaise route, & de lui en indiquer une meilleure, puisqu'il n'y pourroit espérer assez de succès pour le dédommager de l'illusion qu'on lui auroit ôtée; mais quand une personne, douée de tout ce que donne la nature, se destine à parcourir la carrière épineuse du théâtre, où ces avantages ne tiennent lieu de véritables talens que pendant un temps fort court, où l'on ne pardonne point les négligences, & encore moins les écarts, où enfin chaque partie de l'art doit tendre vers la perfection, ce seroit lui rendre un bien mauvais service que d'employer des ménagemens pour lui déguiser des vérités dures, mais utiles. Madame

B V.

Guastello est dans ce cas. A travers la foule d'adulateurs dont sa charmante figure doit être environnée, nous oserons lui faire entendre des avis sévères dictés par l'intérêt qu'elle inspire, & qui lui seront plus profitables sans doute que les complimens que lui attirent sa jeunesse & sa beauté. Les uns, nous le savons, bien moins flatteurs que les autres, la persuaderont peut être bien plus difficilement; mais dussions-nous encourir sa haine, plus jaloux qu'elle même de son talent, nous emploierons loin d'elle une rigueur que sa vûe nous feroit peut-être oublier. Madame Guastello a la voix très-belle, très-brillante, assez facile: pour lui donner encore plus de légèreté, elle s'exerce à chanter la bravoure. A la bonne heure; quoiqu'heureusement ce genre soit presque entièrement exclus de notre scène, la légèreté dans la voix est toujours une qualité précieuse: mais elle choisit mal les airs; ils ne sont pas dans le diapason de sa voix, dont les cordes hautes ne sont pas encore formées. Elle n'y parvient que par des efforts; & la voix, lorsqu'on la contraint, n'a plus de sûreté dans l'intonation. Madame Guastello chante faux, par cette seule raison. Si elle ne change pas entièrement sa méthode, qui est mauvaise, si elle ne renonce pas à passer le *la*, jusqu'à ce qu'elle ait si bien travaillé les cordes supérieures qu'elle y puisse monter sans peine, elle perdra tout-à-fait, & pour jamais, la

justesse de l'intonation, sans laquelle on ne réussit nulle part. Madame Guastello chante des paroles italiennes; elle ne fait point la langue, & la prononce fort mal. C'est un ridicule qu'ont adopté depuis quelque temps nos Chanteuses Françoises, & qui, nous l'espérons, ne durera pas long temps; mais puisqu'il est de mode, on peut le pardonner à celles qui ne chantent que dans les concerts; il est bien plus dangereux pour celles qui sont au théâtre. Ces prétendues Italiennes n'ont pris des véritables que la charge & les défauts, dont le premier est une mollesse d'articulation qui fait qu'on n'entend pas un mot des paroles. Tant mieux pour les concerts; car les gens sensibles à l'accent de la langue, seroient bien plus choqués s'ils entendoient combien il est maltraité; mais au théâtre, il faut prononcer: & comment y parvenir, quand on a pris l'habitude contraire dans une langue, qu'un faux préjugé fait regarder comme incompatible avec l'articulation? Pourquoi Madame Guastello cherche t'elle à gâter la beauté de ses traits par des contorsions, des mouvemens de tête & d'épaule, malheureuse caricature encore des Chanteuses Italiennes? En Italie, où le chant est tout, & l'action peu de chose, on pardonne un geste désagréable, quand il sert à dilater les poumons, & à rendre l'haleine plus longue; mais en France, il faut avoir bonne grace sur-tout; & une expression qui n'est

que dans les épaules , nous paroîtra toujours fort ridicule. Concluons : Madame Guastello est très-jeune , & c'est une grande ressource. Si elle change entièrement sa méthode , si elle met une attention sérieuse à cultiver ses moyens , à vaincre ses défauts ; si ceux qui la conseillent sont plus jaloux de ses talens que de sa beauté , il n'est pas douteux qu'avec les avantages naturels , elle ne devienne un jour un sujet très précieux. Ce long article ne nous permet pas de rendre à M. M. de Vienne & Blasius le tribut d'éloges qu'ils méritent ; mais nous aurons occasion d'y revenir.

---

### COMÉDIE FRANÇOISE.

ON a continué les représentations du *Jaloux* , & leur succès a toujours été en augmentant. Nous allons faire connoître cette Comédie , en donnant à nos Lecteurs les détails que nous leur avons annoncés.

Le Chevalier de Bellegarde aime une Marquise , jeune, veuve, riche & belle. Aimable & fait pour plaire , il a inspiré à sa maîtresse un amour très-vif ; mais son caractère méfiant, soupçonneux & jaloux , nuit aux qualités de son âme & de son esprit , & jette l'alarme dans le cœur de la Marquise. Tour-à-tour tendre & emporté , il fait passer tour-à-tour dans le cœur de son amante le désespoir & la tendresse. Le Marquis de Val-

sain, son ami, & parent de la Marquise, est d'abord l'objet de ses craintes; mais celui-ci ne le laisse pas long-temps dans son incertitude, & dissipe bientôt ses frayeurs. Valsain est un de ces êtres froids, égoïstes, persifflieurs, que l'on rencontre souvent dans la Société, qui aiment à leur aise, & pour qui tout attachement un peu vif est une chimère. Il amène chez la Marquise une jeune Comtesse, veuve aussi, mais folle, extravagante, dont l'éducation a été à peu près celle d'un homme, qui en porte presque toujours l'habit, & qui manie avec la même adresse un cheval & un fleuret. Le ton libre, l'air aisé, dégagé de la Comtesse, excitent de nouveau les soupçons du Chevalier. Il a entendu parler d'un frère de cette Comtesse, il n'ignore pas qu'il existe entre le frère & la sœur beaucoup de ressemblance, en conséquence il se persuade que la Comtesse n'est autre chose que ce frère, & ne balance pas à croire que, d'intelligence avec Valsain, il ne se soit ainsi travesti pour s'introduire auprès de la Marquise. Il les fait observer par une Soubrette de la Marquise, qui feint d'être dans ses intérêts, & par son Valet même; mais tous deux ne les servent pas, parce qu'ils croient que leurs Maîtres ne sauroient être heureux en s'épousant. C'est peu pour le Chevalier, il observe encore lui même la Marquise & la Comtesse, il les épie, & toujours possédé par ses chimériques idées, il les sur-

prend tête - à - tête , entend la Comtesse parler de se divertir aux dépens de quelqu'un , croit qu'il est question de lui , & s'élançe dans l'appartement comme un furieux. Son apparition subite effraie les femmes , qui prennent la fuite. Cette fuite même le confirme dans ses soupçons. Il se livre alors aux transports les plus alarmans , & envoie un cartel à la Comtesse. Celle-ci , très-éloignée de se douter de la fureur du Chevalier , ouvre le billet , qu'elle s' imagine être une déclaration , & cela sur des persifflages de Valsain. Mais elle est fort étonnée de la proposition qu'on lui fait. Elle balance sur le parti qu'elle doit prendre ; mais elle se résout à accepter le cartel , aux risques de tout ce qui peut en arriver. Valsain , qui a tout appris , veut que la Marquise soit témoin de cette folie. Il imagine de lui dire que le Chevalier est infidèle , & que la Comtesse est la cause de son infidélité. Il lui déclare que les deux amans se sont donnés rendez-vous au parc pendant la nuit , & l'engage à s'y trouver. Elle y vient en effet , & se retire à l'écart à l'arrivée du Chevalier , qui est bientôt suivi de la Comtesse. C'est ici que la jeune folle se trouve réellement embarrassée. Le Chevalier brûle de venger ce qu'il appelle son injure ; il presse son ennemi de terminer leur différend , & s'indigne de son irrésolution. Enfin elle aperçoit Valsain , reprend

courage, met l'épée à la main; mais Valfain, la Marquise, & le Baron son oncle, dont nous n'avons point encore parlé, s'élancent entre les combattans, & les séparent. On s'explique enfin. Tout le monde se réunit pour ouvrir les yeux du Chevalier: la Comtesse elle même ne lui laisse pas lieu de douter qu'elle ne soit une femme, & lui prouve qu'à d'autres yeux que ceux d'un jaloux, ses actions & ses discours auroient suffi pour le faire connoître. Le Chevalier honteux, désespéré, avoue les torts affreux dont il est coupable; sent enfin que son indomptable jalousie rendroit la Marquise malheureuse, il déclare, en gémissant, qu'il se sacrifie lui-même, & qu'il s'éloigne en emportant dans son cœur l'image de la Marquise, & le remords de ses extravagances. Sa retraite fait verser des larmes à la Marquise, & Valfain augure de ces larmes, & du profond chagrin qui anime le Chevalier, que l'un ne partira point, que l'autre pardonnera bientôt, & qu'ils finiront par être heureux.

Lorsque cette Comédie sera imprimée, nous ferons connoître quelques incidens que le peu d'étendue qu'on doit donner à ces articles nous a forcés de supprimer, & qui servent autant à l'enchaînement qu'à la marche de l'action. Ce que nous venons de dire suffit pour faire connoître les principaux ressorts qu'a employés M. Rochon de Chabannes. Nous ne sommes point de l'avis de

quelques Critiques, qui ont pensé que le Chevalier n'a point de motifs réels pour être jaloux, & que ces motifs auroient existé, si la Marquise avoit été aussi coquette qu'elle est sensible & réservée. Ce raisonnement nous paroît peu réfléchi; car si la Marquise étoit coquette, le Chevalier seroit fondé à être jaloux; il ne seroit alors que malheureux, & son caractère propre à ce qu'on appelle le Drame, deviendroit étranger à la bonne Comédie. Parmi les caractères Dramatiques, on peut distinguer celui du Jaloux comme un des plus saillans, & comme un des plus susceptibles des grands effets de la Scène, parce que le mal réel que fait éprouver la jalousie le rend intéressant, & que la facilité avec laquelle il conçoit des soupçons ridicules, le rend très-comique. Si les extravagances d'un jaloux ont des motifs réels, tout est brisé; plus de ressorts pour la Comédie, plus de ces combats entre la raison & la jalousie, plus de ces fluctuations qui agitent un cœur incertain, & qui le faisant passer de la confiance au soupçon, & du soupçon à la confiance, donnent à sa physionomie une mobilité faite pour attacher & pour plaire. Le travestissement de la Comtesse nous a paru fort ingénieux, les incidens qui en résultent sont plaisans, & donnent au rôle du Jaloux un degré d'activité & de chaleur qui conduit au dénouement d'une manière gaie & rapide. Que le Chevalier soit jaloux d'un homme

joli, aimable, jeune & galant, rien de plus simple, il n'y a pas là le petit mot pour rire; mais qu'il le devienne d'une jeune folle; qu'il s'obstine à y voir un homme & un amant aimé; que les transports furieux le conduisent jusqu'à défier une femme, & que la fin du cartel qu'il lui a proposé, soit la découverte de l'irrégularité de sa conduite, & de l'extravagance de ses emportemens: voilà réellement des motifs pour la Comédie. Que l'on ne dise pas qu'une telle donnée est inadmissible; car, de toutes les passions, celle qui égare le plus aisément, qui confond le plus souvent toutes les idées & toutes les convenances, c'est la jalousie. Nous ajouterons que le rôle de la Comtesse a un but très-moral, aujourd'hui sur-tout que beaucoup de femmes se piquent peut être un peu trop de vouloir nous ressembler, & perdent ainsi les grâces distinctives de leur sexe. Une analyse plus raisonnée & plus étendue de cette Comédie, nous mettra à même de fournir des preuves à l'appui de ce que nous avançons; elle servira en même-temps à démontrer que le caractère du Chevalier est dessiné avec beaucoup d'adresse, d'intelligence & de vérité. Nous avons déjà parlé du style: ce que nous en citerons dans l'analyse que nous annonçons, fera connoître si nous nous sommes trompés en lui donnant beaucoup d'éloges.

Nous ne finirons point cet article sans parler de Mlle Raucourt. Cette Actrice joue

le rôle de la Comtesse avec une aisance, une grâce, une gaîté véritablement aimables ; & il sera difficile de bien représenter ce rôle après elle.

Mlle Contat a montré dans le personnage de la Marquise beaucoup d'intelligence & d'âme. Tous les jours son talent prend plus d'effort, & sa sensibilité devient plus intéressante.

M. Fleury joue Valsain avec goût & finesse, & M. Molé est toujours sublime dans le caractère du Jaloux.

## ANNONCES ET NOTICES.

**D***U Pronostic dans les maladies aiguës*, par M. Leroy, Professeur en Médecine au Ludovicé de Montpellier, Membre de la Société Royale de la même Ville & de celle de Londres, &c. A Montpellier ; & se trouve à Paris, chez Méquignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers

Le Pronostic en Médecine est l'Art de prévoir les événemens, les crises qui doivent faire craindre ou espérer pour le Malade. On sent qu'un pareil Art ne peut être fondé que sur l'observation. Il est également utile au Médecin, pour sa considération personnelle, & au Malade, pour sa guérison, parce qu'il est plus facile d'obvier à des accidens qu'on a prévus. On doit donc lire avec intérêt un Ouvrage complet sur cette matière. C'est ce que vient d'entreprendre M. Leroy. Il étoit naturel qu'il fît usage de ce qu'Hippocrate a écrit là-dessus ; mais il l'a fait sans affecter pour ce grand Homme une estime superstitieuse, & il a fait un choix parmi ses Pro-

nostics. Il y a joint ceux de nos meilleurs Auteurs & ceux qui sont le fruit de sa propre expérience. Il a destiné son Ouvrage aux jeunes Praticiens qui ont besoin de l'expérience d'autrui pour diriger leurs procédés en Médecine.

*VIE édifiante de Benoît Joseph Labre, mort à Rome en odeur de sainteté le 16 Avril 1783, par M. M\*\*\* A Paris, chez Servières, Libraire, rue Saint Jean de-Beauvais.*

Cette Vie est composée sur les informations faites par l'ordre du Saint-Siège, & sur le témoignage de quelques Personnes qui l'ont connu. L'Auteur y a mêlé des réflexions morales & chrétiennes pour rendre l'Ouvrage aussi utile qu'édifiant.

*ABRÉGÉ de la Vie du Serviteur de Dieu Benoît-Joseph Labre, écrite par J. B. Alegiani, Avocat en la Cause de la Béatification, dédié à Son Éminence M. le Cardinal Jean Archinto, Préfet de la Congrégation des Rits, & Rapporteur de la Cause, in-12 de 70 pages, nouvelle Édition, traduite de l'Italien, revue & corrigée. A Rome; & se trouve à Paris, chez Méquignon junior, Libraire, rue de la Juiverie en la Cité.*

Le style de cet Ouvrage est moins tempéré que celui du précédent; mais le même esprit l'a dicté, & la même édification en est le résultat.

*LETTRE sur la Découverte du Magnétisme animal, à M. Court de Gebelin, Censeur Royal, &c., par le Père Hervier, Docteur de Sorbonne, Bibliothécaire des grands Augustins, &c. A Pékin; chez Couturier, Imprimeur-Libraire, quai des Augustins.*

Cette Lettre, qui a été lue avec beaucoup de suc-

cès dans une Assemblée du Musée de Paris, respire le plus grand enthousiasme pour la doctrine Mesmérïenne. C'est au moins le tribut d'un cœur reconnoissant. L'Auteur reconnoît avoir été guéri par M. Mesmer d'une maladie très-grave.

*ANTIQUITÉS d'Herculanum, Tome V & dernier des Peintures, Numéros 7 & 8.* A Paris, chez l'Auteur, M. David, rue des Noyers.

Nous avons toujours annoncé cette Collection comme précieuse pour les Amateurs d'Antiquités.

*JOURNAL d'Éducation, Étude des Langues étrangères, Cours de Langue Italienne, premier Février 1784,* par M. Luneau de Boisjermain. A Paris, chez l'Auteur, rue Saint André des-Arcs.

Ce Cahier comprend les dix-sept & dix-huitième Chants de la Traduction de l'*Arioste*.

*ESSAI sur l'Art du vol aérien, avec figures.* Prix, 1 livre 16 sols broché. A Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue Saint Jacques; & Brunet, Libraire, rue de Marivaux, vis-à-vis la Comédie Italienne.

L'Auteur de cette Brochure, après l'histoire des efforts que les hommes ont faits jusqu'ici pour voler dans les airs, soutient qu'il est possible d'y réussir par les seules loix de la mécanique. Après en avoir énoncé les moyens, il réfute les objections qu'on peut faire sur les dangers du vol aérien; & finit par la description d'un Ballon aérostatique qui peut s'enlever sans le secours du gaz inflammable.

*MINÉRALOGIE des volcans, ou Description de toutes les substances produites ou rejetées par les feux souterrains,* par M. Faujas de Saint-Fond,

*in - 8°.* de 509 pages. Prix, 6 livres broché, 7 liv. relié. A Paris, rue & hôtel Serpente.

Le nom de M. Faujas de Saint-Fond à la tête d'un Ouvrage de ce genre, établit un préjugé des plus avantageux, & l'Ouvrage répond à la réputation de son Auteur. Il est plein de recherches, & jette de grandes lumières dans cette partie intéressante des Sciences.

*La Carlo-Robertiade, ou Épître badine des chevaux, ânes & mulets de ce bas monde au sujet des Ballons*, par M. de Piis, Secrétaire de Mgr. Comte d'Artois, Brochure *in-12* de 8 pages. A Londres; & se trouve à Paris, chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande.

Les Ballons ont réveillé la gaité originale de M. de Piis. Le sujet de cette bagatelle, c'est l'expression de la reconnaissance des chevaux, ânes & mulets qui se regardent comme licentiés par l'invention des Voitures aérostatiques. M. de Piis, après avoir rendu hommage à MM. de Montgolfier dans un mot d'avis, préfère le Ballon de MM. Charles & Robert, qu'il appelle les *Carolines*.

A quiconque ouvre les barrières,  
Gloire soit, honneur & salut!  
Mais d'après nos foibles lumières,  
Nous autres, bêtes s'il en fut,  
Nous pensons que les *Mongolfières*  
Arriveront moins vite au but,  
Quoiqu'elles partent les premières.

Cette petite Pièce offre des traits ingénieux & plaisans, tels que ces vers-ci :

Que maint Nouvelliste échauffé  
Vous condamne au pied d'un gros arbre;  
Que maint Président du café

Vous cite à sa table de marbre.....

Le noble feu qui vous embrase  
 Vous assure vingt Parieurs ;  
 Notre camarade Pégase  
 Vous promet encor les Rieurs ;  
 Et par bonheur pour la Physique,  
 Dame cabale ne pourra  
 Faire tomber par sa logique  
 Vos ballons, comme un Opéra.

*L'INVENTION des Globes aérostatiques, Hommage à MM. de Montgolfier, par M. le Comte d'Imbert de la Platière, Lieutenant-Colonel de Troupes-Légères, Chevalier de l'Ordre Chapitral & Militaire de l'ancienne Noblesse d'Empire, des Académies de Rome, &c. Brochure in-8°. de 23 pages. Prix, 12 sols. A Paris, chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande.*

C'est un petit Recueil de chansons sur différens airs, mais toutes sur le même sujet, les Globes aérostatiques. Voici le couplet que nous préférons à tous les autres ; c'est un amant qui rend compte d'un voyage qu'il a fait dans un Ballon.

*A I R du nouveau Confiteor.*

Toujours poussé par un bon vent,  
 Et soutenu par l'atmosphère ;  
 J'arrive, je ne sais comment,  
 Sur le logis de ma Bergère. *bis.*  
 Arrêtons-nous (*bis*) c'est trop de soin ;  
 Je ne veux pas aller plus loin. *bis.*

*LE Mort imaginaire, ou la Nouvelle du Globe aérostatique aux enfers, Conte, par un Compatriote de M. Charles. A Paris, chez l'Auteur,*

maison de M. Champion, Portail du Collège du Plessis, rue Saint Jacques.

Le cadre de ce Conte, qui est assez gai, c'est un homme dont la raison s'est troublée en voyant enterrer sa voisine, & qui s'imagine être mort comme elle. Rien ne peut l'en dissuader. Enfin on lui annonce quelqu'un sous le nom d'un ami qui étoit mort en effet quelques années auparavant; & le mort imaginaire, qui croit le reconnoître, se félicite de retrouver aux enfers son ancien ami. Celui ci lui donne des nouvelles de l'autre monde; il lui parle des vertus du Roi & de l'invention des Balcons; ensuite il l'engage à boire; il parvient à l'y déterminer; le prétendu mort ayant bien bu s'endort, & à son réveil il ne se croit pas plus mort qu'il n'a envie de mourir.

*O N Z I È M E* Recueil de Musique arrangé pour le Cistre ou Guitare Allemande, contenant les plus jolies Ariettes, Romances & Airs variés, avec Accompagnement, terminés par une Sonate. M. Pollet l'aîné, déjà connu pour un des meilleurs Maîtres de Cistre que nous ayons, est l'Auteur de ce Recueil. Prix, 6 livres. A Paris, chez l'Auteur, Cloître Saint Merry, maison de M. Gerbet, Négociant, & aux Adresses ordinaires.

*P R E M I E R* Recueil d'Airs & de Chansons, avec Accompagnement de Piano-Forte ou de Harpe, par M. Leroy, Maître de Chant, Œuvre IV. Prix, 3 liv. 12-sols, gravé par son épouse. A Paris, chez l'Auteur, Marchand de Musique, Place du Palais Royal, au Café de la Régence.

Ce Recueil offre un très-joli choix de paroles. L'exécution typographique en est aussi très-soignée, & fait honneur au talent de Mme Leroy.

*NUMÉRO 2 du Journal de Violon, ou Recueil d'Airs nouveaux arrangés pour Violon, Alto, Flûte & Basse.* L'année entière de douze Cahiers est de 18 liv. à Paris, & de 21 livres en Province. Chaque Cahier séparé 2 liv. 8 sols. On souscrit en tout temps pour ce Journal & celui de Guitare, chez M. Baillon, Marchand de Musique, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de Richelieu.

Ce Journal, fait pour plusieurs Instrumens, ne ressemble point par sa forme à celui que nous avons annoncé dernièrement, pour lequel on souscrit chez M. Borner, & qui n'est fait que pour deux Violons ou Violoncelles. Ils sont composés tous deux avec beaucoup de soin.

*RECUEIL de petites Pièces pour le Forte-Piano à l'usage des Commençans, par M. Back.* Prix, 4 livres 16 sols. A Paris, chez M. Baillon, Marchand de Musique, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de Richelieu.

*Pour les Annonces des Titres de la Gravure, de la Musique & des Livres nouveaux, voyez les Couvertures.*

---

### T A B L E.

|                                     |   |                                  |        |
|-------------------------------------|---|----------------------------------|--------|
| <i>SUR un Legs connu,</i>           | 3 | <i>Loix Pénales,</i>             | 10     |
| <i>Sur le Parierre debout de la</i> |   | <i>Variétés,</i>                 | 26, 32 |
| <i>Comédie Italienne,</i>           | 4 | <i>Concert Spirituel,</i>        | 33     |
| <i>Charade, Enigme &amp; Logo-</i>  |   | <i>Comédie Française,</i>        | 36     |
| <i>gryphe,</i>                      | 9 | <i>Annonces &amp; Nouvelles,</i> | 42     |

---

### A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercuré de France*, pour le Samedi 3 Avril. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 2 Avril 1784. GUIDI.

---

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 10 AVRIL 1784.

---

## PIÈCES FUGITIVES. EN VERS ET EN PROSE.

---

### PORTRAIT D'AGLAURE.

Pour peindre Aglaure & ses attraits,  
Je n'employerai point les prestiges  
D'un Art qui, de tous ses portraits,  
Fait autant de petits prodiges :  
Le vrai guidera mon pinceau ;  
Mon modèle est dans la Nature,  
Et les couleurs de l'imposture  
Gâteroient le fond du tableau.  
La beauté d'Aglaure est touchante ;  
C'est le sentiment, la candeur ;  
Une vivacité charmante  
Qui se marie à la douceur :  
Dans ses traits son âme est parlante ;

N<sup>o</sup>. 15, 10 Avril 1784.

C

Et qui la voit connoît son cœur.  
 Son esprit fuyant la satire,  
 Cette adroite malignité  
 Qui voudroit exciter le rire  
 Aux dépens de la vérité,  
 Et les airs de la vanité,  
 Et ce jargon froid, insipide,  
 Que dicte la stérilité;  
 Sait joindre au bon sens qui le guide,  
 Ce ton de la simplicité,  
 Modeste, & même un peu timide.

ÉTRANGÈRE aux jaloux transports  
 Qui réveillent la calomnie,  
 Qui darde ses traits sans remords  
 Sur tous les charmes qu'on envie :  
 Aglaure, avec sincérité,  
 Juge son sexe & le révere :  
 Elle applaudit au caractère,  
 Aux agrémens, à la beauté;  
 Place le talent dans sa sphère;  
 Aux vertus, à la probité,  
 Prodigue un encens nécessaire :  
 Jamais injuste ni sévère,  
 Par esprit de rivalité.

DANS tout elle a le don de plaire :  
 La voit-on cadencer ses pas,  
 C'est la grâce de Terpsicore ;

De Vénus ce sont les appas.  
 Mais, que dis-je ? c'est mieux encore :  
 Cet abandon du sentiment ,  
 Ces regards où l'âme respire ,  
 Ce ton léger de l'enjouement  
 Que la vérité seule inspire ;  
 Un air noble , un maintien décent ,  
 Le plus agréable sourire ;  
 Rien d'affecté , rien de trompeur ;  
 Tout est puisé dans la Nature ;  
 Ce sont les plaisirs de son cœur ,  
 Qui les anime & les épure.  
 Telle au milieu des Jeux , des Ris ,  
 Aglaure est toujours elle-même ;  
 En la voyant on est surpris ;  
 On l'admire , & bientôt on l'aime.  
 Mais c'en est assez , je me tais ,  
 Je reste au-dessous du modèle ;  
 Car , pour bien rendre tous ses traits ,  
 Il faudroit le pinceau d'Appelle.

( Par M. Mistelet , de Versailles. )

## LA PIQURE D'ÉPINGLE.

**E**PINGLE qui , par ta piqûre ,  
 Enfantant le sein d'Iris ,  
 Contre la fraîcheur de ses lys ,  
 Pourquoi diriger ta blessure ?

Ah! connois, connois ton erreur!  
 Non, non, son sein n'est point coupable;  
 Mais, hélas! bien plutôt son cœur,  
 Pour tous les amans intraitable.  
 Dans ce cœur trop idolâtré  
 Plonge ton stylet acéré.  
 Pour toi, quel honneur mémorable,  
 Si ton foible dard en ce jour  
 Bleffoit un cœur invulnérable  
 Aux traits impuiffans de l'Amour!

( Par M. Crignon, d'Orléans. )

LE PAPILLON ET LE LYS, Fable.

« **A**DMIREZ l'azur de mes aïles,  
 Disoit un Papillon au Lys majestueux;  
 » La ceinture d'Iris expose-t-elle aux yeux  
 » D'aussi vives couleurs, des nuances plus belles? »  
 Le Lys lui répondit: « Insecte vil & fier,  
 » D'où te vient cet orgueil étrange?  
 » As-tu donc oublié qu'hier,  
 » Reptile obscur, tu rampois dans la fange? »

( Par M. le Bailly, Avocat en Parlement. )



---

*A M. PANNELIER D'ANNEL, Auteur  
d'un Ouvrage sur l'Aménagement des  
Forêts. \**

Quoi, Borée est encor le maître,  
Que dis-je? le tyran de l'air!  
Quoi, le Printemps vient de renaître  
Sans chasser le froid de l'Hiver!  
Lorsque les fleurs devoient éclore,  
Ces belles larmes qui, dit-on,  
Coulent des beaux yeux de l'Aurore,  
Se changent en blanche toison;  
C'est-à-dire en baissant le ton,  
Que dans la plus jeune saison  
La nuit, le jour, il neige encore!  
Enfin verrons-nous aux jours froids  
Quatre saisons céder la place?  
Verrons-nous, soufflant dans nos doigts,  
Ces quatre Reines à la fois  
S'asseoir sur un trône de glace?  
Encor nos gauloises forêts,  
Qui, contre l'Hiver & ses traits,  
Etoient nos riches tributaires,

---

\* Cet Ouvrage renferme les vûes les plus utiles, & des principes qui ont été adoptés aussitôt par le Gouvernement Anglois.

Prêtes, dit-on, à s'épuiser,  
 A nos foyers vont refuser  
 Leurs pensions alimentaires.

PANNELIER, dont l'œil créateur,  
 Dont les soins actifs, tutélaires,  
 Aux forêts valétudinaires  
 Rendent leur sève & leur vigueur!  
 O combien de fois à leur aide  
 T'appeloient mes sens engourdis!  
 Ils te demandoient le remède  
 Des maux que tu nous as prédits.  
 Suis tes projets; à ton empire  
 Soumets ce Roi des végétaux,  
 Utile à tout ce qui respire,  
 Qui sert nos plaisirs, nos travaux;  
 Sans qui l'image de chaos  
 Pourroit encor se reproduire; \*  
 Et qui, devenu l'aliment  
 De nos Arts, de notre richesse,  
 A tous nos biens fournit sans cesse  
 Ou la matière ou l'instrument.  
 Que de ta sage prévoyance  
 Rien ne ralentisse l'effor;  
 Dis & redis, écris encor

---

\* Il ne faut pas réfléchir long-temps, pour se convaincre que le bois, comme *matière* ou comme *instrument*, sert à tous les besoins de la vie.

Ce que t'apprit l'expérience.  
 Poursuis ; & si l'Hiver jamais  
 Redevient pour nous trop sévère,  
 Prépare au moins par tes succès  
 Des armes contre sa colère ;  
 Et tu seras le sagitaire  
 Qui l'aura percé de ses traits.

( Par M. Imbert )

*ÉPITAPHE d'un Gentilhomme qui mourut  
 au retour de la première Croisade.*

**C**I-GÎT un brave Chevalier,\*  
 Dévot, courtois, de bonne mine,  
 Qui perdit dans la Palestine  
 Un œil, un bras, son Écuyer,  
 Et vint mourir, sur son fumier,  
 De la peste & de la famine.

*Explication de la Charade, de l'Énigme &  
 du Logogryphe du Mercure précédent.*

**L**E mot de la Charade est *Souffrance* ; celui de l'Énigme est *Scandale* ; celui du Logogryphe est *Désespoir*, où l'on trouve *dé* (à coudre & à jouer), *idée*, *pois*, *poire*, *pire*, *espoir*, *essor*, *ride*, *soie*, *Persee*, *soir*.

\* Olivier Larcher de la Touraille, ancienne Maison de Bretagne.

## C H A R A D E.

AIR: *N'est-il, Amour, sous ton empire, &c.*

**M**ON premier dans notre langage  
 Est sans façon ;  
 Je donne un animal sauvage  
 Dans mon second,  
 Et mon tout est un personnage  
 De grand renom.

(*Par M. Richard, Avocat à Preuilli.*)

## E N I G M E.

**J**E suis le terme du malheur,  
 Et je mets le comble au bonheur ;  
 Attaché constamment au char de la fortune,  
 J'aime Amphitrite & j'abhorte Neptune,  
 Avec Zéphyr je caresse la fleur,  
 Je supporte le froid ainsi que la chaleur ;  
 Tantôt sur la tendre verdure,  
 Tantôt à l'ombre des vergers,  
 Je folâtre avec les Bergers,  
 Je suis dans les trésors qu'enferme la Nature,  
 Je voltige aussi dans les airs,  
 Et l'on me trouve presque au bout de l'Univers.  
 (*Par M. Verani de Varenne, âgé de 14 ans.*)

## LOGOGYPHE.

**J**E naquis dans l'Égypte, & fus célèbre en Crète.  
Dix piés, non sans détour, offrent à l'interprète  
Ce que deux fois le jour on prend chez les Anglois;  
Du Théâtre François la Muse protectrice;  
Ce qu'Orphée employa pour revoir Eurydice;  
Une douce boisson qui n'enivra jamais;  
Un fleuve remarquable; une ville de France;  
Une dans l'Italie; un endroit où l'on danse;  
La langue que parloient Horace & Cicéron;  
Deux notes de musique; un meuble de maison;  
L'anagramme de Nil; une lente monture;  
Un vêtement connu qui sert à la parure;  
Dans le fond d'un tonneau le sédiment formé;  
Et dans l'Asie enfin un Mont très-renommé.

(Par M. L\*\*\* F\*\*\*)



---

 NOUVELLES LITTÉRAIRES.
 

---

*FIN de l'Extrait de la Monarchie Française ou de ses Loix*, par Pierre Chabrit, Conseiller au Conseil Souverain de Bouillon, & Avocat au Parlement de Paris. A Bouillon, à la Société Typographique; & se trouve à Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques; Mérigot le jeune, Quai des Augustins, & au Palais Royal.

**M.** DE CHABRIT va nous apprendre lui-même quel est l'Ouvrage qu'il entreprend, & dans quel esprit il voudroit l'exécuter.

« J'ai voulu connoître nos Loix; & pour  
 » cela, je me suis vû forcé de composer  
 » l'Ouvrage que je publie. C'est une chose  
 » assez remarquable qu'il m'ait fallu ce tra-  
 » vail & cette longue méditation, pour en-  
 » tendre passablement des Loix suivant les-  
 » quelles, dans chaque siècle, tant de mil-  
 » lions d'hommes ont dû vivre.

» Plus de trente mille volumes sur cette  
 » matière ne nous ont pas éclairés; qu'est-  
 » ce donc qui nous a fait écrire un si grand  
 » nombre de Livres, & pourquoi cette im-  
 » mense bibliothèque renferme-t-elle si peu  
 » de choses ?

» . . . . J'ai tour-à-tour éprouvé le  
 » découragement & l'espérance; mais tou-

» jours j'ai regardé l'Histoire complete de  
 » nos Loix comme le Livre du Citoyen, qui  
 » voudroit les invoquer ou leur obéir, &  
 » du Législateur, qui voudroit les maintenir  
 » ou les réformer.

» J'ai compris que le meilleur moyen de  
 » le traiter d'une manière utile, c'étoit d'en  
 » saisir le tout & l'ensemble, d'abrégér &  
 » d'approfondir.

» Je me suis arrêté sur chacune des Légis-  
 » lations qui ont eu vigueur en France de-  
 » puis que les Romains y furent soumis par  
 » les Barbares.

» Sur chaque Législation & sur chaque  
 » Loi, j'ai cherché quelle révolution &  
 » quelle puissance l'avoient introduite, quel  
 » Code l'avoit transmise, quel territoire &  
 » quels hommes y avoient été soumis,  
 » quelles peines & quels juges en avoient  
 » assuré l'exécution, de quelle manière elle  
 » avoit perdu ou conservé son empire.

» Les grandes époques m'ont fourni le  
 » plan de mes divisions, parce que j'ai vû  
 » que les Loix étoient filles du temps, créées  
 » & dévotées par lui: j'ai jugé que la mé-  
 » thode qui étoit la plus facile & la plus  
 » sûre pour l'Auteur, l'étoit aussi pour le  
 » Lecteur.

» J'ai oublié tout ce que l'habitude aveu-  
 » gle m'avoit appris, & j'ai cherché à ne  
 » rien omettre de ce que l'homme le plus  
 » étranger à nos usages auroit pu me de-  
 » mander; & cette immensité de livres &

de matières, je l'ai réduite à quelques volumes, qui n'auront pas tout dit, sans doute, mais qui auront, ce me semble, dit toutes les choses essentielles, & beaucoup de choses qui n'avoient pas encore été dites. »

Le ton de cette Préface prépare bien, ce me semble, à la grandeur du sujet, & dispose le Lecteur à réfléchir profondément avec l'Écrivain. Il est impossible, après y avoir jeté les yeux, de ne pas passer de la Préface à l'Ouvrage. Un Ancien disoit aux Architectes : quand vous éleverez un temple à quelque Dieu, faites qu'on ne puisse en regarder la façade sans entrer dans le temple, comme si on y étoit entraîné par la main du Dieu même. Voilà quel doit être l'effet d'une Préface.

Les fragmens que nous venons de citer ne présentent que le point de vûe le plus général de l'Ouvrage entier, tel qu'il doit sortir un jour des mains de M. de Chabrit. Voici les objets que renferme le Volume qu'il publie aujourd'hui.

1°. Un tableau de la Législation Romaine dans les Gaules au temps de l'établissement des barbares.

2°. Le peu de monumens qui nous restent de la Législation Armoricaine & Bretonne.

3°. L'histoire de l'établissement des barbares dans les Gaules.

4°. Des Alains & des Saxons.

5°. De la Législation Bourguignonne.

6°. De la Législation Wisigothe.

7°. De la Législation Françoisé jusqu'à l'établissement des Coutumes.

8°. Des sources des Coutumes.

Il est impossible de suivre l'Auteur dans les détails de cette foule immense de Loix, de Réglemens & de Coutumes dont il trace l'Histoire. Je voudrois seulement montrer au Public le genre de mérite & d'utilité qui distingue dès à-présent cet Ouvrage, & à M. de Chabrit ce qu'il pourroit faire peut-être encore pour rendre son Ouvrage plus utile & plus intéressant.

Il faudroit avoir l'esprit bien gâté par la vanité de juger, pour oser prononcer sur le mérite d'un Ouvrage aux titres des Livres & des Chapitres. Un grand Homme de nos jours a été accusé d'apprécier ainsi les plus beaux Ouvrages; mais il est des occasions où cette méthode est aussi sûre qu'une autre: à la simple lecture de la table des Chapitres, on pourroit assurer que Grotius & Puffendorf ne sont que des Savans, & que Montesquieu est un grand Philosophe. En considérant à l'ouverture du Livre de M. de Chabrit, d'un côté, la multitude infinie d'objets qu'il embrasse, & de l'autre le court Volume qu'on a dans les mains, il vient deux idées bien favorables, l'une de l'étendue de son esprit, & l'autre de la précision de son esprit.

*J'ai voulu abrégé & approfondir*, dit M. de Chabrit: tout se resserre dans son Livre,

les Livres , les Chapitres , les phrafes.

Il a donné aux Loix Bourguignonnes & Visigothes , cet ordre heureux qui est la vraie lumière des esprits , & qui manque aux Codes des peuples les plus éclairés , parce que les Légiflateurs les plus célèbres ont eu des vûes sublimes , & n'ont pas connu la méthode. Ce n'est peut être que de nos jours que l'esprit humain a été capable de rédiger un grand Code de Loix.

M. de Chabrit fait porter dans l'Histoire la lumière des Loix , & dans les Loix celle de l'Histoire ; & l'on fait que celui qui n'étudieroit que les événemens, ne connoitroit pas les événemens , & que celui qui se borneroit à l'étude des Loix , ne comprendroit pas les Loix. Gravina, le premier, a bien compris ce principe , & une centaine de pages qu'il a écrites sur le Droit Romain , l'expliquent mieux que tous les *in folio* de tous les Jurifconsultes.

Le grand secret de l'esprit philsofphique, l'art des rapprochemens , ne manque point à M. de Chabrit. Lorsqu'il est dans une époque , son œil se porte sur toutes les époques. Un usage naît sous le règne de Clovis , & déjà il le lie à une Loi de Charlemagne ou de Louis XIV. Aux plus grandes distances il unit les choses par leurs rapports ; & si elles n'ont point de rapports , il les unit par leurs différences , parce qu'il fait que les faits isolés se perdent dans la mémoire , & qu'en les attachant les uns aux autres , on les attache ,

pour ainsi dire , à l'esprit des Lecteurs. Lorsqu'il ne peut pénétrer jusqu'à l'intention du Législateur , quand les circonstances qui ont fait naître une coutume ne paroissent plus dans les temps , il attribue à une Loi un motif que , peut être , elle n'a jamais eu , il donne à une coutume une origine qui n'est peut-être pas la véritable , mais qui en fait mieux connoître le sens , qui en peint mieux le caractère , & qui sauve le mortel ennui de l'étude d'une Législation d'où l'esprit du Législateur a disparu.

Il rend l'étude des Loix barbares intéressante ; parce qu'il les peint avec les couleurs de leur siècle , & qu'il les juge avec les lumières du nôtre. Il montre par-tout assez d'esprit , de connoissance & de philosophie pour mériter qu'un peuple éclairé l'avoue pour l'Historien de sa Législation. Cette place étoit vacante dans la Littérature Françoisse ; tout fait espérer que M. de Chabrit va s'en emparer & la remplir.

Je loue beaucoup , & je crains de ne pas louer assez ; je retarde le moment où finira l'éloge , parce que là doit commencer la critique. Je puis la différer encore en citant un morceau qui fasse voir combien sont mérités ces éloges que nous venons de donner à l'Ouvrage de M. de Chabrit ; je choisis ce qu'il dit du Code Théodose.

« Théodose le jeune , après la mort d'Honoré , désespérant de réunir les Empires  
 » d'Orient & d'Occident sous sa puissance ,

» voulut les réunir sous ses loix. Valenti-  
 » nius lui ouvrit les archives de l'Occident ;  
 » & Antiochus , à la tête de sept autres Jù-  
 » risconsultes , lui composa le Code qui  
 » parut sous son nom en 438 , & dont nous  
 » n'avons pu recouvrer que des fragmens.

» Le but de cette compilation fut de sim-  
 » plifier la Législation , & de lui donner  
 » un esprit chrétien. Pour cela , on décida  
 » qu'il ne falloit pas remonter au delà de  
 » Constantin ; mais avec cette précaution  
 » ridicule , étoit-il donc possible d'avoir  
 » une Législation raisonnable ?

» Constantin & ses successeurs n'avoient  
 » fait des réglemens que pour les objets sur  
 » lesquels il en manquoit , ou pour lesquels  
 » il n'y en avoit pas eu de tels qu'ils les  
 » avoient desirés ; du reste , ils avoient laissé  
 » leurs États se conduire par les Loix qui s'y  
 » étoient trouvées établies : en ne recueillant  
 » les Loix Romaines que depuis Constan-  
 » tin , Théodose omettoit donc une partie  
 » essentielle de ces Loix ; il se contentoit des  
 » supplémens , des modifications , des in-  
 » terprétations de quelques Empereurs , &  
 » il négligeoit les Loix fondamentales de  
 » l'Empire.

» Encore si sa compilation , imparfaite  
 » dans son ensemble , eût répondu en quel-  
 » que chose à ses grands desseins ; mais  
 » qu'on cherche sérieusement à développer  
 » l'esprit des Loix qui dûrent y entrer , on  
 » verra que les Princes qui les avoient por-

» tées, avoient contracté un caractère de  
 » haine & de destruction contre l'ancien  
 » culte, & un autre caractère de zèle  
 » pour le nouveau. Ce n'est pas tout; par  
 » une bizarrerie d'un autre genre, leurs  
 » Loix confervoient tour-à-la-fois une  
 » teinte de fanatisme & une teinte d'idolâ-  
 » trie. Théodose recueillit donc des régle-  
 » mens qui, s'ils avoient été bons pour  
 » changer les hommes, devoient tôt ou tard  
 » être mauvais pour les gouverner; aussi  
 » nous voyons que les Payens lui reprochè-  
 » rent de la dureté, & les Chrétiens des er-  
 » reurs, & les uns & les autres étoient  
 » fondés.

» Ne le seroit-on pas de même à soutenir  
 » que Théodose ne réussit pas mieux à sim-  
 » plifier la Législation: étoit-ce l'abrégé  
 » que de publier un très gros Volume de  
 » Loix, & de mettre en tête: *S'il se trouve*  
 » *d'autres Édits ou Constitutions qui aient*  
 » *une date certaine, qu'on les respecte comme*  
 » *Loix, qu'on respecte aussi comme Loix les*  
 » *réponses de Papinien, de Paul, de*  
 » *d'Alpien, de Modestin; celles de Scévole,*  
 » *de Sabin, de Julien, de Marcel, & de tous*  
 » *ceux que ces Jurisconsultes ont cités.* Étoit-  
 » ce lever les difficultés que de rendre cha-  
 » cun arbitre, & de la valeur de tant d'au-  
 » torités, & du mérite de tant de pièces;  
 » que de faire une Loi qui supposoit une  
 » infinité d'autres Loix; que de se borner  
 » au règne de Constantin, & de permettre

» d'interroger les Jurisconsultes de la Répu-  
 » blique ? Mais je crois que j'aurai trouvé là  
 » raison de tout ceci ; l'ignorance des Com-  
 » pilateurs de Théodose les fit trembler  
 » d'avoir omis dans leur Collection informe  
 » & précipitée, des décisions essentielles. »

L'Auteur conclut que si Antiochus eût été un homme de génie, il se fût servi de la commission & de la puissance qu'on lui donnoit, pour régénérer les deux Empires à-la fois, ou pour en établir un nouveau sur leurs débris. Cette opinion de M. de Chabrit sur la puissance des Loix dans les mains d'un homme de génie, est un témoignage sans doute de la grandeur avec laquelle il les considère lui même. Toute cette critique du Code Théodose est d'un Philosophe ; les Jurisconsultes parlent rarement ce langage.

La première critique que j'ai à faire à M. de Chabrit, porte sur l'ordre dans lequel il a disposé les matières de son premier Volume. Il a un Livre sur les Loix des Bourguignons, un Livre sur les Loix des Visigoths, un Livre sur les Loix des Francs : de sorte que des choses qui sont les mêmes, ou qui diffèrent peu, reviennent souvent dans le même Ouvrage ; & qu'après avoir parlé, par exemple, des *peines & des jugemens* à l'article d'un peuple barbare, M. de Chabrit, à l'article d'un autre peuple barbare, parle encore *des peines & des jugemens*. Il eût mieux valu, ce me semble, rapporter à la fois, sous les mêmes titres, toutes les

dispositions de ces Codes sur les mêmes objets. C'étoit s'épargner des répétitions; le Lecteur qui eût embrassé d'un coup d'œil toutes ces Législations barbares, les auroit mieux retenues en les comparant dans leurs rapports & dans leurs différences. Il est des choses qu'il faut diviser pour leur donner plus de clarté & plus de simplicité, il en est d'autres qu'on rend plus claires & plus simples en les réunissant : distinguer ces occasions, est un des dons les plus heureux de l'esprit philosophique. M. de Chabrit l'a senti lui même quelquefois. Il commence ainsi un de ses Chapitres : « puisque j'en suis » sur une matière commune à toutes les » Législations barbares, je vais l'expliquer » pour tous les barbares. »

Ces mots donnoient à M. de Chabrit le plan naturel de tout son Ouvrage.

M. de Chabrit *a voulu abrégé*. Mais il l'a trop voulu peut-être, peut-être il a trop réussi. L'esprit a peine à se reposer sur ces Chapitres de trois ou quatre phrases, sur ces phrases de trois ou quatre mots. La précision, qui est un mérite, consiste à retrancher les choses superflues, mais non pas à supprimer ces idées accessoires qui enrichissent & embellissent l'idée principale, qui la reproduisent sous plusieurs aspects & sous plusieurs formes pour mieux la graver dans la mémoire. L'oreille même & les yeux demandent un certain nombre de mots dans le style philosophique comme dans le style ora-

toire, & l'intelligence est troublée toutes les fois que ces deux organes sont trompés dans leur attente. Toutes les règles de l'art d'écrire se tirent de la nature de l'esprit humain. Avec trop de développemens, vous exigez une attention trop longue; avec trop de précision, vous exigez une attention trop forte; les deux excès fatiguent également l'esprit, & c'est lorsqu'on les évite tous les deux que l'attention devient facile, & n'est plus qu'un plaisir. Ce qui rend ce milieu, cette mesure si difficile à saisir, c'est que les grands Écrivains vivent dans la retraite, où l'attention devient forte, égale, constante, & qu'on les lit dans le monde, où elle est légère, foible & mobile.

La précision de M. de Chabrit d'ailleurs supprime quelquefois des choses absolument nécessaires, & quelquefois elle laisse pénétrer dans son Livre des choses qu'il ne falloit pas resserrer seulement, mais entièrement exclure.

Il ne pouvoit se dispenser de parler de la Religion Chrétienne; il la trouvoit d'abord dans les Loix Romaines, il la trouvoit ensuite dans les Loix des barbares. Mais M. de Chabrit emploie un Chapitre entier à nous apprendre que S. Barthélemi écrivit en hébreu l'Évangile qui porte le nom de Saint Marc, que S. Luc écrivit le sien sur les mémoires de S. Pierre; & il est évident que ces faits ont trop peu de rapport avec les Loix de la Monarchie Française. Pour faire con-

noître la morale des Évangiles, l'Auteur en copie plusieurs versets. Il ne falloit pas mettre des versets du Nouveau Testament à côté des Loix des Barbares.

Au Livre de l'établissement des Loix Romaines dans les Gaules, on trouve un Chapitre sur la nature *des biens*. Tout ce que dit M. de Chabrit sur un sujet si important, c'est que dans les premiers siècles de la République, les terres étoient les belles propriétés des Patriciens, des Plébeyens; que dans la suite les esclaves, les meubles, les droits du riche sur les pauvres devinrent la classe de biens la plus considérable.

Cela se réduit, à peu de chose près, à la distinction commune des biens en meubles & en immeubles.

M. de Chabrit a toujours écrit avec cette idée devant l'esprit; *je veux approfondir & abrèger*. Je vois bien ce qu'il *abrège*, mais je ne vois pas ce qu'il *approfondit* dans ce Chapitre. On y attendoit autre chose d'un Jurisconsulte Philosophe.

On eût désiré, par exemple, qu'un homme tel que M. de Chabrit, eût fait voir par quel étrange abus les Jurisconsultes Romains multiplièrent à l'infini, sans aucune nécessité, les formes de la propriété & de la possession: comment, sur un objet qui exigeoit sur tout qu'on fût clair & simple, ils rendirent par leurs distinctions subtiles, les Loix plus nombreuses que les besoins, & plus compliquées que les affaires. Comment leurs

maximes, transportées dans notre Jurisprudence, & mêlées ensuite aux principes confus & embarrassés des possessions féodales, ont produit un chaos où il est presque toujours impossible au Citoyen de connoître la nature & la sûreté des biens qu'il possède. Les lumières qu'il auroit répandues dans ce Chapitre auroient éclairé M. de Chabrit tout le long de son Ouvrage; il s'y seroit débarrassé pour jamais d'une multitude de difficultés qui vont s'élever devant lui à chaque pas qu'il fera dans nos usages.

Sont ce le javelot, le cheval, & les repas donnés par les Rois Germains à leurs compagnons, ou les arpens de *landes arables* donnés par les Césars aux légions des frontières, qui ont été l'origine des bénéfices & des fiefs?

On fera éternellement cette question à ceux qui écriront sur nos origines. M. de Chabrit n'y fait aucune réponse.

M. de Chabrit a jugé peut-être que c'étoit une vieille question; mais elle a vieilli sans avoir été résolue, & c'eût été la rajeunir que de la résoudre d'une manière satisfaisante.

Que de choses on attendoit au Chapitre de Charlemagne! Ce Chapitre est de quelques lignes; & tout ce que dit M. de Chabrit, c'est que les Loix de ce Prince furent d'un *Administrateur* plutôt que d'un *Législateur*.

Cela peut être; mais M. l'Abbé de Mably ne lui passera point cette opinion. Cet Écri-

vain, comme nous l'avons dit, a fait de Charlemagne un Législateur aussi systématique que Licurgue. M. l'Abbé de Mably a donné une assertion & des preuves ; pour le combattre, il ne suffit pas d'une assertion.

Je soupçonnerois volontiers M. de Chabrit d'avoir évité les discussions de crainte de passer pour un Dissertateur, & les citations d'Auteurs, pour ne pas s'exposer au ridicule qu'on a jeté quelquefois sur l'érudition. Ces deux craintes, si M. de Chabrit y cédoit trop, pourroient nuire beaucoup à son Ouvrage. Parmi nous, le bon goût a décrié les discussions, parce qu'elles ont commencé dans les bancs de l'école, & que dans le principe, elles n'ont eu pour ornement que le style barbare du syllogisme & de l'enthymême. Mais les plus beaux modèles de l'éloquence ancienne, les Discours de Démocrène & ceux de Cicéron, les Harangues des Historiens de la Grèce & de Rome, les Dialogues de Platon tirent leurs beautés principales de ces luites de raisonnemens, où l'esprit déploie sa vigueur & sa souplesse. Les mêmes idées, froides, sans intérêt & sans mouvement lorsqu'on les établit comme des propositions que personne ne conteste, prennent du mouvement, de la chaleur & de la vie lorsqu'elles servent de preuves contre une opinion qu'on attaque. En général, ce que l'homme fait de mieux, pour peu qu'il ait de courage & de force, c'est la guerre, & les discussions sont les guerres

de l'esprit. C'est dans des discussions théologiques, c'est à dire, dans les Lettres Provinciales, qu'on a vû, pour la première fois en France, les modèles de la bonne plaisanterie, de la haute éloquence & de l'élégance de la prose. Rousseau, s'opposant à l'établissement d'un Théâtre à Genève, a été aussi éloquent que Démosthènes armant toute la Grèce contre l'ambition de Philippe. Sur le Théâtre même, dans ces Ouvrages dont l'unique but est de flatter le goût & de toucher l'âme, les momens où les passions s'attaquent & se défendent par des raisonnemens vifs & pressés, sont ceux où elles échauffent le plus la scène. Dans tous les Ouvrages enfin, de quelque genre qu'ils soient, lorsque l'éloquence descend dans l'arène pour lutter contre l'éloquence, le bon goût peut assister au spectacle de ces combats.

C'est par un préjugé du même genre qu'on a voulu exclure les richesses de l'érudition des Ouvrages de goût & de philosophie; il se peut sans doute qu'un Erudit ne soit qu'un sot, & on en a des exemples. Mais il est un choix & un emploi de l'érudition qui ne peuvent être faits que par le génie; & que ceux là se trompent qui croient que les esprits les plus originaux & les plus créateurs, sont toujours ceux qui, sans aucune connoissance acquise, tirent tout de leur propre fonds, & pensent tous seuls, comme ils le disent avec orgueil. Les plus belles

belles créations de l'ignorance ne sont guères que des idées communes dans les siècles éclairés. Rien ne fertilise la pensée comme les pensées des grands Hommes. Quelle variété charmante une érudition de bon goût peut donner aux longs Ouvrages ! Combien de talens & d'esprits divers elle peut rassembler dans un même Livre, sans rien faire perdre de son génie & de sa gloire à celui qui en est l'Auteur ! L'Ecrivain ressemble alors à un homme aimable & modeste qui vous appelle chez lui, mais qui, sans avoir l'orgueil de se charger tout seul de vos plaisirs, vous y fait rencontrer une société choisie qui l'aide à embellir sa maison ; & ces Ecrivains présumptueux qui croiroient s'avilir s'ils laissoient approcher la pensée d'un autre de leur Ouvrage, en restant toujours seuls dans leur Livre vous font sentir trop souvent l'ennui d'un long tête à tête. Il seroit aisé de prouver que les Ouvrages de ce siècle où l'on trouve les connoissances les plus variées & les plus philosophiques, sont en même tems ceux où l'on sent le mieux à chaque page la présence de l'esprit inventeur.

J'aurois donc voulu que M. de Chabrit citât, défendît & combattît plus souvent les opinions qu'il a rencontrées dans son sujet ; c'eût été encore une occasion de rendre hommage à des hommes de mérite ; & lorsqu'on a payé un tribut d'éloge à un bon

Écrit, il me semble qu'on poursuit le sien avec plus de courage & de confiance.

Quant au style de M. de Chabrit, on a pu en prendre une idée dans les morceaux que j'ai cités. La précision & la fermeté y dominant; mais nous oserons dire à M. de Chabrit que son style est quelquefois *court* sans être *précis*. Une phrase n'est pas précise parce qu'elle a peu de mots, mais parce que les idées qu'elle contient sont bien claires & bien déterminées; &, dans ce sens, le style d'un Écrivain peut être à-la-fois très-précis & très-périodique. M. de Chabrit ne paroît pas avoir assez étudié encore l'art des constructions nettes & faciles; les esprits médiocres, qui n'ont que peu d'idées, qui n'ont que des idées mille fois exprimées, acquièrent facilement ce talent; il paroît en eux un don de la Nature. Pour les penseurs profonds, dont la phrase est toujours prête à se charger de trop d'idées, qui à chaque instant ont à rendre des idées qui n'ont jamais reçu l'expression, c'est un art difficile qui ne peut être perfectionné que par le secours d'une analyse fine & adroite. Croit-on que Rousseau, s'il n'avoit eu à écrire que des pensées communes & des sentimens ordinaires, auroit souvent travaillé une seule période pendant des jours & des nuits entières?

M. de Chabrit, qui a de la sagacité dans l'esprit, a aussi de la chaleur dans l'âme.

Son expression joint très-souvent un sentiment à une idée.

Qui croiroit qu'avec tant de moyens de se faire un style à soi, M. de Chabrit ait toujours cherché le style d'un autre ? En lisant le Livre de M. de Chabrit, ce n'est pas à son style, mais à celui de Montesquieu qu'on pense sans cesse. Il en prend les formes, les tournures ; on voit qu'il veut marcher comme lui, s'arrêter de même, qu'il en copie tous les mouvemens & toutes les attitudes. Il n'y a pas une phrase dans *les Loix de la Monarchie Française*, qui ne paroisse calquée sur une phrase de l'*Esprit des Loix*. Je ne me souviens point d'avoir lû d'Ouvrage où le projet de l'imitation fût aussi visible. Il ne cherche pas seulement à saisir la manière de Montesquieu, mais ses manières, car ces deux mots nous paroissent exprimer des idées différentes. Dans l'Auteur des *Lettres Persannes*, les manières qui sont naturelles ont presque toujours le charme des grâces ; elles tiennent beaucoup peut-être au caractère vif & original de la Province où étoit né ce grand Homme. Montesquieu, qui méditoit pendant vingt ans les sujets de ses Ouvrages, avoit pourtant une extrême promptitude d'esprit ; comme dit Vauvenargue, il avoit *des saillies de réflexion*, & ses pensées les plus profondes le saisissoient quelquefois comme une impression rapide. C'est alors qu'il s'écrie : *Je découvre ce que j'ai long temps inutilement cherché.*

*Éc. je vois la raison de ceci , Éc. je vois beaucoup de choses à la fois ; il faut me laisser le temps de les dire , Éc. Le génie de Montesquieu n'étoit pas de la trempe de ceux qui se laissent gouverner, qu'on prend pour ainsi dire, & qu'on laisse à volonté; il en étoit souvent abandonné dans les forêts de la Brede, & obsédé dans les sociétés de Paris. Montesquieu étoit sur-tout extrêmement distrait; il n'étoit jamais sûr ni d'écrire ni d'avoir écrit ce qu'il avoit trouvé de plus beau dans la méditation. Delà ces formules si fréquentes, j'allois oublier de dire, j'ai oublié de dire, ai-je dit? Éc. & ces choses qu'il va oublier, qu'il a oubliées, qu'il n'est pas sûr d'avoir dites, sont très-souvent des pensées & des vûes sublimes. Avec la douceur & la facilité d'un enfant dans le caractère, il en avoit souvent l'impatience, & le Législateur des Nations laisse percer quelquefois cette humeur impatiente: Je suis embarrassé de tout ce que mon sujet me présente dans ce Livre; j'écarte à droite & à gauche; je perce, & je me fais jour, Éc. Ces formes, ces manières qu'on a été étonné de trouver dans un Livre tel que l'*Esprit des Loix*, peuvent plaire beaucoup, parce qu'elles sont l'expression fidelle & ingénue de ce que l'Auteur éprouvoit en écrivant, parce qu'elles nous font connoître son caractère en même-temps que son génie. Vous vous attendiez à ne voir qu'un Auteur, & vous trouvez un homme. Cela est*

d'un grand prix , quoique cela fasse peu de chose pour le mérite du Livre. L'Écrivain n'en est pas plus grand, il en est plus aimable ; mais on sent en même temps que s'il y a quelque chose qu'il ne faille pas imiter, c'est sur-tout ce qui exprime non les idées, mais le caractère personnel d'un Écrivain. Alors vous courez le risque de vouloir paroître embarrassé de vos idées, lorsqu'on voit clairement que vous n'êtes embarrassé que d'en avoir ; de feindre la distraction avec une attention toujours égale & tendue ; de jouer l'impatience dans un style calme & modéré. Vous vous écrierez : *j'allois oublier de dire*, & cette chose vous pouviez l'oublier sans conséquence, ou on vous a vû occupé à la faire venir pendant une heure ; votre style & votre caractère seront sans cesse en contradiction, & cet effort qui doit vous fatiguer, fatiguera beaucoup vos Lecteurs. M. de Chabrit a trop d'esprit, il a trop de talent pour faire de si fâcheuses impressions. Rempli de l'Esprit des Loix, il aura imité les manières de Montesquieu, comme on prend sans s'en appercevoir celles des personnes avec lesquelles on vit, & qu'on aime beaucoup ; mais il doit s'en défaire, parce que ce sont des manières, & qu'elles ne sont pas les siennes. Une femme ne prend pas les grâces d'une autre femme, ni un Écrivain les grâces d'un autre Écrivain ; & combien la perpétuelle occupation de mettre son esprit dans les formes de l'esprit d'un autre,

doit en contraindre les mouvemens, en étouffer la chaleur, en borner les vûes ! Le style doit être fait pour les idées, on se fait les idées pour le style.

Il est un genre d'imitation qui peut être plus utile, qui est même glorieux : dans un long commerce avec le génie d'un Ecrivain, il n'est pas impossible de lui surprendre quelques uns des secrets de ses conceptions, de voir comment il se place au milieu des choses humaines, de quel côté il regarde les événemens & les institutions, quels sont les rapprochemens qui lui rendent le plus d'idées & de vérités neuves. Toujours ému par son style & par son éloquence, à force de sentir avec lui, on peut parvenir à sentir de la même manière, à lui dérober, pour ainsi dire, quelques-unes de ces passions sublimes qui font les grands Hommes ; à se remplir dans Voltaire de l'horreur du fanatisme & de la superstition ; dans Montesquieu, de la haine du despotisme ; dans Rousseau, de l'amour de l'indépendance & de la Nature. Mais alors qu'on prend ainsi à un Ecrivain son esprit & son âme, on n'a plus aucun besoin de lui emprunter son style. Ceux qui ont surpris son génie ne s'occupent plus à le copier ; ils y trouvent plus de moyens qu'il ne leur en faut pour se créer un style nouveau, pour changer même, s'ils le vouloient, à chaque phrase, les formes & le caractère de leur style, à-peu-près comme un Acteur qui possède tous les

secrets de son Art, met à chaque instant dans les traits de son visage une nouvelle physionomie & de nouvelles passions. C'est ainsi qu'il convient à un homme tel que M. de Chabrit d'imiter Montesquieu; il doit marcher à ses côtés, & non pas sur ses traces.

On peut trouver dans ces critiques une sévérité qui ne nous est pas ordinaire; mais c'est que l'Ouvrage de M. de Chabrit a un mérite aussi qui n'est pas commun. Il commence un grand Ouvrage, & avec des défauts il annonce un grand talent. Tous ses défauts il peut les perdre dans l'intervalle du premier au second Volume. Jamais une critique sévère, si elle est juste, ne peut être mieux placée. Liés avec M. de Chabrit, nous pouvions lui faire ces mêmes observations en particulier; mais si elles ont quelque vérité, faites devant le Public, il en recevra une toute autre impression. Nous espérons donc, nous sommes même à-peu-près sûrs que M. de Chabrit ne verra dans ces réflexions que le desir sincère d'être utile au beau Monument qu'il élève à la Législation Française, & qui sort déjà de terre avec tant de grandeur & de hardiesse.

P. S. Depuis que cet Article est écrit, l'Académie Française a décerné à M. de Chabrit le legs institué par M. de Walbelle. C'est le témoignage le plus sûr & le plus honorable du mérite du Livre que nous annonçons; mais ce qui fait peut-être autant d'honneur encore à M. de Chabrit,

il vient d'imprimer un nouveau Discours préliminaire; il a sollicité des critiques; elles l'ont éclairé. Il annonce des changemens, de nouvelles vûes. Tout assure que ses idées se sont étendues, & que son Ouvrage va se perfectionner. Il répond d'avance à quelques unes de nos critiques; c'est à ceux qui nous liront tous les deux à juger de nos critiques & de ses réponses. Son style même prend déjà plus de liberté; il est beaucoup plus le style de M. de Chabrit, & un changement si prompt prouve combien M. de Chabrit est fait pour avoir un style qui lui appartienne.

( *Cet Article est de M. Garat.* )

## ACADÉMIE FRANÇOISE.

UN Anonyme ayant prié l'Académie Françoise de se charger de la distribution d'un Prix annuel, destiné à l'Ouvrage le plus utile, cette Compagnie l'adjugea l'année dernière au Livre intéressant qui a pour titre : *Les Conversations d'Émilie*. Le Public, qui avoit vû avec plaisir l'*Ami des Enfans* dans la concurrence du Prix, apprit cette nouvelle avec une double satisfaction : au plaisir de le voir donner à Madame d'Épinay, se joignit l'espoir de le voir accorder l'année suivante à M. Berquin, qui continuoit son Ouvrage avec un succès toujours soutenu.

Ce vœu vient d'être rempli. L'Académie Françoisè, dans sa Séance du 4 Mars, a couronné l'*Ami des Enfans*, Ouvrage qui remplit son titre dans toute son étendue, & par l'effet qu'il a produit, & par le succès qu'il a obtenu. On ne pouvoit lui contester son utilité, qui se renouveloit tous les mois, & qui est attestée par l'empressement des mères & des pères de famille; & jamais Ouvrage n'a mieux captivé le suffrage de ses Lecteurs; car les enfans, à qui il étoit destiné, loin de le craindre comme un travail, le desiroient comme une récompense, & ils ont toujours fait de cette étude le plus cher de leurs amusemens.

M. Berquin, avant de publier l'*Ami des Enfans*, jouissoit d'une réputation méritée par des Romans & des Idylles, Ouvrages qui sont tous le fruit d'un esprit facile & aimable, & l'inspiration d'un cœur honnête & sensible. Il a trouvé, pour le Prix d'utilité, un digne concurrent dans l'Auteur des *Vûes Patriotiques sur l'Éducation du Peuple*, Ouvrage intéressant, qui laisseroit beaucoup de regrets si le Prix qui vient d'être accordé l'avoit été pour la dernière fois.

C'est avec plaisir que nous annonçons ici que M. Berquin a repris son Ouvrage, & que son premier Cahier doit paroître incessamment.

---

---

**S P E C T A C L E S.**

---

**C O N C E R T S P I R I T U E L**

**P** A R M I les Nouveautés qu'offrent les deux derniers Concerts, ceux du Dimanche & du Jeudi de la Passion, nous remarquerons Mme Lionelli, qui a chanté avec grâce un air Anglois, sur paroles Angloises. Sa voix est fort agréable, & l'air assez joli; on l'a redemandé. Le choix du morceau Italien qu'elle a chanté ensuite n'a pas paru également heureux. Mme Krumpholtz, dont les talens supérieurs lui ont assigné le premier rang sur la harpe, en a donné de nouvelles preuves. On ne peut exécuter d'une manière plus brillante & plus sûre la charmante musique de son mari. M. Guérillot continue de justifier la grande idée que ses débuts ont donnée de son talent sur le violon. M. Gervais, élève de M. Frantzel, & frère de l'excellente Danseuse de ce nom, n'a pas moins de droits aux éloges. Il seroit injuste & malhonnête de comparer les talens d'un très-jeune homme avec ceux d'un homme fait comme M. Guérillot; mais nous devons dire que M. Gervais donne les plus grandes espérances. Son archet est superbe, sa qualité de son moëlleuse & forte, une execu-

tion très nette, & il annonce beaucoup de sentiment. En un mot, on voit en lui les fruits d'une excellente disposition exercée dans une excellente école. Un talent plus étonnant encore peut être, par la privation d'un des organes qui sembleroit indispensable, c'est celui de Mlle Paradis, aveugle depuis l'âge de deux ans, & qui touche le clavecin avec une netteté, une précision dont on n'avoit pas l'idée. Son succès a été prodigieux, & devoit l'être; nous croyons impossible de porter cet instrument à un plus haut degré de perfection. On a entendu aussi au dernier Concert un nouvel Oratoire de M. Rigel (Jephté) très-bien exécuté par Mlle Méliancourt, MM. Laïs & Rousseau. On y a trouvé quelques longueurs, mais plusieurs morceaux ont été fort applaudis. Nous ne finirons pas cet article sans remarquer avec plaisir les progrès sensibles de Mile Vaillant, celle de nos Virtuoses qui a maintenant le plus de célébrité. Sa voix douce & flexible est devenue fort légère, & elle perd de jour en jour un peu de l'affectation que lui avoit donnée l'imitation de la manière Italienne. Nous ne répéterons pas les éloges que méritent toujours les symphonies de M. Hayden; mais nous en donnerons à l'ensemble parfait avec lequel l'orchestre les exécute.



## COMÉDIE FRANÇOISE.

**L**A clôture de ce Spectacle s'est faite le Samedi 27 Mars, par une représentation de *Mérope*, Tragédie de Voltaire, & du *Legs*, Comédie de Marivaux.

Entre les deux Pièces, M. *Saint-Phal*, jeune Acteur, nouvellement admis à réception au nombre des Comédiens du Roi, a prononcé le Compliment d'usage.

Nous ne transcrivons point en entier ce petit Discours, dont le fonds ressemble à tout ce qui a été dit jusqu'à ce jour, & ressemblera vraisemblablement à tout ce qui se dira par la suite en pareille circonstance. La reconnoissance des Comédiens pour les bontés & l'indulgence du Public; le zèle qui les anime; le desir de plaire & de mériter de nouveaux encouragemens: voilà les objets sur lesquels roule la première partie de ce Compliment. La tournure en est un peu contrainte; mais le ton en est modeste & respectueux.

Nous allons copier la seconde partie, parce qu'elle fait mention d'une Anecdote qui honore à la fois la Comédie Françoisse & le Comédien qui y a donné lieu.

« Le Théâtre François étoit menacé de  
 » perte un de ses plus beaux ornemens;  
 » un Sujet dont la carrière Dramatique est  
 » marquée par plus de trente années de

» gloire ; un Comédien que , par un privi-  
 » lège bien rare , on peut toujours louer  
 » avec enthousiasme fans jamais exagérer la  
 » louange. Ses longs travaux l'autorisoient  
 » à la retraite : elle étoit fixée à l'époque où  
 » nous sommes. Alarmée de cette résolu-  
 » tion , la Comédie Françoisé a pensé , je  
 » dirai mieux , elle a senti que si M. Prévillé  
 » avoit assez fait pour sa renommée , il se  
 » devoit à vous , Messieurs , pour vos plai-  
 » sirs , & à la Comédie comme un de ses mo-  
 » dèles. Les Comédiens'en corps lui ont fait  
 » part de leur vœu & de leurs réflexions : sa  
 » modestie lui a fait rejeter les unes & le sou-  
 » venir de vos suffrages lui a fait adopter l'au-  
 » tre. C'est vous , Messieurs , c'est vous seuls  
 » qui le retenez parmi nous. Le bonheur de  
 » vous avoir été cher , & de vous l'être encore ,  
 » l'a seul décidé à vous consacrer quelques-  
 » uns des instans qu'il avoit destinés d'avance  
 » à la tranquillité & au repos. Permettez-  
 » nous , Messieurs , de nous glorifier du succès  
 » de notre démarche. Souffrez que nous  
 » vous la présentions comme une nouvelle  
 » preuve du zèle qui nous a toujours animés ,  
 » & comme une des causes sur lesquelles  
 » nous osons appuyer l'espoir de conser-  
 » ver à jamais votre indulgence & vos  
 » bontés. »

Les Spectateurs ont applaudi avec enthousiasme toute cette partie du Discours de M. Saint-Phal. L'éloge de M. Prévillé est toujours fait pour être accueilli avec plaisir ;

mais dans la bouche de M. Saint-Phal, c'est-à-dire, d'un de ses Élèves, cet éloge devoit prendre & a pris un nouveau degré d'intérêt. Il a d'ailleurs été prononcé avec beaucoup de grâces. Il n'étoit pas difficile de s'appercevoir que la reconnoissance échauffoit la sensibilité, animoit les accens du jeune Acteur. Cette observation n'a point échappé à l'œil des Spectateurs, & les applaudissemens qu'on a prodigués à M. Saint-Phal, doivent tout-à-la fois lui prouver combien on s'intéresse à son talent, & l'encourager à mériter, par de nouveaux efforts, des suffrages dûs à un autre sentiment que celui de l'indulgence.

### COMÉDIE ITALIENNE.

ON a continué les représentations d'*Ariste*: la seconde & la troisième ont été mieux accueillies que la première. La Pièce, en un mot, a repris quelque faveur. On peut attribuer ce retour du Public aux corrections qui ont été faites dans l'intervalle de la première à la seconde représentation. On peut toujours faire les mêmes reproches au fonds de l'intrigue & au but moral; mais l'action est plus rapide, & les motifs sont mieux indiqués, par conséquent mieux apperçus. Cet Ouvrage a été mis au Théâtre par M. Dorfeuille, jeune Comédien, qui a débuté dans le cours de l'été dernier à la Comédie Françoisise, dans le grand emploi Tragique. Nous

avons rendu compte, dans le temps, de son début ; & si nous lui avons reproché de grands défauts, nous avons aussi parlé des qualités rares & précieuses qu'il a développées dans les différens rôles qu'il a joués. Son goût pour la Littérature Dramatique élève un préjugé favorable pour les études qu'il fera sur l'état qu'il a embrassé : en conséquence nous l'invitons à redoubler de travail, afin de parvenir à mériter, comme Acteur, la considération à laquelle il pourra prétendre en faisant disparaître les taches qui déparent son talent.

La clôture du Théâtre Italien s'est faite par le *Faux Lord* & par le *Droit du Seigneur*, deux nouveautés données avec succès dans le cours de cette année. Ce spectacle a attiré un si grand concours de monde, que le Théâtre étoit rempli de Spectateurs. Quoique l'usage de placer des banquettes sur la Scène soit heureusement aboli depuis longtemps, il n'y a guères eu d'années où l'on n'ait vû, au Théâtre Italien, un grand nombre d'Amateurs placés dans les coulisses les jours de clôture ; & , jusqu'ici, nous ne croyons pas que le Public en ait murmuré. Mais on s'apperçoit depuis quelque temps que le Parterre, jadis si redoutable, & depuis devenu si doux & si indulgent, tente de faire revivre les anciens droits par des sorties vives, & semble vouloir refaisir l'autorité qu'il a perdue. Il n'y auroit pas grand mal à cela s'il en favoit faire un bon usage, &

Si les éclats qu'il se permet de temps en temps avoient pour base un goût sain, une critique judicieuse, une sévérité éclairée & raisonnable. Quoi qu'il en soit, le 27 Mars, il fut absolument choqué de voir le Théâtre embarrassé de Spectateurs, & il exigea impérieusement qu'on les fit sortir. En vain les Acteurs tentèrent jusqu'à trois fois de commencer le Spectacle, ils furent repoussés trois fois. Enfin le Public ne consentit à s'appaiser que sur les excuses que lui vint faire le Sr Thomassin, au nom de toute la Comédie. Plusieurs voix crièrent très-distinctement qu'elles vouloient bien pardonner cette fois encore, mais pour la dernière, & sans tirer à conséquence; ensuite de quoi tout fut calme & tranquille. Cette scène a duré cinq quarts d'heure; aussi le Spectacle n'a-t'il fini qu'à dix heures & demie.

Il a été terminé, suivant l'usage adopté au Théâtre Italien, par un Compliment au Public en dialogue & vaudevilles. M. Favart fils en est l'Auteur. Nous n'avons rien à en dire. Naturellement les productions de cette espèce doivent être médiocres; & peut-être est-il impossible de les faire bonnes. Il s'agit toujours de dire au Public qu'il est doux, qu'il est juste, qu'il est éclairé; quoique souvent on ait l'opinion & la preuve contraires. On le remercie de tout cela; on lui promet de nouveaux efforts à la rentrée. On lui proteste qu'on va languir de son absence, & l'on soupire amoureuxment

après son retour. Quelquefois le Public a mal accueilli ces tendres doléances; c'est ce qui n'est point arrivé cette fois à M. Favart, dont le Compliment a été reçu avec une indulgence au moins égale à la rigueur qu'on avoit fait éclater avant le Spectacle.

## ANNONCES ET NOTICES.

**O**NZIÈME Chapitre du *Voyage Pittoresque de la Sicile*, par M. Houel, Peintre du Roi.

L'Auteur y traite d'une manière particulière des Volcans qui ont formé les Isles de Lipari, & des événemens connus qui y ont occasionné quelques changemens considérables jusqu'à nos jours. Il représente en cinq planches les vûes & les plans de Volcanello ou Volcano, avec une vûe de l'intérieur du cratère de ces deux Volcans; & par ce moyen il en fait voir complètement les formes & les dimensions, & le texte achève d'en faire connoître l'historique & les particularités les plus intéressantes relativement à l'Histoire naturelle. La sixième planche de cette Livraison offre la vûe de la Saline d'une Isle de ce nom, près de Lipari, d'où l'on aperçoit les objets principaux dont on a parlé dans ce Chapitre, & le Mont-Etna, que l'on voit à plus de 25 lieues de distance de rayon, ce qui fait juger aisément de la supériorité de sa hauteur au-dessus des plus hautes montagnes de la Sicile, qu'il domine des deux tiers de son élévation.

*TÉLEPHE*, en XII Livres. A Londres, & se trouve à Paris, chez Pissot, Libraire, Quai des Augustins.

Cet Ouvrage est un Roman poétique & philoso-

phique dans le genre du Télémaque. On en donnera l'Extrait incessamment.

*L'ILLIAD* d'Homère, traduite en vers François, avec des Remarques à la fin de chaque Chant, & ornée de Gravures, par M. Dobremès. 3 vol. in-8°. Prix, 12 liv. br. A Paris, chez la Veuve Duchesne, rue S. Jacques; Berton, rue S. Victor; Froullé, Pont Notre-Dame; Nyon le jeune, place des Quatre Nations; Onfroy, Quai des Augustins; Jombert le jeune, rue Dauphine.

Nous rendrons compte de cet Ouvrage, qui mérite l'attention des Amateurs de l'antiquité.

*COLLECTION des Moralistes Modernes, l'ami des Vieillards*, présenté au Roi, par M. l'Abbé Roy, Censeur Royal, Membre de plusieurs Académies. 2 Parties, petit format; de l'Imprimerie de Monsieur, & se trouve à Paris, chez l'Auteur, rue Guénégaud, N<sup>o</sup>. 20; Bastien, rue S. Hyacinthe; Lamy, Quai des Augustins; Belin, rue S. Jacques; Guillot, rue S. Jacques.

Cette Collection, qui est fort bien imprimée, doit faire suite à celle des *Moralistes Anciens*. Nous en rendrons compte incessamment.

*DÉLASSEMENS de l'Homme Sensible*. Tome quatrième, septième Partie.

On souscrit pour cet Ouvrage intéressant, chez l'Auteur, rue des Postes, près l'Estrapade, maison de M. de Fonchy; la Veuve Ballard & fils, Impr. du Roi, rue des Mathurins; Moutard, Impr.-Libr. même rue; Belin; Libraire, rue S. Jacques, près S. Yves, & Dessenne, au Palais Royal, passage de Richelieu.

Les cinq parties qui restent pour compléter le

fixième Volume , paroîtront à la fin de Mai prochain ; & c'est dans le courant de ce mois que se renouvellera la Soufcription.

*Les Cent Écus , Drame Poiffard en un Acte & en prose* , par M. Guillemain , représentée pour la première fois sur le Théâtre des Variétés Amusantes , le 20 Novembre 1783. Prix , 1 liv. 4 sols. A Paris , chez Cailleau , Imprimeur-Libraire , rue Galande.

Lucas qui veut se marier , fait assigner Madame Thomas , qui lui doit cent écus ; & il se trouve que Javote , qu'il aime éperdument sans connoître sa famille , est justement la fille de cette Madame Thomas. Celle-ci vient annoncer à Javote qu'on est prêt à vendre leurs meubles pour cent écus Javote s'adresse pour avoir cette somme à Lucas , son amant , qui , pressé de la lui prêter , recommande à son Huissier de se hâter , & de faire la vente sur le champ ; mais à la fin Lucas apprend que Madame Thomas est la mère de sa maîtresse ; & la créance s'éteint par le mariage des deux amans.

Cette situation est théâtrale & bien établie ; l'Auteur auroit pu lui donner plus d'étendue & de développement. Il y a des détails agréables & du naturel dans le dialogue.

On trouve chez le même Libraire *les Amours de Montmartre* , Comédie en un Acte & en vers , par M. Fonpré de Fracansalle ; représentée pour la première fois à Paris , sur le Théâtre des Variétés , le 30 Avril 1779 , & à Versailles , devant Leurs Majestés , le 20 Juin de la même année.

Cette Pièce est une espèce de Parodie de plusieurs Scènes de nos Tragédies les plus connues. Les amours de Briochette & de Pattonet , qui forment le fonds de cette Pièce , amènent un enlèvement qui se termine par un mariage.

*LE Mariage rompu*, peint par Étienne Aubry, Peintre du Roi, & gravé par R. de Launay le jeune. Prix, 3 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue & Porté S. Jacques, la porte cochère près le Petit Marché. N<sup>o</sup>. 112.

Cette Gravure représente un jeune Villageois & une jeune fille prêts à recevoir la Bénédiction Nuptiale. Une jeune femme éplorée, suivie de deux enfans, vient mettre aussitôt opposition à ce mariage. Cette mère infortunée se jette aux pieds de son amant, en lui montrant les fruits de leur amour; & le jeune homme attendri sacrifie son nouveau penchant, & lui donne la main. Cette Estampe, qui est d'une composition intéressante & d'un bon burin, fait suite à celles de Rousseau & Voltaire, par feu M. Macret, ayant pour titre l'arrivée de J. J. Rousseau aux Champs Élysées.

*PSYCHÉ abandonnée par l'Amour. — L'Amour désarmé*, gravées par Touraly, d'après Dardel. Prix, 1 liv. 4 sols chaque en rouge; coloriées, 2 l. 8 sols.

La seconde de ces deux Estampes est d'une expression plus agréable.

*RECUEIL concernant le Tribunal de Nosseigneurs les Maréchaux de France, les prérogatives & les fonctions des Officiers chargés d'exécuter son ordre, les matières de sa compétence, la forme d'y procéder, avec les différens Edits, Déclarations & Réglémens intervenus sur ces matières*, par M. de Beaufort, Premier Lieutenant de la Connétablie, Gendarmerie de France, Camps & Armées du Roi, ci-devant Grand Prévôt des Armées de France en Westphalie, Prévôt Général des Maréchaussées, Lieutenant-Colonel de Cavalerie, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis. 2 vol. in-8<sup>o</sup>. A Paris, chez l'Auteur, rue Basse du Rempart, N<sup>o</sup>. 12.

Cet Ouvrage, d'une bien plus grande étendue que le *Recueil des Edits & Déclarations du Roi contre les rencontres*, qui d'ailleurs est devenu fort rare, demandoit beaucoup de recherches, & il est rédigé avec le plus grand soin. Il a mérité de la part de Nosseigneurs les Maréchaux de France le témoignage le plus honorable ; & il sera de la plus grande utilité à tous ceux qui sont attachés à leur Tribunal, ainsi qu'au Corps de la Noblesse & aux Militaires.

*SAINTE-BIBLE*, traduite en François, avec l'explication du sens littéral & du sens spirituel, tirée des Saints Pères & des Auteurs Ecclésiastiques. Nouvelle Édition. Tome V. A Nîmes, chez Pierre Beaume, Imprimeur-Libraire ; & se trouve à Paris, chez Guillaume Desprez, Imprimeur ordinaire du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques.

Le sixième Volume de ce grand Ouvrage suivra de près celui-ci.

*CONTES en vers*, par M. D.\*\*\*. Seconde Édition. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Guillot, Libraire de Monsieur, rue S. Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins.

Nous avons rendu compte de cet Ouvrage avec des éloges qui ont été confirmés par le suffrage du Public.

*L'INDÉPENDANCE des États-Unis de l'Amérique*, Ode sur la Paix, par M. Foix. A Paris, de l'Imprimerie de Clousier, rue de Sorbonne, & chez les Marchands de Nouveautés.

Cette Ode a été présentée au Roi & à la Famille Royale,

*MON Songe*, Satyre imitée du Grec de Lucien, suivie des Sensations d'un Homme de Lettres, par

M. Duchofat, Avocat en Parlement. Prix, 1 livrè  
4 sols. Au Monomotapa; & se trouve à Paris, chez  
l'Auteur, rue Montmaitre, au coin de celle du  
Mail; Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande,  
& chez les Marchands de Nouveautés.

Cette Brochure a ces deux vers pour Epigraphe :

C'est en vain que je veux abjurer la satire;  
Je ne saurois bâiller sans hautement le dire.

Nous serons plus discrets que l'Auteur.

*MÉDECINE - PRATIQUE & Moderne appuyée  
sur l'observation recueillie d'après les Ouvrages de  
feu M. Marquet, Doyen du Collège Royal de  
Nancy, & de plusieurs autres Médecins célèbres,  
mise en ordre par M. Buc'hoz son gendre, Méde-  
cin de MONSIEUR, & augmentée de plusieurs de  
ses observations. A Paris, chez l'Auteur, rue de la  
Harpe, presque vis-à-vis la Sorbonne.*

L'Auteur avoit d'abord résolu de réduire cet Ou-  
vrage à trois Volumes; mais il s'est vû forcé d'en  
ajouter un quatrième, qui paroîtra en 1784. On ne  
souscrira pas pour ce dernier; mais il sera fait  
une remise honnête à ceux qui auront souscrit pour  
les deux premiers en représentant le second, qui  
sera pour cette raison paraphé par l'Auteur.

*ARSACE & Isménie, Histoire Orientale, par M.  
de Montesquieu, petit format de 143 pages. Prix,  
papier d'Annonai, 3 liv.; papier ordinaire, 1 liv.  
4 sols. A Londres, & se trouve à Paris, chez Guil-  
laume Debure, fils aîné, Quai des Augustins.*

Nous rendrons compte de cet Ouvrage, qui est  
très-agréablement exécuté, & qui mérite l'attention  
du Public, par le nom de son Auteur.

*QUATRE Trios d'Airs connus, dialogués & va-*

*riés pour deux Violons & Basse*, par MM. Roufseau frères & Lejeune, Œuvre I. — *Quatre Trios, &c.* Œuvre II. Prix, 7 livres 10 sols chaque Œuvre.

A Paris, chez les Auteurs, rue des Martyrs, Fauxbourg Montmartre, hôtel de M. le Comte d'Albaret.

Ceux qui ont le bonheur d'entendre fréquemment ces habiles Professeurs, & de jouir de l'ensemble délicieux de leur exécution, pourroient croire que c'est à ce rare avantage qu'est dû tout le mérite de leur musique; ils seront détrompés en examinant les Trios que nous annonçons; ils verront que même avec une exécution moins parfaite il leur reste encore une tournure originale, une touche spirituelle & piquante qui les fera toujours distinguer de tous les arrangemens de ce genre.

*SECONDS Solfèges, ou Principes de Musique clairs & faciles, suivis de quatre-vingt-dix-neuf Leçons sur toutes les clefs, dans tous les tons & dans tous les genres, de douze Duos & de plusieurs Airs des Maîtres les plus célèbres, le tout avec Basse chiffrée pour la facilité des Personnes qui apprennent l'Accompagnement*, par M. Legat de Furcy, Maître de Chant. Prix, 12 livres. A Paris, chez M. Boyer, au Magasin de Musique, rue Neuve des Petits-Champs, près celle Saint Roch, n°. 23, & chez Mme Lemenu, rue du Roule, à la Clé d'or.

La réputation de M. Legat établie depuis longtemps est faite pour donner de la confiance dans cette nouvelle Méthode.

*Au Voleur, Ariette Bouffonne à grand Orchestre*, composée par M. le Chevalier de Saint-Salvy, & tirée d'un Intermède fait à Naples; on y a adapté des paroles Françaises qui répondent parfaitement au texte. Prix, 3 liv. A Paris, chez Auvrai, Marchand d'Estampes, rue S. Jacques, près S. Yves.

Six Rondeaux traduits, imités ou parodiés de l'Italien, avec accompagnement de Clavecin, Violon ou Flûte, ad libitum, par M. de C., Amateur, & Auteur d'un Journal dédié à Mgr. le Comte d'Artois. Œuvre 1. Prix, 6 liv. A Paris, chez Deroullède, rue S. Honoré, entre celles de l'Oratoire & des Poulies; Mme Béraud, rue de l'ancienne Comédie Française, & Dauplain, Marchand de Papier, rue & porte S. Jacques.

On propose une Souscription pour deux autres Œuvres de Rondeaux, qui paroîtront dans le cours de cette année; chaque Œuvre du même prix que celui-ci, avec un supplément de deux jolis petits Duos pour les Souscripteurs. Les Rondeaux que nous annonçons sont de MM. Alessandri, Bertoni, Naudman, Shurter; il y en a un de l'Éditeur.

Voyez, pour les Annonces des Livres, de la Musique & des Estampes, le Journal de la Librairie sur la Couverture.

---

## T A B L E.

|   |  |
|---|--|
| <i>P</i> ORTRAIT d'Aglaure, 49                | <i>phe</i> , 56  |
| <i>La Piqure d'Épingle</i> , 51               | <i>Fin de l'Extrait de la Monarchie Française</i> , 58 |
| <i>Le Papillon &amp; le Lys</i> , 52          | <i>Académie Française</i> , 80                         |
| <i>A M. Pannelier d'Annel</i> , 53            | <i>Concert Spirituel</i> , 82                          |
| <i>Építaphe d'un Gentilhomme</i> , 55         | <i>Comédie Française</i> , 84                          |
|   | <i>Comédie Italienne</i> , 86                          |
| <i>Charade, Enigme &amp; Logogryphes</i> , 89 | <i>Annonces &amp; Notices</i> , 89                     |

---

## A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 10 Avril. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 9 Avril 1784. GUIDI.

---

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 17 AVRIL 1784.

---

## PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

---

*ÉPITRE à Madame \*\*\* , pour la prier  
de ne m'écrire qu'en vers.*

D'un talent aujourd'hui si rare,  
Et que chacun admire en vous,  
S'il est permis d'être jaloux,  
Il ne l'est pas d'en être avare.  
Vous peignez, vous chantez si bien!  
Abjurez cette triste prose :  
Les bons vers ne vous coûtent rien ;  
Vos crayons sont couleur de rose.  
N'allez pas si-tôt afficher  
Et l'inconstance & la paresse ;  
On fait trop que sans la chercher,  
Sous vos doigts la rime s'empresse ;  
Toujours chère au Dieu du Permesse,

N<sup>o</sup>. 16, 17 Avril 1784.

E

On ne vous voit jamais broncher.  
Poursuivez , aimable Corinne ;  
Malgré Borée & les Autans ,  
Volez sur la double colline  
Où règne un éternel printemps :  
Les fleurs y naîtront sur vos traces ,  
Et du Chantre brillant des Grâces  
Vous atteindrez les doux accens.  
De Gaudin , de la Férandière ,  
De Bourdie & de Beauharnois ,  
Les noms , ainsi que les succès ,  
Chers à l'Empire Littéraire ,  
Honorent le Pindé François.  
Au rang de ces Saphes nouvelles ,  
Phébus vous place volontiers ;  
Qui pince la lyre comme elles  
A des droits aux mêmes lauriers.....  
Mais le talent toujours modeste  
Aime la douce obscurité ;  
Et d'un apanage céleste  
Ne fait point tirer vanité.  
Au fond des mines de Golconde ,  
Fait pour briller à tous les yeux ,  
Tel le diamant radieux  
Cache sa beauté sans seconde.....  
Avec vous soyez plus d'accord ;  
Ce sont vos vers , votre génie ,  
Par qui ma verve refroidie

Recouvra son premier ressort.  
 A mes vœux propice ou rébelle,  
 Docte Corinne, désormais,  
 Foi de Rimeur, je me promets  
 De vous prendre en tout pour modèle.

( Par M. l'Abbé Dourneau. )

*V E R S à M. D E L A H A R P E , au  
 sortir de la première représentation de sa  
 Tragédie de Coriolan , donnée au profit  
 des Pauvres , le 2 Mars 1784.*

**T**U triomphes de neuf Rivaux  
 Qui voulurent en vain enrichir notre Scène  
 De l'un des plus grands traits de la fierté Romaine ;  
 Et sous tes vigoureux pinceaux ,  
 Tu fais revivre ce Héros  
 Qui fut vaincre le Volsque aux champs de *Coriole* ,  
 Et qui fut des Romains la terreur & l'idole.  
 Nous partageons ses maux & son ressentiment :  
 A nos cœurs déchirés ses fureurs savent plaire.  
 L'affront qu'il essuya nous indigne ; & pourtant  
 Quand nous voyons pleurer sa vertueuse mère ,  
 Nous perdons avec lui toute notre colère ;  
 Nous pleurons..... Ah ! voilà les infailibles droits  
 De la Nature , simple , éloquente à la fois ,  
 Que rien ne peut détruire & que rien ne remplace.

L'Art perd tous ses efforts s'il ne nous la rend pas ;  
 Ses prestiges , pour nous , sont bientôt sans appas :  
 Il ne peut émouvoir ; il fatigue & nous glace.

En dépit de tes détracteurs ,  
*Coriolan* , par toi , reprend toute sa gloire.  
 Oui, la Harpe , tu peux , dès ce moment , le croire :  
 Qu'opposeroit l'envie aux suffrages des cœurs ?

( *Par M. Baudrais.* )

### COURTE MÉMOIRE D'UN AMANT.

**D**AMIS devoit faire une absence ;  
 Un voyage d'assez long cours  
 Alloit priver de sa présence  
 Rosine , objet de ses amours.  
 Ingrat , tu m'oublieras dans ton humeur volage ,  
 Lui disoit notre belle en pleurs :  
 Je ne crois pas tous les sermens d'usage ,  
 En me quittant , tu vas aimer ailleurs.  
 — Pourquoi ces craintes indiscrettes ?  
 Moi t'oublier, ... Ah ! calme ta douleur ;  
 Pour éviter un semblable malheur ,  
 Je vais tracer ton nom sur mes tablettes.

( *Par M. le Comte de Rosières.* )



*Explication de la Charade , de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Turenne* ; celui de l'Énigme est la lettre *R* ; celui du Logogryphe est *Labyrinthe* , où l'on trouve *Thalie* , *lyre* , *thé* , *lait* , *Rhin* , *Albi* , *Albe* , *bal* , *latin* , *la* , *ré* , *table* , *lin* , *âne* , *lie* , *Liban*.

### C H A R A D E .

ON passe mon premier , mon second est passé ;  
Mais de trouver mon tout on est embarrassé.

( *Par M. de Meude-Monpas.* )

### É N I G M E .

CHÉTIF , hélas ! en mon commencement  
Je ne suis pas beaucoup à craindre ;  
Et devant moi , sans se contraindre ,  
Mon plus foible ennemi se plante impunément.  
Mais si je fournis ma carrière ,  
Si je change de sexe , alors je fais la loi.  
Superbe & terrible guerrière ,  
Tout tombe sous mes coups , ou tout fuit devant moi.  
Maintenant , cher Lecteur , le reste est peu de chose.

E iij

Fais seulement attention

Que d'un pied plus que toi mon être se compose.

Nomme un fleuve célèbre, une négation,

Et je ne suis plus lettre close.

(*Par M. Sant. . . .*)

## L O G O G R Y P H E.

**A**U luxe fastueux je dois mon existence ;  
Asservie à la mode en tout temps, en tous lieux,

Je suis soumise à l'influence

Des goûts les plus capricieux.

Cloris, à qui l'indulgente nature

A prodigué des charmes séducteurs,

Veut-elle encore ajouter la parure

A ses attraits si puissans sur les cœurs ?

J'étaie au gré de son envie

Les brillantes futilités

Dont se repaît la fantaisie

De ces humaines Déités,

Qui, savantes en l'art de plaire,

Dans une molle oisiveté

Ne s'occupent qu'à satisfaire

Leurs penchans pour la vanité.

Mes dix pieds divisés, de sa taille élégante

J'orne les gracieux contours,

Et sous les plis de ma forme ondoyante,

On croiroit voir voltiger les Amours.

Sur moi Cloris retrouve dans l'absence

Les traits chéris de son amant ,  
 Et j'exprime le sentiment  
 Que fera naître sa présence.

J'offre encor d'une mine un très-riche produit ;  
 Une saine boisson ; un animal avide ;  
 Un fleuve renommé ; ce qui chasse la nuit ;  
 Un oiseau domestique ; une plante perfide ;  
 Ce que suivent les Voyageurs ;  
 Une machine à la campagne utile ;  
 Ce qui surprend dans un Joueur habile ;  
 Un tuyau fort étroit où montent les liqueurs ;  
 Une ville de Picardie ;  
 Pour loger l'œil une fosse arrondie ;  
 Le vent du Nord ; enfin ce mot si doux ,  
 Qui d'un objet aimé doit faire un tendre époux .

( Par M. Dumont , à Amiens. )

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*CÉCILIA* , ou *Mémoires d'une Héritière* ,  
 par l'Auteur d'*Evelina* , traduits de l'An-  
 glois. A Neufchâtel, & se trouve à Paris,  
 en 5 vol. in-12 , chez Mérigot jeune ,  
 Libraire, Quai des Augustins ; & en 4 vol.  
 in-12. , chez Barrois le jeune, Libraire,  
 Quai des Augustins. *Premier Extrait.*

**D**E tous les genres d'Ouvrages que pro-  
 duit la Littérature , il en est peu de moins

estimés que celui des Romains; mais il n'y en a aucun de plus généralement recherché & de plus avidement lû. Cette contradiction entre l'opinion & la conduite, a été souvent remarquée; mais l'heureuse insouciance des Lecteurs n'en a point été troublée. La plupart des hommes renonceroient même à leurs plaisirs, s'il devoit leur en coûter la fatigue d'une réflexion.

On est donc convenu de faire peu de cas des Romains. Quelques-uns l'ont dit, parce qu'ils le pensoient; la multitude l'a pensé, parce que quelques-uns l'avoient dit, & le jugement est resté. Les motifs qu'on en donne sont, d'une part, la facilité du genre, & de l'autre l'inutilité des Ouvrages. Nous avouons ne pas penser ainsi. En effet, comment croire facile un genre où les succès sont si rares? Comment trouver inutiles des Ouvrages qui nous apprennent ce qu'il nous importe le plus de savoir? Tels sont pourtant les Romains.

Si l'on excepte le Poëme Épique, dans lequel, sur-tout la Littérature Françoisse a été si malheureuse, aucun autre genre, pas même celui du Théâtre, n'a fourni, proportion gardée, autant d'Ouvrages qui soient tombés dans l'oubli; & nous remarquerons que, parmi ceux-là même, plusieurs offrent des traits épars, quelquefois des parties entières, qui auroient fait trouver grâce à toute autre production. Mais l'apparente liberté dont jouit le Romancier, appelle à

chaque instant la sévérité du Lecteur, qui semble ne tout permettre que pour être en droit de tout exiger. Quel est donc ce prétendu affranchissement de toutes règles qu'on présente comme un si grand avantage? Ne faut il pas qu'un Roman, comme tout autre Ouvrage, amuse, instruisse, intéresse? Et de ce qu'aucune route n'est prescrite pour parvenir à ce but nécessaire, en concluera-t'on qu'il est plus facile de ne pas s'égarer? Nous serions tentés de croire cependant que peu d'Ouvrages demandent une plus grande connoissance de l'esprit & du cœur de l'homme, & cette connoissance ne nous paroît pas si facile à acquérir. Elle seule, sans doute, peut faire le mérite d'un Roman, mais quand elle s'y trouve, nous pensons que l'Ouvrage devient à la fois agréable & utile. Ce dernier mot ne passera pas sans réclamation; mais qu'on nous dise donc où l'on peut apprendre ailleurs à connoître les mœurs, les caractères, les sentimens & les passions de l'homme?

L'Histoire apprend les mœurs des Nations, mais non celles des Citoyens: elle dit les mœurs publiques, & se tait sur les mœurs privées; elle peint les hommes tels qu'ils se montrent, & non tels qu'ils sont. Les Mémoires particuliers ne peignent que des individus, & ne peuvent même choisir, parmi ceux-là, que ceux qui ont fait exception. Quant aux sentimens, aux passions, l'his-

toire consacre quelques effets, & cache soigneusement les causes. Ajoutons que les lumières qu'elle répand, dirigées toutes vers les Souverains, ne nous montrent jamais les peuples que dans leurs relations avec ceux qui les commandent.

Le Théâtre offre sans doute des tableaux plus vrais & plus rapprochés de la Société; mais au Théâtre, on ne peut pas tout peindre. Tous les caractères n'y conviennent pas, & ceux même qui y paroissent avec le plus d'avantages, ne peuvent y être suivis dans tous leurs détails. Il en est de même des sentimens & des passions; au moins croyons-nous qu'un des principes qui séparent le plus le talent de l'Auteur Dramatique de celui du Romancier, est que l'un doit regarder comme superflu tout ce qui n'est pas nécessaire, tandis que l'autre doit recueillir comme utile tout ce qui n'est pas superflu. Il est encore à remarquer qu'on peut, qu'on doit peut-être dans un Roman donner aux tableaux qu'on présente toute la force de la vérité, tandis qu'au Théâtre on est presque toujours forcé d'en affoiblir l'expression. Cette nécessité, qu'on a trop peu sentie de nos jours, est une suite naturelle de la différence entre l'action représentée & l'action décrite. Il suit de-là que le caractère le plus heureusement mis au Théâtre, laisse encore au Romancier une vaste carrière à parcourir. Molière avoit peint le Tartufe quand Marivaux

peignit M. de Climal, \* & l'un de ces tableaux n'a pas nui à l'autre.

Que si quelqu'un nous soupçonnoit ici de vouloir assimiler Marivaux à Molière, nous répondrions..... Mais non, nous ne répondrions rien. Que pourroit on avoir à dire à celui qui auroit conçu cette étrange idée ? Revenons.

Si l'Histoire & le Théâtre ne peuvent nous donner qu'une connoissance imparfaite de l'homme, il faut donc la chercher dans les Livres de morale ; mais si les Romans ne peuvent être généralement compris dans cette classe, quelques uns au moins ont prouvé que c'étoit uniquement la faute des Auteurs, & non celle du génie ; & ceux-là seulement méritent de nous occuper. Considérés sous cet aspect, ils ont droit à l'indulgence, disons mieux, à l'estime du Public, & par le bien qu'ils peuvent faire, & par le talent qu'ils exigent.

Observer, sentir & peindre, sont les trois qualités nécessaires à tout Auteur de Romans. Qu'il ait donc à la fois de la finesse & de la profondeur, du tact & de la délicatesse, de la grâce & de la vérité ; mais que sur tout il possède cette sensibilité précieuse, sans laquelle il n'existe point de talent, & qui elle seule peut les remplacer tous.

C'est d'après cette manière de voir & de penser que nous croyons les femmes patri-

---

\* Roman de Marianne.

culièrement appelées à ce genre d'Ouvrage. Leur éducation, leur existence dans la société, toutes leurs qualités louables, & , s'il faut tout dire, quelques uns même de leurs défauts, leur promettent, dans cette carrière, des succès que, selon nous, elles chercheroient vainement dans toute autre. Pressées par le temps & par l'espace, nous ne pouvons ici développer cette idée; mais nos Lecteurs peuvent au moins suppléer à nos raisons par des exemples.

Parmi les femmes que l'on pourroit citer pour s'être placées à côté de nos meilleurs Romanciers, il en seroit peu de plus distinguées & de plus étonnantes que l'Auteur de l'Ouvrage dont nous allons rendre compte.

Miss *Burnet*, dont le nom mérite à tant de titres une honorable célébrité, n'avoit que 18 ans quand ses vertus développèrent son génie, & lui firent produire *Evelina*, son premier essai dans ce genre. Le Docteur *Burnet*, son père, étoit malade. Forcé de suspendre ses travaux & ses occupations, il cherchoit une distraction salutaire dans la lecture des Romans; mais il eut bientôt épuisé les bons Ouvrages; & les autres, peu propres à charmer son ennui, ne parvenoient pas à l'intéresser. Il s'en plaignit devant sa fille. De ce moment, elle compta parmi les soins que lui dictoit la tendresse filiale, celui de se créer un talent qui pût servir à l'amusement de son père. Pour la première fois, elle partage son tems, & cache l'objet

de ses occupations solitaires. Ce changement dans sa conduite est facilement apperçu. D'abord on le remarque, bientôt on s'en inquiète; on examine, on observe de plus près, on la surprend enfin, mais déjà l'Ouvrage étoit achevé. Elle court à son père, elle lui offre, avec autant de joie que de candeur, un Ouvrage qu'elle n'a fait que pour lui. Sans timidité comme sans orgueil, nulle idée de gloire ni d'auteur ne se mêle aux doux épanchemens de la Nature; elle est loin de savoir qu'elle a fait un Livre, elle n'a vû qu'une lecture qui intéresseroit son père.

On se doute bien que le Docteur *Burnet* ne pouvoit pas juger cet Ouvrage. Tout ce qu'il y trouvoit d'agréable, lui paroissoit l'illusion d'une tendresse si bien méritée. Cependant l'intérêt, qui calcule & ne s'attendrit pas, eut bientôt évalué le profit que pouvoit procurer cet acte de vertu. Le manuscrit fut recherché, on l'imprima, & ce Roman a très-bien réussi.

C'est au succès d'*Évelina* que nous devons *Cécilia*, second Ouvrage du même Auteur, alors âgée de 21 ans. La juste célébrité que ce Roman a obtenue en Angleterre, a engagé un Anonyme à le traduire en François. Nous ne dirons rien de cette Traduction, dans laquelle nous ne pourrions que relever une multitude de défauts que tout Lecteur n'apercevra que trop facilement. Mais nous croyons devoir déclarer, parce que nous en

sommes sûrs , que si le Traducteur Anonyme est une femme , ainsi que le bruit s'en est répandu , au moins n'est ce pas celle que le Public a paru désigner , & dont il doit beaucoup mieux attendre , si jamais elle se décide à le rendre le confident de ses occupations.

D'après ce que nous venons de dire de la Traduction de *Cécilia* , on sent assez que ce seroit nuire à l'Ouvrage que d'entreprendre de le faire connoître par des citations. Nous allons donc , sans recourir à ce moyen , exposer la marche & l'intrigue de ce Roman , & en indiquer les principaux caractères comme les principales scènes. Nous dirons , avec une égale franchise , ce qui nous a paru digne d'éloge ou de critique ; & nous comptons par là montrer à la fois notre estime , & pour l'Ouvrage & pour l'Auteur.

( *Cet Article est de M. C. de L.* )

*La suite au Mercure prochain.*

*Nota.* L'Auteur d'un Roman de nos jours , qui a obtenu la plus grande célébrité par les éloges & les critiques , ayant témoigné le desir de rendre une justice publique à celui de *Cécilia* , on a cru que le Public le verroit avec un intérêt particulier développer ses idées sur un Ouvrage d'une autre Nation qui a obtenu un succès égal , & qui n'a , avec le Roman François dont on parle , que cette seule ressemblance.

*SUITE d'Experiences faites avec l'Eau Medicinale.* Brochure in 8°. de 79 pages.  
A Bouillon, de l'Imprimerie de J. Basseur.

CET Ouvrage, dont l'Auteur ne s'est pas fait connoître, est un chef d'œuvre de déraison. L'envie de prôner un remède pour lequel on s'est passionné, peut quelquefois en faire exagerer les vertus; mais jamais elle n'a conduit à l'inconséquence de prétendre qu'une drogue qui n'est vantée que par un ou deux Medecins peu connus, deux ou trois Infirmiers de Maisons Religieuses, & quelques autres personnes absolument étrangères à l'art de guérir, puisse être regardée comme un spécifique contre une infinité de maladies, dans tous les cas, tous les sexes, tous les âges & tous les tempéramens, tandis que le temoignage des Médecins de Paris, le jugement de la Société Royale de Medecine, & les plaintes d'une foule de Citoyens sur ses effets dangereux & mortels, déposent contre cette eau injustement appelée médicinale. Une pareille manière de raisonner nous dispensera d'analyser les longues Lettres qui composent ce libelle; car c'est ainsi qu'on doit appeler un Écrit imprimé chez l'étranger, sans nom d'Auteur, répandu dans Paris sans permission, & qui attaque la réputation des Citoyens estimés, en empruntant des noms respectables pour en imposer à ceux qui ne connoissent point

cette espèce de ruse. Nous nous arrêterons seulement à un sophisme très-dangereux, que l'on trouve dans la Préface, & c'est par-là que nous terminerons cette notice. « Pour faire une découverte en Médecine, est-il dit, ou bien pour connoître qu'une plante a des propriétés capables d'opérer la guérison d'une maladie, il est nécessaire de faire des expériences. Cependant, ajoute l'Auteur, toute expérience est prohibée lorsqu'elle ne peut être approuvée PAR LA SOCIÉTÉ. Il faut donc que tous ceux qui veulent faire des expériences en demandent la permission; mais pour se porter à cette démarche, il faut déjà avoir quelques preuves du succès, ou autrement quelques expériences: voilà donc au moins de premières tentatives faites sur quelques individus, sans l'attache de la Société. Dès-lors ou il faut dire que la prohibition n'est pas générale, ou qu'elle seroit une défense de faire de nouvelles expériences dans les simples. » C'est donc à dire que si un particulier étranger à la Médecine, a eu la témérité de faire l'essai d'une drogue dont il ne connoît aucunement les propriétés, & que, par le plus pur hasard, quelques malades s'en soient bien trouvés, ce premier pas, duquel il pouvoit résulter des accidens fâcheux, cette première preuve, toujours suspecte, parce qu'elle n'est fournie que par des malades enthousiastes & des débitans avides & intéressés, doit suffire pour permettre la libre distribution de ce prétendu

spécifique. Dès-lors plus de frein contre l'empyrisme, plus de tribunal pour en éclairer la marche & l'arrêter dans ses progrès; plus de juges pour examiner les effets d'une drogue cachée, pour savoir si elle a été véritablement découverte par celui qui s'en dit l'inventeur, si ses principes sont assez sûrs pour être administrés à tout le monde, sans crainte pour les suites, & si elle mérite la protection du Gouvernement pour en autoriser le débit. Sans doute cette marche seroit plus commode pour les gens à secrets; à coup sûr ils trouveroient des malades, des prôneurs & des croupiets; mais ce n'est pas ainsi que l'État envisage de pareils objets. Ceux qui le gouvernement doivent aux Citoyens, contre les préparations que l'ignorance & l'avidité leur proposent, la même protection qu'ils leur accordent contre ceux qui, à force ouverte, voudroient leur dérober leur fortune & attenter à leur jours. On accuse les Médecins d'aller à tâtons dans l'exercice de leur Art, & de se tromper quelquefois; cela peut être; mais s'il faut convenir de cette triste vérité, comment ne frémit-on pas en pensant que des remèdes secrets de toute espèce se distribuent journellement dans Paris, malgré la rigueur des défenses; que ces secrets, tels que l'eau médicinale, se trouvent dans toutes les mains; qu'un malade peut, de son propre mouvement, & sans conseil, en user à son gré; l'administrer à d'autres, & qu'un pareil em-

poisonnement trouve encore des apolo-  
gistes !

**CHIMÈNE ET RODRIGUE**, ou *le Cid*,  
*Opéra en trois Actes*, par M. de Rochefort,  
de l'Académie Royale des Inscriptions &  
Belles - Lettres. A Paris, chez Michel  
Lambert & F. J. Baudouin, Imprimeurs-  
Libraires, rue de la Harpe, 1783.

LE sujet du *Cid* est si intéressant, & a été  
si heureusement traité, qu'on a voulu le re-  
produire sous toutes les formes. Le premier  
qui ait mis ce sujet sur la Scène avec succès,  
est l'Espagnol Guillen de Castro. Corneille  
en a pris tout ce qui lui a paru beau, mais il  
a donné aux beautés qu'il empruntoit, cette  
forme originale que le génie fait donner à  
tout ce qu'il imite; il a reconnu d'ailleurs  
dans sa Préface toutes les obligations qu'il  
avoit à son modèle, ce qui n'a pas empê-  
ché ses ennemis de lui reprocher ces mêmes  
obligations avec tout le fiel de l'envie. Dans  
une Satyre contre Corneille, on fit parler  
ainsi Guillen de Castro :

Donc fier de mon plumage, en Corneille d'Horace,  
Ne prétends plus voler plus haut que le Parnasse.  
Ingrat, rends-moi mon Cid jusques au dernier mot;  
Après tu connoîtras, Corneille déplumée,  
Que l'esprit le plus vain est souvent le plus sot,  
Et qu'enfin tu me dois toute ta renommée.

C'est assurément une chose remarquable;

c'est un beau monument de l'abus des quolibets & de l'absurdité de l'envie, que le *Cornicula* d'Horace, appliqué au grand Corneille. Que n'est-il donné de voir les choses de l'œil dont les verra la postérité! On fait avec quel acharnement, quelle insolente & ridicule audace Scudéry écrivit contre le Cid; Mairet même, moins indigne que Scudéry, de sentir le mérite du Cid, puisqu'enfin il avoit fait *Sophonisbe*, mauvaise Pièce sans doute, mais la première Pièce régulière qu'on eût vûe en France, & que peu de gens étoient en état de faire alors, Mairet écrivit contre le Cid, & sur-tout contre son Auteur; & l'Abbé de Bois-Robert écrivoit à Mairet: " Vous avez suffisamment puni le  
 " pauvre M. Corneille de ses vanités; ses  
 " foibles défenses ne demandoient pas des  
 " armes si fortes & si pénétrantes que les  
 " vôtres. "

Telle est l'indulgence de la médiocrité pour l'impudence de l'envie; telle est la rigueur pour l'orgueil du génie; c'est ainsi qu'on traite ceux qui réussissent, & M. de Voltaire n'a guères été moins déchiré pour avoir tant embelli la *Méropé*, déjà si belle, du Marquis de Maffei.

Revenons au Cid. Les Espagnols ont rendu un bel hommage à la célébrité de celui de Corneille, ils ont retraduit dans leur langue, d'après Corneille, cette Pièce originairement Espagnole.

Les Italiens en ont fait un Opéra: *Il Cid*

*de Faliconi* ; c'est , à quelques égards , une imitation en François de cet Opéra , que M. de Rochefort nous donne aujourd'hui ; mais à travers tant de modifications & de déguisemens , c'est toujours Corneille qu'on retrouve , & dans la marche générale , & dans beaucoup de détails.

*Invenias etiam disjecti membra Poeta.*

On jugera encore que M. de Rochefort entre bien tard dans une carrière nouvelle ; car le genre Lyrico-Dramatique est un genre à part , & pour lequel il ne sert de rien d'avoir traduit Homère & Sophocle : l'opinion de Boileau sur ce genre , dans lequel il n'a pu réussir , est depuis long-temps abandonnée ; au lieu de dire :

De tous ces lieux communs de morale lubrique,  
Que Lully réchauffa des sons de sa musique.

On dit aujourd'hui :

Ces accords languissans , cette foible harmonie ,  
Que réchauffa Quinault du feu de son génie.

La rareté des succès en ce genre en prouve la difficulté ; on compte à peine trois ou quatre Poètes Lyriques dont on ait retenu les vers ; mais aussi , quand les vers Lyriques sont ce qu'ils doivent être , quand ils ont cette harmonie douce & flexible , cette modulation naturelle , qui les rend propres au chant , & qui est déjà par elle-même un chant ; quand ils joignent à la facilité , à la

grâce , à la délicatesse , le mouvement & la précision ; quand les refrains sont heureux , ingénieux & placés où l'esprit & l'oreille les attendent & les desirent , ce sont peut-être de tous les vers ceux qu'on retient le plus aisément , & qu'on aime le plus à retenir , qui reviennent le plus naturellement dans la conversation , & qui fournissent le plus aux applications & aux allusions. Les Amateurs de la poésie savent par cœur les belles Scènes d'Atys , d'Isis , de Thésée , de Proserpine , de Phaëton , de Roland , d'Armide , le Prologue des Éléments , l'Acte de Vertumne & Pomone , la belle & touchante Scène de la reconnoissance d'Oreste & d'Iphigénie , de Duché , plusieurs morceaux de la Pastorale d'Issé , & plus encore de la jolie Pastorale allégorique d'Églé.

L'Opéra de *Chimène & Rodrigue* n'a que trois Actes ; il ne commence qu'après la mort du Comte de Gormas ; Chimène est au pied du tombeau & de la statue de son père ; un chœur de femmes de sa suite tâche de l'éloigner d'un lieu qui ne peut qu'entretenir sa douleur.

Quittez ce séjour de la mort ;

Les larmes que vos yeux ne cessent d'y répandre

Ne sauroient ranimer la cendre

Du Héros malheureux dont vous plaignez le sort.

Quittez ce séjour de la mort.

C H I M È N E.

Eh ! quels lieux fortunés me plairoient davantage ?

N'y vois-je point d'un père & la gloire & l'image ?  
 Ces marbres , ces drapeaux dont il est entouré,  
 Ne présentent-ils point à mon cœur déchiré  
 Le consolant hommage  
 Dont le Roi de Castille honora son courage ?  
 Ah ! laissez-moi pleurer ce Héros adoré.

Elle reste seule , & voici son monologue :

Manes chers & sacrés d'un trop malheureux père,  
 Objet de mes vives douleurs,  
 Quand pourrai-je calmer votre juste colère,  
 Par un autre tribut que celui de mes pleurs ?  
 Je fais quelle est la digne offrande  
 Qui peut flatter votre courroux ,  
 Je fais quel est le sang que votre ombre demande ,  
 Le devoir & l'honneur me le disent pour vous.  
 Manes chers & sacrés , &c.  
 Hélas ! que prétends-tu , malheureuse Chimène ?  
 Quel est cet ennemi dont tu cherches la mort ?  
 A l'exil condamné , son déplorable sort  
 Ne peut-il suffire à ta haine ?.....  
 Ah ! pardonne , mon père , au trouble de mon cœur...  
 Ne me reproche point une vive tendresse  
 Dont ta mort brisa le lien ;  
 Pour Rodrigue en mon cœur il n'est plus de foiblesse ,  
 Il a versé ton sang , je dois verser le sien.  
 Manes chers & sacrés , &c.

Rodrigue paroît , & les deux belles Scènes  
 entre Rodrigue & Chimène se retrouvent

dans l'Opéra comme dans la Pièce de Corneille, mais avec moins d'étendue & de développement; il n'y a, pour ainsi dire, que les mots décisifs. Voici à quoi la seconde est réduite.

R O D R I G U E.

Je vais mourir soumis à la beauté que j'aime;  
 Mon rival en ce jour est armé par vous-même;  
     Vous l'avez fait votre vengeur,  
     Qu'il soit donc enfin mon vainqueur.  
 Ce cœur rempli de votre image,  
 Ce cœur mettra tout son courage  
 A périr sous la main qu'arma votre rigueur.

C H I M È N E.

Faut-il que sans honneur Rodrigue ainsi périsse?

R O D R I G U E.

Pourrois-je défendre mes jours?  
 Vous en voulez trancher le cours.

C H I M È N E.

Je demande un combat & non un sacrifice.  
 (Vers qui répond à celui-ci de Corneille:  
 Va, je suis ta partie & non pas ton bourreau.)

R O D R I G U E.

Qu'importe le destin qui me fera périr?  
 Vous voulez que je meure, & je cours obéir.

C H I M È N E.

Et que deviendra votre gloire?

Mes exploits ont jusqu'à ce jour

Affez assuré ma mémoire ;

Il est temps que ma mort vous prouve mon amour.

C H I M È N E.

Eh bien ! Rodrigue , il faut m'entendre.

Sauve-moi d'un rival , sauve-moi de ses bras ;

Ou , si ton sang doit se répandre ,

Sois sûr du moins qu'à ton trépas

Chimène ne survivra pas.

Ces vers répondent encore à ceux-ci de  
Cornéille :

Je te donne ma foi

De ne respirer pas un moment après toi.

Mais rien ne répond à ce vers critiqué par  
Scudéry , & que M. de Voltaire regarde ,  
avec raison , comme le plus beau de la  
Pièce :

Sors vainqueur d'un combat dont Chimène est le prix.

Le personnage de Dom Sanche est ici un  
peu relevé ; l'Auteur l'avoit même encore  
plus fortifié ; mais des changemens relatifs  
au projet de mettre cette Pièce en musique ,  
ont un peu contrarié sur ce point les vûes de  
l'Auteur. Tout ce qui est beau ne paroît pas  
toujours également propre à être mis en  
musique ; il faut que les beautés ayent un  
caractère Lyrique.

La

La Scène où Chimène, trompée par l'arrivée de Dom Sanche après le combat, se livre à son désespoir, & laisse éclater tout son amour pour Rodrigue qu'elle croit mort, sans vouloir permettre à Dom Sanche de s'expliquer, cette Scène qu'on a toujours condamnée comme invraisemblable, se retrouve ici; mais comme elle est beaucoup plus courte, l'inconvénient de l'invraisemblance est considérablement diminué; il l'est encore par le refrain :

Madame, écoutez-moi,

& par le mélange des voix que la musique autorise.

Le dénouement de cet Opéra est un peu moins austère que celui de la Tragédie; Chimène ne fait point de représentations, & ne finit point par demander du temps; elle ne parle plus de son père ni de ses devoirs, elle se rend plus entièrement, elle cède de meilleure grâce à l'Amour; elle dit au Roi :

J'ai promis ma main au vainqueur.

Elle dit à Rodrigue :

Vous armez contre ma rigueur

Le Roi, mes sermens.... & mon cœur....

Quand l'Amour enfin vous couronne,

Il vous couvre de vos lauriers.

S'il m'est permis de dire ce que j'en pense, Chimène en est moins intéressante; mais elle

N°. 16, 17 *Ayri* 1784,

F

en est peut-être plus lyrique; la grande puissance à l'Opéra, c'est l'Amour, le grand devoir est de lui rendre les armes; aussi le chœur finit-il par ce couplet, qui est fort dans la morale de l'Opéra :

Célébrons la gloire & Chimène.  
 Chimène avoit vaincu l'Amour ,  
 Ce Dieu la subjugué à son tour ;  
 Il n'est point de si forte haine ,  
 Il n'est point de si rude peine  
 Qui ne cède enfin à l'Amour.

En voilà plus qu'il n'en faut pour prouver que M. de Rochefort n'est assurément point sans talent pour le genre nouveau dans lequel il vient de s'exercer.

*ŒUVRES* complètes d'Homère , Traduction nouvelle , dédiée au Roi , avec des Notes Géographiques , Historiques & Littérales ; dont la partie qui rapproche la Géographie Ancienne des noms Modernes , a été rédigée par M. Mentelle , Historiographe de Mgr. Comte d'Artois ; par M. Gin , Conseiller au Grand-Conseil. 8 vol. in-12. Prix , 24 liv. reliés. ( On donnera séparément l'*Iliade* à ceux qui ont déjà l'*Odyssée* , pour le prix de 15 liv. les 5 vol. reliés. ) A Paris , chez Servière , Libraire , rue S. Jean de-Beauvais.

DANS le Mercure du 17 Mai 1783 , nous avons rendu compte de la Traduction de

l'Odyssée, par M. Gin; & voici ce que nous en avons dit : " Elle présente, avec une fidélité élégante, le tableau des mœurs antiques; elle rend *scrupuleusement* les images, le pathétique d'Homère & ses pensées toutes entières; elle développe sans longueur, les expressions énergiques de la langue Grecque, qui peignent d'un seul mot; elle descend avec dignité à ces détails qui nous ont transmis les mœurs, les usages, les costumes anciens, objets précieux & regrettables, qu'une fausse délicatesse a trop dégradés parmi nous. Enfin, le nouveau Traducteur nous paroît réunir à la connoissance des langues savantes, l'érudition, le goût & la beauté du style. "

Ces éloges, qui, confirmés par le suffrage du Public, firent desirer la Traduction de l'Iliade, dont le même Auteur s'occupoit dès lors, & dont il vient d'enrichir la Littérature Françoisse; ces éloges peuvent s'appliquer également à cette nouvelle Traduction, qui nous paroît en tout digne de celle de l'Odyssée. D'après cela, nous pourrions nous dispenser de citer; mais si les citations sont presque inutiles à l'éloge de l'Auteur de cet Ouvrage, elles ne le sont pas au plaisir de nos Lecteurs. Nous croyons pourtant devoir nous borner à deux morceaux fort courts. Le hasard nous fait tomber d'abord sur l'endroit de la douleur des chevaux d'Achille après la mort de son cher Patrocle. On y retrouvera la simplicité noble & tou-

chante de l'original. « De l'instant que les  
 » immortels coursiers du descendant d'Eacus,  
 » apperçoivent le Héros qui les guidoit dans  
 » les combats, étendu sur la poussière par le  
 » javelot de l'invincible Hector, versant des  
 » larmes amères, ils s'éloignent de la san-  
 » glante arène. En vain le vaillant fils de  
 » Diorès, Automedon, s'efforce, par les  
 » doux accens d'une voix qui leur est con-  
 » nue, par le sifflement de son fouet, par  
 » ses caresses, par ses menaces, de rani-  
 » mer leur ardeur; ils ne veulent ni s'ap-  
 » procher des rives de l'Hélespont & du  
 » camp des Grecs, ni rentrer dans la mêlée,  
 » Immobiles, comme une colonne élevée  
 » sur la tombe d'un Héros ou de sa tendre  
 » épouse; ils s'arrêtent, refusent de repor-  
 » ter au camp le superbe char du fils de  
 » Pélée; leur tête est inclinée, leurs yeux  
 » tristement fixés sur la terre; des larmes  
 » abondantes coulent de leurs épaisses pau-  
 » pières; la terre en est imbibée; leur vaste  
 » crinière, qui s'étend sous le joug, flotte  
 » dans la poussière; elle en est souillée; ils  
 » redemandent au ciel le guide qu'ils ont  
 » perdu. »

Opposons à ce tableau un morceau d'un  
 genre différent, c'est Vénus blessée par Dio-  
 mède: « Cependant le javelot tendu, l'in-  
 » trépide Diomède poursuit Cypris dans la  
 » mêlée. Il fait que la force n'est point  
 » l'apanage de cette Divinité; que Vénus  
 » n'est pas du nombre de ces Déeses, telles

„ que Minerve, ou l'impitoyable Bellone,  
 „ la destructrice des Cités, qui partagent  
 „ avec les Héros les travaux de la guerre,  
 „ qui les guident dans les combats. S'élan-  
 „ çant sur la Déesse des Jeux & des Ris,  
 „ l'audacieux fils de Tydée lance son javelot;  
 „ la pointe aiguë perce le voile divin, ou-  
 „ vrage des Grâces, qui couvre la main de  
 „ Vénus, effleure le léger tissu de sa peau,  
 „ fait couler ce fluide immortel qui cir-  
 „ cule dans les veines des Dieux; car le sang  
 „ des heureux habitans de l'Olympe n'est  
 „ pas le même que le nôtre; ils ne se nour-  
 „ rissent point de la substance grossière du  
 „ pain; ils ne boivent point de vin: le nec-  
 „ tar, l'ambrosie emplissent leurs veines  
 „ d'une substance pure, principe de l'im-  
 „ mortalité. Vénus jette un cri perçant; son  
 „ fils échappe de ses mains; Apollon le re-  
 „ cueille dans ses bras, l'enveloppe d'un  
 „ nuage obscur, le dérobe à la fureur des  
 „ Grecs. »

Nous ne doutons point que bien des Lec-  
 teurs délicats n'accusent quelques expres-  
 sions, telles que, *ils ne boivent point de*  
*vin*, d'une simplicité un peu familière; mais  
 lorsqu'un tour de phrase, quoique très usité  
 dans le style ordinaire, semble prescrit,  
 exigé par la phrase originale, & qu'il n'y  
 entre d'ailleurs aucun mot bas comme dans  
 l'expression que nous venons de citer, nous  
 croyons que nous devons sacrifier notre ex-  
 cessive délicatesse au désir, au besoin de voir

la véritable physionomie de l'Auteur que l'on traduit.

Le dernier Volume contient la *Batrachomyomachie*, ou le combat des Rats & des Grenouilles, Hymnes, & autres Pièces Fugitives attribuées à Homère. On voit par ce titre que M. Gin, avec tous les vrais connoisseurs en Littérature Grecque, doute que ces Ouvrages appartiennent réellement au père de la poésie épique; mais on doit lui savoir gré de les avoir joints à l'*Odyssée* & à l'*Iliade*, & d'avoir rendu par-là sa Traduction absolument complète.

## S P E C T A C L E S.

### ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Nous allons, selon l'usage, offrir à nos Lecteurs un précis des travaux de l'Académie Royale de Musique pendant la dernière année Dramatique.

On a donné sur le Théâtre de l'Opéra cinq Ouvrages nouveaux: le *Siège de Péronne*, paroles de M. de Sauvigny, musique de M. Dezède; *Alexandre aux Indes*, paroles de M. M\*\*\*, musique de M. Méreaux; *Didon*, paroles de M. Marmontel, musique de M. Piccini; la *Caravane*, paroles de M. M\*\*, musique de M. Grétry; *Chimène*,

paroles de M. Guillard, musique de M. Sacchini. Les Ouvrages remis pendant le courant de cette année sont au nombre de neuf: *Renaud*, *Iphigénie en Aulide*, le *Devin de Village*, *Atys*, *Colinette à la Cour*, *Ariane*, *Iphigénie en Tauride*, *Orphée*, & *l'Inconnue Perjécitée*. Les talens & le zèle des Sujets qui composent l'Opéra, ont trouvé la récompense que méritoient les travaux multipliés occasionnés par la mise de ces différens Ouvrages, dans l'affluence du Public, qui se porte de plus en plus à un Spectacle dont les progrès semblent chaque jour fixer davantage son attention.

Le produit des quatre représentations extraordinaires, données au profit des Acteurs, sous le nom de Capitations, a été considérable.

*Castor*, donné pour la première Capitation, a rapporté 7569 liv.; *Iphigénie en Aulide*, donné pour la seconde, 8526 liv.; *Didon*, donné pour la troisième, 7608 l.; & enfin *Iphigénie en Aulide*, redonné une seconde fois avec la *Caravane*, pour la quatrième Capitation, a rapporté 15127 liv. Nous observerons cependant que la différence étonnante de cette dernière recette, comparée aux précédentes, provient en partie des sommes que les Princes & quelques personnes considérables font dans l'usage de donner pour leurs Loges à la fin de chaque année; & qui, se montant à 4894 liv., réduisent cette recette à 10233 l.,

somme à laquelle n'ont jamais atteint les Capitulations données jusqu'à ce jour dans la Salle actuelle.

*(Cet Article n'est pas du Rédacteur ordinaire.)*

---

**C O U P - D'Œ I L** sur le travail fait aux Spectacles François & Italien , pour l'augmentation du Répertoire , dans le cours de la dernière année Dramatique , (du 28 Avril 1783 au 27 Mars 1784.)

**P** A R M I les Pièces représentées sur les Théâtres François & Italien , dans le cours de l'année dernière , & dont nous allons rappeler les titres , le genre & le nombre , nos Lecteurs en trouveront quelques-unes dont nous n'avons point rendu compte dans ce Journal. Ces omissions ont été causées le plus souvent ou par le peu de succès de ces Ouvrages , ou par l'espoir donné , mais non rempli , de quelques changemens ou corrections : elles vont être réparées. Une notice courte , mais suffisante pour donner une idée du fonds de chacune de ces productions , va remplir les lacunes que les gens exacts pourroient nous reprocher.

---

### **COMÉDIE FRANÇOISE.**

Le travail qu'on a fait à ce Théâtre dans le cours de l'année dernière , pour l'augmentation du Répertoire , n'est pas très-considé-

nable. Le Public a été informé des divisions intestines qui ont arrêté l'effort du zèle de MM. les Comédiens François. Puisque tout est pacifié, que tout est rentré dans l'ordre accoutumé, nous ne dirons rien de ces querelles; & nous nous bornerons à espérer que le retour de la paix produira un effet également avantageux aux intérêts de la Comédie & aux plaisirs des Amateurs du Théâtre.

Quatre Tragédies nouvelles: *Philoctete*, en trois Actes, par M. de la Harpe; *les Brame*s, en cinq Actes, & *Coriolan*, aussi en cinq Actes, par le même; *Macbeth*, en cinq Actes, par M. Ducis. Trois Tragédies remises: *Venise Sauvée*, imitée d'Otway, (1) par M. de la Place; *Jeanne de Naples*, par M. de la Harpe; *les Troyennes*, par Châteaubrun. Quatre Comédies nouvelles: *les*

---

(1) Dans le compte que nous avons rendu de cette Tragédie, nous avons avancé qu'Otway avoit imité le *Manlius* de La Fosse: c'est une erreur. On ne peut pas citer exactement l'époque de la première représentation de la Tragédie d'Otway; mais il paroît constant que celle de *Manlius* lui est postérieure. Il est bien étonnant que La Fosse, qui, dans une très-courte Préface, a cité les sources dans lesquelles il a puisé, ait positivement oublié l'Auteur auquel il devoit le plus. Quoi qu'il en soit, nous avons fait une faute, & nous la réparons, autant qu'il est en nous, par cette note nécessaire, quoiqu'un peu tardive.

*Marins*, ou le *Médiateur mal adroit*, en cinq Actes & en vers, par M. Desforges; le *Bienfait Anonyme*, en trois Actes & en prose, par M. de P. (1); le *Séducteur*, en cinq Actes & en vers, par M. de Bièvre; le *Jaloux*, en cinq Actes & en vers, par M. Rochon de Chabannes. Cinq Comédies remises: le *Bienfait rendu*, ou le *Negociant*, en cinq Actes & en vers, par M. Dam-

(1) Cette Comédie a été jouée le 6 Octobre 1783. Une Anecdote, dont le célèbre Président de Montesquieu est le Héros, en a fourni le fonds. Un jeune homme honnête & sensible étoit descendu jusqu'aux travaux les plus pénibles d'un état ingrat & dur, dans l'unique espoir d'amasser une somme qui pût servir de rançon à son père, que des Pirates avoient fait esclave. M. de Montesquieu vit ce jeune homme, fut touché de sa piété filiale, & racheta le père sans se faire connoître. Après la mort de M. de Montesquieu, le hasard seul découvrit qu'il étoit l'auteur de ce bienfait, qui nous paroît d'autant plus admirable, qu'il n'avoit pas pour motif cet orgueil de bienfaisance que nous voyons étaler si souvent & avec tant d'appareil.

Ce Drame, assez mal conduit, est écrit avec une facilité verbeuse. Le premier Acte est agréable; il a eu du succès. Le second, rempli de détails communs, a généralement déplu. Le dénouement a été trouvé pénible & dénué de vraisemblance. L'Auteur est un jeune homme. Son essai, car c'en est un, annonce de l'esprit & de l'âme. Quoiqu'il n'ait pas été heureux, il ne peut rien faire présumer de trop défavorable pour les talens futurs de l'Auteur, s'il cherche à les mûrir par le travail & par la réflexion.

pierre ; le *Mariage Interrompu*, en trois Actes & en vers, par M. Cailhava ; le *Double Veuvage*, en un Acte & en prose, par Dufresny ; l'*Amant Bourru*, en trois Actes & en vers, par M. Mønvel, & *Dom Japhet d'Arménie*, en cinq Actes & en vers, par Scarron. Un Mélodrame: *Pyrame & Thisbé*, par M. de la Rive. En tout dix sept Ouvrages, auxquels il faut ajouter l'*Inconstant*, Comédie en cinq Actes & en vers, représentée à la Cour.

Nous avons gardé le silence sur plusieurs Débuts qui ont eu lieu à ce Théâtre dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, & certes nous ne le romprons pas, malgré les plaintes de quelques personnes. Nous avons déjà expliqué plus d'une fois les causes pour lesquelles nous avons résolu de ne point entretenir nos Lecteurs de cette multitude fastidieuse de Débutans qui n'apportent sur le Théâtre de la Nation que de l'orgueil, de la médiocrité & de l'ennui. Il nous a paru que cette résolution étoit approuvée par les gens raisonnables. Nous nous contenterons du suffrage de ceux-ci, & nous laisserons crier les autres ; car, comme l'a dit le bon La Fontaine :

Est bien fou du cerveau  
 Qui prétend contenter tout le monde & son père.

## COMÉDIE ITALIENNE.

LE zèle de MM. les Comédiens Italiens se soutient toujours avec la même chaleur. Le travail qu'ils ont fait cette année n'est pas inférieur à celui dont nous avons rendu compte à la fin de l'année dernière. Il faut convenir que ce travail leur est d'autant plus nécessaire pour fixer le Public à leur Spectacle, que dans le grand nombre de Pièces qu'ils mettent au Théâtre, il en est beaucoup de médiocres. Néanmoins leur courage n'en est pas moins digne d'éloges, parce qu'il jette dans leurs représentations infiniment de variété; & qu'en donnant satisfaction à l'empressement d'un assez grand nombre d'Auteurs, il répond encore à l'impatience du Public, toujours avide de nouveautés.

Ouvrages nouveaux: 1°. le *Comte d'Olbourg*, Drame en cinq Actes, par MM. Friedel & de Bonneville; *Gabrielle d'Estrees*, Drame Héroïque en cinq Actes, par M. de Sauvigny; *Ariste*, ou *les Écueils de l'Éducation*, Comédie en cinq Actes, par M. Dorfeuille. 2°. *Amélie & Monrose*, Drame Héroïque en quatre Actes, par M..... 3°. *Le Réveil de Thalie*, Comédie en trois Actes & en vers, mêlés de vaudevilles, par M. des Fontaines; *les Voyages de Rosine*, Opéra-Comique en trois Actes, & réduit à

deux, par MM. de Piis & Barré; le *Père de Province*, Comédie en trois Actes & en vers, par M. le P.....; la *Clémence de Henri IV*, (1) Comédie Héroïque en trois Actes & en vers, par M. de Rosoy; le *Droit du Seigneur*, Comédie Lyrique en trois Actes, par M. des Fontaines, musique de M. Martiny; l'*Auteur par Amour*, (2)

(1) Cet Ouvrage a été représenté le 12 Août 1783. Ce n'est autre chose que *la Réduction de Paris*, Drame Lyrique du même Auteur, joué en 1776 sur le même Théâtre. Sous sa première forme, il avoit eu peu de succès; il en a eu moins encore sous la seconde. On assure que les Comédiens & l'Auteur se sont plaints réciproquement les uns des autres. A qui le tort? *Sub judice lis est*. Si l'Ouvrage paroît bientôt imprimé, comme on prétend qu'il doit l'être, le procès ne tardera pas à être terminé.

(2) On a donné cette Comédie le 30 Janvier 1784. Le *Connoisseur*, Conte moral de M. Marmontel, est la source où l'on a puisé le fonds de cet Ouvrage. On en a même pris la marche & quelques détails. Un grand nombre de jeunes Auteurs s'est essayé sur ce sujet. On doit en être d'autant plus surpris, qu'il a quelque analogie avec la *Métromanie* de Piron, & que c'est s'exposer à une rivalité très-dangereuse que de se mettre en comparaison avec un tel chef-d'œuvre. L'*Auteur par Amour* n'a point eu de succès. L'action est lente & froide. Le style, presque toujours facile, est presque toujours monotone & diffus. On peut croire que l'Auteur est un homme d'esprit: Eh! qui n'en a pas aujourd'hui? Mais il faut plus que de l'esprit à un Auteur Comique; & c'est une erreur de croire qu'à l'âge où l'on

Comédie en trois Actes & en vers; *Théodore & Paulin*, (1). Comédie Lyrique, en

se connoît à peine soi-même, on puisse espérer des succès dans un genre qui exige une connoissance profonde des hommes, & une longue suite d'observations, tant sur les mœurs que sur les passions, dont la Comédie doit développer les nuances & présenter le tableau.

(1) Cet Ouvrage a été représenté, sans succès, le 15 Mars de cette année. Une Femme de Condition a élevé chez elle une jeune Paysanne, dont, depuis, elle a fait sa Fermière. Cette jeune personne inspire de l'amour au fils de la Bienfaitrice qui se détermine à la lui donner pour épouse. Mais on découvre que la Paysanne est l'amante aimée d'un jeune Payfan nommé Paulin. La mère engage alors son fils à immoler sa passion, ce que fait un peu brusquement le jeune amoureux. A travers cette intrigue assez froide, passent trois personnages comiques. Une Paysanne nommée Denise, qui a pour amans le Payfan André, dont elle éprouve la jalousie, & le Domestique la France, dont elle persiffle la fausseté. Ces trois caractères sont tracés avec esprit & gaieté; de sorte que l'accessoire a écrasé le principal. Dans le moyen que Denise emploie pour apprendre à sa Maîtresse que la jeune Fermière préfère Paulin à son fils, on a reconnu un incident déjà mis en œuvre par M. Monvel, dans la Comédie Lyrique intitulée *Julie*. Quelques plaisans ont crié *au voleur*. Nous, qui voyons tous les jours des plagiats un peu plus remarquable que celui-ci, nous n'avons éprouvé aucune surprise. Nous ne dirons rien de la musique de M. Grétry. Une représentation tumultueuse ne suffit pas pour donner une idée satisfaisante d'un Ouvrage de musique; & lorsque, dans une telle circonstance, il

trois Actes & en vers, musique de M. Grétry. 4°. *Blaise & Babet*, Comédie Lyrique en deux Actes, par M. Monvel, musique de M. D. Z.; *la Sorcière par Hasard*, Comédie Lyrique en deux Actes, paroles & musique de M. F.; *la Karmesse*, Comédie Lyrique en deux Actes, par M. Patrat, musique de M. V.; *le Faux Lord*, Comédie Lyrique en deux Actes, par M. Piccini fils, musique de M. Piccini père; *le Marchand d'Esclaves*, Parodie de la Caravane, en deux Actes & en vaudevilles. 5°. *Thalie à la Nouvelle Salle*, Prologue en un Acte, par MM. Sédaine & Grétry; *Dame Jeanne*, Parodie de Jeanne de Naples, en un Acte & en vaudevilles; *l'Auteur Satyrique*, Comédie en un Acte & en vers; *l'Heureuse Erreur*, Comédie en un Acte & en prose, par M. Patrat; *Cassandre Mécanicien*, Opéra-Comique en vaudevilles; *les Deux Portraits*, Comédie en un Acte & en vers, par M. Desforges; *les Déguisemens Amoureux*, Comédie en un Acte & en prose, par M. Patrat; *Héraclite, ou le Triomphe de la Beauté*, Comédie en un Acte & en vers, par M. Rauquil Licutaud; *les Étrennes du Public*, Divertissement en un Acte & en vers, par M. Patrat.

---

s'agit de prononcer sur un homme du mérite de M. Grétry, des Censeurs prudens gardent le silence: *Ne forte, quod plerisque accidit*, a dit Quintilien, comme s'il eût voulu parler de nos juges en musique, *dammunt quod non intelligunt.*

Ouvrages remis : le *Cabriolet Volant*, en quatre Actes, par M. Cailhava; le *Medecin d'Amour*, Comédie Lyrique en un Acte & en vers, par M. Anseaume; & *les Jardiniers*, Opéra-Comique, par M. Davelne : ces deux dernières Pièces ont été remises avec une musique nouvelle. En tout vingt huit Pièces.

Il faut ajouter à ce travail les cinq Ouvrages suivans, qui ont été représentés à la Cour : *les Deux Soupers*, Comédie Lyrique en trois Actes; *l'Amant Sylphe*, Comédie Lyrique en trois Actes; le *Dormeur Éveillé*, Comédie Lyrique en quatre Actes, par M. Marmontel, musique de M. Piccini; *les Quatre Coins*, Opéra-Comique en un Acte & en vaudevilles, par MM. de Piiis & Barré; & *les Paysans Patriotes*, Comédie Lyrique en trois Actes, par M. M. de M., musique de M. V.....

On nous a quelquefois accusé d'une prédilection particulière pour MM. les Comédiens Italiens. En supposant que cette prédilection existe en effet, le tableau que nous venons de mettre sous les yeux de nos Lecteurs doit au moins nous laver du reproche de partialité.

Nous parlerons dans le prochain N°. des différentes retraites, morts, ou réceptions arrivées aux Théâtres François & Italiens dans le cours & à la fin de cette année Dramatique, ainsi que des changemens dont on s'occupe pour la Salle de la Comédie Italienne.

## ANNONCES ET NOTICES.

**S**CELTA di Poésie Italienne , de' più celebri Autori d' ogni Secolo , raccolte , e con opportune Note illustrate da Anton-Benedetto Bassi ; ou Recueil complet des plus beaux morceaux de Poésies Italiennes Lyriques , Érotiques & Fugitives , avec des Remarques critiques sur le génie de la Poésie Italienne , par M. Bassi , Membre de plusieurs Académies. 2 vol. grand in-8°. A Paris , de l'Imprimerie de Michel Lambert , rue de la Harpe , près S. Côme. Le Prix des deux vol. in-8°. brochés est de 12 liv. ; celui de l'Édition in-4°. , papier d'Angoulême , est de 30 liv. les deux vol. ; & 48 liv. pour les mêmes deux vol. in-4°. papier d'Hollande.

Nous rendrons compte incessamment de cet important Ouvrage , fait pour intéresser tous les Amateurs de la Poésie Italienne , & dont l'exécution Typographique doit faire honneur aux presses de M. Lambert.

*Les Hochets Moraux*, ou Contes pour l'Adolescence, dédiés à son Altesse Sérénissime Mademoiselle, par M. Monget. in-12. A Paris, à la même Adresse que ci dessus.

Cette Brochure fait suite à une première Partie destinée à la première enfance. La première Partie a joui d'un succès mérité ; & celle-ci n'obtiendra pas moins de suffrages. L'Auteur a cru devoir élever son ton , pour suivre dans sa marche progressive la raison de ses Lecteurs.

*Le Droit du Seigneur*, Comédie en trois Actes & en prose , mêlée d'ariettes , par M. Desfontaines ;

représentée devant Leurs Majestés à Fontainebleau, le Novembre 1783; & à Paris, par les Comédiens Italiens Ordinaires du Roi, le 29 Décembre de la même année. Prix, 1 liv. 10 sols. A Paris, chez Brunet, Libraire, rue de Marivaux, Place du Théâtre Italien.

Babet & Julien sont sur le point de s'épouser; mais il prend envie au Marquis de Florival de faire revivre un ancien droit qu'il a, comme Seigneur du lieu, d'entretenir la mariée une demi-heure tête-à-tête, & il charge le Comte son fils de l'exercer à sa place. Celui-ci, amoureux de Babet, se prépare à profiter de la circonstance pour l'enlever. Mais le père, à qui le Bailli a dénoncé ce complot, surprend son fils au moment où il est prêt à l'exécuter. Le Comte, confus & touché, témoigne le repentir le plus vrai, & le prouve en déchirant devant tout le monde le titre du droit dont il avoit voulu abuser. Le Marquis, indigné d'abord contre son fils, se laisse attendrir par ses remords; il pardonne sa faute, & fait célébrer le mariage de Julien & de Babet.

Cette Pièce a eu beaucoup de succès. Le dénouement en est heureux; il y a des détails ingénieux; & le rôle de Babet est intéressant. La musique a fait aussi très grand plaisir.

*NOUVEAUX Mélanges de l'Histoire de France; particulièrement des Parlemens, des Postes, &c. suivis de quelques morceaux de Littérature & de Physique, & d'une nouvelle Traduction des Georgiques de Virgile.* 2 Vol. in-8°. Prix, 5 liv. br. A Paris, au Cabinet Littéraire, Quai & près des Augustins, à la descente du Pont Neuf.

Cet Ouvrage est de M. le Président d'Orbessan. On trouve à la même Adresse les *Loix Pénales*, dont nous avons parlé avec de justes éloges; avec quelques exemplaires de *l'Usage de la Houille*, 1 vol.

*in-8°.* 5 liv., & des *Essais sur l'Air Inflammable*, par M. Volta. *in-8°.* 3 liv.

*CARTE très-détaillée de la Partie Septentrionale de l'Empire Ottoman*, dédiée à Mgr. le Comte de Vergennes, par M. Rizzi Zannoni, en trois feuilles. Prix, 9 liv.

Cette Carte se vend actuellement à Paris, chez Vignon, Marchand de Cartes de Géographie, rue Dauphine, vis-à-vis celle d'Anjou.

*NOUVELLE Topographie de la France, Région Sud.* Cette Carte, la sixième des neuf qui présentent le premier degré de détail de la superficie du Royaume, contient les Provinces de Haute & Basse Guienne, de la Haute Auvergne, du Diocèse de Tulle en Limosin, de Languedoc jusqu'au Méridien de Montpellier, de Roussillon, Foix, Gascogne, Bigorre & Comminge.

La gravure de cette Carte est d'une très-belle exécution, & le Discours qui l'accompagne contient plusieurs réflexions utiles sur le commerce de cette Région méridionale de la France.

*PORTRAIT de M. l'Abbé de Lille, l'un des Quarante de l'Académie Française, Lecteur Royal, Abbé de Saint Severin, &c. &c. né à Clermont en Auvergne*, dessiné par A. Pujos, gravé par T. Huot. A Paris, chez M. Pujos, quai Pelletier, chez M. Lequin.

Au bas de ce Portrait, qui fait honneur aux deux Artistes, on lit ces quatre vers agréables par M. l'Abbé d'Auriol de Lauraguel :

Il fut du Chantre d'Aufonie,  
Et brillant interprète & fortuné rival ;  
Le Dieu même du Pinde, en voyant la copie,  
S'étonna de trouver un double original.

*CONTES de la Reine de Navarre, servant de suite aux Contes de Bocace.* 8 vol. in-12. petit format sans figures, brochés, 12 l.; petit format ornés de 75 figures, brochés, 18 l. A Paris, chez Laporte, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers.

Ces Contes sont fameux par leur Auteur & par les imitations nombreuses qu'on en a faites. Pour compléter le dernier volume, l'Auteur y a joint deux Contes fort considérables, traduits de l'Italien du Lasca. On en a fait tirer quelques exemplaires in-8°. pour accompagner la belle Édition du Bocace de ce format. 8 vol. in-8°. brochés en quatre, ornés de 75 Gravures. Prix, 33 liv.

*PHYTONOMATOTECHNIE Universelle*, par M. Bergeret, Chirurgien. Septième & huitième Cahier de 24 pag. chacun, & douze Planches, de format in-folio.

Cet intéressant Ouvrage se continue sans interruption. Ce septième Cahier est très-bien soigné. On souscrit chez l'Auteur, rue d'Antin; chez Didot le jeune, Quai des Augustins; Poisson, Graveur, Cloître S. Honoré. La souscription pour le papier de Hollande est de 108 liv.; celle en papier ordinaire, figures coloriées, 54 liv.; celle en papier ordinaire, figures en noir, 27 liv.

*THÉÂTRE d'Aristophane, traduit en François, partie en vers, partie en prose, avec les fragments de Ménandre & de Philémon*, par M. Poinfinet de Sivry, Pensionnaire de S. A. S. Mgr. le Duc d'Orléans, & Membre de la Société Royale des Sciences & Belles-Lettres de Lorraine. 4 vol. in-8°. A Paris, chez Didot jeune, Imprimeur-Libraire, Quai des Augustins; Barrois aîné, Mérigot jeune, Onfroy, Barrois jeune, Quai des Augustins; & Durand, rue Galande, hôtel de Lesseville.

C'est pour la première fois que le Recueil des Pièces de ce fameux Poète paroît en François. Nous rendrons compte incessamment de cet intéressant Ouvrage. L'Auteur de cette Traduction a déjà mérité des succès dans ce genre.

*NOUVEL Atlas de la Géographie Ancienne, par M. Bonne, Premier Hydrographe du Roi, avec des Tableaux historiques & chronologiques des principales révolutions depuis les premiers Empires connus jusqu'au moyen âge, servant d'explication pour chaque Carte, par M. de Grace, Censeur Royal. Prix, 21 liv. relié en carton.*

Cet Ouvrage, demandé & attendu depuis longtemps du Public, est même format que l'*Atlas Moderne* suivant la Géographie de feu M. l'Abbé Nicolle de la Croix, connu du Public, & en est le complément, qui se porte actuellement à cent feuilles. Il est digne de l'empressement du Public. On en trouvera de reliés ensemble ou séparément, à Paris, chez le sieur Lattré, Graveur ordinaire du Roi, rue S. Jacques, la porte-cochère vis-à-vis la rue de la Parcheminerie, N<sup>o</sup>. 20.

On trouve chez le même Artiste un nouveau *Plan de Paris* sur la feuille d'aigle d'Hollande, supérieurement gravé & lavé comme un très-beau dessin, dédié à M. de Caumartin, Prévôt des Marchands, dans lequel on a mis toutes les nouvelles rues & bâtimens, même projetés. Prix, 7 liv. 4 sols; & sur papier d'aigle de France, aussi lavé, 6 liv. On en trouvera aussi de collés sur toile pour la poche, avec étui, 9 liv. 10 sols; comme aussi de montés sans vernis en bordure dorée, à différens prix.

*PARTITION de Chimène ou le Cid, Tragédie Lyrique en trois Actes, représentée devant Leurs Majestés le 18 Novembre 1783, & à Paris, le 9*

Février 1784, mise en musique par M. Sacchini. Prix, 24 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue Basse du Rempart, N<sup>o</sup>. 17; & M. Siéber, rue S. Honoré, vis-à-vis l'hôtel d'Aligre. N<sup>o</sup>. 92.

Nous passerions les bornes d'un extrait si nous voulions remarquer toutes les beautés qui brillent dans cet Ouvrage. Nous insisterons plus particulièrement sur les morceaux qui peuvent convenir aux Concerts, & peu d'Opéras en contiennent un plus grand nombre. L'ouverture est d'un fort bon effet, considérée comme simple morceau de symphonie, & il n'est pas bien prouvé qu'une ouverture puisse toujours être autre chose. Il y a dans le premier Acte deux cavatines de l'effet le plus délicieux. Celle: *Pardonne à ces lâches combats*, & celle: *Tout ce qui peut me rendre heureux*. L'air de Chimène: *Je vois dans mon amant*, est de la plus fière expression; & le duo est l'un des plus beaux qui soient au Théâtre. Nous remarquerons encore deux airs, celui de D. Diègue: *Bannis un cruel désespoir*, & celui de Rodrigue: *D'un juste combat qui m'honore*. Tous deux font peu d'effet en Scène, le premier, parce qu'il est contraire à la situation; D. Diègue, inquiet du danger de son fils, ne peut s'amuser si long-temps à lui rappeler les services qu'il en a reçus. Le second, au contraire, insiste trop sur la situation. Rodrigue doit-il se vanter comme il le fait aux yeux de Chimène, d'avoir donné la mort à son père. L'Auteur des paroles a senti ce défaut; elles ont été changées plusieurs fois; il en est résulté une faute dans l'arrangement des paroles qu'il faut nécessairement corriger. Au lieu du dernier vers: *Mais..... je ne peux me repentir*, rétablissez: *Mon cœur..... ne peut se repentir*. Ce n'est pas ici le lieu de justifier comme nous le pourrions le Compositeur, de ces taches légères, il suffit de dire que ces airs, où le chant est adroitement lié à l'orchestre le plus bril-

lant, peuvent faire grand plaisir en société. — Le second Acte est presque tout en Scène. Nous y remarquerons seulement le récit du combat des Maures, & l'air charmant du Roi : *Du plus brillant succès*, si bien chanté par M. Laïs. Le chœur qui termine cet Acte est d'une belle harmonie. — Le troisième Acte offre en foule les morceaux les plus intéressans. Le premier : *Sans l'offenser, non tu ne peux le croire*, est écrit par le Compositeur de la manière la plus ingénieuse. On retrouve tout le talent de M. Sacchini dans les airs ou cavatines suivans : *On dira qu'épris de Chimène : Cruel, veux-tu que ton amante : Ennemis & rivaux*, &c. dont l'effet est souvent si beau. *Toi qui seul peux lire en mon cœur*; & le charmant rondeau : *C'est votre bonté que j'implore*, trop long peut-être pour la Scène où il est placé, mais qui dans les Concerts trouvera toute sa grâce. Cet Acte finit par un superbe quatuor, qui, bien exécuté, doit avoir par-tout le plus grand succès. Nous ajouterons une observation en faveur des jeunes Compositeurs sur les accompagnemens de M. Sacchini. Sans qu'ils nuisent jamais à cette unité de mélodie tant recommandée par J. J. Rousseau, il a l'art de les distribuer dans les interstices du chant & sur les tenues, de façon à en remplir les vuides & à en embellir l'effet. Tantôt son chant tout à découvert surnage au milieu du murmure harmonieux des arpèges; tantôt toute la mélodie est dans l'orchestre, & le chant coupé comme l'exige l'expression, paroît lui-même être l'accompagnement; jamais deux mélodies différentes ne se croisent & ne se contrarient. Cette manière, au surplus, est celle de tous les grands Maîtres; M. Sacchini est un de ceux qui l'ont portée au plus haut degré d'expression.

*La Partition de Didon* se vend à Paris, chez le Suisse de l'hôtel de Noailles. Prix, 24 liv. Nous en parlerons dans le prochain Mercure.

*JOURNAL de Harpe, par les meilleurs Maîtres, N<sup>o</sup>. 3, contenant un petit Air du Barbier de Séville, de Paisiello; Accompagnement de M. Couperin, l'aîné; un du Droit du Seigneur, de M. de S. G.; un de Didon, de M. de la Planque, & un Noël varié. Prix, 2 liv. 8 sols.*

*NUMÉRO 2 & Numéro 3 du Journal de Clavecin, par les meilleurs Maîtres, l'un contenant un Menuet de M. Taperay., un de Mlle Édelman, un morceau de M. Couperin l'aîné, & un air de Chimène; l'autre, une symphonie d'Hayden, arrangée par M. Fodor le jeune. Prix, 3 liv. On souscrit pour ces deux Journaux, moyennant 15 liv., pour douze Numéros, port franc à Paris & en Province, chez le Duc, au magasin de Musique, rue Traversière S. Honoré.*

*Pour les Annonces des Titres de la Gravure, de la Musique & des Livres nouveaux, voyez les Couvertures.*

## T A B L E.

|  |                                       |     |
|--|---------------------------------------|-----|
| <i>ÉPITRE à Madame ***,</i>              | <i>l'Eau Médicinale,</i>              | 111 |
| 97                                       | <i>Chimène &amp; Rodrigue, Opéra,</i> |     |
| <i>Vers à M. de la Harpe,</i>            | 99                                    | 114 |
| <i>Courte Mémoire d'un Amant,</i>        | <i>Œuvres Complètes d'Homère,</i>     |     |
| 100                                      |                                       | 122 |
| <i>Charade, Enigme &amp; Logogryphe,</i> | <i>Académie Roy. de Musiq.</i>        | 126 |
| 101                                      | <i>Comédie Française,</i>             | 128 |
| <i>Cécilia, premier Extrait,</i>         | <i>Comédie Italienne,</i>             | 132 |
| 103                                      | <i>Annonces &amp; Notices,</i>        | 137 |
| <i>Suite d'Expériences faites avec</i>   |                                       |     |

## A P P R O B A T I O N.

**J'**AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercuré de France*, pour le Samedi 17 Avril. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 16 Avril 1784. GUIDI.]

---

---

MERCURE  
DE FRANCE.

SAMEDI 24 AVRIL 1784.

---

---

PIECES FUGITIVES.  
EN VERS ET EN PROSE.

---

---

*JULIE, ou LE TRIPLE CHOIX.*

DE trois cadeaux qu'il me confie,  
Amour m'a fait distributeur.  
Or, pour complaire au fondateur,  
Cherchons trois fois Nymphes accomplie.  
« A la plus savante un couplet,  
» Un miroir à la plus jolie,  
» Un cœur à la plus tendre amie. »  
Ne faut bouger, mon choix est fait;  
Amour, je vois entrer Julie.

( Par M. Dorfeuille. )

## CHANSON BACHIQUE, .

Sur l'Air : *Pour moi je veux donner mon cœur  
à la tendresse.*

**H**OMÈRE a consacré ses vers

A la valeur d'Achille ;

On parle dans tout l'Univers

Du Héros de Virgile ;

De Bourbon les rares vertus

Ont inspiré Voltaire.

Amis, pour l'honneur de Bacchus,

Chantons le verre.

QUE d'Estaing au char de son Roi

Enchaîne la Victoire ;

Qu'à l'Anglois il fasse la loi ;

Qu'il se couvre de gloire :

Pour moi, je n'ai point d'ennemis ;

Et si je fais la guerre,

C'est à table avec mes amis,

A coups de verre.

QUE de Lille, ornant ses jardins

De Déités champêtres,

Y place Flore & les Sylvains

A l'ombrage des hêtres ;

J'aime ses dessins bien conçus ;

Mais quelle est ma colère

Quand je n'y trouve point Bacchus  
Avec son verre ?

QUE Parny sur son flageolet  
Célèbre la tendresse ;  
Que B\* \* d'un joli couplet  
Régale sa maîtresse ;  
Peu jaloux de cueillir un jour  
Le myrthe de Cythère ,  
J'éteins le flambeau de l'Amour  
Avec mon verre.

QUE l'audacieux Montgolfier,  
L'honneur de sa patrie,  
A l'air osant se confier,  
Nous montre son génie ;  
Qu'il plane à son gré dans les cieux ;  
Qu'il brave le tonnerre :  
Je vois l'Olympe & tous les Dieux  
Au fond du verre.

QUE , fixant des yeux attendris  
Sur la triste indigence ,  
Louis rappelle dans Paris  
La joie & l'abondance ;  
Qu'on vante son humanité  
Aux deux bouts de la terre,  
Pour nous , amis , à sa santé  
Vuidons le verre.

AMIS, comme nos bons ayeux,  
 Demeurons sous la treille;  
 Imitons leurs transports joyeux;  
 Careffons la bouteille;  
 Laissons Plutus & les Amours  
 Enivrer le vulgaire:  
 Le bonheur se trouva toujours  
 Au fond du verre.

( Par M. l'Abbé Ch., à D. )

ÉPITRE A SCARRON. \*

SALUT, gloire, honneur à Scarron,  
 Dont l'esprit joyeux & bouffon  
 A su dans une œuvre burlesque  
 Faire aimer un Héros grotesque,  
 Malgré la rime & la raison,  
 Dans un temps où le goût des Drames  
 S'empare de tous les esprits;  
 Où l'on ne divertit les femmes  
 Que par les plus tristes Écrits;  
 Où, malgré Momus & Thalie,  
 La lugubre Dramomanie  
 Au parterre trop ennuyé  
 De cette longue épidémie,  
 Inspire plus que la pitié.

\* Note de l'Auteur. Cette Épître fut faite en sortant d'une représentation de *Dom Japhet d'Arménie*.

Je préfère ton vieux Cacique ,  
Malgré son ton du bas comique ,  
A ces Drames si larmoyans ,  
Où l'on trouve à chaque instans  
Des points..... remplis de pathétique ,  
Un long avis qui vous explique  
Comment l'Acteur en bien des cas  
Doit tenir sa tête ou ses bras  
Pour heuler d'un ton frénétique  
De grands mots suivis d'un hélas ,  
Ou d'un... ah ! ciel.... très-énergique ;  
Puis , après bien du remuement ,  
Arrive , on ne fait trop comment ,  
Une Scène... là . . bien tragique ,  
Qui finit lamentablement  
Une intrigue soporifique.  
Adieu ; tels sont les sentimens ,  
Scarron , que ton Japhet m'inspire ;  
J'aime cent fois mieux ton délire  
Que celui des Auteurs du temps.

( Par M. Bodkin . )



## Q U A T R A I N.

**T**ENDRE Vénus, n'attends plus à Cythère  
 Ton bel Enfant, volage déserteur:  
 Un instant je l'ai vû dans les yeux de Glycère;  
 Il fera long-temps dans mon cœur.

( Par M. le Baron de Ginneville )

*Explication de la Charade, de l'Énigme &  
 du Logogryphe du Mercure précédent.*

**L**E mot de la Charade est *Merveille*; celui  
 de l'Énigme est *Pion*, où se trouvent *P*  
 & *ni*; celui du Logogryphe est *Bijouterie*,  
 où l'on trouve *robe*, *boîte*, *joie*, *or*, *bière*,  
*truie*, *Tibre*, *jour*, *oie*, *ortie*, *route*, *rouet*,  
*tour*, *tubé*, *rue*, *orbite*, *Borée*, *oui*.

## C H A R A D E.

**U**NE voyelle, un livre, un corps imperceptible;  
 Voilà mes deux premiers & mon tout très-visible.

( Par M. Bidault fils. )



## É N I G M E.

**D**ANS le champ du Dieu Mars on connoît ma  
valeur ;

Je suis inanimée & j'anime à la gloire ;

Je fais dans les combats voler à la Victoire ;

Et souvent d'un vaincu ma voix fit un vainqueur.

( Par M. Bouvet , à Gisors. )

## L O G O G R Y P H E.

**S**UR mes huit pieds, Lecteur, je fais bien du chemin.

D'hommes entreprenans je règle la conduite.

Voici mes attributs, écoutez-en la suite,

Vous me devinerez sans doute avant la fin.

On trouve en moi la figure du monde ;

Une épithète, une difformité ;

Une note de musique ; un remède apprêté,

Et dont la forme est presque ronde ;

L'ablatif en latin d'un pronom possessif,

Tout aussi bien que son datif ;

Un poisson excellent à frire.

Adieu, Lecteur, je me retire.

( Par M. H. S. , d'Evreux en Normandie. )

---

 NOUVELLES LITTÉRAIRES.
 

---

*CÉCILIA*, ou *Mémoires d'une Héritière*, par l'Auteur d'*Evelina*, traduits de l'Anglois. A Neufchâtel, & se trouve à Paris, en 5 vol. in 12., chez Mérigot jeune, Libraire, Quai des Augustins; & en 4 vol. in 12., chez Barbois le jeune, Libraire, Quai des Augustins. *Second Extrait.*

**M**ISS BÉVERLEY, plus connue sous le nom de Cécile, née d'une famille honnête, mais point noble, réunit à tous les avantages de la nature, celui d'une grande fortune; elle en est redevable, presque en entier, au Doyen de \*\*\*, son oncle & son tuteur, mort il y a peu de temps, & près duquel elle vivoit depuis quatre ans qu'elle étoit orpheline. La seule condition imposée à la jeune héritière, est que le mari qu'elle se choisira prendra le nom de Béverley. On ne conçoit pas trop cet attachement du Doyen pour son nom, qui n'est ni illustre ni célèbre; mais enfin la condition existe; & sans elle, pourroit nous dire l'Auteur, il n'y auroit pas eu de Roman.

La personne & les biens de Cécile, encore mineure, sont confiés, par l'honnête Doyen, à trois tuteurs. L'un, M. Delville, homme de qualité, protégera la pupille;

l'autre, M. Brigges, riche Négociant, en soignera la fortune; le troisième, M. Harrel, qui a épousé une amie de Cécile, paroît n'avoir été joint aux deux autres que pour procurer à la jeune orpheline, jusqu'à l'époque de sa majorité, un asyle agreable dans une des plus brillantes Maisons de Londres, & auprès de son amie. En effet, six semaines après la mort du Doyen, Cécile quitte Bury, le lieu de sa naissance, pour se rendre à Londres; & c'est alors que le Roman commence.

Le plus grand chagrin de la sensible Miss, à son départ, est de se séparer de Madame Charton, amie sincère & respectable, que Cécile regarde, avec raison, comme une seconde mère. Elle regrette aussi un M. Monckton, qu'elle croit son ami, & qui, en effet, ne se montre, pendant long-tems, que sous les apparences les plus favorables. La position où notre Héroïne se trouve alors, ne lui présage donc qu'une heureuse destinée. Le Lecteur a d'autant plus de raisons d'y compter, qu'il reconnoît bientôt que les deux qualités éminentes de la jeune héritière sont la modération de caractère & la justesse d'esprit.

Peut être est ce à l'apparente tranquillité de cette situation qu'il faut attribuer l'espèce de froideur, qu'au moins en France on a beaucoup reproché au premier Volume de cet Ouvrage. Peut être aussi en trouveroit-

on la raison ou l'excuse dans la différence de caractère des deux Nations.

Les Anglois, qui, en général, ne s'intéressent qu'aux gens qu'ils aiment, & n'aiment que les gens qu'ils connoissent, permettent, exigent peut être que l'Auteur d'un Roman commence par leur faire connoître les personnes avec qui il va, pour ainsi dire, les forcer de vivre pendant quelque temps. Au moins voyons-nous que cette marche est presque généralement adoptée par les meilleurs Romanciers de cette Nation. En France, au contraire, où d'ordinaire le sentiment précède la reflexion; où, presque toujours, c'est par les événemens qu'on s'intéresse aux personnes, & non par les personnes aux événemens; où le plaisir le plus nécessaire est d'être au moins distrait quand on ne peut pas être ému; où le défaut d'habitude de vivre avec soi, fait qu'on se livre si facilement aux autres; on veut, avant tout, être intéressé; &, même en lisant Richardson, presque tout Lecteur François est tenté de laisser là les personnages pour aller s'informer de leurs aventures.

Personne, peut être, n'a le droit de prononcer entre ce goût différent de deux Nations; mais que l'Auteur de *Cécilia*, écrivant en Angleterre un Roman pour les Anglois, ait suivi la méthode Angloise, on ne peut guères lui en faire un reproche. Seulement nous aurions désiré ne trouver dans ce Roman que des personnages, sinon néces-

saïres , au moins utiles à l'action. Nous souhaiterions aussi que dans cette foule de portraits, on n'eût pas à reprocher à quelques-uns de ne montrer que des individus & non des caractères. Toutefois ces personnages, quoiqu'épisodiques, forment une galerie de tableaux presque tous tracés de main de maître, & nous croyons devoir les indiquer à nos Lecteurs.

Telles sont deux jeunes personnes, Mlles Larolles & Léeson, toutes deux également dépourvues d'idées; l'une qui, babillarde de bonne-foi, débite à tout venant, avec autant de profusion que de confiance, toujours les choses les plus futiles, & souvent celles les plus ridicules; l'autre qui, silencieuse par dédain & non par modestie, ennuie tour-à-tour les uns par son silence & les autres par son babil. Telle est encore une Miladi Pemberton, chez laquelle l'esprit, les talens, & même les grâces sont entièrement déparés par l'inconsidération, la médisance, & sur-tout l'envie de donner des ridicules; un Capitaine Aresby, modèle de la fausse élégance, & qui a tout d'un petit maître, excepté les grâces; M. Gosport, observateur malin, & railleur plein de finesse; un Morrice, complaisant vil, & fâcheux indiscret, vrai parasite de société, toujours porté à une familiarité indécente, parce qu'aucun respect ne lui est connu, & toujours prêt à rentrer à sa place, parce qu'aucun mepris ne lui est étranger; enfin un M.

Meadows, que nous avons cru d'abord une caricature excessive de ce qu'on appelle en France *les Blasés*, & que nous avons appris avec étonnement, n'être que la peinture fidelle d'un ridicule existant en Angleterre.

Ces portraits accessoires ont au moins le mérite d'être vrais & piquans; mais nous croyons que l'Auteur auroit pu en supprimer quelques autres moins saillans, & qui, selon nous, ne font qu'embarasser l'action & retarder la marche du Roman. Il est juste de remarquer en même-temps que dans le projet de rassembler cette grande foule autour de son Héroïne, Miss Burney a parfaitement choisi le lieu de la scène.

L'intéressante Cécile, que nous avons trop long-temps perdue de vue, est venue s'établir chez M. Harrel, l'un de ses tuteurs. Ce M. Harrel est un de ces hommes que l'on rencontre si fréquemment dans les grandes villes. Uniquement occupé de son plaisir, ne comptant jamais avec lui même, ne connoissant le prix de l'argent que par la difficulté qu'il éprouve quelquefois à s'en procurer, & la valeur des engagements que par la facilité qu'il y trouve pour tromper des créanciers crédules. Sa femme, aussi peu sensée que lui, n'a jamais songé au lendemain que pour s'assurer qu'un prétendu plaisir en rempliroit le vuide. On juge bien qu'un pareil ménage a bientôt dérangé la plus brillante fortune; que les gens sages & honnêtes ont abandonné une maison où tout

respire le désordre ; & qu'on n'y rencontre plus que cette foule d'originaux que Miss Burney s'est amusée à peindre. C'est là que Cécile est ennuyée chaque jour par un plaisir nouveau. L'assemblée, le bal, l'Opéra, tout se succède, & tout fournit à l'Auteur des tableaux qui, comme les portraits indiqués ci-dessus, ont le mérite d'être bien peints & le défaut d'être inutiles : si pourtant on peut, sans trop de sévérité, trouver inutiles des descriptions très agréables placées dans un Ouvrage d'agrément.

Cependant notre jeune héritière fixe bientôt l'attention des hommes qui l'entourent. Ils savent qu'elle peut, qu'elle doit disposer de sa personne & de sa fortune ; & tous espèrent une préférence que si peu méritent d'obtenir.

Un seul d'entre eux, M. Arnot, frère de Mme Harrel, paroît sentir qu'une honnêteté parfaite, & un amour plus vrai que séduisant, peuvent plutôt excuser qu'appuyer ses prétentions auprès de l'aimable Cécile, & il se tient toujours à une distance respectueuse dont il nous semble que le Lecteur même lui fait gré. Mais les autres, avec moins de délicatesse, ont moins de modestie. Un Chevalier Floyer sur-tout, a calculé que le moyen le plus sûr de devenir possesseur des biens & de la personne de Cécile, étoit de l'acheter de son tuteur. On connoît assez à présent M. Harrel pour être sûr qu'il accepte, avec empressement, un marché qui

lui procure de l'argent, & ne lui coûte que des promesses. Aussi est ce en vain que Cécile rejette la proposition de ce mariage; M. Harrel dissimule ce refus, encourage l'espoir du Chevalier, & tous deux, de concert, font transpirer dans le Public que ce mariage est convenu. Le tuteur espéroit par-là forcer le consentement de sa pupile, dont la modestie craindroit jusqu'à l'air d'une rupture; & le Chevalier cédoit à un mouvement de vanité assez ordinaire à ceux qui, comme lui, n'ont ni esprit ni délicatesse.

Un événement arrivé à l'Opéra aidait à ce projet. Le Chevalier Floyer y avoit pris querelle avec un M. Belfied, que nous aurons occasion de connoître par la suite, & qui pour lors donnoit la main à Cécile. La sensible personne s'étoit troublée, avoit jeté des cris, nommé le Chevalier, & supplie qu'on séparât les deux adversaires; & le Public malin avoit vû ou voulu voir dans cette émotion si naturelle, l'effet d'un intérêt plus tendre.

Si Miss Béverley se laisse quelquefois entraîner dans le tourbillon des plaisirs bruyans, ce n'est jamais sans regretter le temps qu'elle y perd; celui dont elle peut disposer est, ou employé à des lectures utiles, ou consacré à l'exercice de la bienfaisance, sa vertu favorite. Elle a pour guide en ce genre un M. Albany, personnage plus extraordinaire que bien conçu. Libertin dans sa jeunesse, devenu fou par ses remords, il est resté,

finon maniaque, au moins extrêmement bizarre; en sorte qu'il est souvent difficile de juger si sa conduite est l'effet de la verrou ou de l'aliénation de son esprit. Il en est de même de ses discours; souvent ce n'est qu'un déclamateur importun, souvent aussi il devient éloquent, & quelquefois il est sublime.

C'est sous la conduite de cet homme étrange, & uniquement pour faire l'aumône, que Cécile arrive chez Henriette Belfied. Notre Héroïne est loin de penser alors que l'infortunée pour laquelle on sollicite sa charité, est sœur de ce même M. Belfied, qui, peu de jours auparavant, lui donnoit la main à l'Opéra, qui s'étoit en quelque sorte battu pour elle, & qui avoit été assez grièvement blessé. Mais Henriette n'a besoin d'aucune recommandation. Sa jeunesse, sa candeur, sa fierté modeste, ce charme de l'honnêteté, qui ne manque jamais son effet sur les âmes dignes de le sentir, tout intéresse Cécile; elle ne s'obstine point à offrir des secours qu'on refuse sans les rejeter; elle sent qu'il faut quelquefois acheter le droit d'être bienfaiteur; & déjà commence, entre les deux jeunes personnes, une amitié vive & tendre qui ne cédera pas même ensuite aux rivalités de l'amour.

Si le zèle charitable de Cécile avoit toujours besoin d'être excité par les discours énergiques d'Albany, on pourroit la croire plutôt docile que bienfaitante; mais elle

fait à elle seule trouver & secourir les malheureux. De ce nombre est une femme, mère de cinq enfans, & créancière de M. Harrel, réduite à la mendicité faute de pouvoir obtenir de lui le payement d'une dette légitime. C'est à cette aventure que Cécile doit la première connoissance du dérangement de son tuteur, & celle du peu de soin qu'il prend pour y mettre ordre. Bientôt elle s'apperçoit qu'il est souvent réduit aux plus fâcheux expédiens, & que jamais aucun ne lui répugne. Tantôt elle en est le témoin & tantôt la victime. Mais si la bonté naturelle de Cécile ne lui permet pas toujours de refuser les demandes de M. Harrel, elle ne se dissimule point qu'en les accordant, elle n'est que foible, & non pas généreuse; & c'est pour suppléer à la force qui lui manque, qu'elle prend le parti de s'aider des conseils de son ami M. Monckton.

Ce M. Monckton est un fourbe adroit, qu'on peut, en quelque sorte, regarder comme le mauvais génie de Cécile. Jeune mari d'une vieille femme qu'il n'a épousée que par intérêt, il ne voit pas, sans un vif regret, que s'il étoit encore libre, il lui seroit possible, & peut-être facile de posséder Cécile & sa fortune. Il se complait dans l'idée que la mort de sa femme le délivrera bientôt de cet esclavage; & toujours plein de ses projets, tous ses conseils tendent à empêcher la jeune héritière de disposer ni de son cœur ni de ses biens. Aussi, quand

Cécile lui raconte ce qu'elle a fait, ce qu'elle craint encore de faire pour M. & Mme Hatrel, il emploie, avec autant de faste que de finesse, les avis & les procédés de l'amitié la plus prudente & la plus active. Tous deux conviennent que le plus sûr moyen de résister aux sollicitations indiscrettes de ce couple prodigue, est de leur ôter l'occasion de les renouveler sans cesse; & pour y parvenir, de changer de domicile.

Mais il falloit choisir entre les deux autres tuteurs, M. Briggs & M. Delvile. M. Monckton n'hésite pas à se déclarer pour M. Briggs. Ce n'est pas que ce Briggs ne soit un avaro bas & sordide, avec lequel la dernière des Servantes se trouveroit malheureuse d'être obligée de vivre; ce n'est pas non plus que M. Monckton l'ignore; mais que lui importe? Cécile n'épousera pas M. Briggs, M. Briggs ne ruinera pas Cécile, & M. Monckton n'oublie jamais qu'il peut devenir veuf.

Le choix de M. Delvile n'est pas non plus sans inconvénient. Sa hauteur excessive passe les bornes du ridicule; elle est même plus qu'un défaut, puisqu'elle éteint en lui tout autre sentiment que celui de son importance. A la vérité, Mme Delvile, sans être tout-à-fait exempte de fierté, rachette cette légère imperfection par tant de qualités aimables, que Cécile se trouveroit heureuse de passer sa vie avec elle; mais le grand, le véritable obstacle, est Delvile Mortimer,

le fils de la maison. M. Monckton avoit facilement remarqué que ce jeune homme avoit tous les agrémens, toutes les vertus nécessaires pour plaire à Cécile; & Cécile avoit fait la même remarque que M. Monckton. Une louable délicatesse retenoit la jeune Miss; l'intérêt de M. Monckton le rendoit éloquent & fertile en raisons. Celle-ci fut ébranlée, & même vaincue un instant; mais la vûe de l'habitation que M. Briggs lui dessinait, & le genre de vie auquel il vouloit l'assujétir, la décidèrent enfin à abandonner ce projet. Il fut résolu qu'elle habiteroit à l'avenir chez M. Delvile.

Miss Béverley fit part de cette résolution à M. Harrel, & cette nouvelle fut pour lui le coup le plus terrible. Il n'avoit pas encore tiré de sa pupille tout le parti qu'il en avoit espéré, & ce départ imprévu lui ôtoit trois ressources difficiles à remplacer. On se rappelle qu'il avoit vendu, en quelque sorte; le mariage de Cécile au Chevalier Floyer. Il avoit fait depuis le même marché avec un M. Marriot, & en avoit touché le prix; enfin il avoit souvent assuré la foule de ses créanciers, que sa pupille avoit promis de les satisfaire tous, aussitôt qu'elle seroit majeure. Il sentoit que la retraite de Cécile alloit tout perdre; mais sa présence même ne pouvoit plus rien empêcher; le moment étoit venu.

Nous invitons ces gens brillans & prodigues qui se ruinent & s'endettent avec tant de gaîté, à lire dans l'Ouvrage même la su-

perbe scène qu'offre la fin tragique d'Harrel. Nous nous bornons à l'indiquer ici, dans la crainte d'affoiblir ce morceau, digne du talent le plus distingué. Nous oserons cependant reprocher à l'Auteur de l'avoir coupé par un souper, dont une partie des détails nous a paru de mauvais ton & de peu d'intérêt. Ceux qui ont lû l'Ouvrage se ressouviennent que ces événemens se passent au Vaux-hall; & sans doute ils auront remarqué comme nous avec quelle heureuse adresse Miss Burney ramène l'attention de ses Lecteurs sur l'Héroïne du Roman, & les prépare aux sentimens qui vont l'occuper toute entière.

C'est au milieu de l'effroi que la mort d'Harrel vient d'imprimer à Cécile, c'est dans le pénible embarras des soins qu'elle se donne pour éloigner Mme Harrel de ce spectacle d'horreur & de désolation; c'est encore dans la crainte où elle est d'une querelle prête à s'élever entre deux rivaux, & dont elle est le sujet; c'est au milieu de ces sentimens tumultueux, que la sensible Miss apperçoit le jeune Delvile, & s'écrie vivement: « Oh! nous sommes en sûreté. » Nous croyons pouvoir dire que celui qui ne sera pas frappé de cette exclamation si simple en apparence, n'aura jamais connu l'amour.

Delvile mène en effet Cécile & son imprudente mais malheureuse amie. Tous trois arrivent à l'hôtel de Delvile, où il étoit convenu que l'intéressante héritière devoit de-

meurer à l'avenir. Là, ses premiers momens sont employés aux soins que réclame la situation de Mme Harrel. Pendant ce temps, le prudent M. Monckton, qui ne cesse de veiller sur les intérêts de sa jeune amie, parce qu'il espère toujours qu'ils deviendront les siens, s'empresse de réparer l'imprudence qu'elle a commise en contractant, à la sollicitation d'Harrel, des dettes usuraires avec un Juif, & la délivre de ce créancier dangereux. Alors commence un nouvel ordre d'évenemens qui, plus intéressans pour le Lecteur, sont aussi ceux qui font véritablement le destin de notre Héroïne.

En réfléchissant sur la position de Cécile au milieu de la société de M. Harrel, nous sommes fâchés de la voir si généralement mal entourée. Il nous semble sur-tout qu'elle y perd le mérite qu'elle auroit pu avoir à distinguer & préférer le jeune Delvile, dont tous les rivaux sont plus ou moins ennuieux ou ridicules. Nous aurions désiré, par exemple, que le Chevalier Floyer joignît à son peu d'esprit & de délicatesse, l'habitude & le talent de la séduction, ce qui ne nous paroît pas du tout incompatible. Ce n'est pas que nous souhaitions voir reparoître ces subtilités de la scélératesse, devenues triviales aujourd'hui, & que le Peintre de Lovelace a su seul ennoblir; mais nous croyons qu'il seroit utile & facile de montrer combien on peut aisément se jouer de tous ces séducteurs prétendus si redoutables,

en n'employant contre eux que les seules ressources de l'honnêteté & de quelque justesse d'esprit. Nous voudrions en fin qu'après les avoir combattus avec les armes de l'indignation qu'ils sont accoutumés à braver, on essayât celles du ridicule, plus faites pour les intimider. Nous désirerions sur tout que ce triomphe fût remporté par une femme, & Miss Burney nous en paroît digne. Si quelque jour elle entreprend cet Ouvrage, nous ignorons, à la vérité, quel mérite on y trouvera en Angleterre; mais nous croyons pouvoir l'affurer qu'il ne sera pas inutile en France.

( Par M. C. de L. )

*La suite à un autre Mercure.*

**RÉCUEIL de Plaidoyers & de Discours Oratoires, pour servir de modèles aux jeunes gens, & propres à les former à l'Éloquence en général, & à celle du Barreau en particulier. Tome I<sup>er</sup>, contenant les Plaidoyers & Discours du R: P. Geoffroy, de la Compagnie de Jésus, Ancien Professeur de Rhétorique. Prix, 3 liv. le Vol. relié. A Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinnet, quartier S. André-des-Arcs.**

*Six Plaidoyers, deux Discours Oratoires, un Discours de réception Académique, des*

*Réflexions sur l'Esprit Académique, Réflexions hasardées sur la finesse d'esprit & la délicatesse des sentimens.*

Dans chacune des matières, un ordre de division bien établi, un style quelquefois brillant, mais quelquefois aussi négligé & monotone des redondances; un ton d'énergie, mais souvent emphatique; quelques moyens heureux, beaucoup de foibles, des invectives puériles entre les compétiteurs, de froides ironies, de fréquens sarcasmes, des subtilités purement scholastiques, des lieux communs, quelques incorrections, même de langue; quelques détails bien sentis & bien présentés; des peintures vives & fidelles; des caractères & des traits fortement prononcés; des rapprochemens ingénieux; quelques observations sages, quelques réflexions philosophiques, qui ont d'autant plus de mérite, qu'elles n'ont pas l'appareil philosophique; ce ne sont pas des apostrophes sententieuses, mais des maximes sensées, fondues par le style & la tournure de la phrase, dans le discours même, & pour ainsi dire, mises en actions; art qui paroît oublié aujourd'hui, & dans lequel l'inimitable Racine a sur tout excellé. Voilà ce que présente ce Recueil.

Le Discours du Poëte, une partie de celui du Sculpteur, dans le Plaidoyer où il s'agit de déterminer quel est le talent le plus utile à la gloire du Prince; un Discours pour les

*Orphelins* ; le Discours Préliminaire du Juge dans le Plaidoyer des *Legs faits en proportion des caractères de l'amitié* ; la première & la deuxième partie du Discours d'*Ergazomène*, qui a établi différentes *Manufactures*, & la deuxième partie du Discours pour *Eulimène*, qui a construit un port, dans le Plaidoyer dont le sujet est : *Des services rendus à l'État, quels sont les plus utiles ?* Tels sont les objets que nous regrettons de ne pas pouvoir mettre ici en entier sous les yeux du Lecteur.

“ On s'imagine peut-être (dit l'Avocat des Orphelins au commencement de la deuxième partie de son Discours) “ qu'ayant  
 ” à vous exposer les suites funestes d'un  
 ” abandon général, je vais vous représenter  
 ” mes Pupilles couchés sous un misérable  
 ” toit, dépourvus de nourriture, abattus,  
 ” desséchés, languissans, prêts de fermer  
 ” pour toujours des yeux qu'ils ont à peine  
 ” ouverts à la lumière..... C'est l'image na-  
 ” turelle de l'état où se trouvent plusieurs  
 ” de ces pauvres enfans. Mais, &c. ” Cette  
 tournure est véritablement de l'art du bon Orateur. De-là, passant aux dangers moraux auxquels sont exposés ces malheureux enfans : “ Nos pupilles, dans l'abandon où  
 ” ils sont, ne demeureront pas seulement  
 ” sans instruction qui puisse les porter au  
 ” bien ; mais ils recevront encore dans leur  
 ” esprit & dans leur cœur toutes les semen-

» ces du mal : errans sans guide , par-tout  
 » où la nécessité les conduira , ils seront ex-  
 » posés à voir , à entendre tout ce qui peut  
 » corrompre les mœurs ; & dans le temps  
 » qu'ils ouvriront la main pour recevoir  
 » quelque soulagement à leur misère , leurs  
 » yeux , leurs oreilles , leurs cœurs seront  
 » encore plus ouverts pour admettre les  
 » poisons les plus funestes à leur inno-  
 » cence. On les verra courir de rue en rue  
 » sans frein & sans pudeur , porter par-tout  
 » leurs plaintes , & recueillir par tout les  
 » vices , comme on voit un torrent formé  
 » par des pluies d'orage , rouler ses eaux  
 » vagabondes avec un murmure plaintif ,  
 » & ramasser toutes les ordures qu'il ren-  
 » contre sur son passage.

» Mais je veux que nos orphelins renon-  
 » cent de bonne heure à cette vie errante ,  
 » libertine & licentieuse ; je veux que pour  
 » l'éviter , ils se choisissent des maîtres dont  
 » ils suivent fidèlement les volontés & les  
 » pas. Leur innocence , hélas ! en sera-t'elle  
 » plus à couvert ? En s'attachant à leurs  
 » propres passions , ne se livreront-ils pas à  
 » celles d'autrui ? Car à quoi n'engage pas la  
 » misère ? A quoi ne force pas la nécessité ,  
 » cette maîtresse impérieuse qui ne recon-  
 » noît point de loi qui fait la loi , & qui  
 » est à elle même sa propre loi ? Que ne  
 » fera-t'elle pas omettre ou commettre à  
 » ces malheureux esclaves pour mériter les  
 bonnes

» bonnes grâces de leurs maîtres ? A quels  
 » crimes refuferont ils de se prêter ? De  
 » quelles injustices , de quelles violences ,  
 » de quels attentats , de quelles abomina-  
 » tions ne deviendront-ils pas les compli-  
 » ces , les ministres , & peut-être les au-  
 » teurs ? En dis-je assez ; & faut-il que je  
 » dévoile à vos yeux tous ces mystères d'ini-  
 » quité , où l'on employera la main vénale  
 » & mercenaire de nos pauvres pupilles ?  
 » Faut-il que je perce dans l'avenir , & que  
 » je vous fasse envisager tous les défordres  
 » où pourront tomber , tous les maux que  
 » pourront faire en particulier ou en public  
 » les malheureux disciples de l'indigence ,  
 » formés dans la triste école de la nécessité !  
 » Mais ne les voyez vous pas déjà , tous ces  
 » maux ? Et ces enfans , aujourd'hui simples  
 » & innocens , ne s'offrent-ils pas à vous  
 » instruits au crime dans un âge plus  
 » avancé , & devenus criminels sitôt qu'ils  
 » pourront l'être. » Ce tableau nous a paru  
 si bien fait , & d'une telle vérité , que nous  
 nous serions crus coupables d'ingratitude  
 envers l'Auteur , d'en avoir omis un seul  
 trait.

« Il en est ( dit *Phomine* , *ami sage & de*  
 » *bon conseil* ) des avis salutaires comme de  
 » ces remèdes souverains contre les mala-  
 » dies les plus dangereuses. Que de prépa-  
 » rations , que d'assaisonnemens pour les  
 » faire recevoir & pour en dissimuler l'a-  
 N<sup>o</sup>. 17, 24 *Avril* 1784. H

» mertume !.... Que d'oppositions l'esprit  
 » ou le cœur humain n'apporte-t'il pas ?....  
 » C'est souvent libertinage de cœur ou d'es-  
 » prit. Nous voulons penser à notre ma-  
 » nière, sans être contredits; nous voulons  
 » suivre nos penchans sans être contrariés.  
 » Nous nous aimons trop, ou plutôt nous  
 » ne nous aimons pas assez pour souffrir  
 » qu'on redresse nos idées ou qu'on réprime  
 » nos passions. » Ce fragment seul suppose  
 une grande connoissance du cœur humain;  
 tout le morceau dont il fait partie est écrit  
 de la même manière.

L'apologie des Manufactures nous a paru  
 un morceau achevé. Il est ainsi terminé: « A  
 » voir leur vive allégresse, ( des Ouvriers de  
 l'un & de l'autre sexe, employés dans les  
 manufactures ) à entendre leurs chants mé-  
 » lodieux, on croiroit vivre dans ces heu-  
 » reux siècles de la simple antiquité, où les  
 » femmes & les filles Grecques travailloient  
 » la laine dans des appartemens séparés des  
 » hommes, & adouciſſoient leur solitude  
 » par la naïveté de leurs chansons.... C'est à  
 » des hommes robustes que j'ai ( c'est Erga-  
 » zomène qui parle ) confié les métaux pour  
 » les purifier, les amollir, les rendre mal-  
 » léables, souples & propres à toutes sortes  
 » d'ouvrages. C'est à des peaux dures que  
 » j'ai donné les crystaux à polir, jusqu'à ce  
 » que leur surface, parfaitement unie,  
 » rende avec fidélité les objets qu'on leur  
 » présente. C'est à des bras nerveux que j'ai

» remis la façon des toiles serrées, des draps  
 » épais, & de tous les tissus qui deman-  
 » dent à être frappés avec plus de force. »  
 Ce tableau intéressant des Manufacturiers,  
 par l'opposition ingénieuse & vraiment pit-  
 toresque qu'il présente, nous rappelle,  
 malgré la différence des genres, cette pein-  
 ture si charmante d'Horace :

*Jam Cytheræ choros ducit Venus imminente lunâ;  
 Juncta que Nymphis gratiæ decentes  
 Alternò terram quatiant pede: dùm graves Cyclopum  
 Volcanus ardens urit officinas.*

Après avoir décrit de la manière la plus touchante l'état déplorable de ces Ouvriers avant l'établissement des manufactures, réduits, par leur inoccupation, à l'indigence la plus affreuse, mendiant de tous côtés, accusant le ciel d'injustice, la patrie d'ingratitude, & les hommes d'inhumanité. « Tâ-  
 » chions-nous ( continue Ergazomène ) de  
 » réprimer les plaintes de ces malheureux,  
 » les rendions-nous coupables de leur mi-  
 » sère ? En faisons-nous tomber le repro-  
 » che sur leur oisiveté ? Pourquoi, nous di-  
 » soient ils, ajoutez-vous l'insulte à nos  
 » malheurs ? Donnez-nous des travaux,  
 » quelque durs qu'ils soient, & nous ne  
 » vous taxerons plus d'insensibilité ; occupez  
 » nos mains, & elles ne demanderont plus  
 » votre assistance. »

*Le Discours sur l'utilité des différens ca-*

*raîtres dans la Société*, n'est qu'une série de réflexions très ordinaires. L'Auteur a mieux réussi *sur le goût dans les Ouvrages d'esprit*. Ce sujet nous a paru bien senti, bien présenté, bien traité & bien écrit. Il y a de l'art dans le *Discours de réception Académique*, dont le style est d'ailleurs important & assez soutenu; mais cet art est avec tout son appareil. On y trouve un parallèle séduisant entre Lyon & Athènes, mais qui ne paroît pas exactement juste. On seroit quelquefois tenté de prendre pour des injures les *Réflexions sur l'Esprit Académique*, malgré le ton de flatterie qui y règne. Celles qui terminent le Recueil, *sur la finesse d'esprit & la délicatesse des sentimens*, sont réellement, ainsi que le titre l'annonce, un peu *hasardées*.

Malgré les reproches qu'on peut faire à ce Recueil, nous n'en conviendrons pas moins qu'il offre un choix heureux dans les sujets qui y sont traités, & qu'il a d'ailleurs le mérite particulier de présenter, sous des couleurs & sous un masque qu'on seroit tenté de croire empruntés, des idées & des objets de la plus grande utilité, ainsi qu'on a pu le remarquer dans le compte que nous venons de rendre; & il y auroit là un art dont on ne pourroit que savoir un gré infini à l'Auteur & à l'Éditeur; car, si le plus souvent nous n'agissons pas, ce n'est pas que notre ignorance nous plaise, & que nous haïssions l'instruction en elle-même;

mais nous la fuyons presque toujours, lorsqu'avec un ton de maître on a l'air de vouloir les donner à titre de leçon.

Ce Volume sera suivi d'un autre, & peut-être de deux dans le même genre, où l'on trouvera plusieurs Plaidoyers des PP. Porée & la Santé, qui n'ont jamais vû le jour.

*I D É E du Monde, ou Idées générales des choses dont un jeune homme doit être instruit* : Ouvrage curieux & intéressant, orné de neuf planches en taille douce; par M. A. T. Chevignard de la Pallue, Écuyer. Nouvelle Édition, considérablement augmentée, & enrichie des observations & des expériences les plus récentes. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, rue des Mathurins, hôtel de Clugny. 2 vol. in-12. Prix, 6 liv. rel.

CET Ouvrage, qui contient environ 1200 pages, est bien conçu & bien exécuté; & nous ne pouvons qu'applaudir à l'approbation du Censeur, qui dit que l'Auteur paroit y avoir rempli le louable objet qu'il avoit en vûe, d'être utile à ses Concitoyens. Son Livre, ajoute-t'il, peut être regardé comme une Encyclopédie des principales connoissances nécessaires à tout homme qui fréquente la Société; &, comme tel, nous croyons qu'il sera favorablement accueilli du Public. La Préface est pleine d'excellens principes, & annonce la modestie de l'Auteur.

L'Avertissement qui suit expose les objets traités d'une manière nouvelle.

L'Auteur a renfermé dans ce Livre tout ce qu'il est nécessaire de savoir, pour avoir une idée juste des différentes parties qui composent l'Univers, & il donne des principes clairs pour l'étude de la science de la Nature. Nous ne pouvons en rendre compte que d'une manière très abrégée. Le système de l'Auteur rend raison du mouvement apparent de rotation du soleil & de ses taches. Il représente le soleil comme dépourvu de lumière & de chaleur. La lumière seroit inutile dans des globes qui ne sont point faits pour être habités. Elle est répandue dans les planètes, & devient active par la présence du soleil ou du feu ordinaire. La chaleur des planètes se dilate à l'aspect du feu du soleil. Tous les globes n'ont entre eux aucune communication suivie, & sont mus dans un vide absolu. Ces détails nouveaux doivent être lûs dans le Livre même. On voit avec plaisir la description du miroir de M. de Buffon & des verres de l'Académie. Les détails sur la pesanteur, l'attraction, les cycles, les épactes, les heures italiques, chinoises, &c. sont très-curieux. L'Auteur fait un tableau du globe terrestre & de ce qu'il contient, & donne une explication du déluge. L'article des pays froids est extrêmement curieux. Il explique les aurores boréales & les comètes d'une manière nouvelle. L'article de l'aimant contient un aperçu

sur la cause de sa direction vers le nord. L'Auteur rend ensuite raison, suivant son système, des effets du froid & de la chaleur. Il fait valoir son sentiment contre l'opinion commune sur la mer méditerranée & sur les autres mers intérieures. Les descriptions de volcans, de tremblement de terre, des montagnes des Cordilières, & d'une tempête, terminent le premier volume. Dans le second volume, l'Auteur parle des Nègres & de la cause de leur noirceur, & donne des notions claires & précises sur les perles, les pierres précieuses, les métaux, le danger du cuivre & du plomb, la salubrité de l'étain, les minéraux, les mines, les glaces, les sels, &c. Tous les termes de sciences ou dérivés du grec sont expliqués en notes, & le Livre est terminé par une table des matières qui en fait un Dictionnaire très-commode & très-utile. Sans prononcer sur toutes les opinions que renferme cet Ouvrage, nous croyons qu'il peut être sur-tout utile aux jeunes gens dont on veut former l'esprit & le cœur.



---

---

**SPECTACLES.**

---

**CONCERT SPIRITUEL.**

**L**ES Concerts de cette quinzaine ont attiré beaucoup d'affluence, quoique privés du secours des Virtuoses étrangers. Le Directeur, toujours plus zélé pour la gloire des Arts que pour son propre intérêt, avoit fait d'inutiles efforts pour s'en procurer. Il semble que le Public lui ait su gré de ses intentions, & l'ait voulu consoler de ses regrets, en se contentant de talens déjà connus, & qu'il est à portée d'applaudir chaque jour. Mlle *Paradis* est la seule Artiste dont notre Nation ne puisse pas se glorifier. Cette habile Claveciniste est véritablement bien étonnante. Aveugle depuis l'âge de deux ans, il est inconcevable à quel point de perfection elle a porté la connoissance de son instrument. Il n'est pas douteux que la privation d'un sens n'influe sur la délicatesse des autres; mais quand on songe à la nécessité où elle est de charger sa mémoire d'une infinité de petits détails que la seule inspection de l'œil rend si facile, on ne fait ce qu'on doit admirer le plus de la perfection de son jeu, ou des efforts & de la patience qu'il lui a fallu pour l'acquérir. On ne connoît point

sur le clavecin d'exécution plus nette, plus précise & plus finie. Ses Concertos, qui sont de M. *Hozeluck*, son Maître, ont paru très-bien faits, & d'un goût aussi agréable qu'original. M. *Graeff* s'est fait entendre sur la flûte, & a fait beaucoup de plaisir. Son embouchure est agréable, forte & moëlleuse; son exécution nette & pourtant rapide. M. *de Vienne*, qui avoit déjà mérité des applaudissemens sur ce même instrument, en a obtenu de nouveaux sur le basson. Ce n'est pas louer médiocrement M. *Lepin*, que de dire qu'il a fait plaisir sur le clavecin après Mlle *Paradis*. Nous ne répéterons point les éloges donnés tant de fois à M. *Michel*, ainsi qu'à M. & Mme *Krumpholtz*, qu'on ne se lasse jamais d'entendre; mais nous ne pouvons nous empêcher de revenir sur ceux qui sont dûs à M. *Duport*. On connoissoit la pureté de sa manière, la force & la justesse de ses sons, la délicatesse & la légèreté de sa touche; en un mot, le fruit précieux de son jeu; mais il semble avoir surpassé la perfection même, particulièrement Vendredi, par une âme & une expression qui ne paroissent guères pouvoir s'allier à tant de qualités réunies. C'étoit un spectacle bien intéressant, & auquel le Public a paru bien sensible, que de voir deux jeunes personnes comme Mlles *Roje*, âgées de 10 à 12 ans, réunir leurs talens, l'une pour le clavecin, l'autre pour la harpe, à ceux de M. leur frère, qui les accompagnoit sur le violon.

L'aînée, celle qui joue de la harpe, a infiniment de grâces, beaucoup de force, & annonce de grandes dispositions agréables à cultiver. Ce petit Concert de famille a fait grand plaisir. Nous avons déjà parlé du talent de M. *Gervais*, nous n'en avons pas assez dit, chaque jour n'a fait qu'augmenter l'enthousiasme qu'il avoit d'abord excité. Des sons superbes, une grande manière, beaucoup de justesse & de netteté annoncent en lui une grande école; mais son goût naturel, cette expression que l'école ne donne point, & qu'on a si rarement à son âge, prouvent en lui un véritable talent. Nous ne doutons pas qu'avec du travail M. *Gervais* ne s'élève bientôt au premier rang. On a entendu avec bien de l'intérêt une lutte entre M. *Guéillot* & lui dans une symphonie concertante de M. *Davaux*. On a sur tout remarqué avec plaisir la grande égalité de leur exécution, l'attention qu'avoit chacun d'eux, & qui ne prouve pas moins d'honnêteté que de talent, de ne pas nuire à l'autre, de ne pas triompher en écrasant son rival. La symphonie est charmante. Jamais la difficulté n'y laisse oublier le chant; elle est remplie de ces traits d'un goût exquis, qui distinguent toutes les compositions de M. *Davaux*.

La partie chantante n'a offert aucune nouveauté pendant cette quinzaine. Le succès de Mme *Lionelli*, qui a chanté des airs Anglois, a été le même que le premier jour. Mlles

*Buret & Vaillant* ont été fort applaudies, l'une principalement pour la beauté de son organe, l'autre pour la facilité de son exécution. Mlle *Meliancourt*, qui a très-bien chanté le *Regina cæli*, de M. *Rigel*, a causé de nouveaux regrets de ce qu'on ne l'entend pas plus souvent, & dans des rôles plus importants à la Comédie Italienne.

En musique nouvelle, on a distingué un Motet de M. l'Abbé *Lepreux*, dont le premier morceau est d'une bonne harmonie & d'un bel effet; le second a paru rempli de goût & de grâces. Nous avons fait plusieurs fois un juste éloge de l'*O Salutaris*, trio sans accompagnement de M. *Goffec*; le *Domine Salvum*, qu'il nous a fait entendre, fait dans le même goût & pour la même occasion, n'en mérite pas moins. Les paroles du premier qui expriment un recueillement religieux, se prêtoient davantage à un chant onctueux & tendre; privé de cette ressource dans celui-ci, le Compositeur y a suppléé par des *échappées* de traits brillans, qui n'ont pas moins fait de plaisir; il a été exécuté par MM. *Rouffseau*, *Lais* & *Chéron*, avec un ensemble, une justesse dignes des plus grands éloges. Le Public n'apprendra pas avec moins de satisfaction que nous, que M. *Goffec* vient d'être nommé Directeur de la nouvelle École de Chant, établie par le Roi, à l'Académie Royale de Musique. C'est une justice rendue enfin à ses talens &

à ses services , à laquelle tout le monde ne peut manquer d'applaudir.

Le Concert s'est donné Mardi dernier dans la Salle ordinaire ; on avoit annoncé une symphonie de M. *Hayden* , analogue à cet événement. Voici en quoi elle consiste. Après un morceau bruyant & sans caractère succède un *Andante* d'un chant triste & lugubre , au milieu duquel les cors , d'abord après un trait seul , soufflent leurs bougies , prennent leurs instrumens à leurs bras & s'en vont. Les flûtes en font autant ; ensuite les bassons , contre basses , violoncelles , quintes , tous défilent l'un après l'autre , instrumens sur le dos. La symphonie va toujours , seulement son effet s'affoiblit insensiblement , & il ne reste plus bientôt que deux violons , un sur chaque partie , qui font la même cérémonie , & le morceau est fini. Ce départ , qui est écrit sur les parties , & *obligé* comme un *solo* , produit un effet assez plaisant quand on ne s'y attend pas. On raconte ainsi l'occasion pour laquelle M. *Hayden* fit cette plaisanterie. Le Prince d'*Esterhazy* vouloit , disoit on , renvoyer sa musique & ne garder que quelques violons. On exécuta cette symphonie , qui ne plut pas trop au Prince ; il demanda la raison de cette bizarrerie. « J'ai » voulu exprimer , lui dit M. *Hayden* , les » regrets que cause aux Musiciens qui vous » resteront , la perte de leurs camarades , » & vous faire en même temps sentir ce

» que deviendra votre musique , quand  
 » vous n'aurez plus que quelques violons. »  
 La plaisanterie fut goûtée, & les Musiciens  
 conservés.

## COMÉDIE FRANÇOISE.

**AU** mois de Septembre de l'année dernière, ce Spectacle a perdu M. *Bouret*, qui y avoit débute, pour la première fois, le 2 Décembre 1762, par le rôle de *Turcaret*, dans la Pièce de ce nom, & par celui de *Crispin*, dans *Crispin Rival de son Maître*.

Dans le grand nombre des personnes qui ont joui pendant plus de vingt ans des talens de M. Bouret, il en est peu qui lui ayent rendu la justice qu'on lui devoit. Une taille médiocre, une figure peu agréable, un organe pénible & rocailleux: telles sont à peu près les seules choses que le commun des Spectateurs a vues ou remarquées dans ce Comedien véritablement estimable. Il est pourtant certain que malgré tous les obstacles que la Nature sembloit avoir mis à l'explosion du talent de M. Bouret, il a mérité les suffrages de tous ceux des Amateurs du Théâtre, qui, sous une enveloppe ingrate, savent distinguer les qualités qui résultent d'une grande intelligence, d'un bon esprit, & d'une connoissance réfléchie de la Scène. Lorsqu'il parut à la Comédie Françoisé, il avoit déjà quelque célébrité; il la devoit à

des succès obtenus sur le Théâtre de l'Opéra-Comique. Nous ne citerons pas ces succès comme des preuves de son mérite, parce qu'il n'est pas difficile d'en obtenir sur des tréteaux. Presque tous nos Lecteurs savent avec quelle facilité une caricature fautive par hasard donne du renom aux Acteurs de nos Théâtres subalternes; & que ce renom s'évanouit bientôt, quand quelques uns de ces Mimes ambitieux veulent se placer sur la ligne des véritables Comédiens. Nous prions seulement les personnes judicieuses de remarquer, qu'après avoir débuté dans les rôles les plus importants de l'emploi des Valets, M. Bouret sentit que la Nature ne l'avoit pas doué des qualités nécessaires pour y être agréable; qu'il y renonça pour s'attacher à ceux du troisième ordre, & principalement pour étudier le genre niais, genre difficile, où il n'est que trop commun d'être bouffon au lieu d'être comique, & dans lequel il a excellé. Ceux qui suivent le Théâtre avec quelque attention, se souviendront long-temps de l'extrême plaisir qu'il leur a procuré, en représentant le *Fadel du Grondeur*, M. de la *Paraphardière des Vacances*, *Agnelet de l'Avocat Patelin*, *Flamand de Turcaret*, & beaucoup d'autres rôles de cette espèce, où il savoit être niais sans charge, simple sans être trivial, & bête avec esprit, si l'on veut nous passer cette expression. Le sort de ce Comédien trop peu connu, & l'idée que s'en étoit faite la plus

grande partie du Public , doivent servir de leçon à ceux qui , sans avoir comme lui des qualités très-précieuses & très-rares , embrassent comme lui , avec une physionomie repoussante , une taille ingrate , en un mot , avec un physique désagréable , un état qui exige d'abord des qualités extérieures faites pour plaire à l'œil , une représentation imposante , & un organe facile. Au reste , M. Bouret étoit , comme Citoyen , bien plus estimable que comme Acteur. Bon fils , bon parent ; bon père , bon mari , il n'a vécu , il n'a travaillé que pour venir au secours de ceux des siens dont il connoissoit les besoins , & il est mort en laissant après lui des regrets qui l'honorent plus aux yeux de l'homme sensible , que tous les éloges qu'auroit attirés son talent , s'il avoit pu le faire paroître dans tout son éclat.

MM. de *Saint-Prix* & *Saint Phal* ont été reçus à quart de part au nombre des Comédiens du Roi. Les applaudissemens qu'ils ont obtenus l'un & l'autre depuis leurs débuts , les font considérer , chacun dans l'emploi qu'il a adopté , comme l'espérance de la Comédie Française. Tous deux ont en effet de très-belles dispositions au talent ; mais ils ont aussi tous deux besoin de travailler beaucoup pour acquérir une réputation distinguée. Nous désirons que la faveur qu'on vient de leur accorder soit pour eux un encouragement à se rendre dignes de cette répu-

tion, que le temps seul peut établir, soutenir & confirmer.

---

### COMÉDIE ITALIENNE.

**M.** IMBERT a rendu compte, à l'article Nécrologie, de la mort de *M. Carlin*, ainsi que de celle de *Mme Billioni*, à l'époque de chacune d'elles. Comme nous ne pourrions rien ajouter aux éloges qu'il a donnés à ces deux Sujets, nous nous contenterons de les rappeler ici, pour ceux qui aiment à voir d'un coup d'œil quelles révolutions se sont opérées sur nos Théâtres dans le cours d'une année. La Comédie Italienne n'a point fait d'autres pertes, & aucun de ses Acteurs Pensionnaires n'a été admis à réception. \*

Nous nous étions promis de parler dans cet article des changemens qu'on a faits à la Salle de ce spectacle; mais comme à l'instant où nous écrivons, ces changemens ne sont pas entièrement achevés, nous sommes obligés d'en renvoyer le compte au prochain Mercure.

---

\* *M. Chénard*, dont nous avons annoncé le Début au mois de Juillet dernier, a été reçu à quart de part, sans être admis à l'épreuve de l'essai.

## ANNONCES ET NOTICES.

*L*ES *Fastes de la Noblesse de France*, ou *Collection de Diplômes, Chartes, Rouleaux, Contrats & autres Titres en originaux ou vidimus authentiques, la plupart revêtus de leurs Sceaux*, divisée en trois Parties, savoir, *Titres & Monumens historiques & honorifiques pour les Maisons Nobles*, contenant entr'autres les preuves de leurs Services Militaires ou Civils depuis Saint Louis jusqu'à Louis XV; *Titres Généalogiques & Héraldiques* depuis l'an 1196 jusqu'en 1700; *Titres Féodaux & Domaniaux* concernant un grand nombre de Seigneuries, Communautés & Bénéfices depuis 1200 jusqu'en 1700; le tout accompagné de Recherches & Remarques pour servir à l'intelligence des Titres & aux Filiations des Maisons nobles, avec des Essais Historiques sur les qualifications anciennes, & sur la nature & la forme des preuves en matière de Noblesse & de Généalogie; par M. Fabre, Avocat au Parlement de Paris. Dédié à Mgr. le Garde des Sceaux, avec Approbation & Privilège du Roi.

Cet Ouvrage, dont la Souscription est ouverte depuis dix-huit mois sous les auspices du Gouvernement, vient d'être réduit aux seuls Titres & Monumens Historiques, attendu le petit nombre des Souscripteurs.

La Souscription sera fermée au mois de Mai prochain. Il suffit d'envoyer franc de port à l'Auteur, rue Gist-le-Cœur à Paris, une Soumission dans la forme suivante :

*J*e soussigné (les noms, qualités & demeure) *souscris pour un Exemplaire de l'Ouvrage intitulé : Les Fastes de la Noblesse, &c. ; par M. Fabre,*

*Avocat, promettant retirer les trois ou quatre Volumes de cet Ouvrage, format in 4°. à mesure qu'ils paroîtront en entier ou par Cahiers, en payant 15 livres pour les 600 pages ou environ. Fait, &c.*

*Nota.* Jusqu'à la clôture on communiquera aux Familles nobles les Titres Généalogiques, Féodaux & autres qui ont été séparés de l'Ouvrage.

*LES Changes faits, ou Manuel du Banquier ou du Négociant, contenant la réduction des monnoies étrangères en monnoies de France pour toutes sommes possibles, suivant les variations du change, par Adrien la Barthe, de l'Imprimerie de Didot l'aîné. Prix, 2 liv. 8 sols relié. A Paris, chez Jombert jeune, Libraire, rue Dauphine.*

Les Tables qui composent cette Brochure sont calculées avec soin, & peuvent être fort utiles aux Commerçans.

*CONDUITE d'un Chrétien, in-12 de 361 pag. A Paris, chez Berton, Libraire, rue S. Victor.*

L'Auteur de cet Ouvrage réimprimé, considère la conduite du Chrétien sous quatre aspects différens; dans les prières qu'il fait; dans les sentimens de piété qu'il conçoit; dans les actes de vertu qu'il produit en différens temps de sa vie, & dans la manière de vivre saintement dans le monde.

*L'ASSEMBLÉE au Concert, peint à la gouache par N. Lavreince, Peintre du Roi de Suède & de l'Académie Royale de Stockolm, gravé par F. Dequevauviller. Prix, 9 livres. A Paris, chez l'Auteur, rue Saint-Hyacinthe, la troisième porte-cochère à droite par la Place S. Michel.*

Cette Estampe, gravée avec soin, & d'une composition agréable, fait pendant à l'*Assemblée au Sallon*, que nous avons annoncée dans un de nos précédens Mercurus.

*ŒUVRES du Marquis de Villette.* 1 vol. in-12. A Londres, & se trouve à Paris, chez Cloufier, Imprimeur-Libraire, rue de Sorbonne; la Veuve Duchesne, rue S. Jacques, & la Veuve Esprit, au Palais Royal.

Nous rendrons compte incessamment de ce Volume agréable, composé de prose & de vers.

*ŒUVRES de Plutarque, traduites du Grec par Jacques Amyot.* Tome cinquième des *Hommes Illustres.* A Paris, chez Jean-François Bastien, Libr., rue S. Hyacinthe, la première porte-cochère à droite en entrant par la Place S. Michel.

Ce Volume renferme *Agesslaus & Pompeius, Alexander & J. Cesar.* L'Éditeur, dont on voit que le zèle ne se rallentit point, nous promet un nouveau Volume très promptement.

*L'ANGLAIS à Paris,* Comédie en un Acte & en prose, représentée pour la première fois à Paris, sur le Théâtre des Variétés Amusantes, le 12 Mars 1783, par M. d'..... y l'aîné. Prix, 1 liv. 4 sols. A Paris, chez Cailleau, Imprimeur Libraire, rue Galande.

Le Lord Porter a aimé la Marquise de Volmar, & l'a quittée ensuite, malgré la promesse qu'il lui avoit faite de l'épouser. Le remords à la fin lui suggère le projet de réparer ses torts, & de lui offrir sa main; mais tandis qu'il se dispose à l'exécuter, il reçoit un billet signé du frère de la Marquise, par lequel on le réduit à l'alternative de l'épouser ou de se battre; Porter ne voulant point passer pour avoir épousé la Marquise par lâcheté, vient au rendez-vous, où arrive aussi son adversaire. L'un & l'autre se pique de générosité, & tire en l'air; après quoi Porter s'écrie: *J'épouse maintenant votre sœur.* Mais

son adverfaire est justement la Marquise elle-même, qui se fait connoître, lui pardonne & accepte sa main.

Cette Pièce a eu du succès. Il y a des détails heureux, & la représentation en est agréable.

On trouve chez le même l'*Amour Suisse*, Comédie-Proverbe en deux Actes & en prose, représentée pour la première fois à Paris, sur le Théâtre de l'Ambigu Comique, le 6 Septembre 1781. Prix, 1 liv. 4 sols

M. Gouttmann, riche Suisse, veut épouser Jeanette, la fille d'un Aubergiste; mais ayant appris qu'elle aime Colin, & qu'elle en est aimée, il la cède à son rival, & lui fait une dot. Voilà le fonds bien peu neuf de cette Comédie qui a du naturel dans le dialogue.

*SERMONS ou Discours pour les Dimanches & Fêtes de l'Avent, du Carême, les Mystères de Notre-Dame, de la Sainte Vierge, quelques Panégyriques, & sur plusieurs points de la Morale, Ouvrage très-utile à MM. les Ecclésiastiques, Curés, Vicaires, &c. par M. Beurier, Prêtre de la Congrégation des Eudistes, Auteur des Conférences sur la Religion, 2 Vol. in-8°. de 700 pages environ chacun. A Paris, chez Charles-Pierre Berton, Libraire, rue Saint Victor.*

L'Auteur de ces Discours n'y montre pas la prétention aux mouvemens de la grande Éloquence. Il s'est renfermé dans le genre qu'il a suivi par goût & par état, & il a mieux aimé mériter cet éloge de son Censeur, qui s'exprime ainsi dans son Approbation: « Ces Discours m'ont paru remplis d'onction » & de piété; ils renferment de solides instructions » sur les Mystères de notre sainte Religion & sur » les principaux points de la Morale Évangélique. » On y trouvera toutes les démonstrations de ce

- » zèle éclairé, de ce saint empressement pour la
- » conversion des âmes dont le pieux Missionnaire
- » paroïssoit pénétré lorsqu'il annonçoit la parole de
- » Dieu dans la Chaire de vérité. »

*DIDON, Tragédie Lyrique en trois Actes, représentée à Fontainebleau devant Leurs Majestés le 16 Octobre, & à Paris le premier Décembre 1783, dédiée à la Reine, Musique de M. Piccini. Prix, 24 livres. A Paris, chez le Suisse de l'Hôtel de Noailles, rue Saint Honoré.*

Nous avons promis un Extrait de cet Ouvrage, non pour en faire de nouveaux éloges, il n'en a pas besoin; encore moins pour en faire la critique, & rechercher minutieusement à travers la foule de beautés qui l'environnent, de légers défauts inséparables de tout ouvrage humain; nous nous contentons de faire quelques observations, qui ayant un but général, pourront, à ce qu'il nous semble, être plus utiles à l'Art. Le sujet de Didon nous paroît du caractère de ceux qui conviennent le mieux à la Scène Lyrique; & il ne nous semble pas moins bien exécuté de la part des deux Auteurs. Nous laisserons à d'autres le soin de louer M. de Marmontel de la sagesse de son plan & des charmes de sa versification, &c. Mais il est de notre ressort de remarquer avec quel art cet habile Poète coupe tous les morceaux destinés à la Musique; la régularité des périodes, l'égalité du mètre, l'emploi de la césure, le mélange & le retour heureux de la rime nous paroissent aussi essentiels au chant que la grâce & la douceur des vers. C'est avec cet art que *Métastase* a créé la Musique Dramatique en Italie, & c'est par l'ignorance de cet art, ou plutôt par manque de foi à cette vérité qu'elle a été si long-temps retardée parrai nous, & qu'elle y fait encore des progrès si lents. On a dit que le premier

Acte de Didon étoit le plus foible, est-ce un reproche ? S'il est clair & bien exposé, si dès le second l'intérêt va en croissant jusqu'à la fin, n'a-t-on pas rempli l'une des premières loix de l'Art Dramatique ? C'est dans cet Acte cependant qu'on trouve l'air de Didon : *Vainés frayeurs, & celui, ni l'Amante ni la Reine.* Le second offre une foule de morceaux sur lesquels nous pourrions nous arrêter ; mais le peu d'espace nous permet peu de détails. Si nous citons le bel air d'Énée : *Plaignez un Roi, plaignez un père*, c'est qu'on en a critiqué les répétitions ; c'est, à ce qu'il nous semble, connoître peu les procédés de la Musique ; sans répétitions on fait du récitatif ou une simple cavatine ; mais lorsque le Poète a conduit son Personnage jusqu'à un sentiment sur lequel il puisse s'arrêter, il est tout naturel que le Compositeur en développe toutes les parties, & insiste davantage sur celles dont le Personnage est le plus vivement affecté. C'est le propre de la passion de répéter les choses qui la meuvent, & la Musique n'a aucune convention plus d'accord avec la Nature. Nous devons remarquer encore avec quel art est faite la Scène entre Iarbe & Didon. Comme l'ironie y est bien sentie ; lorsque Didon, qui se croit sûre d'Énée, veut le justifier aux yeux de ce Roi ! L'air d'Iarbe n'annonce pas moins de génie. La première partie : *Je veux les voir réduire en cendre*, annonce toute la fureur dont il est possédé ; dans la seconde cette fureur se concentre par son propre excès ; ce n'est plus l'explosion de la menace, il se plaît à insister lentement sur l'image du désastre qu'il se croit prêt de causer : *je veux qu'errant sur le rivage, &c.* & ce n'est qu'après s'être bien rassasié de cette idée qu'il peut se livrer à de nouveaux éclats. Le chœur contrasté qui suit est peut-être la plus belle conception lyrique qui existe à ce Théâtre. Si les Spectateurs veulent bien considé-

rer qu'ils ne sont point dans une salle , mais dans la place immense de Carthage, où Didon & Énée, séparés l'un de l'autre , pouvoient se voir , mais non s'entendre ; l'objection ridicule que nous avons entendu faire contre l'*à parte* des Troyens n'existera plus. Un morceau dans un autre genre aussi beau que ce dernier , est le duo entre Énée & Didon qui finit en trio par l'intervention d'Élise. Quel chant flatteur & sensible ! quelle richesse d'harmonie ! quelle vérité de dialogue & d'expression ! Ce morceau sur-tout doit prouver que les formes Italiennes sont souvent plus favorables qu'on ne le pense à la marche dramatique que nous exigeons. Le chœur qui termine cet Acte est de l'effet dramatique le plus grand & le mieux conçu. Au troisième Acte, un air dont le motif est aussi neuf que piquant , nous paroît de la plus grande beauté. C'est celui : *Hélas ! pour nous il s'expose*. Ce vers sur-tout : *D'effroi je me sens mourir* , nous paroît d'une vérité frappante. Ce n'est pas la mort que le Musicien a voulu peindre , mais l'*effroi mortel* de Didon ; & quel sentiment plus que la crainte est propre à éteindre , à étouffer la voix ? Le chœur des Prêtres de Pluton , qu'on a si ridiculement comparé à celui d'Atys ; & la Scène de fureur de Didon , & ses imprécations si bien exprimées par une progression chromatique d'harmonie , & l'idée si simple & si juste du Compositeur de n'avoir pas voulu faire un morceau à prétention après que Didon est morte , & que tout intérêt est fini , mais un morceau tumultueux & court qui peint le désordre du peuple ; toutes ces beautés prouvent , à ce que nous croyons , non-seulement un grand génie musical , mais encore un grand talent dramatique. Les ennemis de M. Piccini n'ont pas manqué d'attribuer à Mme *Saint-Huberty* tout le succès de Didon. Nous sommes bien loin de vouloir rien diminuer de sa gloire ; mais sa gloire ne consiste &

n'a pu consister qu'à rendre avec perfection les beautés qui sont dans l'Ouvrage, & qu'elle n'en auroit pu tirer si les Auteurs ne les y avoient pas mises. Au reste, le succès de Mlle *Maillard* a répondu à cette accusation.

*RECUEIL de Romances & de Chansons, avec accompagnement de piano-forté, par M. Küffner; Œuvre 5. Prix, 6 liv. A Paris, chez l'Auteur, à l'hôtel du Bel-Air, près la grille de Chaillot, & Mme Castagnery, rue des Prouvaires.*

Le grand talent de M. Küffner doit faire accueillir favorablement tous ses Ouvrages. Il y a dans ces Romances un choix de paroles extrêmement agréable.

*Voyez, pour les Annonces des Livres, de la Musique & des Estampes, le Journal de la Librairie sur la Couverture.*

## T A B L E.

|  |     |                                    |
|--|-----|------------------------------------|
| <i>JULIE, ou le Triple Choix, Recueil de Plaidoyers, &amp;c.</i> |     |                                    |
|  | 145 | 165                                |
| <i>Chanson Bâchique,</i>   | 146 | <i>Idée du Monde,</i> 173          |
| <i>Épître à Scarron,</i>   | 148 | <i>Concert Spirituel,</i> 176      |
| <i>Quatrain,</i>   | 151 | <i>Comédie Françoisse,</i> 181     |
| <i>Charade, Enigme &amp; Logogry</i>                             |     | <i>Comédie Italienne,</i> 184      |
| <i>phe,</i>  | 151 | <i>Annonces &amp; Notices,</i> 185 |
| <i>Cecilia, Second Extrait,</i>                                  | 152 |                                    |

## A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 24 Avril. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 23 Avril 1784. GUIDI.



# JOURNAL POLITIQUE

## DE BRUXELLES.

---

---

### S U È D E.

*DE STOCKOLM, le 28 Février.*

**M.** Marelius s'étant demis de la Présidence de l'Académie Royale des Sciences, cette Société a nommé pour le remplacer, M. Lilljestrale, chancelier de Justice, Chevalier de l'ordre de l'Etoile polaire; elle a partagé aussi la place de Secrétaire de l'Académie, vacante par la mort de M. Wargenten, Chevalier du même ordre, entre MM. Wilke & Nicander; le premier aura dans son travail la publication des Mémoires & la Correspondance étrangère: le second, la Correspondance intérieure, la conduite de l'Observatoire, & la rédaction des Almanachs. Cette Compagnie s'est associé le Comte de Kreutz, Sénateur du royaume, Chevalier-Commandeur des Ordres du Roi, & MM. Galen, Bourgmâitre, Alstromer & Ulstrom, directeurs, Oldman, Hielm & Plantin.

N<sup>o</sup>. 14, 3 Avril 1784,

2

Parmi les médailles qui ont été frappées en Suede , il y en a une que nous ferons connoître , & à laquelle ramene naturellement le voyage que fait actuellement le Roi ; elle fut faite à l'occasion de celui qu'il fit en 1770 , lorsqu'il n'étoit que Prince-Royal. Elle représente le buste de ce Prince avec cette inscription : *Gustav. Princ. Her. Regni Sueciæ* ; le revers offre Hercule marchant au temple de la Gloire , avec cette devise : *longarum hæc meta viarum* ; on lit au-dessous : *Peregrinatio Pr. Hær. 1770.* C'est. M. Fehrman , Médailleur du Roi , qui a gravé cette deruiere.

## P O L O G N E.

*DE VARSOVIE, le 28 Mars.*

Le Prince Massalski , évêque de Wilda , arrivé ici depuis peu , nous a appris que la dietine , tenue dernièrement à Kaun , a été très-orageuse ; au milieu des délibérations , comme cela a eu lieu quelquefois , il y a eu des sabres tirés , & du sang répandu.

Les députés de la ville de Dantzick , partis hier , sont attendus ce soir dans cette capitale , où l'on espere voir enfin commencer dans la semaine prochaine les négociations annoncées si souvent & si souvent retardées.

## A L L E M A G N E.

*DE VIENNE, le 13 Mars.*

Un courrier de Pétersbourg a apporté au

Prince de Galitzin une lettre de l'Impératrice, qui lui annonce qu'elle l'a nommé son Ambassadeur extraordinaire en cette cour.

L'Empereur est attendu ici à la fin de ce mois. On ne doute plus du mariage prochain de la Princesse Elisabeth de Wurtemberg avec le fils aîné du Grand-Duc de Toscane; on dit qu'elle partira pour Florence au mois de Juin prochain.

L'ordre de l'Empereur arrivé au Conseil de Guerre, pour faire retirer ses troupes cantonnées sur les bords du Danube, de la Save & de l'Unna, porte qu'elles rentreront dans l'intérieur du pays, mais elles resteront à portée de s'assembler au premier ordre, jusqu'à ce qu'il leur ordonne de se séparer entièrement.

Il vient de paroître un rescrit de l'Empereur, en date du 11 Décembre dernier, par lequel S. M. I., en révoquant l'ordonnance du 13 Mai 1769, qui autorisoit le Conseil du Gouvernement à donner des dispenses de mariage aux A-Catholiques aux 3<sup>e</sup>. & 4<sup>e</sup>. degrés, leur permet les mariages à ce degré de parenté, sans qu'il soit besoin de demander ces permissions, ni de rien payer pour cet effet.

« Un pauvre bucheron, écrit-on de Topsischan, dans le comté de Gomorve, trouva dernièrement un sac d'argent au pied d'un arbre; un de ses voisins jaloux de sa bonne fortune, entreprit de la lui enlever. Il imagina de s'habiller comme on a

coutume de peindre le diable , & sous ce costume il se rendit pendant la nuit chez le bucheron , auquel il demanda sans façon le trésor qu'il avoit trouvé comme appartenant au diable. Le bucheron peu effrayé de cette apparition se saisit de sa hache , & après lui avoir demandé s'il étoit réellement le diable , il lui en déchargea un coup si vigoureux qu'il l'étendit par terre. »

Les nouvelles de la Bohême ne contiennent que des détails affligeans des malheurs occasionnés par le débordement des rivieres. Plusieurs villages ont été entièrement détruits aux environs de Melnick.

*DE HAMBOURG, le 14 Mars.*

Selon les lettres de Petersbourg , on y a célébré avec une magnificence sans exemple le jour où l'on a notifié publiquement le traité de paix conclu entre cet Empire & la Porte. Le bruit général étoit , que la Crimée & le Cuban seroient érigés en Royaumes , & qu'à l'avenir la Souveraine de Russie porteroit le titre d'Impératrice-Reine; on croyoit aussi qu'au mois de Mai prochain S. M. I. iroit faire un tour dans ses nouvelles possessions.

Depuis que cette révolution est consommée , l'attention se tourne sur ces pays qui viennent de changer de maître ; & nos papiers ne sont remplis que d'observations & de spéculations , parmi lesquelles nous citerons celles-ci.

• On prétend que la Crimée servira de point de

réunion, pour rassembler les Chrétiens Grecs, & fonder un nouvel Empire d'Orient, qui pourroit bien être établi, si les autres Puissances Européennes ne s'opposoient pas au développement de cet ancien projet de la Cour de Pétersbourg. On croit même qu'il n'est pas impossible à la Russie d'amalgamer, si l'on peut se servir de cette expression, la race des Tartares qui peuplent la Crimée avec les Grecs Chrétiens; ce qui donneroit tout à coup une population de 1500,000 ames, Mahométans de nom, mais plongées dans la plus profonde ignorance. La fertilité de la Crimée, qui jusqu'ici n'a été cultivée qu'auprès des villes, peut nourrir aisément trois fois le nombre de ses habitans. La Russie se propose d'ajouter beaucoup à sa population, en encourageant les familles Greques errantes dans le Curdistan, l'Arménie, la Circassie, la Mingrelie & la Géorgie, à se rassembler sous ses loix. Le relevé des Grecs, habitans de ces 4 provinces, de la Crimée & du Cuban d'une part, & tout l'Archipel ainsi que la Natolie & la Morée de l'autre, n'est pas porté, dans un tableau présenté au Divan, à moins de 3,970,000 ames; ce tableau ne comprend pas la population des familles Greques établies dans la Thrace, la Macédoine, la Thessalie, la Bulgarie, la Serbie, l'Épire, la Grece, la Bosnie & l'Albanie, ce qui porte au moins au double de ce nombre les Chrétiens de cette croyance, dont il importe autant à la Russie d'opérer la réunion qu'aux Puissances de l'empêcher. — Le commerce actuel de la Crimée est peu de chose, & ne consiste guères qu'en chevaux; mais on en trouve plusieurs milliers dans les parcs qui sont très-propres à faire des remotes. On pourroit aisément monter 30000 hommes dans cette presqu'île en moins

de 3 mois; mais on peut, en la cultivant mieux, en faire le grenier de Constantinople, où l'on se rend en 3 jours de Caffa qui est le Port de la Crimée le plus éloigné de cette Capitale de l'Empire Turc. Quand la Russie n'auroit fait par cette acquisition qu'enlever au Grand-Seigneur sa cavalerie légère la plus formidable, c'est un avantage qui seroit précieux pour elle; les Tartares de Crimée ayant fourni jusqu'à 80,000 chevaux à S. H. dans la dernière guerre. Leur manière de faire la guerre est de harrasser les convois de l'armée ennemie en se portant perpétuellement sur les derrières & sur les ailes, avec une activité infatigable; ils firent plus de mal à l'armée Russe dans la guerre de 1774, que le corps principal de l'armée Ottomane. — Les villes principales de la Crimée, sont Batchisaray, jadis la résidence du Khan, Bakalawa où l'on construit des navires, Tuttacrim & Caffa; plus de la moitié des habitans de cette dernière est composée de familles Polonoises; en général les Polonois sont la Nation que les Tartares craignent le plus; ils n'ont jamais aimé faire la guerre contre eux, parce que c'est à peu près la même méthode, avec la différence que les Polonois mieux disciplinés les surprennent plus souvent qu'ils ne sont surpris. — Les Tartares du Cuban ont la même origine que ceux de Crimée; la partie cédée à la Russie est celle qui est au-delà de la rivière de Cuban, contigue à l'Isle de Taman; ce sont les Tartares de cette Province qui approvisionnent les Sérails de Constantinople d'Esclaves Circassiennes, ils ont été soumis autrefois au Khan de Crimée; mais ils s'étoient soustraits à son Gouvernement longtemps avant la dernière révolution. — L'Isle de Taman séparée du Cuban par la rivière, est

peu considérable ; les habitans sont presque tous pêcheurs. On compte que le Traité de Paix assure à la Russie une population d'environ 2 millions d'ames ».

On lit dans plusieurs papiers la lettre suivante d'un officier Hessois , datée de Chatham en Angleterre.

Enfin j'ai l'honneur de vous écrire de ce pays-ci. Nous nous embarquâmes à New-york le 21 Novembre avec la dernière division composée des Chasseurs , des régimens de Danop , de Losberg-le-jeune , & du bataillon de Lingerke. Nous quittâmes New-yorck le 23 , & après une navigation de 33 jours , nous arrivâmes aux Dunes un jour seulement après la division de Wurmbach , qui cependant étoit partie 13 jours avant nous. Nous sommes ici depuis le 9 Janvier ; les troupes Hessoises qui se trouvent ici , sont les bataillons de Grenadiers de Linsing & de Platte , & les régimens du Prince Charles , de Losberg le jeune , du Prince héréditaire & de Danop. Le quartier général de nos troupes est à Portsmouth.

On assure que le Landgrave de Hesse-Cassel se propose de mettre ses troupes au complet , & de les céder ensuite à une grande Puissance.

Le Duc regnant de Wurtemberg a passé ici à son retour de Copenhague. Il y a fait l'acquisition d'une précieuse collection de Bibles. Elle consiste en 4182 éditions , dont voici les principales , 98 Polyglotes , 221 Bibles hébraïques , 390 Testamens grecs , 46 traductions grecques de l'ancien Testament , 16 Traductions hébraïques du nouveau , 9 Bibles en allemand de l'Idiome des Juifs allemands , 32

Traductions syriaques, 24 Bibles arabes, 14 éthiopiennes, 8 Pentateuques samaritains, 6 Bibles persannes, 6 arméniennes, 1 Copte, 6 Turques, 11 Tamuliennes, 4 Indiennes, 15 Malayes, 1 Singalésienne, 3 Virginiennes, 647 latines, 13 Portugaises, 14 Espagnoles, 240 Françaises, 34 Italiennes, 663 éditions de la version de Luther, 225 Hollandoises, 150 Angloises, 9 Islandoises, 3 Groenlandoises, 2 Laponses, 83 Suédoises, 5 Finlandoises, 9 Esclavones, 20 Bohémiennes, 8 Venedes, 2 Croates, 17 Polonoises, 6 Lithuaniennes, 6 Livoniennes, 3 Esthoniennes, 5 Hongroises, 91 éditions des apobryphes, 151 traductions en vers, 53 harmonie, 21 concordances, 115 bibles avec figures, 104 en langues vulgaires de Basse-Saxe. cette collection a coûté au Prince 4000 ducats, & il a fait, à celui qui la lui a vendue, une pension de 200 rixdalers.

Une lettre de Prague contient les détails suivans, qui paroîtront bien singuliers & bien étranges dans ce siècle.

« On vient d'annoncer dans les affiches publiques de cette ville une brochure, contenant une dissertation sur les brouillards de l'été dernier, & en même temps la prédiction d'un bouleversement total en Europe qui aura lieu en 1786. L'auteur est un homme qu'on dit fort savant, nommé Guisme, chef du consistoire du pays de Hanovre, qui dit avoir tiré cette prophétie des livres des Sybilles. Il l'a remis, dit-on, en 1779, à la régence de Hanovre & à celle de Brunswick. Tout ce qui est arrivé depuis, dit sérieusement l'auteur de l'annonce, y étoit prédit, & notamment le tremblement de terre de la Calabre. Le Négromancien dit donc que vers

Pâques de 1786, un pareil événement doit avoir lieu dans toute l'Europe. La secousse commencera dans les Alpes, & toutes les Provinces voisines de ces monts seront englouties; il ne convient pas qu'elles le seront entièrement. Il prévient les peuples de sortir dans ce temps là de leurs habitations pour-n'être pas écrasés par la chute des édifices; il menace d'autres pays de plus grands malheurs, & il prétend que la Suisse, quelques contrées attenantes, & celle du haut Rhin seront entièrement englouties. L'Alsace, la Lorraine & le Palatinat disparaîtront; il en résultera des abymes qui sépareront la Moravie d'avec l'Autriche; la Bohême de la Bavière, celle-ci de l'Autriche & du Tirol. Plusieurs mers se dessècheront, & entr'autres, la Manche, &c. Cette annonce est mot pour mot dans les affiches de cette ville, & la brochure dont elle rend compte, pourra bien procurer à son auteur un appartement aux petites Maisons ».

## I T A L I E.

*DE MILAN, le 26 Février.*

L'Empereur continue son séjour ici, où le Duc de Chablais, frere du Roi de Sardaigne, est venu lui faire une visite: le voyage de ce Prince n'ayant que cet objet, il est reparti le surlendemain de son arrivée, pour retourner à Turin; le Marquis de Balbis de Balbiano étoit venu complimenter l'Empereur au nom de S. M. Sarde, & l'inviter de sa part à un voyage à Turin, mais S. M. I. a répondu que ses occupations & le tems ne lui permettoient pas cette excursion.

Depuis son arrivée ici, elle visite journellement les hôpitaux & les autres fondations pieuses, & laisse partout des marques de sa bienfaisance. Tous ceux qui desirent lui parler, sont admis à son audience. Pendant qu'elle étoit à Parme, elle manda la Faculté de Théologie de cette Université, & lui déclara, que son intention étoit qu'elle enseignât les dogmes religieux simplement, sans mélange, sur-tout sans disputes & questions inutiles, qui ne servent qu'à faire naître & nourrir les haines, & à étouffer les principes du vrai Christianisme.

Le bruit répandu il y a quelque temps d'un voyage du Pape en France, se renouvelle depuis quelques jours; mais on n'en fixe pas l'époque. On se contente de dire qu'il aura lieu cette année.

### DE LIVOURNE, le 25. Février.

On ne s'entretient ici que d'un événement fâcheux, dont on vient d'être informé, qui fait beaucoup de bruit, & qui paroîtra fort extraordinaire par-tout où il sera connu.

Le 12 de ce mois le vaisseau anglois *la Grande-Duchesse* de Toscane, partit de ce port pour Londres. Il est armé de 14 canons, de 36 hommes d'équipage, & chargé richement. Les tempêtes le forcèrent de se réfugier à Porto-Ferrajo, d'où il mit à la voile le 19. La nuit du 20 au 21 se trouvant près de l'île de Corse, avec peu de vents, 3 Esclavons qui faisoient par-

tie de son équipage , entreprirent de s'en rendre maîtres ; à 2 heures après minuit , ils monterent sur le pont , poignarderent le pilote , l'homme qui étoit au timon , & un 3e qui se trouvoit à portée. Le pilote se traîna comme il put à la porte du Capitaine , qu'il réveilla par ses cris , & qu'il instruisit de ce qui s'étoit passé ; la rumeur attira tout le monde de ce côté , & les matelots mal informés ne sachant qui les attaquoit , se battirent les uns les autres. Les Esclavons ayant paru , augmentèrent le désordre en fondant indistinctement sur tous , & avoient beau jeu contre des hommes désarmés , tout prit la fuite devant eux ; ils s'emparèrent de la chambre , où quelques personnes étoient restées ; ils s'y enfermerent ; on essaya en vain de les forcer , on n'avoit point d'armes , & par des trous de la porte ils tirèrent plusieurs coups , & tuerent & blessèrent beaucoup de monde ; le Capitaine se décida enfin à prendre la chaloupe , & à aller chercher du secours à terre ; arrivé à Erfa , il y trouva une falouque françoise qui mit aussi tôt à la voile ; mais la mer s'élevant , elle fut forcée de revenir sans avoir trouvé le vaisseau ; les hommes qui étoient restés à bord en petit nombre , la plus part blessés , & n'ayant point d'armes , cédant à leur terreur , s'embarquerent sur une autre chaloupe , & gagnèrent aussi la terre. Il n'est resté sur le vaisseau qu'un Anglois blessé mortellement , un jeune garde marine , l'enfant d'un Lord , un Juif , & la femme du Capitaine Blanchet. Ce dernier est arrivé ici hier avec son monde ; il avoit auparavant écrit son désastre au Consul d'Angleterre , qui l'a fait passer à Porto-Ferraio au Capitaine de la fregate la *Thétis* , qui sans doute se sera hâtée de courir après ces brigands ; ce soir il partira un vaisseau marchand

armé en guerre par le Consul pour le même objet.

## ESPAGNE.

*DE MADRID, le 6 Mars.*

Un courrier de Cadix vient de nous apporter la nouvelle de l'heureuse arrivée de la riche flotte, qui étoit attendue depuis si long-temps de la Vera-Cruz & de la Havanne; elle mouilla dans ce port le 1 de ce mois sur le soir. Elle consistoit en 2 vaisseaux de guerre, 4 frégates, une hourque & 2 bâtimens de commerce. Elles apportent une somme considérable en or & en argent monnoyé, ou en barre non travaillé; ce dernier objet seul surpasse 27 millions. Le total de la cargaison de la flotte monte à 32,773,000 piastres; dont 1,060,628 pour le compte du Roi, & le reste pour celui des particuliers. Ces richesses vont donner une nouvelle activité à notre commerce.

Les deux Princes Maures qui ont passé ici quelque temps, ont été à Carthagene où ils attendent le départ de la petite escadre composée de 2 vaisseaux de ligne & une frégate qu'on arme dans ce port, pour porter à Constantinople les présens que S. M. destine au Grand-Seigneur. Ces Princes s'embarqueront sur cette escadre. Ce fut le 3 du mois dernier qu'ils arriverent à Carthagene; ils y ont passé les premiers dans une sorte de retraite, sans recevoir personne. Le Com-

mandant leur envoya à leur arrivée une garde d'honneur, qu'ils acceptèrent.

On dit que la Porte enverra ici un Ambassadeur, & on donne ainsi le détail de sa suite & des présens qu'il apportera.

Il aura à sa suite 6 femmes du premier rang & 30 du second, un Chancelier, 3 Interpretes de la loi, 2 Ecuyers, deux Majordames, 2 Maîtres de cérémonie, 8 Gentilhommes, 24 Cavaliers, 50 Jannissaires avec deux de leurs Officiers, 20 Eunuques, dont le Chef est de taille gigantesque, 60 valets de pied, 60 palfreniers, quantité de chevaux, & 4 nourrices qui ont chacune un nourriçon. — Les présens consistent en 2 éléphants mâle & femelle, un dromadaire, 4 tigres, 2 lions, 10 pélicans, 10 litieres très-belles, 3 équipages de chevaux, 24 mules richement enharnachées, 10 cassettes de pierres précieuses, où se trouvent des diamans de diverses couleurs, plusieurs perles, dont 2 sont de la grosseur d'un œuf, & sur lesquelles sont gravées les armes du Roi; un escarboucle d'une grosseur & d'un éclat rares; 1322 esclaves chrétiens qui habitoient les bords de la mer Noire, & qui n'avoient eu aucun moyen de se racheter. Parmi ces esclaves il y a 200 femmes & 50 enfans de l'un & de l'autre sexe.

## ANGLETERRE.

*DE LONDRES, le 23 Mars.*

Les Américains commencent à prendre le parti auquel on avoit lieu de craindre qu'ils ne se déterminassent, en conséquence de la

restriction mise au commerce de leurs vaisseaux dans les Indes Occidentales. Un bâtiment arrivé de Maryland qu'il quitta en Janvier dernier, nous apprend que plusieurs Etats, entr'autres ceux de Virginie, de Maryland & de la Caroline septentrionale ont passé des loix pour défendre à tout bâtiment Anglois, qui arrivera après le 20 Janvier, de charger aucune des productions de ces Etats, jusqu'à ce que l'Angleterre ait révoqué ses proclamations.

La semaine dernière, écrit-on de New-Yorck, en date du 9 Janvier, 6 matelots du vaisseau du Roi l'*Assistance*, de 50 canons, qui est à Sandi Hook, ayant projeté de désertir, s'embarquerent sur un canot. Aussi tôt le premier Lieutenant, 11 Officiers & un matelot prirent la chaloupe, & les suivirent; mais à peine étoient-ils en mer, qu'une neige épaisse tomba, leur déroba la vue du canot qu'ils poursuivoient, & du vaisseau qu'ils quittoient: il leur fut impossible de joindre l'un ou l'autre; & ils furent trouvés le jour suivant sur un banc de Middelton-Point, tous morts, à l'exception d'un seul, que l'on ne croit pas pouvoir guérir.

On n'a pas pu encore parvenir à déchiffrer aucune des lettres sauvées du paquebot *la Nancy*; elles ont été absolument gâtées par la mer; on en a reçu des duplicata par un vaisseau Suédois, mais on n'en a publié aucune; & tout ce qu'on dit à présent des nouvelles de l'Inde, est on ne peut pas plus vague. Selon les uns, la paix se négocie avec Tippou Saïb, qui a voulu traiter direc-

tement sans l'intervention des François ; selon les autres , ce Prince donne toujours des inquiétudes.

Un autre bâtiment arrivé de l'Inde, ne nous a donné aucun renseignement ultérieur ; tout ce que l'on fait , c'est que le *Caton* , à bord duquel étoit embarqué l'amiral Parker , n'a point paru dans ces contrées ; on désespère de le revoir jamais ; & comme cet amiral alloit remplacer sir Edouard Hughes dans son commandement, on dit qu'il est question de lui donner un nouveau successeur.

Le Doyen de Gloucester, qui a écrit si souvent & si singulièrement sur la guerre d'Amérique, & qui alors, quoiqu'il ne fût pas de l'avis de la Cour, ne lui déplut cependant point, vient d'écrire aussi sur les divisions actuelles : c'est ainsi qu'il établit les faits qui ont été présentés si souvent & d'une manière si contradictoire.

Le point cardinal de la dispute entre le Roi & la Chambre Haute d'une part, & la Chambre basse de l'autre, me paroît le suivant. — Le Roi a, par la constitution de ce pays, le droit exclusif de nommer tous les grands Officiers responsables de la Couronne. Toutes les parties sont d'accord sur cet article, & en vérité la nomination des Ministres ne pouvoit être confiée en des mains plus sûres que celles de la couronne. — Elle ne sauroit l'être à la Chambre Haute, parce que la constitution l'a déjà rendue Juge en dernier ressort de tous les Ministres, & que c'est devant elle que doivent être portées toutes

les plaintes, toutes les accusations qui peuvent être faites contre eux. Pourroit-elle prononcer sur la mauvaise administration des personnes qu'elle auroit choisies elle même ; ce seroit juger ses propres actions. — La Chambre des Communes ne peut non plus jouir du privilege de nommer les Ministres, parce qu'elle est la surveillante constitutionnelle de l'État ; son soin particulier est de garder la bourse publique, & lorsqu'elle consent qu'on en tire des sommes, elle doit en inspecter l'emploi. Conséquemment elle est en droit d'accuser, de poursuivre le Ministre responsable, quand elle le suppose coupable d'abus, d'inconduite dans l'exercice de son emploi ; il en résulte qu'il répugne à la justice, à la raison & au bon sens que cette Chambre soit chargée de nommer & de désigner ceux que son devoir est ensuite de poursuivre. La couronne seule a donc le droit de nommer les Ministres ; lorsqu'elle les a désignés, ils répondent de leur conduite à leurs surveillans impartiaux & désintéressés, & à leurs juges. La couronne ne doit donc consulter ni l'une ni l'autre des deux Chambres ni prendre leur consentement ; il suffit à son choix qu'on ne puisse y objecter ni incapacité naturelle, morale ou secrète ; la constitution n'en demande pas davantage. Le Ministre responsable, quel qu'il soit, peut être légalement & constitutionnellement nommé. Il n'a plus que sa conduite qui le soutienne vis à vis des Communes, ses surveillans, & des Pairs, ses juges ; il ne doit être approuvé ni blâmé jusqu'à ce que sa conduite, son mérite personnel, ou ses démérites l'aient rendu digne d'éloge ou de censure. — Le cas ainsi établi, voyons comment a agi & continue d'agir la Chambre des Communes. Au lieu de rester dans les bornes qui lui sont prescrites,

comme surveillante & gardienne du trésor public, elle s'est créé un nouvel emploi, inconnu à la constitution, & qui peut lui être funeste. Elle n'objecte point que le choix de S. M. est intrinséquement mauvais; elle y applaudit au contraire comme à un bon choix, qu'elle auroit fait elle-même; mais elle se plaint de ce qu'il a été fait sans son consentement préliminaire; car il semble qu'un homme qui n'a pas la confiance de la Chambre, quoique bien qualifié pour la place, ne doit pas être choisi; s'il l'est, il doit être forcé de résigner; selon ces prétentions, aucun homme n'est éligible, jusqu'à ce que la Chambre ait donné son *fiat*. Cette nouvelle doctrine a commencé à être exposée sous le regne de George III; mais elle est très-étrange, & plus même, s'il est possible, que le fameux cas d'Ashby & White en 1704. Si l'on ne peut élire que les créatures de la Chambre, comment veillera-t-elle sur leur conduite; & *quis custodes custodiat illos*? — Une autre considération alarmante se présente, s'il faut qu'un premier Ministre ait la confiance de la Chambre, comment l'acquerra-t-il? quelles mesures doit prendre un candidat pour s'assurer la pluralité des voix? Il faudra qu'il se fasse des créatures, qu'il prodigue l'argent, les promesses; il apprendra d'avance à connoître le prix de chaque homme, & il suivra, arrivé en place, le plan d'iniquité qui l'y a conduit. — Ainsi l'innovation que l'on tente renverseroit l'empire; il seroit à prix dans la Chambre des Communes, comme celui de Rome le fut vers le temps de sa chute, dans le quartier des Gardes Préto-riennes. — S'il faut en croire le bruit public, le prix de plusieurs hommes de crédit est déjà fixé; que cela soit vrai ou faux, il est sûr que

Le système adopté est un système de corruption ; & il ne peut qu'affliger tout citoyen attaché à sa patrie ; c'est sous ce titre que l'auteur de ce papier, qui n'a jamais prostitué sa plume à aucun parti, ni écrit contre sa conscience, dépose ici ses protestations contre l'injustice ; & ses vœux pour la prospérité & l'honneur de son pays.

Ces divisions qui ont fait tant de bruit, paroissent enfin à la veille d'amener la révolution du Parlement ; l'impossibilité de rapprocher les esprits, semble décider la dissolution ; les dernières séances ont été très-remplies ; on s'y est moins permis de discussions, & on y a terminé plus d'affaires ; nous en placerons ici le précis.

Le 16 le Chancelier de l'échiquier présenta le bill pour continuer l'acte de la dernière session, relatif au commerce de l'Amérique, & conférant au conseil du Roi le pouvoir de dispenser de quelques clauses de l'acte de la navigation. Le lord Sheffield qui se leva, n'avoit point d'objection contre le bill ; mais il croyoit qu'il entraîneroit nécessairement l'exécution d'un projet de la Cour, qui ne tendoit à rien moins qu'à abroger la loi de la navigation. Ce seroit en effet y porter atteinte, que d'ouvrir les ports des Indes occidentales aux vaisseaux étrangers ; & on ne pouvoit plus mettre ceux des Américains dans la classe des nationaux. Il vouloit que le Ministre s'engageât à ne prendre aucune mesure sur ce sujet, sans la soumettre à la chambre. M. Pitt, après avoir assuré qu'il n'y avoit sur le tapis aucun projet pareil à celui qu'on prêtoit au conseil, insista sur la nécessité de passer promptement le bill qu'il présentoit. Le lord Beauchamp lui objecta que cette précipitation étoit peu nécessaire,

puisque le bill n'expiroit que le 27 Avril. Dans le cours des débats, on fit observer la nécessité d'accorder quelques faveurs aux Américains : on couroit des risques en les aliénant ; si le Canada & la nouvelle Ecosse ne fournissoient pas assez de bois de construction, il faudroit bien en tirer des Etats-Unis. M. Eden rappella que lorsqu'avec l'ancien Ministère il proposa, au commencement de cette session, de prolonger les pouvoirs accordés à l'administration, M. Pitt se récria contre cette idée, en demandant pourquoi le Gouvernement ne s'étoit pas encore occupé de régler le commerce avec l'Amérique. Il dit qu'il ne l'imiteroit pas ; il sentoit qu'un Gouvernement foible comme celui qui existoit, ne pouvoit pas grand'chose ; que c'étoit faire son éloge, que de dire qu'il ne faisoit point de mal. La prolongation du bill étoit nécessaire, il y donnoit sa voix. Après de longues conversations, où chaque parti manifesta ses animosités, le bill fut lu pour la première fois, & la seconde lecture remise au lendemain.

Elle eut en effet lieu le 17, & la troisième lecture le jour suivant. La séance du 17 n'offre en affaires de subsides que la motion de Sir George Young, pour accorder 173,000 liv. 15 s. 5  $\frac{1}{8}$  den. pour la paie & l'entretien de l'Hôpital de Chelsea. Cette motion passa & ne donna lieu qu'à une remarque de Sir Cecil Wray qui dit qu'il avoit examiné cette estimation, & qu'il avoit reconnu qu'elle faisoit 51 liv. 5 sols sterling pour chaque homme ; c'étoit une énorme dépense ; mais on ne pouvoit l'épargner qu'en détruisant l'Hôpital, & il avoua qu'il faisoit ce vœu de tout son cœur. La nation ajouta-t-il est bien la maîtresse de faire cette dépense ; mais cet objet mérite l'attention de la Chambre.

Le 18, M. Eden, proposa un bill pour accorder une prime d'encouragement à l'exportation des toiles Angloises, à l'imitation de ce que les Irlandois avoient fait pour celle des leurs; ce bill fut remis aussitôt à un Comité, après quoi l'on procéda à celui relatif au commerce de l'Amérique. M. Pitt proposa d'étendre la durée des pouvoirs accordés au Conseil privé, sur cet objet, jusqu'au 20 juin prochain. M. Eden déclara qu'il avoit des objections qu'il ne feroit pas valoir, si l'on pouvoit être assuré que le Parlement ne seroit pas dissous. De toutes les mesures les plus funestes que l'Administration pouvoit prendre, celle-ci étoit la plus dangereuse. Elle n'avoit d'autre objet que de soutenir des Ministres qui n'avoient pas la confiance de la Chambre; mais dans quels embarras ne se trouveroit-on pas. Quantité d'affaires étoient recommandées à différents Comités, mais rien n'étoit réglé. Il y en avoit un qu'il présidoit qui s'occupoit de l'état de la Compagnie des Indes, & pouvoit-on séparer le Parlement avant de savoir le résultat de ses recherches? Il seroit impossible qu'un nouveau Parlement pût suivre cette affaire avant la dernière semaine du mois de mai; en attendant les Ministres n'auroient pas peu d'embarras. Le 5 avril, il y avoit un million de billets de l'échiquier payables à la banque; & si l'échiquier n'obtient point de délai, il faudra qu'il paie sur le fonds d'amortissement; la Compagnie des Indes doit un million à la douane, à moins qu'un acte ne lui accorde du temps, on saisira ses effets, &c. Le Ministre ne répondit point, & le bill passa au Comité.

Le 19, le rapport du Comité sur ce bill fut reçu; le Lord Mahon présenta ensuite celui pour prévenir la subornation aux Elections; par ce bill il n'est permis aux Candidats que de payer aux Elec-

teurs les frais de leurs voyages ; il ne faut pas leur en remettre l'argent , mais le payer au Coche. Le 22 , on est revenu sur tous les différens bills & ensuite le Secrétaire de la guerre a demandé 23699921. sterling pour défrayer les dépenses extraordinaires de l'armée. On a fait de nouvelles demandes aux Ministres sur la dissolution du Parlement , & on n'en a pas obtenu de réponse plus satisfaisante que par le passé. Quelques voix se sont élevées pour suspendre l'octroi des subsides ; cependant la demande pour l'armée a été accordée.

Maintenant on s'attend à voir tous ces bills recevoir incessamment la sanction royale ; s'il faut en croire nos papiers , elle sera donnée après demain ou vendredi par une commission ; après cela le Parlement sera , dit-on , dissous par une proclamation qui sera rendue une heure après ; peut-être aussi ne fera-t-on que le proroger pour quelques jours , & avant l'expiration du terme , la dissolution sera annoncée. Ce qu'il y a de certain , c'est que de tous côtés on se met en mouvement pour les nouvelles élections.

Il y a déjà , dit un de nos papiers , des paris sur la réélection de M. Fox , lorsque le parlement sera dissous ; on gage 6 contre un , que ce fier Républicain sera rejeté de Westminster. Ceux qui font ce dernier pari , ne négligent aucune des précautions qu'ils jugent propres à le leur faire gagner ; ils répandent par-tout des avis contre M. Fox , dans lesquels ils s'attachent à prévenir les électeurs contre lui ; on croit qu'en effet il n'aura pas la pluralité. Parmi les autres paris que l'on fait , il y en a un qui assure , que dans le nouveau Parlement les Ministres auront une majorité de 70 voix.

On fait que c'est l'Inde qui a donné lieu aux divisions actuelles, qui ne seront terminées que par la dissolution du Parlement; on ne sera peut être pas fâché de voir ici le pamphlet suivant, dont l'auteur paroît n'être d'aucun parti, & être également opposé à l'un & à l'autre.

Pendant que la Couronne & la Chambre des Communes se disputent le droit exclusif de piller les provinces de l'Asie, il peut être curieux de rechercher quels sont les droits de l'une & de l'autre. On répondra peut-être que nous nous y établimes par la force, & que ce droit est fondé sur la conquête. Nous ne pouvons point réclamer ce titre injuste & violent sur des pays éloignés, où nous n'avons porté que la tyrannie & nos vices. Les premiers aventuriers qui pénétrèrent à Delhi & dans les autres Cours de l'Indostan, heureux d'obtenir la permission d'y vendre leurs marchandises, ne pressentoient pas sans doute le degré de grandeur auquel s'éléveroient ceux qui les suivroient. L'indulgence peu politique des puissances du pays, leur laissa bientôt convertir en forts leurs maisons & leurs magasins; elle leur accorda des territoires étendus, & ces heureux porteurs de balles se trouverent élevés, comme par un pouvoir magique, au rang & à la dignité de Princes. Le premier usage que leur reconnoissance fit de leur pouvoir naissant, fut de le tourner contre leurs bienfaiteurs, & de porter le poignard dans le sein qui s'étoit ouvert pour eux. Ils furent bientôt suivis & accrus par cette tourbe que pressoit l'*auri sacra fames*, composée de débauchés dont la prodigalité méprisoit la modicité des fortunes européennes, & dédaignoit les moyens lents & honnêtes de les acquérir. Tels furent les

hommes , qui , fuyant la pauvreté comme le plus grand des maux , allèrent chercher à s'engraïsser aux dépens des Indiens. Ces personnages qu'aucune loi , ne pouvoit contenir dans les bornes de la décence en Europe , alloient , disoient-ils , dispenser la justice dans l'Inde , & éclairer les peuples aveuglés. La charité chrétienne s'intéressa même au bien de ces nations payennes , parce que leurs erreurs n'empêchoient pas qu'elles ne fussent placées près des mines de diamans & des plus précieux métaux. Ces apôtres avides tirèrent le fruit de leur mission en armant les freres contre les freres , en semant les divisions. Un pouvoir acquis par l'injustice ne pouvoit être maintenu légalement , & toutes les mesures utiles furent jugées légitimes ; on employa quelquefois la violence ouverte , plusieurs fois l'artifice , la trahison , l'assassinat. On les vit sortir de leurs forts comme les bêtes féroces de leurs cavernes , pour porter le ravage sur les bords du Gange ; un Monarque qui s'étoit confié à leur générosité , sous l'espoir de leur protection ( le Nabab d'Arcate ) , fut privé de ses possessions. Un Prince , ( Mar-Jaffier ) , fut assassiné avec l'appareil religieux de la justice , & l'Inde muette d'étonnement , vit ses maîtres pendus à des gibets , par une troupe de bandits étrangers , qui méprisoient les mœurs , les usages , la religion ; & qui fouloient aux pieds la décence & tous les droits des humains. Mais ces crimes sont peu de chose en comparaison du monopole qui dépeuple le Bengale ; événement dont la mémoire sera transmise à la postérité , marqué du sceau de l'horreur & chargé des imprécations de tous les siècles. Le sage Législateur des Indes qui borna les desirs de ses sectateurs aux simples demandes de la nature , eût-il cru que l'oppression priveroit les peuples

de leur ris, & que des milliers de leurs enfans périroient de faim pour satisfaire l'avarice insatiable de leurs tyrans étrangers. C'est ainsi que l'Inde a été acquise & conservée; tels sont les hommes qu'un écrivain récent, le Major Scott, dit être des hommes vertueux, pleins d'honneur. Ces établissemens trop riches & trop étendus, pour une société de marchands, ont excité la cupidité de plusieurs branches de la législation. La Couronne désire de s'approprier enfin ces riches provinces dans lesquelles elle a insinué son pouvoir; la Chambre des Communes semble prétendre à conserver ce morceau délicieux pour elle-même. La contestation sera sans doute vive & obstinée de part & d'autre; & la destinée qui a arrêté que les dissensions de ce pays seront toujours favorables à la liberté, fera peut-être que les mêmes conseils qui ont procuré la sienne à l'Amérique, procureront le même avantage à l'Inde. Peut-on croire que les Indiens attendront patiemment qu'il soit décidé ici s'ils seront opprimés par la Couronne ou par les Communes. La mémoire d'Hyder-Aly plus redoutable qu'Hyder-Aly lui-même, vit au milieu d'eux; ses actions leur sont présentes & leur inspireront tôt ou tard de l'émulation. Le tems n'est pas éloigné où l'on verra s'élever un héros vengeur de l'Inde pour chasser les usuriers & les marchands du Temple, & où le paisible Indien que les vices étrangers n'ont point corrompus, vivra tranquille sur son sol fécond, satisfait de ses mœurs douces, & de son culte humain & pacifique.

En attendant que les bruits de dissolution du Parlement se confirment ou se détruisent nos papiers présentent divers états des finances, qui méritent sans doute l'attention de la

la Nation. C'est ainsi qu'ils offrent celui de la dette non fondée, qu'ils disent extrait des comptes présentés à la Chambre des Communes.

|   |            |
|---|------------|
| Billets de la marine & des vivres . . . . .                       | 15,500,000 |
| Billets de l'Echiquier dus à la banque & en circulation . . . . . | 7,000,000  |
| Extraord. de l'armée pour l'an. dern. . . . .                     | 250,000    |
| Dépenses de l'armée pour cette ann. . . . .                       | 1,016,170  |
| Ordin. & extraord. de la marine pour cette année . . . . .        | 3,154,000  |
| Billets de l'Echiquier à payer . . . . .                          | 2,000,000  |
| Déficit des taxes de guerre l'an. dern. . . . .                   | 934,000    |
| Dépenses d'artillerie pour cette ann. . . . .                     | 436,600    |
| Dépenses mêlées . . . . .   | 500,000    |
|   | <hr/>      |
|   | 33,040,770 |

Le seul fond pour répondre à ces dépenses est la taxe des terres, de la dreche & le fond d'amortissement, montant à . . . . . 4,000,000

RESTE . . . . . 29,540,770

Quoiqu'on ne paie cette année aucuns billets de la marine, & que la Banque continue de faire des avances sur les billets de l'Echiquier, il faudra emprunter 6 millions.

A cet état on joint celui de la dette générale, des charges & des revenus de la G. B. c'est ce qu'on appelle son bilan.

|  |
|--|
| La dette fondée monte à 211,163,254 l. 15 s. 4 $\frac{1}{4}$ |
| La dette fondée à . . . . . 18,856,541 11 4 $\frac{1}{2}$    |
| <hr/>  |
| TOTAL 230,219,796 6 9 $\frac{1}{2}$                          |

L'intérêt de la dette fondée est

de . . . . . 7,951,930 £

Celui du déjà pour 15 millions de la dette non fondée depuis le premier Octobre 1783 est

N<sup>o</sup>. 14, 3 Avril 1784.

b

|  |                  |          |          |
|--|------------------|----------|----------|
| de . . . . .                                 | 612,742          |          |          |
| Les charges de la banque vont pour cet objet |                  |          |          |
| à . . . . .                                  | 134,291          | 13       | 1        |
| Droits au Bureau d'emprunt                   | 19,873           | 2        | 8        |
| Autres droits de Bureau . . . . .            | 696              | 12       | 4        |
| <b>TOTAL des Taxes ,</b>                     | <b>8,719,534</b> | <b>9</b> | <b>1</b> |

Selon l'estimation des commissaires, la dette fondée & non fondée peut être évalué à présent à près de 240,000,000 ; pour montrer jusqu'à quel point la nation est en état de soutenir un établissement de paix seulement, & payer l'intérêt de cette dette énorme, on a fait le bilan suivant qu'on présente comme exact. Charges de l'Angleterre pour l'établissement de paix de la marine, de l'armée, & autres dépenses . . . . . 4,000,000  
Intérêt de 240,000,000 de dettes . . . . . 9,000,000  
**TOTAL** 13,000,000

|   |                   |
|---|-------------------|
| <i>Avoir de l'Angleterre. Douanes</i> . . . . . | 2,500,000         |
| Accise . . . . .                                | 4,500,000         |
| Taxes des terres . . . . .                      | 1,750,000         |
| Sel . . . . .                                   | 218,000           |
| Timbre . . . . .                                | 500,000           |
| Maisons & fenêtres . . . . .                    | 500,000           |
| Postes, roues, carrosses . . . . .              | 500,000           |
| Taxe des quittances . . . . .                   | 200,000           |
| Taxe des domestiques . . . . .                  | 50,000            |
| Accise & Douanne en Ecoffe . . . . .            | 150,000           |
| Taxes en Ecoffe . . . . .                       | 150,000           |
| Saisies . . . . .                               | 232,000           |
| <b>TOTAL,</b>                                   | <b>11,000,000</b> |

On peut juger par cet état que les charges de l'Angleterre surpassent son revenu de 2 millions. L'auteur de ce tableau recommande le

taxes suivantes. La taxe des quittances tellequ'elle a été modifiée par le Comte de Nugent , produira un addition de 800,000 livres. 6 s. Additionels par barrils sur la bierre s'éleveront à 750,000 , un Shelling ajouté à la taxe des terres produira 437,500, ce qui fera en tout 1,987,500. Ces taxes tomberont sur les citoyens de tous les rangs ; les propriétaires de terres ne pourront se plaindre , puisque ce sera la seule taxe qui les aura affectés depuis le commencement de la guerre d'Amérique.

## F R A N C E.

*DE VERSAILLES, le 30 Mars.*

Le Duc d'Enghien a été présenté le 21 de ce mois à L. M. & à la Famille Royale, par le Prince de Condé & le Duc de Bourbon. Le même jour la Vicomtesse de Podenas a eu l'honneur de leur être également présentée par la Comtesse de Podenas. Le 14, le Comte Henri de Montesquiou-Fezenfac , que Monseigneur Comte d'Artois a nommé Capitaine - Colonel de la compagnie des Suisses de sa garde ordinaire, en survivance du Vicomte de Monteil, avoit eu l'honneur d'être présenté en cette qualité par ce Prince à L. M.

*DE PARIS, le 30 Mars.*

M. de Suffren n'est pas encore arrivé : on fait des vœux pour qu'il trouve du beau tems à nos atterages ; du reste , comme il

est infatigable , on s'attend à le voir à la Cour avant le courrier qui doit annoncer qu'il est entré dans un de nos ports. On dit qu'à son arrivée au Cap de Bonne-Espérance , il a été reçu avec tous les honneurs dus au Sauveur de cette Colonie ; les habitans de la ville ont illuminé leurs maisons : tous les navires qui étoient dans ce port , pavés & déployant leurs flammes , l'ont honoré de plusieurs salves de canon. Le Gouverneur donna le soir pour mot : *Héros & Suffren.*

M. le Marquis de Bouillé est à Londres depuis quinze jours ; & nous apprenons qu'il a été reçu par la cour & la ville , de la manière la plus honorable & la plus distinguée. La Société des Planteurs lui a donné un grand dîner & une fête dans une des principales tavernes. Les témoignages d'estime & de reconnoissance qu'il a reçus à cette occasion , des principaux propriétaires des plantations des Isles qu'il avoit conquises , prouvent combien il a su allier à l'activité & à la bravoure qu'on lui connoît , cette administration douce , & cette discipline sévère qui préviennent les désordres inséparables des conquêtes. Aussi la Reine d'Angleterre a rendu elle-même hautement justice à la modération de M. le Marquis de Bouillé. S. M. acheva son éloge , en lui disant : Il faut avoir beaucoup de mérite , M. le Marquis , pour se faire autant aimer des gens , dont

pendant si long-temps vous vous êtes fait craindre.

On apprend de Rochefort, que les deux flûtes du Roi, le *Dauphin Royal* & le *Tro-ne*, venant des Isles, y sont arrivées au commencement de ce mois.

Ces deux flûtes, ajoutent les lettres, nous avoient donné des inquiétudes sur la flûte *la bonne amitié*, qu'elles avoient laissée dans les parages de l'Isle Dieu, tirant des coups de canon de détresse; on a appris ensuite qu'elle avoit péri sur les rochers qui bordent cette isle; elle portoit 80 hommes du régiment de Berwick, dont on dit que 24 ont péri. Le 6 de ce mois une gabarre à fait voile de ce port pour aller chercher ceux qui se sont sauvés. La gabarre le *David* marchoit de conserve avec les trois bâtimens dont on vient de parler; comme elle en a été séparée par un coup de vent a plus de cent lieues des côtes, on espere qu'elle aura touché dans quelqu'un de nos ports.

Le Consul Impérial-Royal & Toscan à Marseille, a reçu de l'agent de l'Empereur à Tunis la lettre suivante.

« Le 21 Décembre dernier, Hameida pacha, Beglierbey, me fit ordonner par son premier Ministre Haggi-Mustapha-Reggia de me rendre à sa Cour avec l'envoyé de la Porte. Je m'y rendis aussi-tôt: après m'avoir fait l'accueil le plus obligeant, il me déclara solennellement, en présence de tous ses Ministres & de ses principaux Officiers, que c'étoit bien sincèrement qu'il acceptoit ainsi que toute la Régence, la paix avec S. M. I. & R., à l'exemple d'Alger, & par obéissance aux ordres du grand Seigneur.

En conséquence, il me fit céder la maison destinée au Consul de l'Empire, & j'eus la permission d'y arborer la pavillon de l'Empereur. Cette cérémonie a eu lieu le 4 de ce mois en présence de tout le Divan qui voulut y assister. Ainsi voilà la paix parfaitement assurée — Cette régence vient de déclarer la guerre à la République de Venise,

Le Roi a acheté pour 600,000 liv. la salle de l'Opera de la Porte S. Martin, dont on payoit un loyer fort cher, & qui appartenoit à la Compagnie qui l'avoit fait élever à ses frais. Lorsque les circonstances permettront d'en construire une nouvelle, celle de la Porte S. Martin servira aux répétitions des ballets, & formera un dépôt pour les machines, les décorations, &c.

« Les neiges, écrit-on de Nyort, en Dauphiné, ayant chassé les loups de leurs repaires, ils ont paru en grand nombre dans nos campagnes. La faim, qui les pressoit, en ayant poussé un jusques dans la ferme d'un habitant, nommé Trinquette, il se jeta sur un enfant de 4 ans, qu'il dévora. Aux cris aigus que pouvoit la mere alors seule avec deux autres enfans un peu plus âgé, accourut le nommé Jean-Louis Guille, ci-devant soldat au régiment de Médoc; il alloit avec sa hache couper du bois; il entre dans la maison, voit l'animal, l'attaque & le met bas d'un coup de hache. Son second mouvement est d'aller au secours de la mere désespérée; le loup furieux se relève tout-à-coup, se jette sur lui & le blesse dangereusement; il parvient enfin à le tuer. Les voisins accourus, s'empressent de bander ses plaies, mais inutilement. Le brave homme est

mort des suites des blessures qu'il avoit reçues. Les Officiers municipaux de notre ville lui ont fait faire des obseques, auxquels ils ont assisté, & ont fondé une Messe annuelle pour le repos de l'ame de l'infortuné qui a sauvé la vie à trois personnes, une mere & ses deux enfans, en sacrifiant la sienne ».

Le fait intéressant que nous avons cité d'après un papier public de la préservation miraculeuse d'un enfant, n'est point vrai; nous nous empessons de le rectifier par la lettre suivante que nous recevons de Compiègne.

M. vous avez inséré dans votre Journal, n°. 12, un fait que vous dites avoir été mandé de Compiègne, qui nous paroît d'autant plus nouveau & fait à plaisir, que personne n'en a eu de connoissance, pas même Madame l'Abbesse de Royal Lieu, dont les traits de bienfaisance se répètent assez souvent, pour avouer celui-là, s'il étoit vrai. Je crois devoir vous désabuser, M. & vous assurer qu'il ne s'est présenté sur la riviere d'Oise aucun berceau ni enfant. Qu'en supposant ce fait, le berceau & l'enfant n'auroient pu échapper à la submersion par la crue considérable des eaux, dont les vagues se précipitoient avec tant de violence, que les mariniers avec des nacelles ne pouvoient se livrer au courant, pour repêcher les effets & les bois que la riviere emportoit. Il est bien vrai, & c'est un fait que je puis attester, que la crue d'eau a été tellement considérable qu'elle s'est élevée au-dessus du niveau des chaussées construites depuis 1740, dont le débordement avoit servi aux Ingénieurs des ponts & chaussées à fixer les hauteurs; que celle de Picardie & Flandre qui traverse un des fauxbourgs de cette ville a été en différens endroits, rompue, ainsi que les mai-

sons du fauxbourg entièrement submergés, par l'abondance du torrent qui entraînoit tout ce qui lui oppofoit réfiftance ; il y a même eu des vil-  
lages dont les habitans ont été obligés de quit-  
ter leurs maifons. Celle du Sr Landigeois a of-  
fert dans ce moment un fpectacle vraiment ef-  
frayant ; le courant d'eau retenu par une monta-  
gne qui lui fervoit de digue fe forma un paffage à  
travers fa maifon pour s'épancher dans la prairie,  
regagner la riviere ; l'affluence de monde qui s'y  
eft portée, pour voir l'effet des eaux, s'échapper  
à travers les ruines, y a été témoin d'un fait bien  
intéreffant : Un enfant de 14 ans monte indiscre-  
tement fur une des bornes de la porte fans confi-  
dérer que depuis deux jours elle étoit ébranlée  
par le torrent, il tombe avec elle, & eft auffi-tôt  
emporté par l'eau, dont la rapidité l'a heureufe-  
ment foutenu, & l'a garanti du choc des pierres  
& pavés que le torrent avoit amoncelés dans la  
cour du Sieur Landigeois ; il y feroit infaillible-  
ment péri s'il ne s'étoit rencontré un bâtiment  
où il s'eft retenu, & au-delà duquel il feroit  
tombé à 10 à 12 pieds au fond de l'eau. Tous  
les fpectateurs effrayés du danger que couroit cet  
enfant n'ofent s'expofer à la rapidité du courant,  
craignant de ne pouvoir lutter contre lui, & fran-  
chir un fond où le danger fe manifeftoit. L'en-  
fant fe voyoit dans le cas de périr, fi M. le Che-  
valier de Launay, Officier au régiment de Bour-  
gogne cavalerie, fils du Lieutenant de Roi de  
cette ville, fans rien confulter, ne s'étoit pré-  
cipité dans l'eau pour le fecourir ; un magifter  
de campagne animé par fon exemple ne put rete-  
nir fon zèle, pour fecourir l'un & l'autre, ils ont  
été affez heureux pour ramener l'enfant dans les  
bâtimens hauts du Sr Landigeois, où il a reçu  
les fecours dont il avoit befoin. Je fuis fâché,

M., de contredire le trait que vous avez cité, mais je crois vous en dédommager par celui que je vous envoie, qui n'est pas moins intéressant pour l'humanité. Je suis, &c. *Signé, DE CROM, Maire.*

On continue de tous côtés les expériences des Globes aérostatiques; M. l'Abbé de Rivarol a écrit à M. Maret, Secrétaire-perpétuel de l'Académie de Dijon, la lettre suivante, sur celui lancé à Franconville-la-Garenne, par M. le Comte d'Albon.

Le Balon étoit construit en taffetas d'un tissu extrêmement serré. La couture des lais étoit si parfaitement faite qu'on n'a point été obligé de la recouvrir de ces papiers lissés ou de ces petits rubans qu'on nomme faveurs. Il étoit gommé avec une légère préparation de colle de poisson, dans laquelle on avoit introduit au moment de l'ébullition trois livres de gomme arabique, blanche, en poudre. Il avoit 24 pieds de hauteur sur 16 de diamètre, & 48 de circonférence. A peine a-t-il été rempli du gaz extrait de la limaille de fer mise en dissolution par l'acide vitriolique, que les cordes qui le retenoient étant coupées, il s'est élancé avec une rapidité étonnante. On avoit fait placer sur une des tourelles d'un vieux château construit sur la plus haute montagne des environs de Paris, & comprise dans les jardins de M. le Comte d'Albon, tourelle qui sert à ses observations astronomiques, tous les instrumens de ce genre. On ne put, à l'aide des meilleurs télescopes, appercevoir qu'au bout d'une demie heure la parabole que décrivait ce globe. La direction dès-lors parut établie vers Montmorenci. Cinq jours s'écoulerent sans qu'on put savoir ce qu'il étoit devenu. On apprit au bout

de ce laps de tems qu'il étoit tombé dans les neiges auprès du château de la Chasse, derrière les Champots de Montmorenci. D'après ces calculs, il a fait au moins six lieues. Il y avoit 3 animaux contenus dans la cage d'osier suspendue au globe ; Malgré l'intempérie, la neige & le froid excessif, ils ont été trouvés vivans, & vivent encore : on avoit pourvu à la nourriture qui leur étoit nécessaire pour huit jours. Le Ballon a été rapporté par deux vigneron, Il n'avoit éprouvé dans ses côtes que quelques éralleures faciles à réparer. M. le Comte d'Albon qui s'occupe de la direction, & qui me semble en avoir trouvé le moyen le plus simple & le moins dispendieux, compte faire repartir ce balon, dont les dimensions tant en largeur qu'en hauteur, seront augmentées d'un tiers, dans le courant du mois de Mai. Le célèbre Pere Côte, Oratorien, si célèbre par ses observations météorologiques, doit monter dans la galerie qu'on fabrique maintenant, avec tous les instrumens propres à ses expériences sur l'atmosphère. M. de Lassi, amateur en peinture & en mécanique, qui s'occupe beaucoup avec M. le Comte d'Albon de la direction, doit accompagner le Pere Côte dans ce voyage, & j'espère pouvoir me joindre à eux, si le balon peut contenir plus de deux personnes. Le projet de M. le Comte est de faire plus en grand cette expérience, si ce premier essai de direction lui réussit. C'est dans ce moment, Monsieur, tout ce que je peux vous dire sur le globe de Franceville. Vous nous obligerez véritablement en nous faisant part des lumières que vous aurez acquises sur cet objet. J'aurai l'honneur de vous faire tenir incessamment les détails relatifs à la direction, & de vous en envoyer les dessins & les modeles. Je suis, &c.

Les moyens de diriger les ballons occupent bien du monde : on nous a fait passer de divers endroits quantité de dissertations sur les moyens à employer ; mais la plupart n'offrent que des spéculations souvent ingénieuses : c'est à l'expérience à les démontrer, & elle manque à tous ; nous attendons qu'elles soient faites pour en rendre compte : en général nous croyons que nos lecteurs nous dispenseront de détails qui n'offrent que des idées, dont on n'a point fait l'essai, que la plupart ne sont pas à portée de faire ; nous préférons de leur donner les résultats des expériences dont on s'occupe à présent, & qui ne tarderont pas à être commencées. En faisant des vœux pour leur succès, en l'espérant même, nous n'hésiterons pas à placer ici la lettre suivante, dans laquelle l'auteur semble en désespérer. Mieux les difficultés seront établies, plus il y aura de gloire pour celui qui les aura vaincues.

J'ai osé avancer qu'on ne parviendroit jamais à diriger les Machines Aérostatiques. Voici le raisonnement sur lequel je fonde la preuve de cette Affertion. Pour qu'un corps soit susceptible d'une direction proprement dite, il faut de toute nécessité qu'il puisse obéir dans le sens & au degré que lui demande celui qui veut le diriger. Pour qu'il obéisse avec cette précision, il faut encore de toute nécessité qu'il puisse résister, c'est-à-dire, réagir pour modifier son mouvement d'après l'impulsion donnée. Une extrême sensibilité de sa part le déroberoit en quelque sorte à l'action du mobile ; elle ne lui laisseroit pas du

moins le temps de s'y prêter. Tout ce que ce mobile auroit, non seulement de tendance, mais de force, seroit presque entièrement perdu pour lui. Pour que ce corps puisse résister, c'est-à-dire, réagir de manière que l'impulsion ne devienne pas nulle, ou incertaine au point du contact, il faut enfin, & de toute nécessité encore, qu'il trouve un support, un point d'appui, tels qu'un navire les trouve sur la surface de l'eau, ou tels que les trouveroit sur la surface de la terre, une voiture à ressorts qui iroit d'elle-même. Or, les Machines Aérostatiques ne trouveront jamais ce support, ce point d'appui dans un fluide aussi léger, aussi mouvant, aussi pénétrable que l'atmosphère. On aura beau leur adapter des rames, des voiles, un gouvernail. Tous ces instrumens qui sont de vrais leviers, faute de ce point d'appui, ne pourront jamais, quelles que soient les ressources de l'art, être employés avec succès. Quant à la poudre à canon, en supposant ce qui n'est pas, que son explosion pût suppléer au point d'appui, elle ne seroit pas non plus, comme on le croit, un moyen efficace de direction; elle y seroit plutôt un nouvel obstacle. Il en résulteroit en effet un mouvement, lequel, en quelque sorte convulsif, par rapport à la gondole, & toujours discordant par rapport au ballon, ne donneroit à la Machine Aérostatique, qu'une secousse momentanée, qu'une activité circonscrite, tout-à-fait inhabile à la progression; & pourroit d'ailleurs, par le défaut inévitable d'harmonie entre les deux parties de cette Machine, anéantir, altérer du moins sa force propre & inhérente, c'est-à-dire, son aérostation. Donc on ne parviendra jamais, même avec les théories les plus savantes, les procédés les plus ingénieux, à diriger à volonté les Ma-

chines Aérostatiques ; donc la direction de ces Machines sera toujours à la merci d'une force aveugle, & jamais dans la main de l'homme... *Nubes & inania captant.* C'est assurément une très-belle découverte que celle de M. de Montgolfier : je suis persuadé qu'elle fera époque dans l'histoire de l'esprit humain. Mais il est toujours vrai de dire, comme bien des gens l'ont observé, que le pas le plus difficile reste à faire, & que vraisemblablement on ne le fera jamais. *Signé BRUN, Gr. Carme.*

M. le Marquis de la Poype vient de publier la description suivante de la Grotte de la Balme, près de Lyon, elle ne peut qu'intéresser les Naturalistes.

Cette Grotte, située à 7 lieues de Lyon, sur le bord du Rhône, dans le Dauphiné, a toujours été visitée par les voyageurs & les naturalistes ; les Historiens de cette Province en donnent la description. Je ne crois pas qu'il y en ait en France qu'on puisse lui comparer : l'étendue en est très-considérable ; elle est ornée de stalactiques de différentes formes, de cascades qui font un effet admirable, & revêtue de madrépores de différentes espèces. A l'extrémité est une flaque d'eau, qu'on appelle communément le Lac. Cet amas d'eau paroît peu considérable. Il est resserré entre les rochers ; & l'obscurité empêche de voir jusqu'où il s'étend. Des contes populaires, de vaines conjectures, étoient tout ce qu'on pouvoit recueillir sur cette partie ; des courans rapides, des cascades effrayantes, des gouffres en défendoient l'accès : on ajoutoit que ceux qui avoient voulu tenter d'entrer dans ce lac, ou n'en étoient pas revenus, ou avoient été forcés de retourner dès le premier pas. Depuis-long-temps je desirois

de l'examiner ; plusieurs obstacles m'ont fait différer cette tentative jusqu'au 18 Septembre 1783. Ayant fait porter la veille un bateau sur le bord de ce lac, qui est éloigné d'environ 500 toises de l'entrée, & où l'on ne parvient que par un chemin très-scabreux, je m'y embarquai avec deux bateliers, que j'eus assez de peine à déterminer à une navigation qu'ils regardoient comme très-dangéreuse. Pendant la route, j'observai avec la plus grande attention les objets qui se présentoient à moi. Ce lac a de longueur environ 600 pieds ; sa largeur n'est pas uniforme. Dans quelques endroits il n'y a que de la place pour passer le bateau ; dans d'autres il y a 30 à 40 pieds de large. Sa profondeur est de 8 à 10 pieds ; mais il y a quelques endroits plus profonds, que je n'ai pu encore mesurer exactement. L'eau est claire & limpide ; on n'y remarque pas la moindre agitation : on ne peut pas même y soupçonner du poisson, puisqu'il n'y trouveroit que de l'eau & du sable ; ce qui ne suffit pas pour le nourrir & l'entretenir. Les flambeaux dont on se sert pour s'éclairer sur ce lac ténébreux & souterrain, font un effet superbe, en se peignant & se multipliant sur la surface tranquille de cette onde pure, & en éclairant les pointes & les faces irrégulières des rochers bizarrement taillés qui l'entourent. On retrouve par-tout sur les bords de ce lac, comme dans la Grotte, des madrépores dans différens états. On en trouve qui sont changés en calcédoine. On y trouve aussi plusieurs corps marins pétrifiés. N'ayant pu faire tracer mon nom & la date de la découverte sur le rocher même de la Grotte, à cause de la dureté de la pierre, j'ai pris le parti de commander deux tablettes de marbre blanc ; sur lesquelles je fais graver l'un & l'autre, & j'en ferai sceller une à l'entrée du lac, & l'autre au

fond , pour que mon entreprise ne soit pas tout-à-fait oubliée , ou ne devienne pas le sujet de nouvelles fables & de contes absurdes. Une chose remarquable , & qui pourroit annoncer que je suis le premier qui ait pénétré dans ce lac , c'est qu'il n'y a aucun témoignage certain que personne y ait été avant moi , & que je n'ai trouvé ni traces , ni inscription , ni rien enfin qui indique que la partie de cette Grotte nouvellement découverte , ait été autrefois connue.

M. Delaunay le jeune vient de publier d'après M. Aubry , Peintre du Roi , une estampe piquante , & de l'effet le plus agréable , faisant suite pour le format aux estampes de Rousseau & de Voltens , gravées par feu M. Macret. Elle rend avec beaucoup d'esprit & de vérité le tableau dont le sujet est très-intéressant. Elle a pour titre , le Mariage rompu : un jeune vil'ageois & une jeune fille sont prêts à recevoir la bénédiction nuptiale ; mais à l'instant où le Curé alloit écrire l'acte de célébration , arrive une jeune femme éplorée , suivie de deux enfans & d'un huissier , qui présente au Curé une opposition & une promesse de mariage. La jeune infortunée se jette aux pieds de son amant infidèle , & cherche à l'attendrir , en lui montrant les tendres fruits de leur union , à ce spectacle la fiancée s'évanouit entre les bras de sa mere ; & le pere du futur époux fait remarquer à son fils les innocentes caresses de ses enfans , déchiré de remords , le jeune homme cede à la voix de la nature , & l'amour paternel triomphe (1).

Nous avons annoncé l'estampe de M. Mathieu qui a pour titre : *Le temps orageux*. Il vient d'en publier le pendant ; c'est la vue d'une partie du

---

(1) Cette estampe se trouve chez l'Auteur , rue & porte S. Jacques , près le petit marché , No. 111. prix 3 liv.

lac de Trasimene, d'après un tableau de Guespe Pouffin; le point de vue saisi est entre Arrezzo & Perruggia, sur la route de Florence à Rome, lieu célèbre par la victoire qu'Annibal y remporta sur les Romains, commandés par le Consul Flaminius qui y perdit la vie. Le paysage est de toute beauté, l'art du peintre a su l'animer, & celui du graveur ne laisse rien à désirer (1).

M. Laporte, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers, vient d'acquérir l'Abrégé de l'Histoire générale des Voyages, en 21 vol. in-8°, avec un atlas format in-4°, prix 131 liv. relié, 111 liv. broché, & 105 liv. en blanc. Cet Abrégé, rédigé par un Ecrivain connu & distingué, devenu un ouvrage propre à toutes les classes de lecteurs, aux jeunes personnes, comme aux grandes, doit être lu par quiconque veut s'amuser ou s'instruire : on en a supprimé tout ce qui n'étoit fait que pour occuper un petit nombre d'hommes & pour ennuyer le plus grand nombre. Tout ce qui s'appelle Journal de Navigation a été entièrement retranché. Les répétitions, les superfluités, les circonstances indifférentes, les aventures vulgaires, ont été supprimées. On a mis le plus d'ordre & de clarté qu'il a été possible dans la distribution des différents voyages, de manière qu'on ne perdit pas un Pays de vue, sans en avoir appris tout ce qu'il pouvoit offrir de curieux & d'intéressant. On s'est attaché d'ailleurs à mettre, dans cette méthode, toute la variété dont elle étoit susceptible, en plaçant, toutes les fois qu'on l'a pu, sans blesser l'ordre, un Voyage d'aventures, après des descriptions de mœurs &

---

(1) Cette estampe se trouve chez l'Auteur, rue des Frères Bourgeois, porte S. Michel, vis-à-vis la rue de Vaugrard, maison du café de la nouvelle Comédie. Son prix est de 6 liv. comme celui du Temps orageux.

de lieux. Quand un Voyageur, qui s'est vu dans des situations extraordinaires, raconte lui-même, on s'est bien gardé de prendre sa place : on l'a laissé parler sans rien changer, ni ajouter à son récit. On n'a fait non plus que très-peu de changements dans les descriptions de lieux & de mœurs, dans les détails Physiques & d'Histoire Naturelle, afin de n'en point altérer la vérité.

L'Ouvrage est divisé en quatre parties. Les Voyages d'Afrique, partagés en six livres, forment les trois premiers volumes de cet Abrégé. Ceux d'Asie, divisés en sept livres, forment six volumes. Ceux d'Amérique, partagés en douze livres, autant ; & les Voyages autour du Monde & aux Poles remplissent les six derniers tomes de cet Abrégé.

Jamais les efforts pour perfectionner un art aussi intéressant que la Typographie, n'ont été plus multipliés. Les succès de M. Didot l'aîné en particulier ont produit une émulation qui ne pouvoit que tourner au profit des Presses Françaises. M. Didot le jeune, animé du même esprit, vient d'entreprendre de marcher sur les traces de son frere, & de partager sa gloire. Il a publié un essai d'un caractère destiné à la nouvelle édition du Télémaque, que les propriétaires de cet ouvrage s'étoient engagés à donner, & à rendre digne des dessins & des gravures de MM. Monnet & Tilliard. Ils avouent dans leur Prospectus qu'ils auroient renoncé à cet engagement, si celle que M. Didot l'aîné a imprimée, par ordre du Roi, pour l'éducation de Monseigneur le Dauphin, avoit été faite pour le format des figures. Ces figures sont au nombre de 96, dont 24 de sommaires, & se trouvent chez MM. Tilliard, de Bure, quai des Augustins, Bazan, rue & hôtel Serpente. Le Prospectus contient deux essais de

caractères , l'un gras , l'autre maigre : le premier est celui que l'on a adopté : son effet est très-agréable à l'œil. « Si les artistes & les amateurs , « disent les éditeurs , daignent nous faire part de » leurs observations , notre plus grande satisfaction sera de leur en témoigner de vive voix » notre reconnoissance ; nous préfererons toujours » une saine critique qui nous éclaire & nous encourage , à des éloges outrés & fastidieux , plus » propres à égarer l'imagination qu'à l'élever. » Ces sentimens ne nous permettent pas de nous étendre ici en éloges ; & nous n'avons point de critique à faire. Nous nous bornerons à donner ici les conditions de la souscription. En se faisant inscrire , on paiera 12 liv. , en recevant le premier volume , 24 ; & en retirant le dernier , 12 l. de manière que l'ouvrage coûtera 48 liv. On souscrit chez MM. P. Fr. Didot le jeune , Barrois l'aîné , Eugene Onfroy , Théophile Barrois , quai des Augustins , & Delalain le jeune , rue S. Jacques. Après cette édition , on en donnera deux autres , en caractères que l'on grave actuellement pour les format *in-8°* . & *in-18* . M. Didot le jeune se propose de publier ensuite *in-4°* . *la Jerusalem Liberata* & *P. Virgilio opera* . Son frere avoit annoncé les mêmes ouvrages , & le premier par ordre de Monsieur : au lieu d'une belle édition , le public en aura deux , que les amateurs & les artistes compareront , & qui multiplieront sans doute leurs richesses & leurs jouissances.

Arrêt du Conseil d'Etat du 3 Septembre , concernant la manufacture de draps de Sedan des sieurs Paignon & Compagnie. Sur la Requête présentée au Roi en son Conseil , par les sieurs Paignon & Compagnie , entrepreneurs de la manufacture de draps de Sedan , connus sous le nom de Paignon , contenant que les succès de

cette manufacture , qui ont porté sa réputation dans toute l'Europe , sont dus autant à la protection dont S. M. à l'exemple de ses augustes prédécesseurs , l'a honorée , qu'aux travaux de ses fondateurs & de leurs enfans : aidés de cette protection glorieuse , il n'est point d'efforts qu'ils n'aient fait dans tous les temps pour soutenir & augmenter le lustre de leur manufacture , & faire fructifier une branche de commerce aussi utile pour tout le Royaume. Le nom sous lequel elle est connue , est le garant de la perfection des ouvrages qui en sortent ; mais depuis quelque temps le sieur Raulin de Flise a fait la découverte d'un nommé Jean Pagnon , Compagnon Orfèvre , & à la faveur de ce nom , dont la consonnance est exactement la même que de celui des Supplians , quoique l'orthographe en soit un peu différente , il a élevé à Sedan une manufacture sous la raison de Pagnon , Raulin & Compagnie ; & dans leurs lettres circulaires distribuées avec profusion , ils ont annoncé que leur intention étoit d'augmenter encore la réputation du nom de Pagnon , comme si ce nom , inconnu dans la draperie , étoit le même que celui de *Paignon* , dont le commerce a tiré tant de lustre. Requéroient à ces causes les Supplians , qu'il plût à S. M. leur accorder la permission exclusive de faire broder leur nom de deux en deux aunes sur les lisieres de leurs draps ; faire défense à tous fabricans & autres personnes généralement quelconques , d'user de la même manière de marquer leurs draps , ou de contrefaire la marque des Supplians , à peine de confiscation , mille livres d'amende , & de tous dépens , dommages & intérêts ; & en cas de contravention ou de contestation , en attribuer la connoissance au sieur Intendant de Metz , &

icelle interdite à tous autres Juges, sauf l'appel au Conseil, & ordonner que l'Arrêt qui interviendra sera imprimé, publié & affiché par-tout où il appartiendra. Vu ladite Requête, &c.

*DE BRUXELLES, le 30 Mars.*

On mande de la Haye, que les députés des Etats des Provinces de Hollande & de Zelande, ayant présenté au Stadhouder la nomination des trois membres, parmi lesquels le Prince devoit choisir celui qui remplira la place de Président du Haut-Conseil de Justice de Hollande, de Zelande & West-Frise, vacante par la mort de M. Henri Mollerus, S. A. a nommé M. Guillaume Pauw.

Les mêmes lettres portent que la résolution prise le 24 du mois dernier par les Etats de Frise, relativement à la proposition de la Province d'Utrecht, pour contracter une alliance plus étroite avec la France, a été remise aux Etats-Généraux.

Elle porte que L. N. P. ont depuis long-tems exprimé ce vœu en plus d'une occasion, qu'elles y persistent, & qu'elles le regardent comme l'unique moyen de conservation qui demeure à la République : qu'à leur avis il appartiendroit à cette dernière de faire sans perte de tems, auprès de S. M. les premières propositions pour la conclusion d'une alliance défensive & réciproque, fixée pour un tems limité, sous promesse de la part de S. M. T. C. qu'en cas que la République fût attaquée ou molestée dans ses possessions ou dans l'exercice de tels autres droits qui lui competent, en vertu des traités, S. M. T. C.

la secourroit par un nombre déterminé de troupes ou de vaisseaux , selon les circonstances. Que dans les mêmes cas donnés , la République secondera le Roi Très-Christien , soit par un certain nombre de vaisseaux de guerre , soit par un subside proportionné en argent , au choix de S. M. T. C. ; que les secours réciproques seront entretenus aux dépens de celui qui les fournira , & seront au commandement de celui qui les recevra ; qu'il sera permis à l'une & à l'autre des Puissances de les retirer , dans le cas où elles en auroient un besoin indispensable pour leur propre défense , &c.

PRECIS DES GAZETTES ANGL.

On assure que le sceau privé restera en commission jusqu'à ce que les nouveaux Ministres se soient plus affermis dans leurs places , leur intention est de le donner alors au Comte de Shelbune ; le Lord Sackville l'a refusé absolument.

M. Pitt est le seul homme de parti que le Prince de Galles n'ait pas invité à son bal du 10. Tous les autres Ministres y avoient été invités. Le Prince a donné pour raison que M. Pitt étoit la seule personne qui par point d'honneur s'opposoit à l'union de partis si désirée par S. M. & par la Chambre des Communes.

Il arriva dernièrement une chose assez singulière à S. James : Un Irlandois parut au lever avec l'uniforme d'un des Corps de Dublin ; le Roi qui le remarqua demanda au Général Haldemand à quel régiment il appartenoit : le Général alla le demander à l'Irlandois , qui lui dit qu'il appartenoit à un Corps volontaire. S. M. lui fit dire qu'elle voyoit toujours avec plaisir les Irlandois à sa cour ; mais qu'elle ne pouvoit approuver qu'ils y parussent avec un uniforme nouveau.

Il vient de vaquer en Irlande un Evêché de

5000 l. st. de revenu ; il se trouve à la nomination du nouveau Vice-Roi , & on espere qu'il ne contribuera pas peu à renforcer son parti dans le pays ; il y fera sûrement entrer le titulaire qu'il préférera , ses parens & ses amis.

On lit drns le supplément de la Gazette de la Caroline méridionale du 2 Xbre qu'il y est arrivé 69 émigrans de Waterford en Irlande , qui se sont engagés pour 4 ans , & dont la vente est annoncée pour cet espace de temps ; ils seront vendus comme des negres , à moins qu'ils ne trouvent le moyen de se racheter dans 20 jours.

GAZETTE DES TRIBUNAUX ABRÉGÉE (1).

PARLEMENT DE PARIS.

TOURNELLE CRIMINELLE.

**REQUÊTE** d'atténuation de M. Prévôt de Saint-Lucien , pour le sieur Michel Gery Hennebert , l'un des Fermiers de l'Abbaye de Saint Barthélemi de Noyon , & Chirurgien du village de Dampierre , Appellant défendeur & accusé. Contre M. le Procureur - Général , aussi appellant à minima.

Le Curé de Dampierre fut assassiné d'un coup de fusil , le premier Juillet à trois heures du matin , en entrant dans son église pour y dire la Messe. Le Procureur du Roi du Bailliage de Péronne , avoit rendu plainte contre les auteurs complices & adhérens de cet assassinat. Le sieur Hennebert fut décrété comme prévenu d'avoir tenu des propos injurieux , téméraires & tendans à troubler la jouissance du sieur Houffard ; on disoit qu'ils avoient pu exciter l'assassinat. Le Bailliage de Péronne l'avoit banni pour 3 ans de son ressort , condamné en dix livres d'amende

(1) On souscrit pour l'Ouvrage entier , dont l'abonnement est de 15 liv. par an , chez M. Mars , Avocat , rue & Hôtel de Serpente.

envers le Roi, & lui avoit fait défenses de prendre à bail aucune terre de la cure; sur l'appel de la part de Gery Arrêt du 6 Février 1784, qui les décharge de l'accusation contre lui intentée, ordonne la radiation de ses écrous, & lui permet de faire afficher l'Arrêt par-tout où bon lui semblera

#### PARLEMENT DE DOUAY.

**PEUT-ON** déclarer failli un homme qui n'a contre lui aucun des caractères constitutifs de faillite ?

Depuis un temps immémorial il étoit d'usage à Lille, que lorsqu'un créancier chirographaire avoit des raisons bonnes ou mauvaises de craindre que son débiteur ne le frustrât de sa créance, soit par une séquestration frauduleuse de son actif, soit par des hypothèques qu'il accordoit sur ses biens, à d'autres créanciers, il pouvoit obtenir à ses risques & périls, & sur simple requête, une ordonnance du siège échevinal, qui déclaroit ce débiteur failli, & qui étoit immédiatement suivie d'une apposition de scellé sur tous ses meubles & effets; si le débiteur réclamoit, le créancier en étoit quitte pour offrir la preuve qu'il étoit, ou insolvable, ou suspect de fuite ou coupable de fraude; & cette preuve que le dénuement provisoire & forcé du débiteur, le mettoit presque toujours hors d'état de contredire, étoit regardée comme suffisante, quoique faite après coup, pour légitimer une procédure, ou plutôt une voie de fait qui ne se pratique nulle part. Cet usage absurde dans son principe, dangereux dans ses conséquences, avoit été pros crit par un arrêt du Parlement de Douay, du 20 Juillet 1782, infirmatif d'une sentence des Con seils de Lille, du 3 du même mois. Il s'étoit encore reproduit, & quelques nouveaux Arrêts, mal interprétés

fans doute, lui avoient rendu toute son activité ; c'est en vertu de cet usage abusif que le sieur Delcour de la Fontaine, Négociant & Banquier à Lille, a été déclaré failli par ordonnance du 19 Février 1783, aux risques & périls des sieurs Fourmentel & Dudicourt, porteurs d'une obligation signée de lui, & que dès le lendemain il a été constitué prisonnier à la requête du sieur Parquet, créancier d'une somme de 6900 livres, qui n'étoit pas encore échue, mais qu'il a consignée pour obtenir son élargissement provisoire. Il est à remarquer que jusqu'à ce moment, le sieur Delcour n'avoit essuyé ni condamnation, ni soucie, ni exécution, & qu'il avoit soutenu avec honneur son commerce & ses négociations ; mais on a prétendu qu'il avoit formé depuis peu le projet de fuir en Amérique, qu'il séquestroit ses marchandises & que ses magasins se vuidoient tous les jours par des enlèvements nocturnes ; on ajoutoit même que dès le 6 Septembre, il avoit hautement reconnu son insolvabilité. Tels étoient les prétextes dont s'érayoient les adversaires du sieur Delcour, pour justifier la déclaration de faillite qu'ils avoient fait prononcer contre lui. Enfin, arrêt du premier Mars 1784, après un rapport de plusieurs séances, l'ordonnance du Magistrat de Lille, du 19 Novembre 1783 ; l'apposition du scellé qui s'en étoit ensuivie ; l'emprisonnement du sieur Delcour, du 20 du même ont été déclarés nuls & injurieux, ses adversaires condamnés aux dommages intérêts, à donner par déclaration. Il a été aussi ordonné que leurs mémoires & écritures seroient supprimés, & que l'Arrêt seroit imprimé & affiché à leurs frais, au nombre de cent exemplaires, & ils ont été condamnés en tous les dépens.



# JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

---

TURQUIE.

*DE CONSTANTINOPLE, le 10 Février.*

ON se propose de renouveler ici le projet d'établir des presses dans cette Capitale, tenté si souvent, & toujours mal exécuté. Le Vice-Chancelier & l'Historiographe de l'Empire ont été nommés par le Grand-Visir pour diriger cette entreprise : on fait venir en conséquence une provision de différentes especes de papiers d'Hollande. Le plan qu'on se propose de suivre, est d'imprimer toutes sortes de livres, à l'exception des ouvrages dogmatiques & de Théologie ; ce qui exclut ces derniers, c'est l'opinion où l'on est, qu'il est plus convenable & plus décent, que les livres qui traitent de la religion, soient écrits à la main ; ce travail fournit aussi à la subsistance d'un grand nombre de Copistes, qu'il ne seroit pas prudent de mécontenter.

Les deux fils aînés du Sultan viennent de  
N<sup>o</sup>. 15, 10 *Avril* 1784. c

passer entre les mains des maîtres; les Grands ont fait à cette occasion des présens à S. H.; & on dit que les diamans que le Grand-Visir seul a donnés, valent 170,000 bourses.

Une autre circonstance va aussi procurer des présens au Sérail, c'est le mariage prochain des deux sœurs cadettes du Sultan Selim, qui doivent épouser, l'une le Bacha de Choczim, & l'autre le Bacha d'Alep.

Amurat Bey, écrit-on du Caire, qui avoit été obligé de prendre la fuite, est revenu ici à la tête d'un certain nombre de troupes, & est parvenu à chasser Ibrahim Bey. Le receveur des douanes du Caire craignant la vengeance d'Amurath, s'est retiré en toute diligence à Alexandrie, où il a frété d'abord un navire françois, avec lequel il a mis à la voile pour Livourne. Ce receveur des domaines est un nommé Dion de Cassis, de Damas, qui a accumulé des richesses immenses au Caire, que l'on évalue à plus de 10 millions de patagons. On dit qu'il avoit eu depuis long-temps la précaution de faire passer successivement de fortes sommes dans quelques pays chrétiens d'Europe.

L'invasion que les Russes ont faite il y a quelque temps dans les contrées Persannes, de Ghilan & de Mazenderan, a donné lieu à un traité par lequel Abdul-Fat-Kan, qui gouverne actuellement en Perse, sous le nom de Régent, leur a accordé la permission de bâtir 3 forts, 2 dans le Mazenderan, & un autre à Anzeli, isle de la mer Caspienne, vis-à-vis la capitale du Ghilan: par ce moyen, les Russes pourront faire tout le commerce du nord de la Perse & de la mer Caspienne.

## R U S S I E.

*DE PÉTERSBOURG, le 28 Février.*

Le cercle de Pelten en Courlande, mais soumis à la Pologne, a accédé à la convention conclue l'année dernière, entre la ville de Riga, & le duc de Courlande; relativement au commerce.

Les nouvelles possessions que l'Impératrice vient de réunir à son vaste empire, vont reprendre les noms qu'elles portoient anciennement : la Crimée & l'isle de Taman seront appellées Tauride, & le Cuban aura à l'avenir la dénomination de Caucase.

## P O L O G N E.

*DE VARSOVIE, le 6 Mars.*

Les députés de la ville de Dantzick sont MM. Weickman & Gralath; ils sont accompagnés d'un Secrétaire : M. Gralath a demeuré ci-devant long-temps ici en qualité de résident de Dantzick, & est connu de l'Ambassadeur de Russie & des principaux membres de notre ministère; c'est avant-hier qu'ils sont arrivés, & c'est après demain 8, qu'on croit que les conférences commenceront : à présent ils font les visites d'usage.

## A L L E M A G N E.

*DE VIENNE, le 20 Mars.*

Selon les lettres de Gorice, on y atten-

doit l'Empereur le 15 de ce mois : mais il ne se propoſoit que d'y paſſer, ſon deſſein étoit d'en partir ſur le champ, pour continuer ſa route juſqu'à Trieſte.

Les neiges & les glaces ont chaffé tant de loups de leurs repaires, qu'ils ſe ſont répandus dans la Styrie, où ils ont fait des ravages épouvantables. On mande des environs de Gratz, qu'un enfant de 8 ans, ayant été attaqué dans la maifon où il ſe trouvoit ſeul, par un de ces animaux affamés qui ſ'y étoit introduit, ſ'arma d'un couperet, & le lui préſenta. Le loup le faiſit avec tant d'avidité, qu'il engagea dans ſa gorge le bras de l'enfant, & le couperet que celui ci n'avoit point quitté. Le loup & l'enfant tombèrent : le premier, mort de la bleſſure qu'il ſ'étoit faite ; & le ſecond, évanoui de la douleur qu'il avoit éprouvée entre les dents du loup. Ses parens ne revinrent que 4 heures après, & le trouverent dans cet état ; ſa main étoit encore dans la gueule du loup : ils l'en dégagerent, & le firent revenir à lui-même. L'enfant en eſt quitte pour un doigt caſſé. Le Gouverneur a récompéné ſa bravoure par un préſent, & les habitans de la ville de Gratz, enchantés de ſon courage, & ſur-tout de ſa conſervation miraculeuſe, ſe ſont réunis pour lui faire auſſi des dons.

### *DE HAMBOURG, le 22 Mars.*

Une lettre de Berlin du 13 de ce mois contient les détails ſuivans.

Suivant les avis les plus récents de Varſovie, les députés de Dantzick ſont à la vérité arrivés dans cette ville ; mais les négociations n'avoient point encore été entamées au départ du dernier courrier. Les mêmes lettres portent auſſi que le

différend entre la cour de Vienne & la Sublime-Porte, n'étoit pas encore arrangé, que les négociations sembloient ne rien promettre de favorable aux Musulmans, & que, selon toutes les apparences, le résultat en seroit une cession de deux Provinces, en faveur de la Maison d'Autriche.

En attendant que l'on sache ce que l'on doit penser de ces bruits vagues & au moins incertains, nous placerons ici une notice historique de l'empire Ottoman, & principalement de ses forces militaires. Nous la tirons du Journal Allemand, intitulé *Portefeuille historique*, qui s'imprime à Berlin. Elle ne peut qu'intéresser nos lecteurs dans un moment où leur attention est fixée sur cet empire, & où ce qui vient de se passer, prépare à d'autres événemens qui auront lieu tôt ou tard.

Une des principales vues de l'auteur de la Religion des Musulmans étoit de l'étendre par le glaive, & de lui procurer autant de prosélytes qu'on pourroit conquérir de Provinces. Les successeurs de Mahomet, fideles à ses principes, & profitant du désordre & de la foiblesse des Royaumes d'Europe & d'Asie, effectuèrent ce que leur maître avoit projeté. En 1453 Mahomet II prit d'assaut la ville de Constantinople, Capitale de l'Empire d'Orient, & depuis cette époque les Ottomans firent trembler plus d'une fois la Russie, la Pologne, la Hongrie, l'Autriche, la Bohême, la Moravie, quelques autres Etats d'Allemagne, & furent se rendre formidables à l'Europe jusqu'à la paix de Belgrade en 1737. — Les forces militaires des Ottomans, d'après la constitution de l'Empire, sont connues *Busnello*,

Ambassadeur de la République de Venise à Constantinople, & l'Auteur de l'*état présent des forces turques*, en ont donné de bons tableaux ; mais, quoique fondés sur la constitution militaire, ils sont insuffisans, sur-tout aujourd'hui que l'administration turque est si dégradée, pour pouvoir déterminer avec certitude le nombre des troupes en état de marcher. Il est même impossible d'en fixer le nombre actuel ; & on ne sauroit approcher de la vérité qu'en partant des principes suivans : savoir, que presque tous les Musulmans sont soldats ; qu'en cas de nécessité, on prend de force le dixième homme & quelquefois le sixième, comme cela est arrivé sous Mahomet IV, qui, en 1674, fit en très-peu de temps une levée de 50,000 hommes dans la Bosnie & l'Albanie, & que la politique des autres Puissances de l'Europe est toute différente de celle des Ottomans, qui dévastaient quelquefois des provinces entières pour recruter leur armée. D'après ces préliminaires, voyons actuellement la composition de l'armée du Grand Seigneur ; ses troupes sont composées, comme par-tout ailleurs, d'infanterie, de cavalerie & d'artillerie, à laquelle il faut ajouter quelques corps qui y ont un grand rapport. Les troupes qui sont toujours sur pied sont appelées *Kapikulo* ou *Kapukulleri* ; on y comprend les *Janissaires*, les *Spahis*, proprement dits & les *Artilleurs*. Les *Janissaires* sont l'élite de l'armée. Amurath I établit ce Corps en 1360 ; il est divisé en 162 *Odas* (Chambres) ou bataillons, dont chacun doit être composé de mille hommes ; mais rarement un *Odas* compte plus de 700, & souvent seulement 500 hommes. Par conséquent on ne peut évaluer ce Corps qu'à 113,400 hommes. De ce nombre il faut déduire les vieux *Janissaires* incapables de servir, & ceux qui, pour jouir des

prérogatives de ce corps, s'y sont fait inscrire. On ne craint point de s'écarter trop de la vérité en admettant la déduction du dixième homme; ainsi les combattans de ce Corps se réduisent à 102,060 hommes. Trente mille Janissaires composent la garnison de Constantinople & d'autres villes pour y maintenir l'ordre & la tranquillité. Ces 30000 hommes étant nécessaires pour la protection & la défense des villes, il ne reste plus que 72,060 hommes de ce Corps qui peuvent entrer en campagne. Dans la guerre de 1716, leur nombre étoit de 80,000, & en général toute l'armée turque n'étoit forte que de 190,000 combattans. La paie des Janissaires varie; elle monte, selon les services & l'ancienneté, depuis un aspre (6 deniers de France) par jour, jusqu'à 15 aspres; ils reçoivent en outre chaque jour du pain, du riz & de la viande. Les Janissaires peuvent être regardés comme les seules troupes réglées de la Porte Ottomane; ils sont contenus par une certaine espèce de subordination, connaissent le sentiment de l'honneur, & vivent ensemble dans de grands bâtimens que l'on peut assimiler à nos casernes. Il y en a ordinairement 30.000 hommes à Constantinople, les autres sont répartis dans les Provinces. Ils ont pour armes des fusils, des pistolets & un sabre. Ils ne savent rien de la tactique, & quoique personnellement valeureux, ils ne pourront jamais résister long-temps à des troupes bien disciplinées & instruites dans l'art des évolutions. Les Janissaires devenus incapables pour le service, conservent, leur vie durant, une pension journalière de 15 aspres, & ils peuvent se retirer où bon leur semble. Leur Général est appelé *Aga*; c'est un poste éminent & très-recherché. Il a sous lui les Chefs des *Odas*, auxquels le reste des Officiers est subordonné. — L'artillerie est com-

posée de *Toptschy* & de *Kumbaradschy*, c'est-à-dire d'Artilleurs proprement dits & de Bombardiers. Leur Commandant est appelé *Baschy*; le *Toptschy-Baschy* est le premier chef de l'Artillerie, duquel dépendent les autres Officiers de ce Corps. — Les Artilleurs Turcs sont peu instruits, & n'ont aucune idée de ce qu'on appelle la science du Génie. Le nombre des *Toptschy* est de 18000 hommes dont 6,000 sont ordinairement en garnison à Constantinople; les *Kumbarahdschy* devroient être de 2000 hommes, dont 600 à Constantinople; mais rarement ce Corps est complet, & souvent il n'est complété que lorsqu'il doit marcher. Une certaine milice appelée *Menterschy*, & forte d'environ 6000 hommes, ne sert que pour faire les campemens, dresser, déplier & réparer les tentes, &c. Cette troupe, qui exerce ses fonctions avec une adresse surprenante, est très-nécessaire aux Commandans Turcs qui, lorsqu'ils entrent en campagne, menent avec eux beaucoup de tentes & de bagages. Il faut encore ajouter à l'Infanterie les *Serradschy*, que les Pachas sont obligés de fournir à proportion de leurs revenus; leur nombre peut aller à 6000 hommes: les *Bostandschy*, ou la garde du Serail, forte quelquefois de 12,000 hommes, & la milice du Caire, ou les Janissaires d'Egypte qui sont au nombre de 3000 hommes.

*La suite à l'ordinaire prochain.*

Les lettres de Vienne portent que le règlement fait pour mettre des bornes au luxe des étoffes étrangères, ne sera publié qu'après le retour de l'Empereur. Il paroît assez singulier, que dans le temps même où tous les Etats pensent que le commerce est pour eux une source inépuisable de richesses, il se fasse de toutes parts des reglemens prohibitifs, qui empêchent l'échange des produits de l'industrie: cependant le

commerce des peuples éclairés ne consiste qu'à dans de pareils échanges. On sent bien que les fises de tous les pays ont d'excellentes raisons pour proscrire & surtaxer, ce qui revient au même, les productions étrangères : mais ces raisons très-bonnes en effet, dans un état quelconque, donnent naissance à d'autres raisons pareilles, dans ceux avec lesquels cet état commerce en échange, & l'impôt devient nécessairement épidémique par-tout, dès qu'il est trop fort dans un seul endroit.

On lit dans les mêmes lettres l'anecdote suivante, que nous rapporterons encore.

Une femme dont l'ayeul avoit avancé autrefois à l'Empereur Charles VI une somme de 60,000 florins, se présenta à l'Empereur, avant son départ pour l'Italie, & lui présenta les titres de sa créance : Si M. II, après les avoir fait examiner, ayant reconnu que la somme avoit été réellement prêtée, & qu'elle n'avoit jamais été remboursée, a ordonné d'acquitter cette dette, dont on a payé non-seulement le principal, mais les intérêts.

Nous avons donné la liste des bâtimens qui ont passé le Sund l'année dernière; on ne sera pas fâché de trouver ici les observations suivantes du célèbre Géographe, M. Busching, sur ce sujet.

Lorsqu'en 1753, dit-il, je fus à Coppenhague, & que je m'informai de la navigation du Sund, on m'apprit d'Helsingor, que depuis quelques années le nombre des bâtimens alloit de 4 à 5000, mais qu'en 1752 il étoit de plus de 6000, ce qu'on n'avoit jamais vu auparavant. J'insérerai ce dénombrement de vaisseaux dans la première édition de ma Géographie, & j'eus la satisfaction

d'apprendre que les Députés de la Chambre royale des Finances à Coppenhague l'avoient trouvé juste. Après cette époque cette navigation s'accrut d'année en année, de sorte qu'en 1782 elle a occupé 8,330 bâtimens, & l'année dernière 11,161; elle excède par conséquent de plus du double la navigation antérieure à l'année 1752. Rien n'est plus remarquable que le nombre des bâtimens prussiens, qui l'année dernière ont passé par le Sund; si quelqu'un avoit osé le prédire vers le milieu de ce siècle, on se seroit moqué de lui. — En 1770 la Caisse royale a tiré de 7,736 bâtimens un revenu de 450, 880 rixdalers; ce revenu est considérablement augmenté aujourd'hui, puisque le nombre des bâtimens qui ont passé le Sund l'année dernière, excède celui de 1770 de 3,425.

## I T A L I E.

*DE BOLOGNE, le 7 Mars.*

Le bruit d'un voyage que S. S. se propose de faire incessamment, se soutient toujours; on en fixe l'époque à peu de temps après Pâques : elle se rendra d'abord à Avignon.

On a vu dans tous les papiers les détails publiés en Hollande, relativement aux différends survenus entre cette République & celle de Venise; cette dernière a publié aussi un exposé des faits, que nous placerons ici.

Quiconque sera informé, même légèrement, du différend qui s'est élevé entre la République de Venise & les Etats-Généraux des Provinces-Unies, pour un misérable objet de quelque milliers de florins, ne pourra voir sans dégoût, les

détails aussi odieux que faux qui ont été publiés récemment à la charge des Vénitiens. Après que la République a donné à LL. HH. PP., même dans cette affaire fastidieuse, les preuves les moins équivoques de sa droiture & de son amitié, laquelle a ouvert & aplani elle-même diverses voies à un juste arrangement; on ne conçoit pas qu'on puisse tenter aujourd'hui de faire croire au monde qu'elle a refusé justice à deux marchands d'Amsterdam, & que les Etats-Généraux aient épuisé vainement tous les moyens possibles pour l'obtenir. Il n'y a rien de moins vrai que cette assertion. A peine furent arrivées à Venise les premières plaintes des négocians Hollandois qui affuroient avoir souffert quelque perte par les artifices de quelques sujets Vénitiens, & qui paroissoient ne s'être pas conduits eux-mêmes d'une manière plus circonspecte ni plus délicate; que la République n'a eu rien de plus pressé, que de rendre la justice la plus prompte & la plus solennelle. On nomma pour cet objet unique, un College extraordinaire de Juges criminels, avec l'autorité la plus étendue; & on fut si loin de ne pas faire justice, que de 4 sujets Vénitiens qui parurent par le procès impliqués dans cette affaire, trois ont été condamnés à des peines infamantes, & leurs biens confisqués pour satisfaire les Hollandois; un seul fut déchargé d'accusation. L'issue de ce Jugement ne satisfait pas apparemment les intéressés d'Amsterdam, parce qu'il ne leur laissoit pas l'espérance d'un dédommagement total & prompt sur les biens des condamnés, & se portant en conséquence juges d'un tribunal indépendant, auquel ils s'étoient auparavant soumis, ils ont censuré avec malignité la procédure, & la partie de la Sentence qui absout un des accusés; ils en ont demandé la révision, sur des prétextes peu con-

venables, & que la constitution vénitienne n'admet pas. La République, on ne le nie point, s'étoit vue alors dans l'impossibilité d'adhérer à la nouvelle demande des Hollandois; mais ce ne fut point un refus de justice, ce fut au contraire une conservation de la justice qu'on avoit déjà faite; ce fut un effet nécessaire de l'inaliénabilité des loix, trop sacrées dans tout gouvernement, & sur-tout dans une République. Cela est si véritable, que les Etats-Généraux eux-mêmes reconnoissant la force des raisons insurmontables de la République, abandonnerent ensuite l'idée de faire revoir ce procès criminel, & se bornèrent à demander que puisque la voie criminelle n'étoit plus praticable à l'égard d'un homme absous, il fût permis à leurs sujets de se pourvoir par la voie civile. La demande étoit conforme à la raison & à la coutume des tribunaux vénitiens; la République y donna non seulement son plein consentement; mais voulant donner une nouvelle preuve d'amitié à LL. HH. PP., elle offrit volontairement de rendre aux parties cette voie civile facile & expéditive. Comment peut-on donc assurer que la République a refusé de rendre justice? Contre toute attente, les Hollandois se désistèrent mal à propos; ils envoyèrent un Ministre, qui, sans apporter aucun motif suffisant, renonça à la voie civile qu'ils avoient sollicitée, & oubliant tout égard pour la justice & la convenance, il exigea absolument & de la manière la plus irritante, le paiement entier des deux négocians, sans s'embarrasser de dire ni comment, ni par qui il devoit être fait. Est-il étonnant que des prétentions si étranges & si vagues n'aient point eu d'effet. Ce Ministre partit sans prendre congé. Ce fut alors que la République toujours persuadée qu'un objet aussi misérable ne méritoit

pas de mécontenter les deux nations , remit l'affaire à l'arbitre de S. M. I. , au moyen d'un compromis illimité. Dans le même tems , elle fit part de sa résolution à L. H. P. par un billet ministériel , remis à leur Ministre par son Ambassadeur à Vienne ; afin qu'el'les pussent en prendre une semblable : ce billet resta sans réponse , & la République ignorerait encore les résolutions des Etats Généraux sur cet objet , si S. M. I. ne lui avoit fait communiquer un mémoire original présenté à la Cour par le Ministre Hollandois , dans lequel L. H. P. refusent ouvertement l'arbitre de ce grand Prince. La vérité de ce fait est aussi certaine que l'existence dudit mémoire , en réponse auquel la république a fait passer à S. M. I. l'information la plus convaincante & la plus détaillée , qui est parvenue ensuite à la connoissance des Etats-Généraux. C'est ainsi qu'on réfute le prétendu déni de justice aux Hollandois , supposition pleinement démentie par tout ce qui a été fait à leur égard par la voie criminelle , & parce qu'on a offert de faire par la voie civile. C'est ainsi que tombe d'elle-même l'affertion qu'on a employé tous les moyens possibles pour éclaircir & arranger l'affaire , puisque la voie civile n'a pas été éprouvée ; puisque , contre toute attente , on a refusé la médiation. Après tout ce qu'on vient d'exposer , & qui est prouvé par l'information , il est manifeste que la conduite de la République est ingénue , décente , & dirigée vers la justice , qu'elle a toujours été animée du desir le plus sincere de maintenir la bonne intelligence avec L. H. P. Il ne l'est pas moins que leur conduite , ainsi que le prouve l'inconstance & l'incertitude de leurs résolutions , ne paroît avoir été dictée que par l'avidité de deux marchands , né songeant qu'à leur intérêt particulier. Dans cet

état des choses , tout homme impartial ne verra pas avec indifférence la violence inattendue des dernières résolutions de L. H. P. , ni les diffamations qui ont été répandues , & qui sont également contraires à la vérité , & peu convenables entre Souverains.

Au bruit qui s'étoit répandu du prochain voyage du Pape en France , on avoit joint celui que S. S. avoit fait notifier ministériellement au Sénateur Gozzadini , Ambassadeur de cette ville auprès du S. Siege , qu'elle comptoit partir après Pâques pour Avignon. Mais ce dernier ne se confirme point.

Si MM. de Montgolfier & Charles ont eu les premiers la gloire d'imaginer & de lancer les aérostats , & de faire des voyages , leurs compatriotes n'auront point celle d'être les seuls voyageurs aériens : le 26 Février , on a élevé ici une machine semblable , dans laquelle étoient 3 personnes ; l'auteur qui étoit au nombre des voyageurs est le Chevalier Andreani. Son ballon rempli selon le procédé de MM. Montgolfier , s'est élevé à une hauteur prodigieuse. Cette machine qui coûte plus de 35000 liv. , est très-considerable , puisque 5 hommes doivent s'y élever incessamment.

La Comete récemment découverte est sur le point de disparaître , déjà elle n'est plus visible à l'œil seul ; & avec un télescope , elle ressemble à une étoile de la 7e. grandeur. Le résultat des observations faites le 27 Février , est le suivant. A 7 heures 59 minutes , 23 secondes , tems vrai , son ascension vraie étoit de 353. 36. Sa déclinaison boréale de 16. 30. 30. L'ascension droite décrivait 2 minutes & demie par jour , & la déclinaison augmentoit presque de 27 minutes.

## ANGLETERRE.

*DE LONDRES, le 30 Mars.*

Les principaux bills qu'il étoit important de passer, & que les divisions actuelles avoient suspendus si long-temps, ayant enfin été terminés le 23, le lendemain 24, le Roi est venu leur donner sa sanction, & l'événement auquel on s'attendoit a eu lieu. S. M. a prononcé le discours suivant aux deux Chambres du Parlement réunies dans celle des Pairs.

*Mylords & Messieurs.* « D'après un examen réfléchi de la situation actuelle des affaires & des circonstances extraordinaires qui l'ont produite, je me suis déterminé à mettre fin à cette session du Parlement. Dans une telle situation, je me sens obligé par ce que je dois à la constitution & à ce Pays, de recourir le plutôt possible à l'opinion de mes Peuples, en convoquant un nouveau Parlement. — « Je regarde cette mesure comme le moyen le plus propre à remédier aux maux causés par les malheureuses divisions & querelles qui regnent depuis quelque temps, & j'espère que l'on pourra ensuite procéder avec moins d'interruption & plus d'efficacité aux délibérations sur une infinité d'importantes affaires qui restent à régler. — « Je ne puis avoir d'autre objet que de maintenir les vrais principes de notre constitution libre & heureuse, & d'employer les pouvoirs que je tiens de la loi à la seule fin pour laquelle ils m'ont été donnés, savoir le bien de mes Peuples ».

Alors le Comte de Mansfield, Lord Chef de

Justice de la Cour du Banc du Roi , Orateur de la Chambre des Lords , dit par ordre de S. M.

*Mylords & Messieurs.* C'est la volonté & le plaisir royal de S. M. que ce Parlement soit prorogé au Mardi 6 Avril prochain , pour être alors tenu , & ce Parlement est en conséquence prorogé au Mardi 6 Avril prochain ».

Cette prorogation du Parlement a été suivie de sa dissolution , à laquelle elle pré-  
paroit. La proclamation qui l'ordonne , a paru le 25.

Sans un événement très-extraordinaire , cette proclamation auroit peut être été publiée le même jour ; on peut le regarder comme unique. Tous nos papiers en rendent compte avec plus ou moins de détails : nous nous contenterons de les traduire , & de les présenter ici tels que nous les trouvons.

La nuit du 23 au 24 de ce mois , il a été commis un des vols les plus extraordinaires qui aient été faits dans ce siècle. Quelques brigands sont entrés dans la maison du Lord Chancelier , & ont enlevé le grand Sceau d'Angleterre , la masse & la bourse , avec diverses autres pieces d'argenterie , & environ 40 guinées. Ce vol étrange fit beaucoup de bruit dans la ville ; un événement aussi singulier ne pouvoit arriver dans un moment plus critique que celui de la dissolution du Parlement , où l'on avoit besoin du grand Sceau pour sceller la proclamation ; cela a fait imaginer à quelques personnes qu'il n'avoit pas été fait par des voleurs ordinaires , & on n'a pas manqué de les chercher dans l'un ou l'autre des partis qui divisent la nation ; les Sceaux , la bourse qui

les renferme & la masse, n'étant pas dans le bureau, ni, comme du tems des anciens Chanceliers, qui pour plus de sûreté, les gardoient la nuit dans leur chambre à coucher. Ils étoient dans une piece de derriere dont les fenêtres donnent sur les champs, & à la porte de laquelle il ne se trouve aucun garde de nuit. Le grand Sceau & la masse sont d'argent, & point assez riches pour tenter d'autres hommes que des voleurs politiques. — Cet événement a donné lieu à plusieurs questions curieuses. Peut-on rendre une proclamation sans le grand Sceau ? Non ; mais le Roi, dans son Conseil, ne peut-il pas constituer un Sceau qui sera pendant quelque-tems le grand Sceau d'Angleterre ? Plusieurs Jurisconsultes étoient pour l'affirmative ; mais d'autres prétendoient qu'il falloit qu'il y fut autorisé par un acte du Parlement. Quand Jacques II jeta le grand Sceau dans la Tamise, on se hâta d'en faire un autre. — Une seconde question, qui n'est qu'une plaisanterie, s'éleve. Avons-nous à présent un Chancelier ? L'acte dit que l'action de prendre & d'emporter les Sceaux constitue l'office. Suivant la lettre de la Loi, le vol n'est-il pas cette action ? & le voleur n'est-il pas le Chancelier ? — Lorsqu'on aura fait un nouveau Sceau, il faudra le remettre à celui qui a perdu l'ancien, ne sera-t-il pas obligé de prêter un second serment auquel on joindra la promesse de le mieux garder. — Hier, dit un de nos papiers, le Lord Chancelier se rendit de bonne heure à l'hôtel de Buckingham, pour y anoncer le vol de la nuit, & il se tint sur le champ un Conseil.

Le dernier attentat de la nature de celui-ci, fut fait par le fameux Colonel Blood qui, en 1671, forma l'entreprise hardie d'enlever la couronne de la tour où elle est déposée. Blood alla

avec une femme, qu'il qualifia du nom de son épouse, voir les joyaux du Roi; il avoit pris l'habit ecclésiastique, & s'étant adroitement insinué dans les bonnes grâces de M. Edouard, le gardien, il proposa de marier son neveu à la fille du vieillard, le 9 Mars fut fixé pour leur entrevue. Ce jour il vint avec trois compagnons armés de cannes qui cachèrent des épées, & chacun avec des poignards & des pistolets. Le vieil homme étoit prêt à recevoir ses hôtes, & la fille son prétendu. Deux de ses compagnons entrèrent avec lui; le 3<sup>e</sup>, resta à la porte pour faire le guet. Aussitôt qu'ils furent dans la chambre, où la couronne étoit gardée, & la porte fermée sur eux selon l'usage, ils jetterent un manteau sur la tête du vieillard, & lui fermerent la bouche: assurés qu'il ne pouvoit crier, ils lui dirent qu'ils étoient déterminés à prendre la couronne, le globe & le sceptre; que s'il vouloit y consentir de bonne grace, ils épargneroit sa vie; mais que s'il refusoit, ils ne lui feroient point de quartier. Le vieillard faisant le bruit qu'il pouvoit, ils le frapperent avec un maillet; & comme il se débatoit encore, ils lui donnerent sur la tête neuf ou dix coups de la même arme, & le poigarderent. Le jugeant mort, ils négligerent de lier ses mains derrière son dos, & procédèrent immédiatement à l'objet de leur vol. Parret, un des compagnons, mit le globe dans sa poche; Blood prit la couronne sous son manteau, & le 3<sup>e</sup>. commençoit à plier le sceptre en deux pour le cacher plus facilement, quand le fils de M. Edouard, qui revenoit de Flandres, arriva à l'instant à la porte. Les voleurs surpris se sauverent sans le sceptre, & le vieillard revenu à lui, quoique horriblement blessé, cria au secours. Sa fille accourut, & le voyant dans cet

état, se mit sur les traces des voleurs, en criant qu'ils avoient volé la couronne. Ce cri donna l'alarme. Un garde voulut s'opposer à leur passage sur le pont; un coup de pistolet l'abattit, & ils passèrent. Arrivés auprès de la porte, ils pressèrent leurs chevaux, en criant eux-mêmes: arrêtez ces voleurs. Un Capitaine, nommé Bokman, s'approcha; Blood lui tira un coup de pistolet, le manqua, & fut saisi. Lorsqu'on lui voulut ôter la couronne, il la disputa; forcé de céder à la force, il dit: *C'étoit une belle entreprise, puisqu'elle n'ait pas réussi; il s'agissoit d'une couronne.* La fin de cette affaire est encore plus singulière; il fut examiné par le Roi lui-même, & au lieu d'être condamné au supplice comme il le méritoit, il obtint une pension de 500 liv. sterl. dont il jouit pendant 9 ou 10 ans.

Un vol fait aussi mal-à-propos que celui du grand Sceau n'a pas produit peu de confusion dans le Cabinet; & cela est tout simple, si l'on considère le besoin qu'on en a pour les écrits qui doivent être scellés, & que la dissolution du Parlement rend nécessaires. Cependant on s'est ressouvenu qu'il y avoit un autre Sceau déposé dans la tour; il en a été tiré par ordre du Roi, & les affaires urgentes du Gouvernement n'ont pas souffert d'interruption.

Aussitôt que le Lord Chancelier fut instruit du vol, il manda Sir Sampson-Wright, & tous ses valets furent examinés; deux gardes de nuit ont été mis en prison.

Le grand Sceau ayant été réellement enlevé, ceux qui doutent de l'existence d'un Lord Chancelier, citent ce passage de Blackstone: » L'office de Chancelier ou Garde des Sceaux est maintenant créé chez nous par la simple délivrance du grand Sceau, par le Roi, à la garde de l'homme

auquel il le confie : il devient par là, sans patente ni commission, l'Officier le plus important, & qui a le plus de pouvoir dans le Royaume, & qui a la préférence sur tous les Pairs temporels.

L'ouvrier qui a gravé le dernier Sceau avoit perdu sa fille la nuit précédente ; lorsqu'on s'est adressé à lui pour l'engager à en faire sur-le-champ un nouveau, il a répondu que dans la douleur où il étoit, ce n'étoit pas le temps de lui parler d'affaires, & qu'il falloit lui laisser celui de se remettre du coup qu'il avoit essuyé.

Maintenant on ne s'occupe plus d'un bout de la Grande Bretagne à l'autre, que des nouvelles élections des Candidats ; & les Electeurs se rendent en foule dans les lieux où ils sont intéressés à se trouver. Chaque parti se prépare à intriguer pour se rendre les Elections favorables ; elles ne peuvent manquer d'être très-dispendieuses pour les candidats. On s'attend à de fortes & vives oppositions de tous côtés. Elles seront sur-tout très-vives à Londres & à Westminster : M. Fox doit s'attendre à en trouver beaucoup pour se faire réélire il a déjà adressé le discours suivant aux Electeurs de Westminster.

Les Ministres de S. M. en contradiction avec leurs propres déclarations, bravant le sentiment de la Chambre des Communes, & sans aucun prétexte quelconque, ayant jugé à propos d'exposer la Nation à tous les inconvéniens qui doivent infailliblement accompagner une dissolution du Parlement dans ce moment. — Je vous demande humblement la permission de vous solliciter en-

core une fois , de m'accorder vos suffrages pour représenter cette grande & respectable ville ; assurer au peuple de ce pays , le poids qui lui appartient dans l'équilibre de la constitution , a toujours été le principe de ma conduite politique avec le sentiment intérieur , en toute position , soit dans le Ministère ou non , d'avoir constamment suivi ce système. — Je ne puis que me flatter que vous approuverez encore les principes qui ont fait auprès de vous ma première recommandation , & en deux autres occasions m'ont mérité l'honneur de vos suffrages.

Il n'a pas manqué de paroître des contrediscours , dans lesquels il n'est pas ménagé , & qui peuvent produire contre lui les effets qu'en attendent leurs auteurs. On ajoute que le Lord Hood s'est mis sur les rangs ; & on croit que ce compétiteur pourra bien le faire exclure. Déjà l'on publie des listes des membres qu'on croit devoir composer le nouveau Parlement ; & elles en excluent au moins 150 , qui tenoient le parti de l'opposition dans le dernier.

En dépit des bills contre la corruption , dit un de nos papiers , on ne voit de tous côtés que des agens occupés à acheter des places au Parlement ; leur prix courant sur le marché est de 3000 à 3,500 liv. sterl. : ce taux est assurément fort haut , mais on croit qu'il pourra augmenter encore ; on en juge ainsi par le nombre des candidats qui se présentent ; dans tout genre de commerce , & sur-tout dans celui-ci , car c'en est un malheureusement , on connoît l'effet de la concurrence. On ne compte pas moins de douze aspirans pour la seule ville de Londres , qui n'a

besoin que de quatre représentans. — La constitution a placé dans les mains du conseil du Roi, pendant les vacances du Parlement, le pouvoir de régler les affaires nationales selon l'exigence des cas; elle lui permet d'anticiper en quelque sorte sur les loix futures pour les objets qui demandent des mesures promptes & immédiates. — Tout est en mouvement; les électeurs, que leurs derniers représentans ont traité si légèrement, recommencent à devenir des gens respectables, & reçoivent gravement, assis dans leurs boutiques & chapeau sur la tête, l'hommage des candidats qui aspirent à l'honneur de les représenter. Tous les cabarets sont ouverts; des déluges de vin & de bière, de rum & d'eau-de-vie, semblent arriver sur les tables par des cataractes. Les présens pleuvent de toutes parts sur les femmes des électeurs & sur leurs enfans; & malgré le bill du Lord Mahon & plusieurs autres aussi essentiels, la pureté du Parlement futur est déjà attaquée dans ses germes, & les membres qui doivent représenter le peuple ne différeront de ceux qui l'ont représenté, qu'en ce qu'ils ne seront pas tous individuellement les mêmes; mais ils arriveront à la tribune aux harangues par le même chemin & de la même manière.

Au milieu des adresses qui se sont multipliées de tous les endroits du royaume pour remercier le Roi d'avoir renvoyé ses anciens Ministres, il arrive de temps en temps quelques réclamations. Les partisans de M. Fox n'ont point manqué de donner la plus grande publicité à la protestation suivante contre l'adresse présentée au nom du Comté de

Buckingham : elle a, disent-ils, été signée par une quantité considérable de Nobles, Citoyens, Ecclésiastiques & Francs-tenanciers de ce comté.

Nous sommes d'avis différent, 1°. parce que nous ne concevons pas que les derniers Ministres de S. M. aient perdu, comme on le dit dans cette adresse, ni mérité de perdre en rien la confiance publique, & qu'il est dans le fait très-faux qu'il y ait aucune apparence quelconque qu'ils ne la possédoient pas pleinement avant l'avis donné à S. M. pour les renvoyer d'une manière inconstitutionnelle, & sur des motifs dangereux, qui ne l'étoient pas moins; 2°. parce que les efforts & les imputations de toute espèce pour diffamer lesdits Ministres, n'ont pas cessé depuis ce temps, & qu'ils ont été de concert avec les attaques contre l'autorité & la dignité de la Chambre des Communes; 3°. parce que l'adresse avoue & justifie le renvoi des Officiers publics de l'Etat, à cause de leurs vœux donnés à des bills pendans aux deux Chambres du Parlement, ce qui est contraire à la liberté, subversif des droits essentiels, connus & hors de doute des deux branches de législation; 4°. parce que l'adresse, en offrant de soutenir les prérogatives de S. M., suppose qu'il y a eu des tentatives pour violer cette prérogative, sans quoi l'offre eût été illusoire; si elle suppose cela, elle suppose ce que nous sommes convaincus qui n'est pas vrai, & que c'est une réflexion dangereuse & sans fondement contre les procédés de la Chambre des Communes. — Nous nous opposons aussi au vœu de remerciement pour M. Pitt, parce que nous ne pensons pas que sa conduite, soit dans la manière dont il est monté à la place qu'il occupe, soit

dans celle qu'il a tenue avec la Chambre des Communes, mérite des remerciemens de la part du peuple. Nous sommes persuadés que la liberté des sujets, la prospérité & l'honneur de la nation dépendent & ont toujours dépendu des égards qu'a eu & qu'aura la Couronne pour les conseils salutaires de la Chambre des Communes. Nous désirons que les membres pour ce comté persévèrent dans l'heureuse carrière qu'ils ont suivie jusqu'ici, qu'ils maintiennent avec fermeté l'autorité & la dignité de la Chambre qui représente le peuple, & qu'on ne peut affoiblir sans exposer les libertés de la G. B.

Avant l'arrivée du Roi à la Chambre haute, le 24 de ce mois, il y avoit eu peu d'affaires dans celle des Communes; le Général Smith y établit que la Compagnie des Indes devoit aux sujets du Nabab d'Arcate environ 3 millions sterl. qui font presque la somme entière de leurs fonds; il pressa le Ministère de prendre quelques mesures pour faire satisfaire à ces obligations: mais le temps a manqué pour appuyer cette demande; & à l'ouverture du nouveau Parlement, il y aura bien d'autres objets à faire passer avant celui-là.

Le colonel Flood, écrit-on de Dublin, a fait au Parlement une nouvelle motion en faveur de la réforme parlementaire, & dont le principal objet est d'obtenir une représentation plus égale pour le peuple. Le Lord Avocat a déclaré qu'il y donneroit volontiers sa voix aujourd'hui, parce que la motion se faisoit d'une manière décente, & ne se présentoit point soutenue par des hommes armés. — On assure que sir Edouard  
Newenham

Newenham a annoncé à la Chambre qu'il voterait incessamment un service d'argent complet, pour l'usage des Vice-Rois, avec cette clause, que ce Service resteroit au château; qu'il appartiendroit à la place, & non à la personne, que toutes celles qui rempliroient la place, en useroient successivement. Ce parti, ajoutoit-il, sera moins à charge à la Nation, qui donne régulièrement une vaisselle à chaque Vice-Roi qui vient la gouverner, & qui ne manque pas de l'emporter, en se retirant. Depuis peu de mois, ajouta-t-il, il n'en a pas moins coûté de 25000 liv. sterl. à l'Irlande pour cet objet seul.

Nos papiers présentent la liste suivante des vaisseaux qui, sous les ordres du commodore King, arriverent le 10 Décembre dernier, au Cap de Bonne-Espérance.

|              | Morts dans le                                 |     |     |     |    |
|--------------|---|-----|-----|-----|----|
|              | Canons, Complet, Effectifs, Malades, passage. |     |     |     |    |
| Cumberland , | 74  | 750 | 620 | 165 | 29 |
| Hero ,       | 74  | 750 | 667 | 124 | 37 |
| Monarque ,   | 70  | 720 | 586 | 231 | 82 |
| Europe ,     | 64  | 650 | 547 | 116 | 43 |
| Africa ,     | 64  | 650 | 523 | 94  | 31 |
| Exeter ,     | 64  | 670 | 560 | 129 | 42 |
| Sceptre ,    | 64  | 650 | 552 | 103 | 24 |
| San-Carlos , | 50  | 520 | 463 | 96  | 21 |
| Nayade ,     | 32  | 240 | 170 | 31  | 7  |

Les détails joints à ces listes, portent que plusieurs hommes quoi qu'ils ne fussent pas entre les mains des Chirurgiens, étoient hors d'état de servir, plusieurs vaisseaux avoient eu 40 à 60 hommes blessés dans la dernière action avec le Commandeur de Suffren, ainsi cette partie de l'escadre d'Asie a plus souffert qu'aucune de la dernière guerre.

Les nouvelles des Isles nous ont apporté la nouvelle de la restitution réciproque de ceiles qui avoient été conquises pendant la dernière guerre.

Les François , écrit-on d'Antigues , ont enfin évacué l'isle de S. Eustache , & les Hollandois seuls se trouvent dans cet établissement ; mais son commerce est bien peu de chose ; les Danois l'ont attiré presque tout entier dans l'isle de S. Thomas ; & on ne peut dire encore si la constance des Hollandois , leur industrie & leur économie , les mettront en état de rétablir le marché de S. Eustache comme il étoit précédemment ; ils se proposent de fortifier cette isle , pour la mettre en état de ne pas craindre une invasion , & de résister à des forces supérieures ; Selon les devis que l'on a fait , ces nouveaux ouvrages couteront 200, 000 liv. sterl. , à cause du prix auquel sont portés les matériaux dans ces contrées.

En attendant que les élections soient plus avancées , qu'on puisse se faire une idée de la tournure qu'elles auront prise , & que le nouveau Parlement soit assemblé , les affaires publiques offriront peu de détails à la curiosité , mais les affaires particulieres offriront quelquefois de quoi remplir ce vuide , & nous placerons iciles deux articles suivans.

On a jugé dernièrement à Aylesbury une Cause importante ; une personne formant des prétentions sur une possession , de 2000 liv. sterl. de revenu , laissée , il y a 12 ans , à M. Lowndes , par Jacques-Thomas Selby , dans le cas , où après avertissement public , son héritier naturel ne se présenteroit pas. Celui qui réclamoit cette succession , est le 6e qui s'est présenté depuis 12 ans , & il a été

encore éconduit, parce qu'il n'avoit aucun titre.

Il a été jugé à Bedford une autre Cause moins importante sans doute, mais très-singulière. Il y a 40 ans qu'un Fermier vendit 14 vaches & un saureau à un voisin, à la condition par lui de les payer seulement le jour qu'il se marieroit; l'acheteur s'étant marié, il y a quelque mois, les Exécuteurs testamentaires du vendeur qui est mort, ont réclamé le paiement; sur le refus de l'acheteur, ils l'ont cité en justice, & il a été condamné, comme on s'y attendoit, à payer la dette, les frais & les intérêts, à compter du jour de son mariage, époque où son marché a été complet.

## FRANCE.

*DE VERSAILLES, le 6 Avril.*

Le Prince de Montbazon, Lieutenant-Général des armées navales, prêta le 28 du mois dernier, serment entre les mains du Roi, pour la place de Vice-Amiral, vacante par la mort du comte de la Rochefoucault-Coufages. Le 30, le Prince de Nassau-Saarbruck fut présenté à L. M. & à la Famille Royale, avec les formalités accoutumées, conduit par M. de la Live de la Briche, introducteur des Ambassadeurs; M. de Sequeville, Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambassadeurs, précédoit.

Le 29, l'Abbé Roi, Censeur-Royal de la Société académique d'émulation des Arts & Belles-Lettres de Liège, de l'Académie de Rome, eut l'honneur de présenter au Roi & à la Famille Royale, l'*Ami des Vieillards*, faisant la première partie de

la Collection des Moralistes modernes (1):

DE PARIS, le 6 Avril.

M. le Commandeur de Suffren est arrivé samedi dernier ; il s'est rendu à Versailles, & le Roi voulant lui donner des marques distinguées de sa satisfaction, & proportionnées aux services qu'il lui a rendus, l'a désigné pour être Chevalier de ses Ordres, a créé en sa faveur une 4<sup>e</sup>. Place de vice-Amiral, lui a accordé les entrées de sa Chambre, & a daigné lui annoncer lui-même ces différentes grâces, en y ajoutant les éloges les plus flatteurs sur sa conduite & ses différens succès.

» Depuis le 3 de ce mois, lit on dans une Lettre de Vannes, en date du 8 Mars, les bâtimens de commerce, l'*Iris*, le *Casimir* & le *Pacificateur*, sont arrivés à l'Orient, venant des isles de France & de Bourbon. On en attend encore d'autres.

(1) Cet ouvrage intéressant, dont une question proposée il y a quelques années par l'Académie de Monnauban a donné l'idée, qui s'est étendue ensuite, se vend à Paris, chez l'auteur, rue Guenegaud, Bastien, Lami, Belin, Guillot & Pichard, libraires. On ne peut que désirer les autres ouvrages, qui doivent composer la collection qu'il annonce. Il en prépare un qui sera d'un plus grand intérêt encore ; il aura pour titre le MENTOR UNIVERSEL. On y développera les meilleurs principes & la meilleure méthode pour l'éducation, tous les préceptes, toutes les instructions & toutes les connoissances propres à tous les états, & dans tous les genres, depuis le premier âge, jusqu'à celui où les jeunes gens, livrés à eux-mêmes, devenus membres de la société, peuvent se diriger seuls, & se perfectionner dans les sciences. Il sera composé de 12 vol. in-18. par an, comme l'*ami des enfans*. Le prix de la souscription est de 13 liv. 4 sols pour Paris, est de 16 l. 5 sols pour la Province, franc de port. On souscrit chez M. l'Abbé Roy, rue Guenegaud, & chez les principaux Libraires du Royaume.

M. le Bailli de Suffren doit être actuellement à Toulon, étant parti du Cap de Bonne-Espérance avec la *Cléopâtre* arrivée à Brest dans les premiers jours de la semaine dernière. S'il faut en croire des bruits qui n'ont peut-être aucun fondement, on rapporte que 12, tant vaisseaux que bâtimens de guerre anglois avoient relâché précédemment au Cap, & que leur Commandant a voulu forcer le Gouverneur de cette colonie de recevoir ses malades dans ses hôpitaux. Celui-ci ayant vu qu'il n'y avoit pas de place, & que ces hôpitaux étoient réservés pour le chantier, on prétend que l'Anglois menaça de fermer le port. Vous êtes le maître de faire ce que vous voudrez, répondit le Gouverneur, mais j'attends un homme qui a la clef du port, & qui saura l'ouvrir. Ce bruit vague ne paroît qu'un conte. Les lettres d'Angleterre annoncent que le Commodore King, qui est arrivé au Cap avec sa division, y a trouvé dans l'humanité des François & des Hollandois réunis tous les secours dont il avoit besoin.

L'appartement qu'on prépare à la Reine, dans le château des Thuilleries, sera prêt pour l'été prochain. Le Concert spirituel est obligé de déménager; la salle où il se donnoit, sera celle des Gardes; il passera, dit-on, dans la salle des Machines, que l'Opéra & la Comédie Française ont occupées successivement.

Les variations de froid & de chaud que nous éprouvons depuis 15 jours, ont causé beaucoup de fluxions de poitrine. Nous avons vu le thermometre, de 9 & de 11 degrés au-dessus de 0, descendre pendant la nuit, à 3 & à 4 degrés au-dessous de la glace.

L'histoire de la Physique n'offre point d'exemple d'une exhumation semblable à celle qui a eu lieu à Dunkerque dans le cours de l'année dernière. L'exposé des moyens employés dans cette circonstance, a été regardé par toutes les Compagnies savantes de l'Europe, comme devant intéresser l'humanité entière. Plusieurs Souverains en ont ordonné la traduction, & récemment les Etats de Bourgogne ont arrêté qu'il seroit réimprimé & distribué dans la Province. Ce sont ces considérations qui ont déterminé M. le Contrôleur-Général à ordonner la même publicité pour la suite du Journal de M. Hecquet, que viennent d'adresser à ce Ministre MM. Laborie, Parmentier & Cadet de Vaux, Commissaires nommés dans cette partie. Cette suite paroîtra d'autant plus intéressante, qu'elle offre, dans la continuation du travail, le même succès, quoique dans des circonstances infiniment plus défavorables. En effet, ce travail s'est exécuté dans la saison que la nature du sol & la constitution atmosphérique de Dunkerque rendent la plus critique pour ses habitans : cependant la liste des morts, comparée avec celle des années précédentes, a été moins considérable ; ce qui prouve que le succès couronnera toujours de semblables exhumations, quand on aura recours aux moyens employés dans celle-ci. La ville de Dunkerque a vu s'exécuter, sans accidens, une exhumation de plus de 1600 cadavres, sans y comprendre les enfans. Il y a plus ; on a supprimé de son sein un foyer d'infection, & le Sanctuaire de la Religion cesse d'être le tombeau des vivans. Les fideles, appelés dès le matin par leur dévotion, au moment où les portes du temple s'ouvrent, ne seront plus exposés, comme par le passé, à en sortir précipitamment, surpris de foiblesses, affectés de maux

de cœur, qu'occasionnoient les émanations cadavereuses élevées & condensées pendant la nuit & souvent même ces émanations, devenues plus actives par l'ouverture d'une fosse ou d'un caveau, ont communiqué leurs dangereux effets hors de l'enceinte de l'Eglise, occasionné ou aggravé les épidémies. Dans le nombre des observations qui sont à la suite du Journal, M. Hecquet cite un fait assez singulier, celui de l'ouverture d'un caveau fermé depuis 1637, & dans lequel on a trouvé un cercueil sur lequel étoient posées trois couronnes de lauriers, dont la couleur & l'odeur s'étoient parfaitement conservées. Si les Commissaires, MM. Laborie, Parmentier & Calet de Vaux, ont droit de partager avec M. Hecquet l'honneur du succès de cette entreprise, ce Citoyen respectable doit seul jouir du mérite de l'exécution à laquelle il a présidé avec un zèle rare & une intelligence qui lui acquièrent des droits puissans à la reconnaissance publique.

Nous recevons de Quimper la relation suivante qui ne peut que piquer la curiosité de nos lecteurs.

Je viens, M., d'être, avec plusieurs de mes compatriotes, témoin d'un phénomène bien digne de l'attention des Physiciens naturalistes. C'est vraisemblablement un effet du terrible hiver de cette année, & dont les contrées du nord ont dû, encore bien plus que les nôtres, éprouver les rigueurs. J'aime à croire, M., que vous ne serez point fâché de consigner ce fait dans votre Journal. Les poissons dont je vais avoir l'honneur de vous parler se voient encore, en grande partie, sur le sable, à la côte occidentale, & à un quart de lieue d'Audierne, petit

port de mer en Basse-Bretagne. Ils sont échoués dans une anse désignée, sur la Carte de Bretagne, sous le nom de *Cap Estain*. Samedi, 13 de ce mois, on trouva dans cette anse, à sec sur le sable, beaucoup de petits poissons que les gens du quartier enleverent. Il entra aussi, ce même jour, dans le port d'Audierne, plusieurs marsouins dont le nombre étonna. On verra bien-tôt que ces poissons fuyoient des ennemis terribles. Enfin, on aperçut un bâtiment d'une médiocre grandeur, sortant du *Rat*, & dont les manœuvres incertaines, & alors inexplicables, ont été depuis attribuées à la crainte que put lui inspirer cette armée de monstres. — Le Dimanche 14, environ les 6 heures du matin, la mer étant fort grosse, & les vents soufflant du sud-ouest avec violence, des mugissemens extraordinaires partis du *Cap-Estain*, porterent la terreur dans des villages à plus de trois quarts de lieue dans les terres. Deux hommes qui cotoyoient le rivage pour se rendre à une Chapelle voisine, connue dans le pays sous le nom de *S. Hugen*, furent effrayés & arrêtés par ces cris. Bientôt ils aperçurent un peu au large, des animaux énormes qui s'agitoient violemment dans la mer. Les monstres, roulés par les vagues, approchent du rivage en faisant un bruit épouvantable avec leurs queues dont ils battent les flots, & avec leurs narines ou *évents* dont ils rejettent l'eau écumante. A la vue des premiers qui arrivent sur le sable, nos deux spectateurs sont tentés de fuir; (ils n'étoient rien moins que d'intrepides Hypolites) mais ils sont tout glacés d'effroi lorsqu'à ces premiers ils en voient succéder une multitude d'autres dont leur imagination épouvantée augmenta encore, sans doute, à leurs yeux, & le nombre & la grandeur. — Quand la terreur & la

mer permirent d'approcher de ces poissons, l'on en compta trente-un de différentes longueurs. L'avis en fut donné le lendemain à Mrs les Juges de l'Amirauté de Quimper, distant de cette côte d'environ huit lieues. J'en fus aussi informé presque aussitôt ; & d'après les dimensions que l'on supposoit à ces poissons, je jugeai que l'on se trompoit sur leur nom : on les annonçoit pour des *souffleurs*. Le lendemain, Mardi 15, je les vis dès le matin. Je reconnus sans peine, que c'étoient, non des souffleurs, mais bien des *cachalots* ou de petites baleines. Tous ceux qui les ont vus après moi ont paru les ranger dans la même classe. Ces animaux présentoient le spectacle le plus imposant. Figurez-vous, M., 31 poissons, dont le moindre a 34 pieds de long, rapprochés dans un très petit espace, & tous placés d'une manière assez pittoresque. Que l'illustre M. de Buffon, ou quelques-uns de ses savans Coopérateurs n'ont-ils pu être témoins de ce spectacle ! quelle occasion, unique peut-être, d'étudier un animal peu connu, & de répandre un nouveau jour sur une partie si intéressante de l'Histoire Naturelle ! Tous ces poissons ont vécu, sur le sable, au moins 24 heures. Ils l'eussent peut-être fait davantage s'ils n'avoient été exténués par la faim & épuisés par les efforts qu'ils avoient faits contre les vagues. L'on me dit qu'un d'eux n'étoit mort que le Mardi matin, peu avant mon arrivée. Le Lundi soir, une trentaine d'hommes, le croyant sans vie, se mirent dessus, vraisemblablement pour lui ôter la peau. Un des spectateurs, soupçonnant que l'animal n'étoit point encore mort, lui donna malicieusement, un coup de hache sur la queue. Le poisson, réveillé par la douleur, fait un mouvement de convulsion épouvantable, jette les hommes qui

étoient sur son dos , les uns dans la mer , les autres dans le sable , atteint de sa queue quelques personnes qui en étoient près , & qui vont , en pirouettant , tomber à cinq ou six pas de là. Heureusement cependant personne ne fut grièvement blessé. Ces cachalots sont presque tous femelles ; deux ont mis bas sur le rivage , ce qui a été de leur part , précédé par des explosions très-bruyantes. L'une a donné deux petits , l'autre un seul. L'on dit avoir vu ces petits vivans. On ajoute , que deux se sont élancés d'eux-mêmes dans la mer. Moi , je présume qu'ils ont été enlevés par les vagues. Celui qui reste est très bien conformé , seulement il n'a point de dents , il est long d'environ dix pieds. Quelques autres de ces poissons ont produit des explosions également effrayantes ; ils n'ont point donné de petits ; mais il s'est formé à leurs ventres de larges ouvertures par lesquelles on a vu sortir , immédiatement après , leurs intestins. Conjointement avec M. Mesmeur , Lieutenant-Général de l'Amirauté , lequel , dans un âge où la plupart des hommes ne connoissent que l'attrait du plaisir , semble n'avoir que le goût des sciences & des arts qu'il cultive avec succès , j'ai mesuré plusieurs de ces poissons. Il n'en est point , comme je l'ai déjà dit , qui n'ait plus de 34 pieds de longueur ; il en est un qui en a environ 44. Voici les dimensions & proportions de ce dernier , aussi exactes que l'état de cet animal , déjà enfoncé dans le sable , a permis de les prendre. La queue de ce cachalot , longue de 6 pieds 9 pouces , est composée de deux pièces ou pelettes , épaisses d'environ deux pouces , & qui s'étendent , chacune de son côté , de 7 pieds , ce qui donne à toute la queue une largeur de 10 pieds. De la naissance de la queue au bout du muffle , il y a 37 pieds 7

pouces. Les yeux , placés sur le derrière de la tête , un peu de côté , & très-petits pour un si gros animal , paroissent environnés , à une distance circulaire d'environ 3 pouces , d'une matière que l'on prendroit pour une sorte de poil fin & ras : ils sont à 8 pieds 6 pouces de l'extrémité du muffle. Vers le sommet du muffle , un peu à gauche , est une ouverture ou un *évent* , d'environ 6 pouces , par lequel l'animal jette de l'eau à une très-grande distance. La gueule , surmontée d'une tête très volumineuse , ne s'étend point jusqu'à l'extrémité antérieure du muffle , elle s'allonge d'environ 6 pieds ; l'intérieur en est occupé par une masse de chair fort épaisse qui nous a paru être la langue de l'animal. Cette masse a semblé tomber dès les premiers jours en putréfaction , & a eu bientôt beaucoup diminué de volume. La mâchoire inférieure est seule garnie de dents , grosses , à la base , d'environ un pouce , & , dans la plupart de ces animaux , recourbées à mesure qu'elles avancent vers le fond de la gueule. Ces dents sont placées sur les deux côtés de la mâchoire : le nombre en varie dans les différens individus. J'en ai vu un qui en avoit jusqu'à 60 ; le nombre le plus ordinaire m'en a paru de 48 à 50. La mâchoire supérieure n'a , dans la plupart des individus , que des alvéoles correspondantes aux dents placées dans la mâchoire inférieure. Dans quelques uns cependant , la mâchoire supérieure a aussi des dents , mais très-petites , blanches , applaties , & qui débordent sur la chair d'environ une ligne. La tête est aplatie par les côtés ; sa plus grande largeur , qui est au sommet , se réduit , dans le bas , à celle de la mâchoire inférieure , qui , dans l'animal dont il s'agit , n'a guere que 8 pouces vers le fond , & 4 à l'extrémité de la gueule. Le pois-

son a, à 10 pieds de son extrémité antérieure, deux nageoires, une de chaque côté, longue de 3 pieds, & épaisse de 3 pouces. La circonférence de l'animal, dans l'endroit où il est le plus volumineux, paroît de 34 pieds 8 pouces. En ce point, les cachalots que nous avons examinés, diffèrent beaucoup de celui dont l'*Encyclopédie méthodique* nous donne une description. Une chose qu'il me seroit difficile de vous rendre, c'est l'impression que m'a faite le spectacle de ces 31 gros poissons rassemblés dans un espace long, tout-au-plus, de 100 pas, & large de 40. Ce rapprochement peut-être, les fait paroître & moins longs & moins gros. Ce n'est qu'en les mesurant soi-même qu'on peut avoir une vraie idée de leurs dimensions; ce qui me porte à croire que des animaux de ce genre vus à la mer, on ne peut avoir qu'une notion très-imparfaite. La peau du poisson est dure, noire sur le dos, d'une couleur un peu plus claire sous le ventre. La première pellicule s'enlève très-facilement, se sèche assez vite, & offre à la vue une espèce de taffetas qui, pour les yeux & le nez, n'a rien de désagréable. La graisse ou le lard du poisson, immédiatement au-dessous de la peau, a, sur le dos, de 4 à 5 pouces d'épaisseur, & un pouce de moins sous le ventre. La chair en est rougeâtre, assez semblable à celle du porc. A la queue elle est rayée de gras & de maigre, comme le meilleur lard que l'on appelle dans ce pays-ci, *petit-salé*. Quelques personnes de la côte en ont mangé, & l'ont trouvée assez bonne, d'autres ont recueilli de la graisse répandue sur le sable, & en ont fait, à ce qu'on m'a assuré, de fort belles bougies. Cette graisse m'a paru affriander extraordinairement un chien sur lequel j'ai, à cet égard, fait une expérience qui m'a amusé & même surpris. Le sang

de ces poissons paroît fort abondant , très-chaud , & peu miscible à l'eau ; il couloit des différens endroits des cadavres , comme l'eau d'un robinet de fontaine ; & la mer , pendant les cinq heures que je fus sur ses rivages , parut ne jeter sur le sable que des flots de sang. Une chose assez digne de remarque , c'est que tous ces poissons paroissent être femelles ; ce qui a fait croire à quelques observateurs qu'ils ne se sont ainsi échoués que pour se soustraire à la poursuite des mâles qui , disent-ils , s'attachoient aux meres dans l'intention de dévorer leurs petits. Cette opinion cependant ne me paroît pas bien fondée. Mon avis & mes conjectures à cet égard , tiendroient ici trop de place , & je m'apperçois que cette lettre n'est déjà que trop longue. L'on exploite dans ce moment ces énormes cadavres. Je ne puis , à mon bien grand regret , en suivre la dissection intérieure , je me procurerai néanmoins sur cet objet le plus de lumières qu'il me sera possible , & peut être , de concert avec quelques-uns de mes compatriotes , en formerai - je un mémoire assez intéressant. Je suis , &c. *Signé* , LE Coz , Principal du Collège de Quimper.

M. l'Abbé de Fontenay , qui a présenté dans son Journal plusieurs détails intéressans sur la population , que nous avons fait passer dans celui-ci , vient de donner l'observation suivante , qui ne sauroit avoir trop de publicité.

« Pour répondre à des questions qui nous ont été faites , nous allons donner ici quelques idées précises sur la différence de la population dans les divers lieux habités. D'après des recherches exactes faites par des personnes très-versées dans

cette matiere, il meurt, année commune, dans les grandes villes, telles que Paris & Londres, un homme sur 30. Cette proportion est moindre dans les villes, à mesure qu'elles ont moins d'étendue; en sorte que dans les bourgs, toutes choses d'ailleurs égales, il ne meurt qu'un homme sur 37, & dans les campagnes il n'en meurt pas un sur 40. On voit par-là que l'air des campagnes est infiniment plus propre à prolonger la vie que celui des villes. Quelle erreur n'est-ce donc pas de leur préférer le séjour de celles ci, où les hommes entassés pêle-mêle s'infectent réciproquement, & où des passions exaltées, des chagrins cuisans, détruisent la santé & affligent la durée des jours.

Un papier public annonce ainsi un moyen propre à détruire les charançons : on connoît les ravages que font souvent ces insectes; & si le moyen de s'en délivrer est sûr, on ne sauroit trop le répandre.

Un fermier, dont les greniers fourmilloient de charançons, s'étant avisé par hasard de couvrir ses tas de bled de quelques branches de surau, fut agréablement surpris le lendemain de n'y découvrir aucun de ces insectes; ce remede, aussi simple qu'efficace, les ayant fait entièrement disparaître, sans qu'on en vit même la moindre trace sur les murailles d'alentour. Après avoir continué ses expériences pendant 3 ans, il croit avoir suffisamment constaté l'utilité de sa découverte pour ne pas craindre de la communiquer au public.

Le même papier nous offre le remede suivant contre la maladie des bestiaux qui urinent le sang. Une recette utile, dont l'essai peut être tenté, & avoir du succès, doit trouver une place ici.

C'est pendant l'été que les bestiaux sont le

plus communément attaqués de cette maladie, lorsqu'ils sont dans les pâturages. Aussitôt que l'on s'aperçoit que quelque animal en est attaqué, il faut lui faire quitter les champs, & le ramener à l'étable. On fait ensuite dissoudre une poignée d'amidon blanc dans de l'eau de puits bien claire; on la délaye assez bien pour que l'on puisse la faire avaler sans peine à l'animal, ensuite on lui donne à manger à sec sans le faire boire, & l'urine de sang passe en 24 heures.

On mande de Lille en Flandres, que la nuit du 20 au 21 du mois dernier, le feu a pris à 3 heures du matin, à la première Fabrique de Filterie de la ville, & l'a réduite en cendres, avec tout ce qu'elle contenoit; elle occupoit 150 ouvriers, que cet événement réduit à la plus extrême misère. Les soins de la Police ont heureusement préservé les édifices voisins. On remarque qu'il y a 6 ans, qu'à pareil jour & à la même heure, un incendie consuma plusieurs maisons sur la petite place.

L'Observatoire que le Grand-Maître de Malte vient d'établir dans son Palais, sous la direction du Chevalier d'Angos, commence à devenir utile. Cet Astronome y a découvert, le 22 Janvier, une comète près la queue de la baleine; & il est le premier qui l'ait aperçue, parce que cette comète venant de la partie méridionale du ciel, il étoit à portée de la voir avant nous: peut-être même eût-il été le seul, si le ciel ne se fût éclairci pour nous dans un temps où l'on n'avoit pas droit de l'espérer. Au reste, l'isle de Malte s'est ressentie de la rigueur des saisons, & le Chevalier d'Angos n'a eu que vingt

trois jours de beau temps dans l'espace de cinq mois. Les brouillards, les pluies, les vents violens se sont partagés l'automne & l'hiver; mais ce sont des circonstances rares pour cette île, & bientôt l'Astronome en sera dédommagé par une abondante moisson d'observations importantes, sur-tout lorsqu'il aura obtenu le grand quart-de-cercle qu'il espere de la protection du Grand-Maitre.

Le 4 de ce mois, l'Académie royale des Sciences & belles - Lettres de Caen, a tenu une assemblée publique dans la grande Salle de l'Hôtel de ville. Le sieur Ballias de Laubarede, Commissaire des guerres, a ouvert la séance par un discours sur la paix, dans lequel il a développé les avantages qu'elle a procurés à la nation; l'assemblée qui étoit nombreuse & brillante a manifesté par des applaudissemens réitérés sa satisfaction, elle a sur-tout entendu avec le plus grand plaisir l'éloge de l'auguste Monarque qui gouverne la France avec grandeur & sagesse, & celui des Ministres qui le fécondent si habilement dans les différentes branches de l'Administration qui leur sont confiées, ce discours a été suivi de la lecture d'un mémoire sur les corvées par le sieur de la Berardiére, Professeur en droit François de l'Université.

Le sieur Dubost, Sergent en charge des Gardes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, enclos du Temple, & à Versailles dans la Galerie de la Reine, a établi deux nouveaux bureaux, à Rouen, rue Saint - Lo, chez le sieur Gaillier, Marchand Mercier, & à Saintes en Saintonges, chez le sieur Gaillard, Marchand Bijoutier, où l'on peut se procurer sa pommade de Ninon pour effacer les taches de rousseur, ainsi que les rides, blan-

chir la peau & la nourrir ; sa pommade du soir pour ôter le rouge & rafraîchir la peau ; rouge superfin tiré du règne végétal ; l'inférieur ; eau de Cologne supérieure ; essence, dite beauté, pour la barbe & les mains, qui se trouve également à Grenoble, chez Madame Durand, tels que l'Auteur les expédie : quant aux autres articles, on ne peut se les procurer que chez l'Auteur, ainsi que la véritable écorce d'orme pyramidal, qu'il va cueillir lui-même à 12 & 20 lieues de Paris.

Lettres-Patentes sur Arrêt, données à Versailles le 19 Juin 1783, registrées au Parlement le 3 Février suivant, en faveur des sieurs Oberkampf & Sarasin de Marais, Entrepreneurs-Propriétaires de la Manufacture de Toiles Peintes établie à Jouy, près Versailles, sur la riviere des Gobelins. — Par ces Lettres, S. M. érige ladite Manufacture en MANUFACTURE ROYALE, permet aux Entrepreneurs de faire mention de ce titre sur les deux chefs de chaque piece de toile, de les faire, ainsi marquées, librement circuler dans tout le Royaume, & exporter à l'Etranger, sans être tenus de les présenter dans aucun bureau de visite & de marque, à l'effet d'être revêtues de celles prescrites par les réglemens ; accorde en outre, S. M., exemption de milice, de logement de gens de guerre, & de taille personnelle, tant pour les Entrepreneurs que pour le Directeur, & quatre des principaux Ouvriers de ladite Manufacture ; &c.

Les Numéros fortis au Tirage de la Loterie Royale de France, sont : 6, 64, 22, 23, & 88.

N. B. Dans le numéro dernier, en transcrivant la lettre de M. de Cran, Maire de Com-

piegné, on a mal mis le nom de l'Officier également distingué par son rang, son courage & son humanité, dont on raconte l'action intéressante; c'est M. le Chevalier de *Lancry* qu'il faut lire, & non de *Launay*.

*DE BRUXELLES, le 6 Avril.*

L'Ambassadeur de Maroc auprès des États-Généraux ayant terminé sa mission, se dispose à retourner auprès du Roi son maître; les ordres ont été expédiés au commandant du vaisseau de guerre l'*Amiral de Vries*, qui est à la rade de Ramekens, de se préparer à recevoir cet Ambassadeur, & à le transporter à Tanager.

Les mêmes lettres de Hollande portent que le Contre-Amiral Kinsbergen mettra à la voile dans le courant de ce mois, avec une escadre de 10 vaisseaux de différentes grandeurs, pour aller remplacer le vice-Amiral Reynst dans la Méditerranée. L'escadre de ce dernier est en partie hors d'état de servir. Elle a prodigieusement souffert par les dernières tempêtes; on peut en juger par la lettre suivante, écrite par le premier Lieutenant du vaisseau le *Nord-Hollande* à ses parens; elle est du 23 Février, entre le Cap Negro, & le Cap Moro, sur la côte de Corse.

Nous étions partis de Malaga pour Toulon, lorsque dans le Golfe de Narbonne notre Escadre fut surprise par une tempête dont on n'a point d'exemple. Nous fûmes si rapidement assaillis par

les lames & les coups de vent, que nous n'eûmes le temps d'amener aucune voile, ni de préparer aucune manœuvre, non plus que les autres vaisseaux qui se trouvoient près de nous. Le navire s'enfonçoit à vue d'œil : nous jettâmes 11 pieces de canon à la mer, ce qui l'alléga un peu ; mais quelques heures après il y avoit à fond 8 à 9 pieds d'eau. Dans cette fâcheuse circonstance, nous vîmes s'engloutir un de nos vaisseaux, suivant toute apparence, le *Drenthe*, Capitaine *Smiffaert*. Nous ne pûmes que donner des larmes à sa perte, craignant à tout moment le même sort pour nous. Nos mâts consentirent les uns après les autres, les pompes se trouverent bientôt hors d'état de servir, & nous nous vîmes obligés de laisser flotter au gré des vagues le bâtiment dénué de toutes ses voilures, attendant à chaque instant un trépas qui paroissoit inévitable. Cependant nous ne perdîmes point courage, & toute la nuit, malgré la violence de la tempête, nous ne cessâmes de puiser l'eau avec des seaux. A la pointe du jour nous apperçûmes deux navires : nous tirâmes plusieurs coups de détresse. L'un des deux étoit le vaisseau de l'Amiral *Reynst*, l'autre la frégate la *Médée*, qui reçut ordre sur le champ de nous prendre à la remorque. Nous nous crûmes sauvés, quoique notre navire fit toujours beaucoup d'eau. Attachés à la *Médée*, nous faisons ensemble tous nos efforts pour gagner un port quelconque : mais nous devions essuyer d'autres malheurs. Une nouvelle tempête s'éleva plus terrible encore que la première. La frégate fut obligée de couper la corde, & nous nous vîmes une seconde fois flottans & ballotés sur les flots, sans autre perspective qu'une mort prochaine. Deux jours entiers se passerent dans cet état ; le troisième, le temps s'étant un peu calmé, nous

revîmes la frégate qui nous reprit à la remorque : mais cela ne dura que quelques heures. Un coup de vent impétueux nous sépara pour toujours, & il ne nous resta plus d'espoir que dans un dernier redoublement de courage. Nous élevâmes quelques morceaux de vergues auxquelles nous attachâmes des lambeaux de nos voiles; nous étions entre l'isle de Sardaigne & celle de Corse. Nous conçûmes l'espérance d'aborder à *Ajacio*; mais les courans entre ces deux isles, joints à l'impétuosité du vent, nous firent dériver sur les côtes, entre des rochers que la mer battoit avec furie. Là nous courûmes le plus grand danger dont on puisse se former l'idée. Sans gouvernail, sans voiles, sans manœuvres, nous donnions coup sur coup des signaux de détresse, attendant à chaque instant d'être brisés sur les écueils. Il étoit impossible à qui que ce soit de venir à notre secours. Nous regardions ce moment comme le dernier, lorsque par un bonheur aussi inespéré qu'incroyable, nous fûmes poussés entre les rochers dans une petite baie, la seule peut-être où il y ait place pour une ancre, dans cette partie de la côte de Corse.

— Ne pouvant nous reparer dans cet endroit, nous tinmes un Conseil de guerre dans lequel il fut résolu de nous faire *rouer* jusqu'au port d'*Ajacio*, distant de 3 à 9 milles, d'où nous pourrions ensuite gagner Toulon; mais il nous faudra bien deux mois avant d'être en état de mettre à la voile pour ce port. — J'espère que la présente vous parviendra assez tôt, pour prévenir les nouvelles que l'on pourroit vous donner de notre perte; car ayant été vus sans mâts, & dans le plus triste état, par d'autres navires, on aura pu croire que nous avons péri. — Deux navires ont péri à notre vue, sans que nous ayons pu les secourir, ni savoir même quels ils étoient. Mais

la scene qui m'a fait la plus profonde impression ; c'est un trait d'amitié de notre Capitaine envers moi , dont jamais je n'oublierai les circonstances douloureuses. La dernière nuit , au moment où nous avions perdu tout espoir , M. de Ryneveld m'appella dans sa chambre , & me demanda si j'avois de l'argent sur moi ; je lui répondis que oui : *Tenez* , me dit-il , en me remettant un paquet avec des pistoles d'Espagne , *il n'y a plus d'espérance , vous êtes plus jeune que moi , si vous avez le bonheur de vous sauver , je vous prie de les garder.* — Nous jouissons tous d'une assez bonne santé , & la plus grande harmonie regne parmi nous. Tous les soirs nous nous rassemblons chez le Capitaine , où nous tâchons de dissiper le souvenir de nos malheurs.

On lit l'article suivant dans presque tous les papiers du Nord.

» Le roi de Prusse , voyant les préparatifs de guerre de l'Empereur & du Turc , a donné les ordres les plus précis , pour que toutes les places de la Silésie , frontières de la Hongrie , soient bien approvisionnées de munitions de guerre & de bouche. Lorsqu'on lui demanda le motif de ces préparatifs , il répondit par ce grand principe : pour avoir la paix , il faut se tenir en état de faire la guerre ; je ne demande rien , je ne prétends à rien : mais je veux empêcher les autres de trop avoir.

Selon les mêmes papiers , tandis que l'on cherche par-tout à répéter les expériences brillantes de MM. de Montgolfier , le Roi de Prusse les a défendues chez lui.

Il est inutile , lui fait-on dire , que mes sujets partagent la gloire d'étendre cette découverte , puisqu'ils ne pourroient aspirer à ce partage , sans

exposer leur vie. Il faut se reposer pour les progrès à faire dans l'art de diriger ces voitures aériennes, sur l'industrie des nations qui les ont inventées.

### PRÉCIS DES GAZETTES ANGL.

Dans le cours des dernières séances on avoit multiplié les questions au Ministre sur la dissolution du Parlement, & il n'y avoit fait aucune réponse; le 23, le Lord North, observant le silence & le mystère dont ne s'écartoit point le Chancelier de l'Echiquier, dit qu'il ne falloit point le fatiguer, que son secret étoit pénétré; le Parlement n'existeroit bientôt plus; c'étoit un Parlement questionneur, & le Ministre en desiroit un qui se contentât d'obéir & de suivre ses avis; il n'avoit demandé à celui-ci que des subsides; c'est un autre qu'il chargera de pourvoir aux moyens de les lever.

Les meilleurs amis de la constitution & du pays ont toujours été d'opinion que rien n'étoit plus nécessaire à la conservation de la liberté publique que des Parlemens d'une session; non-seulement de fréquens Parlemens, mais de nouveaux. On espere que, durant l'intervalle, avant le prochain Parlement, ce grand ouvrage de réformation sera vivement inculqué par les Electeurs à leurs représentans, & que les premiers seront convaincus de la nécessité de presser la motion: le public devra infiniment de reconnaissance aux hommes, de quelque parti qu'ils soient, auxquels il devra un service aussi signalé; mais, si au lieu de cela, on ne fait aucun autre usage de cette intéressante conjoncture, que de fortifier ce détestable esprit de parti, ce sera un très-grand malheur.

Les 'sujets de merveilles sont plus fréquens que jamais ; on a vu M. Vilkes Avocat de la prérogative royale.

Des lettres de plusieurs personnes respectables de quelques parties du Comté d'Essex , portent que l'adresse qui a paru dans les papiers publics , comme l'opinion du Comité , ne contient que celle du petit nombre de personnes qui assisterent aux dernières assises de Calesh-rd.

On s'attend que le premier objet de dispute entre les partis opposés au premier Parlement , sera le choix d'un Orateur ; la Cour , dit-on , ne desire pas que l'Orateur actuel conserve cette place importante.

Ce fut le 18 de ce mois que le Comte de Shelburne parut à la Cour pour la première fois depuis sa retraite ; on prétend que les sceaux lui sont destinés.

Les Sceaux ont été retrouvés ; ils avoient été volés par des marins. Ceux-ci les ayant fait porter chez un Juif , ce dernier les a fait arrêter.

## GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX(1).

### PARLEMENT DE BRETAGNE.

*Cause entre le Sr G... , ancien Commandant les Etablissemens François dans le... & le Sr Bouchaud de la Forestiere , ancien Officier des Vaisseaux de la Compagnie des Indes. — Dommages - intérêts adjugés à un Capitaine destitué par son Armateur , sans juste cause , & au nom de l'autorité royale.*

En 1774 , le 24 Mai , le Sr Bouchaud , alors Capitaine du navire *le Duc de la Vrilliere* , n'ayant

(1) On souscrit pour l'Ouvrage entier , dont l'abonnement est de 15 liv. par an , chez M. Mars , Avocat , rue de l'Hôtel de Serpente.

pu assez promptement , au gré du Sr G... , Armateur , sortir son navire du Gange , & partir pour l'Isle de France , lieu de sa destination , fut destitué du commandement de ce navire par un ordre du Sr G... , daté de Chandernagor , intitulé : *De par le Roi* , & accompagné d'une Lettre. — Le Sr Bouchaud repassa au plutôt en France , où il arriva en 1776 , & se pourvut contre le Sr G... en l'Amirauté de l'Orient ; il demandoit ses appointemens , la gratification promise , ses profits de port permis , & un dédommagement pour sa destitution qu'il prétendoit injuste & violente. — Une Sentence du 27 Août 1778 , prononça définitivement. Entr'autres dispositions , toutes au profit du Sr Bouchaud , elle lui adjugeoit , 1°. 3628 liv. pour ses appointemens de Capitaine , depuis le jour de sa destitution , jusqu'à son arrivée en France ; 2°. 3432 liv. pour sa nourriture & celle de son domestique , depuis le 24 Mai 1774 , jusqu'au 6 Mars 1775 , jour du départ pour France ; 3°. 3375 liv. pour son passage en France & celui de son domestique ; 4°. un dédommagement à dire d'Experts pour un port permis de 24 balles ; 5°. 8000 liv. pour la gratification promise à la fin du voyage ; 6°. 10000 liv. pour dommages-intérêts de la destitution , &c. — Sur l'Appel du Sr G... , le Sr Bouchaud a interjeté Appel de sa part à *minimá*. Par Arrêt du Samedi 9 Août 1783 , la Cour , en confirmant la plupart des dispositions de la Sentence , sauf quelques légères augmentations ou réductions des sommes adjudgées , a porté à 24,000 liv. au lieu de 10000 liv. les dommages-intérêts de la destitution , supprimé les termes injurieux au Sr Bouchaud , contenus dans le Mémoire imprimé , *signé* , G... ; condamne ledit G... aux quinze seiziemes des dépens faits , & aux frais de l'impression de 100 exemplaires de l'Arrêt.

# JOURNAL POLITIQUE

## DE BRUXELLES.

---

### RUSSE.

DE RIGA, le 1 Mars.

ON vient d'établir une communication régulière de poste de cette ville à Moscou ; le courrier partira deux fois la semaine , passera par la Russie-Blanche & Smolensko, où il versera les lettres destinées pour les lieux de son passage ; d'ici à Moscou, elles arriveront en 5 jours.

### POLOGNE

DE VARSOVIE, le 9 Mars.

La peste ayant entièrement cessé à Cherson, plusieurs étrangers font, dit-on, partis pour aller s'y établir avec leurs familles ; le raffermissement de la paix & de la tranquillité y fera fleurir le commerce, & en accroîtra sans doute la population. On mande de la Podolie, de la Wolhynie & de l'Ukraine,

N°. 16, 17 Avril 1784.

e

qu'on s'y dispose à faire à présent des expéditions pour cette peninsule, d'où l'on attend en retour les diverses productions de ces climats.

Les négociations entre la cour de Vienne & la Porte, écrit-on de Moldavie, ont été heureusement terminées vers le milieu du mois dernier; on assure que le terme de quatre semaines, a été fixé pour la ratification des articles; on dit que S. M. I. prendra immédiatement après l'échange de ces ratifications, possession des districts que la Porte cede, & qui seront incorporés au royaume de Hongrie; mais on ne dit point quels sont ces districts.

## S U È D E.

DE STOCKHOLM, le 9 Mars.

Le Baron Cl. d'Alstromer, Commandeur de l'ordre de Wasa, & le Directeur Baron Jean d'Alstromer, viennent de faire frapper une Médaille en l'honneur du feu Docteur Solander, qui n'est pas moins célèbre par ses connoissances, que par ses voyages & ses recherches sur l'Histoire naturelle. Il mourut à Londres en 1782. La médaille présente d'un côté sa tête, avec la fleur qui a tiré son nom de celui de ce Savant, la *Solandra*; on lit au bas, *Daniel Solander*. De l'autre côté, est cette légende; *Joseph Banks effigiem amici merito D. D. P. G. L. & Joh. Alstromer, M. Banks étoit, comme l'on sçait, l'intime ami du Docteur; ses amis en Suède, ont cru de-*

voir lui faire hommage de cette médaille d'un savant, également aimé & regretté en Angleterre & en Suede, sa patrie.

## ALLEMAGNE.

DE VIENNE, le 27 Mars.

L'Empereur arrivé le 24 de ce mois à Gratz, est attendu incessamment dans cette Capitale.

Les fievres malignes & putrides, qui suivent ont lieu après les inondations, commencent à se manifester : mais on espere que les sages mesures que prend la Police, en arrêteront le cours.

Le réglemeut qui défend les enterremens dans l'intérieur de la ville, s'observera avec beaucoup de rigueur. Les héritiers d'un particulier, dont le bien montoit à environ 100,000 florins, en ont offert ces jours derniers 4000, pour obtenir la permission d'inhumer le défunt dans le caveau de la Paroisse ; mais, comme on s'y attend bien, ils ont été refusés.

En conséquence de la défense qui en a été faite ici, par un ordre suprême, on n'a point fait cette année la cérémonie en usage jusqu'à présent, de bénir les œufs, les viandes & tous les autres comestibles, prohibés autrefois pendant tout le Carême.

Les désastres causés par les glaces & les inondations quoique fort considérables dans nos cantons ne l'ont pas été autant qu'on avoit d'abord

au lieu de le craindre. Les secours ont été abondans pour les malheureux ; les Francs-Maçons sur-tout se sont distingués ; la première loge a donné un exemple qui a été suivi par toutes les autres en envoyant dès les commencement des malheurs-une somme de 200 florins pour les pauvres.

On raconte une anecdote assez intéressante, qu'on dit avoir eu lieu pendant la dernière débacle.

On aperçut un berceau sur un glaçon ; des gens charitables qui entendirent les cris d'un enfant, risquerent leur propre vie pour conserver la sienne, & eurent le bonheur d'y réussir. La Comtesse de Kollowrath & quelques autres Dames se sont réunies pour prendre soin de cet enfant, auquel on a donné une nourrice & dont on espère conserver les jours.

### *DE HAMBOURG, le 28 Mars.*

Selon les lettres de Constantinople, le démembrement de la Crimée n'a pas eu les fâcheuses conséquences que l'on craignoit ; & le peuple paroît avoir fermé les yeux sur le danger & les suites que peut avoir ce grand sacrifice. Ce calme extraordinaire est dû, dit-on, à la politique du Divan, qui a eu l'art & le secret de mettre dans ses intérêts les gens de loi & de religion, qu'on a convaincus de la nécessité de cette démarche.

Les mêmes lettres ajoutent qu'il y a eu quelques changemens. Mustapha, Bacha d'Alep, a été relégué dans les environs de

Nicée ; & Derendeli Ahmed, disgracié ci-devant, a été déclaré Bacha à trois queues, & gouverneur d'Erzerum.

Les nouvelles publiques n'offrant dans ce moment rien de bien important, nous remplirons ce vuide momentané par la fin du précis historique de l'empire Ottoman, dont nous avons donné le commencement.

La Cavalerie Turque, connue sous le nom de *Spahis*, est composée de *Sayms*, de *Tymariotes* & de *Spahis proprement dits*. Le Corps des derniers est de 12,000 hommes ; leur paie prise du Trésor de l'Empire est depuis 12 *aspres* par jour jusqu'à 80, & même cent *aspres*. Leurs armes sont un sabre large, des pistolets, des carabines. Les *Sayms* & les *Tymariotes* sont armés de même ; beaucoup cependant portent encore des lances, & d'autres, sur-tout ceux d'Asie, se servent de l'arc & de la fleche. Ils sont feu batailles militaires de l'Empire, & possèdent des terres qui rapportent annuellement aux *Tymariotes* depuis 6000 jusqu'à 19,999 *aspres*, & aux *Sayms* depuis 20,000 jusqu'à 100,000 *aspres* ; mais pour cela ils sont obligés de se donner les chevaux & les armes, & en outre de fournir, savoir les *Sayms* un cavalier tout armé pour chaque terre du produit de 5000 *aspres*, & les *Tymariotes* un cavalier pour chaque terre de 3,000 *aspres* de revenus. On peut évaluer le total de ce Corps à 115,254 hommes (1). Il est vrai que ce nombre devient

(1) *Buffonello* porte le total à 192,054 hommes, mais on ne peut gueres compter sur ceux de Diarbekir, de Damas, d'Idin, de Tripoli & d'Alep, qui forment environ un total de 16,800 hommes, parce qu'ils sont trop éloignés de la Capitale, & que d'ailleurs on sait combien peu des ordres du Grand-Seigneur sont respectés dans ces gouvernemens.

plus considérable lorsque ce Corps se met en marche , mais ce sont des Volontaires , qui dans l'espérance d'obtenir un fief militaire , font la campagne à leurs dépens. — Quelques - uns de ces fiefs sont héréditaires , & on permet assez communément aux vieux vassaux militaires de céder leurs fiefs à leurs enfans ou à leurs parens. L'usage dans la Romelie est que ces fiefs sont partagés entre les fils. — Les *Dschiebedschy* sont répartis en 60 *Odas* , dont chacune doit être composée de 500-hommes , mais ce Corps n'étant presque jamais complet , on ne peut porter chaque *Oda* qu'à 300 hommes. — Les *Seghbahy* ou *Thoprakly* sont fournis par les Bachas. Ils combattent à cheval & à pied , sont presque toujours du corps de réserve & gardent les bagages. On peut les porter au nombre de 4, 000 hommes Les *Serden Gieshy* sont des Volontaires , dont le nombre se monte souvent à 10,000 hommes Leur paie par jour est de 12 aspres (1).

RÉSUMÉ de l'armée du Grand Seigneur.

INFANTERIE.

|  |             |
|--|-------------|
| Janissaires . . . . .                                  | 72,060 hom. |
| Milice du Caire . . . . .                              | 3,000       |
| Iserradsch . . . . .                                   | 6,000       |
| Bostandschy ( si le Grand-Seigneur<br>marche . . . . . | 12,000      |
|  | <hr/>       |
|  | 93,060 hom. |

(1) *Businello* ajoute encore à la cavalerie 6000 *Mikladschy* mais comme ils ne sont que les valets des Bachas , dont chacun amene avec lui quelquefois jusqu'à 300 , & qu'ils ne combattent jamais , ils ne méritent point de place parmi les troupes du Grand-Seigneur. On les prend souvent pour recruter l'armée. L'Auteur de l'état présent des forces Turques ajoute encore aux troupes Turques les *Serhædkuli* , qui sont sur les frontières de l'empire Ottoman , & il est dit enfin qu'en-cas de-besoin l'armée peut être augmentée de 10,000 hommes de Bosniaques & d'Arnautes.

N. B. Les *Mehredschy* ne peuvent pas être comptés.

## ARTILLERIE.

|  |            |
|--|------------|
| <i>Toptfchy</i> & <i>Kumbarahdschy</i> . . . . . | 8,000      |
| Les autres 12,000 restent dans fortelles         | 8,000 hom. |

## CAVALERIE.

|  |              |
|--|--------------|
| <i>Sopahs</i> . . . . .                        | 12,000       |
| <i>Sayms</i> & <i>Tymariotes</i> . . . . .     | 152,254      |
| <i>Dschibehdschy</i> . . . . .                 | 18,000       |
| <i>Seghbahn</i> . . . . .                      | 4,000        |
| <i>Saden Gietschy</i> ou Volontaires . . . . . | 10,000       |
|  | <hr/>        |
|  | 159,254 hom. |

N. B. Les *Mikladschy* ne peuvent pas être comptés.

TOTAL général de l'armée prête à se mettre en campagne . . . . . 260,314 hom.

N. B. Les troupes auxiliaires de la Crimée qui étoient de 60,000 hommes, & de 100,000 hommes lorsque le Grand-Seigneur étoit à l'armée, font aujourd'hui un grand déficit dans l'armée Ottomane.

Cette armée considérable n'inspire plus aujourd'hui aux Puissances voisines des Etats du Grand-Seigneur la terreur qu'elle leur avoit jadis inspirée. Elle ignore la tactique, & ne fait rien des dispositions qu'il faut prendre soit dans l'attaque soit dans la défense, pour que les divers corps puissent se soutenir efficacement. Si elle a de malheur d'être repoussée avec perte au premier choc, elle fond considérablement. On fait que dans l'été de 1774 les troupes Ottomanes, surtout celles d'Asie, ont refusé de combattre les Russes. 40,000 hommes conduits par le Reis-Effendi contre les Généraux *Kamenkoy* & *Sawa-*

sont se font débandées sans coup férir, & ont abandonné le camp aux Russes. — Un des principaux vices que l'on observe à l'armée Ottomane, c'est la trop grande quantité de bagages, qui l'embarraissent infiniment dans les mouvemens. Chaque Basha mène avec lui 2 à 300 chevaux. Dix Jannissaires ont un cheval de bât & un valet qui est en même temps leur cuisinier, & on accorde en outre à 70 Jannissaires un chameau, qui est chargé de deux tentes, de couvertures, d'une outre & ustensiles de cuisine. Au défaut de chameaux, le bagage des Jannissaires est transporté dans des chariots. Les Spahis emmènent à l'armée un grand nombre de chevaux de bât, & c'est pour cette raison, qu'ils n'aiment à entrer en campagne que lorsqu'ils pourront avoir des fourrages verts. — Les troupes Ottomanes entrent en campagne aux mois d'Avril ou de Mai, & finissent dans le mois d'Octobre. Ce sont surtout les troupes d'Asie qui refusent de tenir plus long-temps. C'étoit pour cette raison qu'en 1769 le Grand-Visir a été obligé d'abandonner Choczim; dans l'hiver de 1773 à 1774 il avoit fait l'impossible pour retenir l'armée, mais un grand nombre d'hommes, le quitta. — L'entretien de l'armée est un grand objet de sollicitude pour les Chefs, puisque la moindre disette de vivres occasionne des soulèvemens. Les Jannissaires exigent tous les jours du riz, de la viande, de l'huile ou du beurre, & ce qui est singulier, du pain frais aussi long-temps qu'ils sont sur le territoire du Grand-Seigneur. Pour cette raison on prend toutes les précautions possibles pour approvisionner l'armée. La Crimée lui fournissoit la plupart des vivres lorsqu'on étoit en guerre avec la Russie; mais cette grande ressource manque aujourd'hui à l'armée du Grand-Seigneur. Il est encore à re-

marquer qu'on voit beaucoup de chiens à l'armée. Ces animaux sortent du camp, se débarrassent à la campagne, & infestent les environs.

On apprend de Sleswick, que le fameux comte de S. Germain, qui s'étoit retiré ici, il y a quelques années, & qui depuis 4 ans, avoit quitté cette ville, pour se rendre auprès du Prince de Hesse-Cassel, vient d'y mourir.

Une érudition & une mémoire prodigieuses le secundoient parfaitement, dit un papier public, dans l'attention qu'il ne perdoit jamais de vue de la sfer tout le monde dans une ignorance absolue sur son origine, son âge & le lieu de sa naissance. Il prétendoit avoir beaucoup connu J. C. & s'être trouvé à côté de lui aux noces de Cana, lorsqu'il changea l'eau en vin. A ce compte, il avoit vécu près de 2000 ans; & on s'étonne qu'il n'ait pas jugé à propos de vivre encore quelques milliers d'années, car en cela, il n'y a que le premier mille qui coûte.

On lit l'article suivant dans une lettre de Mayence.

S. A. S. vient d'incorporer à l'Université de cette ville 17 prébendes des Eglises collégiales situées dans les Etats. Les Professeurs ecclésiastiques, tant de Théologie que de Jurisprudence, seront payés autant que cela se pourra des revenus de ces prébendes sans qu'ils aient besoin de résider, ni de s'affujettir au *biennium*. Les rentes annuelles que l'Université gagnera par ces arrangemens, montent à 10,000 florins. Pour cette première fois seulement l'Electeur nommera les Professeurs de Théologie & de Jurisprudence, & leur conférera les prébendes; mais lorsqu'elles viendront à vaquer par la mort des Prébendaires, la Faculté de Théologie & de

Jurisprudence du ressort de laquelle se trouvera être la vacation , proposera à S. A. S. trois sujets dont elle choisira & nommera le plus capable ».

Un de nos papiers offre les détails suivans sur cette espece d'hommes qu'on appelle Bohémiens, ou Egyptiens, & qui vivent dans plusieurs parties du Nord.

Il y a actuellement dans le College des Réformés à Essayd en Transylvanie un de ces Bohémiens qui étudie la Théologie avec succès, & qui y mene le vie la plus exemplaire. Le Magistrat de Kasenbourg se donne beaucoup de peine pour engager les hommes de cette dénomination à envoyer leurs enfans à l'école, mais il trouve de leur part de grands obstacles. Il y a des meres qui croient que les y envoyer, c'est les livrer à l'écorcheur. On a été obligé de les y conduire de force. Ils tiennent fortement à leur maniere de vivre; l'anecdote suivante, offre une preuve de leur caractere opiniâtre. Lorsqu'on leur fit connoître l'intention de l'Empereur relativement à l'éducation de leurs enfans, un Egyptien alla vendre son cheval à Deva, en reçut six florins, & de retour chez lui, employa cet argent à différens usages. Après cela, il alluma un grand feu, & y mit sa tête pour ne pas survivre, dit-il à la perte de la liberté de sa nation. On peut distinguer en Transylvanie 4 sortes d'Egyptiens ou Bohémiens. Ceux qui s'adonnent à la musique, au commerce de chevaux & à la ferrurerie, & ce sont les plus policés. Ceux qui cherchent l'or dans les sables, & ceux-là sont les plus utiles; ceux qui vont presque nus & qui ne vivent que de vols; ceux enfin qui

s'occupent à dire la bonne aventure ; ces derniers forment le plus petit nombre. Il y en a très-peu en Hongrie parce qu'on les y force à s'occuper. Ils ne disent pas qu'ils volent quand ils prennent quelque chose ; c'est un héritage qu'ils recueillent ; mais ils n'héritent jamais dans le Canton qu'ils habitent.

## I T A L I E.

DE LIVOURNE, le 12 Mars.

Le Capitaine & l'équipage, du bâtiment Anglois, la *Grande-Duchesse de Toscane*, sont arrivés ici. Le malheur qu'ils ont essuyé, est d'autant plus extraordinaire, que ce sont 3 hommes seuls qui se sont emparé du bâtiment, & qu'ils ont, pour ainsi dire, forcés de l'abandonner. On ajoute qu'il n'y a eu que 2 morts, au lieu de 3, le pilote & le timonier. Parmi les personnes restées à bord, on compte la femme du Capitaine, un Aide de Camp du Général Elliot, & le sieur Bennet.

Un bâtiment Napolitain, arrivé ces jours derniers, rapporte qu'il a rencontré la frégate Angloise, envoyée à la poursuite de la *Grande-Duchesse de Toscane*. Elle l'a appelée à l'obéissance, pour lui demander s'il n'avoit point de nouvelles. Lui ayant répondu, qu'il avoit vu sur les côtes de la plage Romaine, un vaisseau à 3 mâts, qui paroïssoit gouverner mal, la frégate Angloise l'a renvoyé & a dirigé sur le champ son cours

de ces côtes, dans l'espérance, que le navire  
indiqué étoit celui qu'elle chettoit.

On expose ainsi les raisons pour lesquelles  
la Régence de Tunis a déclaré la guerre à  
la République de Venise.

Au commencement de l'année dernière, des  
Marchands Tunisiens fréterent & chargèrent à  
Alexandrie un Bâtime Vénitien. Arrivé à Tunis,  
le Bey instruit qu'il y avoit des malades dans  
l'équipage, le força de sortir sur le champ du  
Port, & il se réfugia à Malte, où il arriva  
trois jours après. Le grand Maître secourut les  
malades qu'il fit mettre en sûreté, & ordonna  
de brûler le vaisseau & les marchandises. Le  
Bey a voulu que Venise lui payât les dernières,  
& a demandé 24000 sequins. Le Sénat a répondu  
qu'il n'avoit pas ordonné de brûler le vaisseau,  
que s'il l'avoit été, c'étoit la faute du Bey,  
que d'ailleurs ses sujets perdoient le navire. Après  
diverses négociations sans succès, la Républi-  
que envoya le Capitaine Querini avec un vaisseau  
de 74 canons, une frégate & un chebec pour  
traiter avec le Bey; on lui offrit 2000 sequins,  
il les refusa, & déclara la guerre. Alors le Com-  
mandant Vénitien prit à bord le Consul de la  
République, & mit à la voile. Le Sénat a fait  
équiper une escadre qui, sous les ordres du  
Chevalier Eino, va se joindre à celle du Ca-  
pitaine Querini qui croise devant le goulet de  
Tunis, & demander au Bey raison de ses préten-  
tions.

ANGLAETERRE.

DE LONDRES, le 6 Avril.

Le vice-Amiral Gambier, qui va remplir

ren à la Jamaïque l'amiral Rowley, est arrivé à Port-Royal, le 10 Janvier dernier, avec l'*Europe* de 50 canons, la *Flore* de 36, l'*Iphigénie* de 32, & le sloop le *Swan* de 16; il a laissé à Madere le *Janus* de 44, & un autre vaisseau de son escadre. Il avoit touché le 3 Janvier à Antigoa, & le 5 à S. Christophe, où les troupes Françaises s'embarquoient pour évacuer cette île.

Les nouvelles du dehors, dans la circonstance présente, n'ont plus le même intérêt; les élections qui se font actuellement, occupent l'attention générale de la nation, qui ne s'en détourne plus. Les scènes qui ont ordinairement lieu dans ces circonstances, se renouvellent, & nos papiers en font quelquefois des tableaux plaisans.

Les changemens que la dissolution du Parlement a opérés dans les hommes, les manieres & les choses sont très variés. Semblable à la mort, elle a fait disparaître toutes les distinctions. Le fier & vain courtisan s'incline devant l'ouvrier grossier; il le salue, il lui demande sa protection; il prend avec respect la main du Cordonnier, & lui témoigne humblement combien il desire d'avoir l'honneur de le représenter au Parlement. Milady donnant à sa figure l'air le plus gracieux, entre dans la cabane du paysan, avec des présens pour la bonne femme, & pour les chers petits enfans; s'il y a un malade dans la famille, son Médecin est aussi-tôt mandé pour le soigner; elle va encore plus loin; les jeunes Fermiers la regardent; ils parlent de la liberté & de la propriété; Milady s'approche, les salue; elle ne leur

présente pas la joue, parce que c'est la mode françoise, & tout ce qui vient de France est en horreur, elle les salue à l'angloise, & présente ses levres délicates & vermeilles aux levres grossières & pourprées des payfans. Cent chevaux de poste sur les dents ont déjà légué leurs cadavres aux corbeaux. Les Juges de campagne ont quitté toute affaire, aucun ne recevoit a présent une information contre un contrebandier, un filou, un voleur, un vagabond. Toute justice est suspendue jusqu'après les élections. Plusieurs Marchands ont été payés de dettes désespérées. Les Seigneurs terriens ont oublié les torts de leurs voisins; & il n'y a plus de renvoi de Fermier qui ne paie pas, ni de saisie, ni de vente d'effets pour se rembourser. L'insolence des cabaretiers a augmentée; ils n'ont que de mauvais vins, de mauvaises liqueurs. Quantité de gens sont déjà des préparatifs pour passer sur le continent. Il est reconnu que le sud de la France où l'on vit à bon marché, n'est pas moins convenable aux constitutions foibles, qu'aux bourses épuisées des Anglois.

Un autre papier peint ainsi le mouvement général qui existe à présent par-tout, & ces détails peuvent dans ce moment tenir la place des faits qui nous manquent.

Grand bruit, grand fracas par-tout; les routes sont couvertes de chevaux & de voitures; tout est en mouvement dans le Royaume pour l'élection générale. Que le ciel ait pitié des Marchands de westminster, & des chevaux de poste; les premiers risquent de ne pas voir leurs billets payés, & les autres vont éprouver une fatigue dont ils ne seront pas rémis demain. — C'est à présent qu'existe une parfaite égalité parmi les hommes; le payfan voyage dans les carrosses de

Lord, & le Lord l'accompagne à pied. Chaque Electeur se sent un être important; & si un ou deux de ses dépendans ont promis de voter avec lui, il s'agite sans cesse, & court de tous côtés pour persuader à ses connoissances qu'il est fort occupé; *Charles*, *Charles* est le mot qu'il a toujours à la bouche; parce qu'il se donne beaucoup de mouvement, il croit être fort utile. Il néglige ses propres affaires, & se ruine, parce qu'il se croit trop intéressé à celles de la nation. — Les jeunes Dames se levent tous les jours une heure plutôt qu'à l'ordinaire; elles emploient leur influence dans les familles, & briguent les suffrages de leurs connoissances pour leur favori. Elles ne parlent que de *Charles*; car quoique *Charles* ne soit ni le plus bel homme ni le plus galant du monde, on fait qu'il est très-passionné pour les Dames, & qu'outre cela il a parlé comme un ange contre la loi du mariage. — Les habitations, si long-tems désertes, de la campagne, sont remplies de leurs propriétaires qui ne les visitent que tous les 7 ans, & l'Ecosse jouit du plaisir rare de voir les grands hommes qui appauvrissent leur pays pour en aller manger le produit dans un autre. Mais nourrie dans les préjugés héréditaires, elle les regarde avec une sorte de respect religieux, & reçoit leurs ordres supérieurs sans oser prétendre à assurer sa liberté naturelle, ou à pourvoir à son bonheur social. — Maintenant les phrases banales, les mots *Pitt*, *prérogative*, se répètent de tous côtés. Les places sont remplies d'affiches, & les cabarets de politiques qui dissertent & boivent sur tout. L'histoire de la vie de chaque Candidat est rappelée à la mémoire; & si elle n'offre rien qui annonce une turpitude morale, on recueille les petites anecdotes auxquelles la fragilité humaine a pu

Donner lieu. Ses penchans, ses goûts sont recherchés & trompés par tout par le zele à voix de Stentor. En même tems le Candidat vêtu simplement, vit avec le peuple, lui touche dans la main, lui sert à boire, boit avec lui, lui offre du tabac, & harangue, qu'il sache ou qu'il ne sache point parler, chante avec ou sans voix, embrasse les femmes jeunes & vieilles, jolies & laides. Il faut qu'il soit ivre tous les soirs, que le lendemain il soit debout de bonne heure, qu'il court quels que temps qu'il fasse : tels sont les plaisirs des Electeurs.

L'intrigue en effet n'est pas délicate; elle employe toutes sortes de moyens pour servir ou pour desservir. M. Fox, qui a un parti nombreux contre lui, & qui n'a pas renoncé à l'espoir de se faire réélire, pour représenter Westminster, parut le 30<sup>e</sup> du mois dernier au lieu de l'élection, ainsi que ses concurrens, Sir Cecil Wray, & le Lord Hood, qu'on a engagé à se mettre sur les rangs.

Ce dernier étoit accompagné d'un corps nombreux de matelots portant différens pavillons, & entr'autres celui de la Ville de Paris; on sent avec quel enthousiasme & quelles acclamations il fut reçu, & combien on doit se flatter d'espérances sur son élection. M. Fox avoit de son côté une suite qui portoit deux drapeaux sur lesquels étoient écrits : Fox & liberté, prospérité & durée à l'Hôpital de Chelsea; point d'impôts sur les servantes. Ces deux dernières devises retomboient sur Sir Cecil Wray, qui avoit proposé un impôt sur les domestiques du sexe, & qui dans une des dernières séances de la Chambre des Communes, en

prima un vœu pour la destruction de l'Hôpital de Chelsea, à la construction duquel le grand-pere de M. Fox a, dit-on, contribué pour une somme de 5000l. st. Ces deux circonstances ont nui d'abord à Sir Cecil Wray; lorsqu'on recueillit les voix la première fois, il y en eut 302 pour M. Fox, 264 pour le Lord Hood, & 238 pour Sir Cecil Wray. Le 2, la même gradation a été observée; mais la majorité pour M. Fox fut moins considérable qu'on n'avoit lieu de s'y attendre. Ses ennemis avoient eu soin de répandre par les papiers publics une imputation de nature à lui en faire perdre plusieurs; c'étoit une lettre de Taunton, conçue ainsi.

« Aujourd'hui 27 Mars, on a décrété l'honorable C. J. F. pour crime de subornation. Voici le fait tel qu'il a été présenté au grand Juré. — Il y a un an que M. F. reçut une lettre d'un Franc-nancier de Bridgewater contenant un compte entre eux, & dans laquelle il étoit prié de faire connoître en faveur de qui il vouloit faire voter la Majorité du Bourg. M. F. en réponse envoya une lettre de change, montrant de ce qu'il devoit, & désigna une personne comme celle sur laquelle il desiroit que l'élection tombât. Cette lettre étant tombée en certaines mains, on en a fait l'usage qui a amené le décret, &c.

Cette piece, au moins singulière, ne sembloit pas devoir avoir l'effet qu'elle a eu; il n'est gueres vraisemblable qu'un Ministre d'Etat se fut mis ainsi à la discrétion d'un particulier sans confiance; les papiers qui traitent le plus mal M. Fox dans ce moment, ne balancent pas à faire cet aveu; mais ils ne le font que depuis que les voix ont changé, & qu'elles ne sont plus à son avantage; il a eu la majorité les deux premiers jours, il a eu la minorité les deux derniers; aujourd'hui le Lord Hood en avoit 373,

Sir Cecilway 3622, & M. Fox 3413. Il faut voir si aux prochaines élections la chance tournera en sa faveur ; les voix doivent encore se renouveler quatre fois avant de terminer l'élection.

L'élection des membres pour la ville, se continue à Guildhall. Des douze Candidats qui s'étoient présentés, sept seulement étoient restés au scrutin. MM. Pitt, Brook, Watson, sir Watkin - Lewes, Newenham, Sawbridge, Atkinson & Smith. Après le premier scrutin, M. Pitt, qui n'avoit eu que 52 voix, s'est retiré. M. Smith l'a imité ensuite. Il en est resté 5. MM. Watson, Lewes, Newenham & Sawbridge ont réuni le plus de voix ; tout paroît être fini à présent ; mais il reste encore à M. Atkinson un scrutin à demander, ses amis l'engagent à user de son droit.

Cette élection a offert une circonstance intéressante & flatteuse pour M. le Marquis de Bouillé ; il s'étoit trouvé à Guildhall ; M. Watson qui l'aperçut, le montra à l'Assemblée, & fit l'éloge de sa conduite pendant la guerre, en disant que la protection qu'il avoit accordée aux propriétés anglaises, avoit des droits à la reconnoissance de la nation. Cet éloge fut reçu avec acclamations ; tout le monde s'empressa d'y applaudir. Une autre distinction flatteuse qu'a reçue ici ce Général, mérite d'être saisie.

Le 11 du mois dernier, il y eut à *London-Tavern* une assemblée des Négocians & Planteurs intéressés au commerce des Isles de la Gré-

nade, Grenadines, S. Vincent, la Dominique, Tabago, S. Christophe, Nevis & Montserrat. Il y fut pris les résolutions suivantes : — résolu unanimement que cette assemblée pénétrée du plus profond sentiment de reconnoissance pour l'humanité, la justice & la générosité, qu'à déployées d'une manière si noble & si exemplaire, S. E. Mr le Marquis de Bouillé dans ses conquêtes, & son commandement général desdites isles, pendant la dernière guerre, demande la permission d'offrir à S. E. ce témoignage public de sa vénération & de son estime. — Résolu qu'un Comité consistant en Sir W. Young, Baronnet, le Lieutenant-Général Robert Melville, W. Woodley, R. Neave, Walter Nisbet, Robert Udney & J. A. Rucker, se rendra chez S. E. avec une copie de ces résolutions, & le priera d'honorer cette assemblée de sa compagnie à dîner dans ce lieu le jour qu'il lui plaira de fixer, avec ceux de ses amis & de ses compatriotes qu'il voudra amener. — Résolu qu'une piece d'argenterie sera présentée à M. le Marquis de Bouillé au nom de cette assemblée, comme un foible tribut de la reconnoissance due à sa Magnanimité & à sa Justice, que le Comité fera préparer cette piece sur laquelle on gravera la substance de la première résolution,

« M. le Marquis de Bouillé, lorsque l'on lui remit ces résolutions, y fit la réponse suivante : MM., recevez tous mes remerciemens de l'honneur très-grand & très-distingué que vous me faites, & dont je suis sensiblement pénétré. Ma conduite dans les Colonies des Indes occidentales, qui par le sort de la guerre sont tombées sous la domination de la France, est l'effet des exemples de magnanimité & de justice dont

né par mon Souverain & le résultat naturel de cette haute estime & de cette considération que j'ai toujours eu pour une nation aussi respectable & aussi célèbre que celle de la Grande-Bretagne. Je ne puis en conséquence attribuer le prix que vous voulez bien donner à mes actions, qu'à la générosité de vos sentimens dont je conserverai constamment le souvenir.

Ce fut le 27 que le repas fut donné à M. de Bouillé ; le Comte d'Adhemar s'y trouva ; on y but les sarrés du Roi de France & du Roi d'Angleterre ; on fit le vœu d'une paix permanente & d'une amitié durable entre les deux nations. Dans le Toast à M. de Bouillé, on ajouta ce souhait : puissent nos ennemis être toujours généreux, & nos amis toujours fideles ! M. de Bouillé but à la prospérité des îles à sucre.

Pendant que la nation s'occupe des élections, & que l'on en attend les résultats, quelques papiers contiennent des avis aux Electeurs pour profiter de la circonstance, pendant laquelle ils font quelque chose dans la nation.

La dissolution du Parlement étant une affaire déterminée, on ne peut regarder comme une chose peu convenable quelques mots aux Electeurs sur leur conduire dans cette circonstance critique. Un célèbre Ecrivain a dit que le peuple d'Angleterre n'est libre que quand il s'agit de choisir une nouvelle Chambre de Communes. Si cette assertion est vraie, il doit considérer ce moment comme le plus précieux & le plus important qu'il ait à saisir. Les pensées d'une nation libre dans une telle conjoncture ne doivent pas être fixées entièrement sur le présent, mais doivent se diriger sur l'avenir. Elle doit songer que la conduite ne l'a-

fecte pas seule, qu'elle influera sur les libertés, les propriétés, & le bonheur de ses descendans en général. Si elle réfléchit sur sa situation, sur les devoirs qu'elle lui impose, elle s'attachera à mettre de la prudence & de la circonspection dans les choix qui seront faits aux nouvelles élections. On se refusera à l'intrigue & à la corruption. Le bon sens apprendra que quiconque achette est prêt à revendre s'il peut gagner sur le marché. On exclura en conséquence tous les hommes soupçonnés de cette bassesse. Le pouvoir est actuellement entre les mains des Electeurs, ils sont les gardiens de leur pays; toute la nation a les yeux sur eux; elle attend de leur conduite & de leur honnêteté l'espérance d'être soulagée du fardeau qui l'accable. Qu'ils ne se laissent pas séduire par le sourire d'un Duc, les flatteries d'un Comte, la familiarité d'un Vicomte, les égards d'un Baron, l'humilité d'un Chevalier, & la civilité d'un Ecuyer. Qu'ils songent que ce ne sont que des dispositions momentanées, employées pour parvenir à leur but. Ils sont généreux en promesses, pour que les électeurs le soient en effets; ils se soumettent à être leurs esclaves pendant peu de jours, pour les asservir eux-mêmes pendant plusieurs années, & peut-être pour jamais. L'intérêt des Electeurs est de se tenir en garde contre eux. L'homme honnête ne s'abaisse point à devenir hypocrite & vil; il renonce à la dignité de représentant, s'il ne peut l'obtenir que par-là aux dépens de son honneur.

La forme de ces avis qui se multiplient beaucoup, varie un peu, c'est ainsi qu'on en présente quelques-uns dans un autre papier.

Il n'y a point d'événement de Histoire de cette nation, dit un de nos papiers, plus universellement condamné que l'usurpation de

Cromwell ; mais il n'y a rien dans la nature des choses qui empêche un usurpateur de gouverner doucement, & de consentir à voir restreindre son pouvoir illégal par de bons & sages réglemens. Cromwell, par exemple, voulut bien laisser mettre à son pouvoir des bornes plus grandes qu'on ne s'y seroit attendu de la part de ce tyran. Par l'acte qui le constituoit protecteur, il ne pouvoit dissoudre un Parlement avant cinq mois de séances ; si les Bills qui lui étoient présentés par le Parlement, n'étoient pas confirmés par lui dans le temps de vingt jours, ils passeroient en loix sans son consentement. il consentoit à convoquer un Parlement qui seroit formé légalement par une élection libre au moins une fois l'année. Parmi plusieurs autres réglemens salutaires, Cromwell consentoit à ceux-ci ; que personne ne seroit admis dans le Conseil privé sans l'aveu des deux Chambres du Parlement ; que l'armée seroit à la disposition du Parlement ; que le Chancelier & tous les autres Grands - Officiers de l'Etat seroient approuvés par les deux Chambres ; que chaque membre de la Chambre des Communes jureroit solennellement à son élection, qu'il employeroit tous les efforts en son pouvoir à conserver les droits & les privilèges du peuple. — Assurément, dans un moment où une réforme parlementaire est l'objet du vœu général, quelques-uns de ces réglemens ne sont pas indignes d'attention.

## FRANCE.

*DE VERSAILLES, le 13 Avril.*

Le 4 de ce mois, le Roi, accompagné de

Monfieur, de Madame, de Monfeigneur Comte d'Artois, & Madame Elifabeth de France, affifta dans la chapelle du Château à la bénédiction des Palmes, & entendit enfuite la Grand'Meffe, chantée par fa Muſique, & célébrée par l'Abbé de Ganderatz, Chapelain de la Grande Chapelle. La Reine y affifta auffi, ainſi que Meſdames Adelaïde & Victoire de France : la Comteſſe de Bearn fit la quête.

Le 5, la Reine s'étant rendue en cérémonie à l'Eglife de la Paroiſſe de Notre-Dame, y communia des mains de l'Evêque Duc de Luynes, ſon Grand-Aumônier; la Princeſſe de Lamballe, Surintendante de ſa Maifon, tenant la nappe, qui étoit ſoutenue par l'Aumônier de quartier. Le même jour, Madame communia dans ſa même Eglife, des mains de l'Abbé de Moſtuejols, ſon premier Aumônier, la Duchefſe de Vauguyon & la Comteſſe de la Tour d'Auvergne, tenant la nappe. Madame Victoire de France communia également des mains de l'Evêque d'Evreux, ſon premier Aumônier, la Duchefſe de Civrac, & la Princeſſe de Ghiftel tenant la nappe. Le 6, Madame Adelaïde de France communia auffi dans la même Eglife des mains de l'Evêque de Pergame, ſon premier Aumônier, la Duchefſe de Narbonne, & la Duchefſe de Laval tenant la nappe.

Le 7, Monſieur s'étant rendu en cérémonie dans la même Paroiſſe, y communia des

mais de l'Evêque de Sees, son premier Aumônier, le Duc de Flourey, & le Duc de Mailli tenoient la nappe. Madame Elisabeth de France communia également le même jour, des mains de l'Evêque de Senlis, premier Aumônier du Roi, la Comtesse Diane de Polignac, & la Princesse de Ghistelle tenant la nappe.

Le sieur Cussac, Libraire, a eu l'honneur de présenter au Roi la troisième livraison des œuvres de Plutarque, proposées par souscription, en 24 vol. in-8°. Ce volume qui forme le XIII<sup>e</sup>. de la Collection, & le premier des œuvres morales est orné du portrait allégorique d'Amyot (1).

DE PARIS, le 13 Avril.

La place de Bibliothécaire du Roi, vacante par la mort de M. Bignon, Conseiller d'Etat, a été donnée à M. Lenoir. Cette faveur lui fut annoncée par S. M. elle-même, qui lui dit en même temps ; « J'espère que vous garderez toujours la Police, du moins

(1) Ce portrait se délivre séparément, en faveur de ceux qui font des collections de portraits des grands hommes. La souscription de l'ouvrage est encore ouverte, chez le sieur Cussac, rue du vieux Colombier, qui s'est déterminé à la prolonger, pour donner le temps à l'étranger éloigné, de connoître cette édition, & de l'apprécier : mais elle sera fermée sans retour au moment où paroîtra la quatrième livraison, qui ne tardera pas ; on prévient par un avis de l'époque où elle sera distribuée. Alors on ne pourra plus se procurer cet ouvrage, qu'en se faisant inscrire, & en s'obligeant à prendre la suite, au prix de 4 liv. 5 sols le vol in-8°. broché.

tant

tant que vos forces vous le permettront.

Les Hollandois, & même les Basques, lit-on dans quelques lettres de Bretagne, auroient pu tirer un grand parti des cachalots échoués, s'ils avoient été se jeter sur leurs côtes. Mais les pêcheurs de la Basse-Bretagne, peu au fait de ce genre d'exploitations, ont laissé dépérir & même pourrir la plupart de ces animaux, en sorte qu'on n'en retirera pas le quart du profit qu'on s'étoit promis. Il est fâcheux qu'une si heureuse aubaine n'ait pas été plus profitable aux habitans de ce canton.

On dit que le Conseil d'Etat a décidé la grande question, au sujet du commerce des Américains dans les ports de Bretagne; il s'agissoit de regler s'ils seroient tous ouverts ou s'il n'y en auroit qu'un seul; le Roi a arrêté que tous les ports de Bretagne seroient le commerce dans l'Amérique Septentrionale, & recevraient les retours, sans que l'un fût plus favorisé que l'autre.

C'est peut-être aux dangers auxquels les marins sont fréquemment exposés, lit-on dans une Lettre de la Rochelle, à la solitude & au silence dans lesquels ils passent une partie de leur vie, que quelques-uns doivent cette présence d'esprit qui les rend capables des actions les plus rares & les plus dignes d'éloges. *Pierre-Martin Villedieu*, natif de Louisbourg, patron de chaloupe, employé pour le service du Roi à l'Isle d'Aix, surpris par la tempête qui s'éleva sur ces côtes le 17 Janvier dernier, l'obscurité de la nuit ne lui permettant plus de chercher à se réfugier, se jugeant cependant assez près de terre pour que ses deux fils, qui naviguoient avec lui, pussent la gagner à la nage, les engagea à se servir de ce

moyen pour se sauver , en le laissant ainsi qu'un domestique fort âgé , passager sur la même chaloupe ; ajoutant qu'il seroit fâcheux que deux jeunes gens de leur âge perdissent la vie pour l'espoir douteux de sauver deux vieillards. Les fils de Villedieu , sans écouter leur pere , le saisirent par ses habits , se jetterent à la nage , & malgré l'impétuosité des flots , l'amenerent à terre , où l'un d'eux resta pour prendre soin de son pere , tandis que l'autre retourna pour sauver le vieux domestique , & y réussit — M. le Maréchal de Ségur , instruit de cet événement , a accordé à Villedieu 1500 liv. pour rétablir sa barque , & M. le Contrôleur-Général a fait délivrer à ses fils , le 18 du mois dernier , en présence des Membres de la Chambre de Commerce & de plusieurs Négociants , une somme de 300 livres , en récompense du courage & des sentimens qu'ils ont marqués dans cette occasion. La Chambre de Commerce leur a compté en même-temps 240 liv.

A ce trait intéressant nous en joindrons un second , que l'on nous mande de Landau , & qui ne le paroitra pas moins à nos lecteurs :

« Nicolas Brendlé , natif de Forbach dans la Lorraine allemande , sergent vétérant au régiment Royal-Deux-Ponts , fut embarqué à Boston le 7 Décembre 1782 , avec un caporal & 9 hommes , sur un bâtiment de transport chargé de vivres pour l'Escadre de M. le Marquis de Vaudreuil ; ce bâtiment sortit avec l'escadre le 24 du même mois , en fut séparé le 3<sup>e</sup> jour , pris le 29 Janvier 1783 par le vaisseau anglois le *Jupiter* , & conduit à Antigoa , où il arriva le 8 Février. Lorsque le bâtiment fut amariné , les matelots Anglois pillerent les havresacs de Brendlé & de son détachement , malgré les défenses & les efforts

du Capitaine & des Officiers du *Jupiter*. Ceux-ci voulurent profiter du fâcheux état dans lequel ils se trouvoient pour les débaucher ; ils leur offrirent 50 guinées à chacun, 10 de plus au sergent, & leur congé à la fin de la guerre, lorsqu'ils seroient arrivés en Angleterre, d'où ils repasseroient dans leur patrie. Brendlé ne fut point tenté par ces offres séduisantes ; & prenant la parole, il dit à son détachement, d'un ton ferme & élevé : *Mes amis, que 50 guinées ne vous éblouissent pas ; n'oubliez jamais que vous êtes de Royal-Deux-Ponts ; restez fideles à votre Roi & à votre patrie ; je possède 25 louis, ils sont à vous, & vous pouvez en disposer comme il vous plaira.* Le brave Brendlé a tenu parole ; il a employé tout ce qu'il avoit pour procurer à ses soldats ce dont ils pouvoient avoir besoin en habits, en linge, en souliers, en vivres, pendant 2 mois qu'ils furent prisonniers à Antigoa ; c'est par ce trait de patriotisme qu'il a conservé neuf braves gens à la patrie ; il les a ramenés au Régiment Royal-Deux-Ponts, en garnison à Landau, où il est arrivé le 14 Décembre 1783.

Le même Régiment fournit encore une anecdote, qui n'intéressera pas moins nos lecteurs. La dernière est un trait de patriotisme ; la suivante en est un d'amour maternel.

Elisabeth Eberts, fille de Sébastien Eberts, Grenadier vétérân au régiment Royal-Deux-Ponts, épousa, le 3 Avril 1780, Henri Gabel, Grenadier au même régiment, la veille de son embarquement pour l'Amérique. Elle accoucha d'une fille le 20 Mars 1781 à Rhodeiland. Le régiment en partit au mois de Mai pour l'expédition d'Yorck Town en Virginie. Pendant la

routs, Elisabeth portoit son enfant, tantôt sur ses bras, tantôt sur ses épaules; elle fut aperçue par des Américains qui accouroient en foule pour voir passer les troupes françoises. Plusieurs d'entr'eux pénétrés d'admiration pour cette bonne mere, lui proposerent de lui vendre son enfant, & de la délivrer par-là d'un fardeau qui devoit lui être à charge; elle les refusa constamment, & quelquefois avec toute la vivacité & même l'énergie de la femme d'un Grenadier. Le régiment Royal Deux-Ponts arriva à Harford, Capitale de la Province de Connecticut, où l'armée se rassembla & où elle séjourna. Là, plusieurs familles américaines firent à Elisabeth la même proposition de vendre son enfant, & lui offrirent jusqu'à 150 & 200 piastres. Elles la pressoient vivement; *laissez-moi tranquille*; leur dit-elle, *je ne donnerois pas mon enfant pour toute votre Amérique*. Enfin un riche particulier de Harford & sa femme, mariés depuis longtemps & sans enfans, lui offrirent d'adopter & de reconnoître son enfant pour le leur, de lui assurer leur fortune & d'en passer le contrat par devant les Tribunaux civils & ecclésiastiques. Des offres aussi séduisantes n'ont pu étouffer l'amour maternel dans le cœur de cette mere respectable; elle a préféré de porter son enfant de Rhode-Island en Virginie, & de la Virginie à Bolton, pendant une espace de 650 lieues. Les Généraux François & les Chefs du régiment Royal-Deux-Ponts ont cru devoir récompenser ce trait qui mérite d'être connu; ils ont fait présent de 25 Louis à l'enfant & sa mere; l'un & l'autre sont actuellement à Landau où le régiment tient garnison.

Le danger de confier l'arsenic à des particuliers, pour des usages domestiques, & d'en laisser délivrer par les Apothicaires, est

connu par une foule d'exemples; on vient d'en voir un nouveau qui mérite l'attention des Magistrats, & qui sollicite un règlement. C'est ainsi qu'on nous le mande de Grenoble.

Madame de Valernod, veuve du Marquis de Murat, Président à Mortier au Parlement de Dauphiné, étoit dans son Château de la Saône, près Beaurepaire : elle y avoit fait transporter des provisions de bouche, qu'elle avoit trouvées dans la succession de sa mere, morte en son château de Vernaux, en Bugey. Parmi ces provisions, elle crut trouver de la farine d'orge, dont sa mere faisoit beaucoup d'usage. ( C'étoit de l'arsenic préparé avec de la farine ordinaire. ) Le 23 Mars, Mme de Murat commande une soupe de cette farine, assaisonnée avec des jaunes d'œufs. On la lui servit à dîner. Elle étoit à table avec deux de ses fils, le Comte & le Marquis de Murat, & le Vicair de la Paroisse de Lempstang. M. de Murat l'ainé servit cette soupe; il en donna d'abord à sa mere, au Vicair, à son frere, & finit par s'en servir à lui-même. à mesure qu'il la servoit, chacun la mangeoit avec empressement. MM. de Murat & le Vicair mangeoient encore leur portion lorsque Mme de Murat, ayant achevé la sienne, éprouva subitement des convulsions & des simptoms très-allarmans. Bientôt après, ses fils, avant d'avoir achevé la leur, éprouvent, ainsi que le Vicair, les mêmes effets. Tous les gens de la maison accourent; mais comme le château est isolé, les secours sont lents, & les remedes mal administrés dans le principe. La Marquise de Murat meurt le lendemain matin, sur les dix heures, après avoir éprouvé des tourmens &

dés contractions si horribles, que son corps n'avoit plus qu'un pied & demi de longueur. M. de Murat l'aîné a été le premier hors de danger, parce qu'il avoit moins mangé de la fatale soupe. L'état de son frere a fait craindre pour ses jours, jusqu'au 27; & à la même époque le Vicaire étoit encore dangereusement malade. MM. de Murat doivent particulièrement leur guérison aux soins de M. Daumont, Professeur en Médecine de l'Université de Valence, qui ne put arriver que le troisième jour à minuit, il les fit mettre dans des Bains, & leur fit boire sans relâche quantité de lait & d'eau.

Nous empressez toujours de revenir à la vérité, lorsqu'on nous aura induit en erreur. Notre tâche est de rendre compte des faits, d'après les relations & les détails que l'on nous fait passer. Si quelquefois les auteurs les exagèrent, nous ne sommes pas à portée de les vérifier, lorsqu'ils se sont passés loin de nous; & aussi-tôt que nous sommes avertis, nous nous faisons un devoir de les rectifier. Ce sont sur-tout les événemens fâcheux qui sont susceptibles d'exagération. Le témoin ou la victime de ces événemens écrivant au moment où ils arrivent, voit souvent tout en mal, & quelquefois ne voit pas tout. C'est ce qu'a éprouvé celui qui nous a fait passer une lettre de Sainte-Menehould, insérée dans le Journal du 20 Mars, N°. 12, page 126 & suivantes. Le sieur Mouton, subdélégué de l'Intendant de Champagne, a fait sur cette lettre des observations, dont nous transcrivons fidele-

ment tout ce qui tend à rectifier les faits.

« 1°. Quoiqu'il soit vrai que l'eau soit entrée dans quelques maisons, sises dans les parties basses de la ville, près la rivière, jusqu'à un, deux, même trois pieds de hauteur, il n'y a jamais eu de danger qu'au fauxbourg des Prés & aux environs du moulin de ce nom; mais on a vu croître les eaux par degrés; les meubles ont été retirés; les maisons étoient évacuées par presque tous les habitans, si bien qu'il n'en est péri aucun, qu'il n'y en a point eu de blessés, ni dans les maisons, ni dans les dégradations ou affaissement qu'elles ont éprouvé. Il peut se faire que cinq ou six au plus qui, par obstination, restoient dans leurs greniers, & qui ne demandoient pas même de secours, parce qu'ils ne se croyoient pas en danger, aient été transportés en lieu plus sûr; mais ce n'étoit pas, comme le dit la lettre, un péril général. 2°. Le petit cabinet de plaisance où les cinq amis avoient soupé, & qu'on dit avoir été enlevé & rasé par les eaux, au moment où ils venoient de le quitter, étoit une ancienne baraque en fondoir; les cinq amis y avoient soupé le 25 février, étoient revenus le soir du même jour, coucher chez eux tranquillement, & l'inondation ne s'est manifestée que le 27 au matin; donc il n'y avoit pas matière à crainte fondée, &c. 3°. Quant à l'épisode relatif au meunier & à sa famille, la prétendue calcade de trente hommes qui se présentoit, dit-on, pour les secourir, est un pur roman: la vérité est qu'un garçon a été chercher, tant à l'aide d'un cheval qu'au moyen d'une nacelle, la mere & les enfans; que le danger n'étoit vraisemblablement fort imminent, puisque le meunier à qui j'ai parlé le matin & l'après-midi du jour de l'événement, n'a voulu sortir de son grenier que le soir à cinq heures, temps

auquel les eaux étoient déjà baissées. 4°. En ce qui touche la chute du pont sur la route de Metz, le récit est faux dans presque toutes ses parties; les 600 personnes qu'on fait aller voir la débacle des glaces, ayant chacune une lanterne à la main, & dont il semble que le plus grand nombre a été la victime, sont de pure fiction. C'est à sept heures du matin qu'on a été voir le pont; il ne falloit point de lanternes. Il est tombé à sept heures & un quart; deux habitants de cette ville y sont péris; on en a retiré un troisieme avec la cuisse cassée, & il pourroit bien ne pas survivre à cet accident. On prétend qu'un étranger a été englouti aussi, mais il n'a point encore été retrouvé d'autres cadavres; c'est trop sans doute, mais c'est infiniment moins que la lettre en annonce. 5°. Enfin, il y est dit que trois des fauxbourgs manquent d'asyle, que Sainte-Menchould qui ne peut plus communiquer au-dehors, est comme un désert où les grains, la farine, la viande & le pain manquent. Ce dernier trait sur-tout est de la plus insigne fausseté. Il n'y a eu que deux fauxbourgs frappés de l'inondation; les particuliers, dans les maisons desquels l'eau étoit entrée, se sont logés chez leurs proches, pendant 3 à 4 jours; celui de l'accident étoit le vendredi 27 février; pont de la route de Metz étant rompu, la diligence est partie d'ici le matin par le fauxbourg des Prés qui étoit le plus maltraité par les eaux; j'ai fait pratiquer, dans l'après-midi du même jour, un passage par le fauxbourg Florion qui sert, plus que tout autre, à l'approvisionnement, & le lendemain, on est venu librement au marché. Personne ne s'est plaint, & on ne pouvoit le faire justement, parce qu'on n'a manqué ni de grains, ni de farine, ni de pain, ni de viande, ni d'aucuns autres comestibles.

L'Académie Royale de Nîmes a fait célébrer, le 4 de ce mois, un Service solennel pour le repos de l'ame de feu l'Evêque de Nîmes, son protecteur. M. l'Abbé Desponchés, Vicaire-Général de Senlis, Chanoine de l'Eglise cathédrale de Nîmes, l'un des 26 Académiciens, a prononcé l'Oraison funebre du Prélat, dont la mémoire sera toujours chere à son diocèse, & à l'Académie en particulier. Cet ouvrage plein d'éloquence & de sensibilité, a obtenu les suffrages de tous les ordres de citoyens, réunis pour cette cérémonie.

Le Tableau de la situation actuelle des Anglois dans les Indes orientales, par M. Brissot de Warville, dont le premier n<sup>o</sup>. paroît à Paris, & dont le second est sous presse, sera délivré *gratis* aux Souscripteurs du Journal du Licée de Londres, ou du Tableau des Sciences & des Arts en Angleterre. Il contiendra au moins douze Numéros de 4 feuilles chacun, c'est-à-dire, 2 vol. *in-8<sup>o</sup>*. Il est même très-possible qu'il contienne 3 volumes; la quantité de matériaux entièrement neufs, recueillis par l'Auteur, augmentant de jour en jour au-delà de son espoir. -- Quant aux personnes qui n'ont pas souscrit au Journal du Licée de Londres, & qui désireront avoir séparément ce Tableau des Anglois dans l'Inde, en payant d'avance 12 livres, & se faisant inscrire chez M. Perisse, Libraire, rue du Marché-Neuf, à Paris, elles recevront l'Ouvrage complet & franc de port à fur & mesure que les Numéros seront publiés, & ils le seront exactement de mois en mois. Les personnes qui n'auront pas souscrit, payeront chaque Numéro 24 sols,

& ne pourront jouir de l'avantage de les recevoir franc de port.

Le sieur Collin, inventeur du rouge végétal, Fabriquant-Marchand de la Reine, breveté de Sa Majesté, seul approuvé par l'Académie des Sciences, vient de transporter son magasin rue des Francs-Bourgeois, place S. Michel. MM. Bourdelin & Macquer, Commissaires nommés par l'Académie pour examiner ce rouge, s'expriment ainsi dans leur rapport : « Dans le grand nombre des rouges de toilette, il est certain qu'il s'en trouve plusieurs qui contiennent du blanc de plomb ou du bismuth, du minium, du cinabre broyé ou vermillon, & autres drogues malfaisantes, ou du moins très-suspectes. Nous pensons que le rouge présenté par M. Collin, vaut mieux que tous ceux dont nous venons de parler, & que l'Auteur est louable d'avoir cherché à en composer un dans lequel il n'entrât rien de nuisible ni à la santé, ni à la peau. — On trouve dans le magasin du sieur Collin des pots à 24 liv. en porcelaine, dorés sur les bords & sur pieds, & peints en miniature ; à 12 liv. en porcelaine, dorés sur bords & sur pieds ; à 6 liv. en fayance, à pieds & de la forme des précédens ; à 3 liv. en fayance commune, sans pieds, de forme ancienne, & différente des autres. Malgré les différens prix, le rouge est toujours de même nature ; mais la finesse differe en raison du prix ; chaque pot est traversé d'une étiquette imprimée, sur laquelle est écrit en lettres rouges le prix de chaque pot ; elle est cachetée par les deux bouts de l'empreinte d'une tête antique. L'auteur fabrique ce rouge sous toutes sortes de nuances, & le rend plus ou moins tenace au gré des Dames. Il désavoue tous les pots dont l'étiquette ou le prix d'abord écrit par lui, seroit surchargé, rayé ou barbouillé. Les Dames qui ne voudront pas se déplacer, peu-

vent écrire au sieur Collin, qui enverra chez elles; il fait aussi des envois en Province & en pays étrangers, lorsqu'on lui envoie d'avance le prix par la poste.

Le sieur Salmon, Marchand Papetier, au Porte feuille Anglois, rue Dauphine, près la rue Christine, continue toujours de vendre avec grand succès l'encre de sa composition, approuvée par l'Académie Royale des Sciences, comme supérieure à toutes celles dont on a fait usage jusqu'à présent, Les prix de la pinte sont toujours de 48 s. la double luisante, 2 l. la double, 1 liv. 12 s. la demi-double, 1 l. 4 s. la commune; il en tient des bouteilles de toutes grandeurs. On trouvera de même chez lui un assortiment très-complet d'écrivoires angloises portatives avec nécessaire, contenant différentes pièces aussi utiles qu'agréables, porte-feuilles anglois & autres de tous les genres, de très-belles écrivoires de table & de bureau; cire à cacheter de toutes couleurs & à odeur, 1ere qualité, de très-belles plumes d'Hollande; il fait & vend des enveloppes blanches & autres pour tous les formats, & papier à lettre, billets du matin, & généralement tout ce qui concerne la fourniture des bureaux.

René-Charles, Vicomte d'Harembure, Maréchal des Camps & Armées du Roi, est mort le 20 du mois dernier, à la Meute près Paris, dans la 57<sup>e</sup>. année de son âge.

La Sou'cription pour les Fastes de la Noblesse, ou Collection de Diplômes, Chartes, &c. ouverte depuis environ 18 mois, sous les auspices du Gouvernement, sera fermée le 1<sup>er</sup> Mai prochain. On ne paye aucune avance, il suffit d'envoyer à l'Auteur, rue Gist-le-Cœur, d Paris, une Soumission dans la forme suivante;



Aussi-tôt que j'eus mis à l'ancre ici le 9 de ce mois, j'envoyai demander au Gouverneur la liberté du Port, la permission d'y débarquer les malades, & l'informer que je saluerois la Place, s'il assuroit que cela seroit répondu par le Fort. Le Gouverneur répondit que n'y ayant qu'une Suspension d'Hostilités, il ne pouvoit recevoir sur Terre & dans la Ville un si grand nombre d'Hommes, [ nos Malades montant à 1600 ], attendu qu'en cas de Guerre, je pourrois m'en emparer, mais que je pouvois les envoyer à l'Isle de Robben: qu'on répondroit à mon Salut, qu'à l'égard des Provisions, il ne pouvoit en accorder à l'Escadre que la quantité suffisante pour l'entretien journalier. Quoique le principal objet, le soin des Malades, eût été refusé, je saluai de 15 coups pour montrer mes intentions pacifiques, & j'envoyai une Lettre au Gouverneur, avec le Capitaine Philips, pour conférer sur la difficulté & l'incommodité de transporter les Malades à l'Isle. Le Gouverneur & le Conseil répondirent que les Ordres des Etats étoient d'approvisionner d'abord leurs propres Colonies, & que dans l'assistance à donner aux Vaisseaux Etrangers, ceux de Sa Majesté leur bon Allié, devoient avoir la préférence: que M. de Suffren étoit attendu, qu'on avoit fait des préparatifs pour recevoir ses Malades, & ramassé pour lui des Provisions dans les Magasins: que pour toutes ces raisons alléguées auparavant, il ne pouvoit consentir qu'au Débarquement des Malades dans l'Isle, où les Contractants porteroient tous les Rafraîchissements nécessaires, & accorderoient à l'Escadre des Provisions pour la consommation journalière, pendant leur séjour, mais non pas une assez grande quantité pour des Provisions Navales. Avant le retour du Capitaine Philips, arriva le *Swallow*, apportant des preuves incontestables que les Arti-

cles Préliminaires de Paix étoient signés; & je pensai que cela feroit disparoître les obstacles; mais la seule attention que cela nous ait procurée, fut la permission de débarquer les Malades & de les loger sous nos Tentes, dans une place incommode, hors de la Ville, exposée au Vent du Sud-Est, qui souffle dans cette Saison avec violence. Je protestai dans les termes les plus forts, contre un Traitement aussi inhospitalier envers une Nation qui avoit élevé & protégé les Etats de Hollande, & que mon Devoir m'obligeoit d'en faire des Représentations aux Lords-Commissaires de l'Amirauté, afin qu'il en fût fait part au Roi. Le Gouverneur répondit, qu'il étoit obligé d'obéir à ses Ordres; mais que comme il croyoit à présent que nous étions en Paix, il auroit soin de procurer des Provisions à l'Escadre; que, quant au Pain & aux autres Articles que j'avois demandés, il ne pouvoit en fournir davantage que pour l'entretien journalier. Nos Malades étant alors sur le point de périr, & ayant appris que les Bourgeois avoient fait des Requêtes contre l'admission d'un si grand nombre de Malades dans la Ville, je me vis dans la nécessité de les envoyer à l'Isle, qui, étant à une grande distance d'ici, offre beaucoup de peine & de perte de temps pour la réparation des Vaisseaux, exigeant à cet effet presque tous les Bateaux, outre l'assistance de l'*Inflexible* & de la *Naiade* pour y transporter plus de 1600 Malades; sur quoi, vu la perte de 400 Hommes qui sont morts depuis notre départ de Madras, & que tous les Vaisseaux n'avoient plus leur Rôle, le nombre de ceux qui restoit n'étant plus suffisant pour exécuter convenablement les manœuvres d'un Vaisseau, j'ai persuadé au Gouverneur au *Sea Horse* quelques Provisions pour son Voyage; & l'on m'a fait espérer qu'il accordera du Pain à l'Escadre pour son approvisionnement.

ment dont elle manque; si toutefois la Récolte de Bled répond à leur attente au mois de Janvier.

L. H. P. ont envoyée cette lettre aux Directeurs de la Compagnie des Indes, qui leur feront passer leur avis sur ce sujet.

Le Baron de Thulemeyer a remis le 31 du mois dernier aux Etats-Généraux la lettre suivante du Roi de Prusse.

V. H. H. PP. se rappelleront que Nous les avons requises par un Mémoire, qui leur a été remis le 21 de Janvier de l'année passée, par Notre Envoyé-Extraordinaire à la Haye le sieur de Thulemeyer, de prendre des mesures efficaces pour faire cesser enfin les persécutions odieuses auxquelles le Prince Stadhouder se voyoit innocemment exposé, & pour le maintenir dans la Possession paisible des Dignités & Prérogatives Eminentes attribuées à sa Personne & à sa Maison. La même réquisition avoit été adressée précédemment de Notre part aux Nobles Etats de Hollande & de Westfrise, par une Lettre du 13 Janvier de la même année. Nous serions flattés que ces exhortations amicales seroient accueillies dans leur véritable sens, qu'elles produiroient un effet salutaire, & contribueroient au rétablissement du calme intérieur dans les Provinces-Unies. Cependant à Notre plus grand déplaisir, Nous apprenons le contraire par les faits publics & notoires, qui font voir que des Particuliers inquiets & ambitieux, qui ne cherchent que leur Intérêt, continuent à poursuivre le Prince d'Orange avec acharnement, & à l'inquiéter injustement, tant pour sa Personne que dans ses Charges & Prérogatives. Personne n'ignore de quelle manière outrageante ce Prince se voit traité tous les jours dans des Ecrits que l'on imprime publiquement, que l'on protège, & dont les Auteurs ne sont ni

réprimés, ni punis par les Magistrats, & combien ces Libelles animent & soulèvent la Nation contre lui; tandis que ceux qui prennent la Parole ou la Plume pour sa défense, sont poursuivis, maltraités, bannis & punis, même comme d'un Crime. Chacun fait aussi que l'on détache arbitrairement du Stadhouderat ses Prérogatives les plus importantes, l'une après l'autre, sans aucun droit, ni motif fondé. Nous ne connoissons pas à la vérité la Constitution intérieure de la République dans toutes ses Parties; Notre intention n'est aussi pas de l'apprécier, encore moins de la critiquer; cependant, comme il est de notoriété publique que les Etats-Généraux, qui représentent la République entière, ont remis solennellement, & par une Commissiou & Stipulation expresse & irrévocable, au Prince d'Orange, Pere du Stadhouder actuel, pour lui & ses Descendans des deux Sexes, le Stadhouderat avec tous ses Droits, Dignités & Prérogatives qui y sont attachées, telles que les Stadhouders en avoient joui autrefois, il ne paroît pas douteux que les Prérogatives possédées & exercées jusqu'ici par le Prince & ses Prédécesseurs, du nombre desquelles sont celles qu'on lui dispute à présent, ne sauroient lui être enlevées arbitrairement, sans son propre Consentement, & sans la concurrence de toute la République; que tout au moins des Villes, ou des Provinces particulieres, ne peuvent l'en priver de fait, sur-tout ce Prince n'en ayant abusé, comme son Caractere généralement connu, & la Voix publique même Nous assurent qu'il ne l'a jamais fait. S'il s'élevoit même quelque doute sur l'exercice ou l'étendue de pareils Droits, l'équité naturelle paroît pourtant demander que ces Prérogatives possédées jusques-là par le Prince, ne lui soient pas enlevées, ni séquestrées, comme on

fait depuis quelque temps ; mais que plutôt la Possession tranquille lui en soit conservée jusqu'à définition de Cause , & que l'Affaire soit examinée & décidée dans les Assemblées générales des États , entre la République & le Prince , soit par la voie d'un Accommodement , soit par un Jugement formel , conforme à la Constitution. Nous ne saurions croire que V. H. P. , ni même aucun Membre bien intentionné de l'Etat , songeroient à abolir entièrement le Stadhouderat , ou à le renfermer dans des bornes si étroites qu'il n'en resteroit plus qu'une ombre sans réalité. Il est plutôt à espérer que tout Citoyen éclairé se rappellera avec reconnoissance que c'est sur-tout par le courage inébranlable , par la prudence consommée , & par le sang même des Illustres Princes de la Maison d'Orange & de Nassau que la République a été fondée , conservée pendant deux Siècles , & sauvée des plus grands dangers ; que même pendant les intervalles où le Stadhouderat étoit aboli , l'Etat a moins prospéré ; qu'il a été tellement déchiré par des Troubles intérieurs , qu'il s'est vu en un mot si prêt de sa ruine , que pour l'en préserver il a fallu toujours recourir au rétablissement du Stadhouderat. Nous n'ignorons pas que par une sorte de crainte pour la Liberté publique , cette Dignité a été quelquefois abolie ; mais sans rechercher si cette crainte étoit alors fondée ou non , on peut dire au moins que des appréhensions de ce genre ne sauroient plus avoir lieu de Nos jours : Telle étant la Politique sage & assurée qui a prévalu à présent en Europe , que les Puissances veillent à la conservation l'une de l'autre , & qu'aucun Etat ne sauroit permettre , encore moins procurer la subversion de l'autre. Nous serions les premiers à agir & à Nous intéresser pour la République , si des desseins de cet

ordre existoient contre elle. Mais Nous pouvons assurer que certainement ni le Prince Stadhouder, ni ses plus proches Successeurs, ne tenteront, ni n'entreprendront jamais rien contre la Liberté ou le Bien-Etre de la République, auquel le leur est indissolublement attaché, mais que plutôt ils exerceront toujours la Dignité du Stadhouderat & ses Eminentes Prerogatives conformément aux Vues & au Système de V. H. P. dont ils ne se départiront jamais; ce que Nous sommes prêts à garantir toujours solennellement; Nous le pouvons avec d'autant plus d'assurance que Nous connoissons à fond les sentimens & les Principes Nobles & Généreux du Prince d'Orange & de son Epouse, ainsi que ceux qu'ils inspirent à leur Famille; & qu'à chaque occasion, Nous leur conseillons de chercher uniquement leur bonheur dans la Liberté, l'Union & la Prospérité de la République, & sur-tout dans un accord parfait avec V. H. P. C'est aussi-là ce qu'exigent les relations de Nos Etats avec ceux des Provinces-Unies; & comme Nous espérons que V. H. P. en croiront à cet égard Notre longue expérience, Nous Nous flattons aussi qu'Elles regarderont Nos Représentations uniquement comme la suite des sentimens d'Amitié & de bon Voisinage, qui Nous animent envers la République, & de l'Intérêt que Nous ne pouvons Nous empêcher de prendre au sort d'une Maison Illustre, avec laquelle nous sommes si étroitement liés: Et nullement comme si Nous cherchions à Nous mêler des Affaires intérieures de l'Etat, & à empiéter sur les Droits d'une Liberté aussi solidement établie que glorieusement acquise. Tout ce que Nous venons d'exposer étant d'une telle évidence qu'on ne sauroit y opposer le moindre doute, Nous prions instamment V. H. P. d'interposer

sérieusement leur autorité dans les Troubles qui agitent à présent la République, & de prendre des mesures efficaces pour qu'au préalable les Ecrits violens & dangereux qui paroissent si fréquemment, soit contre le Stadhouderat, soit même de part & d'autre, & qui ne font qu'aggraver les esprits, soient défendus, réprimés, & suivis de la punition de ceux qui y ont part : Ce que Nous ne manquerons pas alors de faire également observer dans Nos Etats voisins ; pour que l'on s'emploie avec vigueur, & au moyen d'une prohibition légale, à faire cesser les persécutions & les outrages Personnels, auxquels le Prince & ses Amis sont si souvent exposés ; que l'on étouffe autant que possible le germe de chaque Innovation dangereuse, ainsi que des Troubles & des Divisions qu'elles entraînent ; que l'on cherche à rétablir la Confiance & l'Union entre le Prince & les Personnes qui lui sont contraires ; qu'on le maintienne dans la Possession paisible des Droits & Prérogatives dont il a joui jusqu'à présent ; qu'on ne lui en enlève aucune arbitrairement, & qu'on le remette plutôt en Possession de celles dont il a été privé ; & que pour l'avenir les Affaires de l'Etat se traitent & s'arrangent avec lui d'une manière paisible & satisfaisante, comme le porte l'ancienne Constitution de la République. Par ces mesures, le Bien-Etre & le Calme seront bientôt rétablis & solidement assurés dans les Provinces Unies ; & elles attireront à V. H. P. les Suffrages de tous les Citoyens bien intentionnés, & de l'Europe entière. Comme Nous ne pouvons pas Nous dispenser, d'après la position de nos Etats & nos anciennes Liaisons avec la République, de prendre le plus vif Intérêt au maintien de sa Constitution, ainsi qu'au Sort de l'illustre Maison d'Orange, & à la Conservation du Stadhouderat, & que Nous ne saurions avec

indifférence les voir éprouver de changemens considérables, Nous espérons que V. H. P. prendront en bien le contenu de cette Lettre, & regarderont les Représentations qu'elle renferme comme le Conseil d'un Ami sincere & vrai de la République, & qu'elles voudront bien en conséquence y donner quelque attention, & recevoir aussi favorablement celles que notre Ministre à la Haye, le sieur de Thulemeyer, pourroit encore leur adresser dans des cas particuliers, suivant nos ordres.

PRECIS DES GAZETTES ANGL.

Le vol du grand sceau a rappelé l'anecdote suivante. Il y a quelques années qu'un pêcheur entre Lambeth & Wauxhall, en tirant son filet, le trouva si lourd, qu'il eut recours à l'aide d'un compagnon pour l'amener sur le rivage; il ne savoit ce qu'il entraînoit: quelques personnes présentes ayant examiné sa pêche, trouverent que c'étoit le grand sceau d'Angleterre. Il parut que c'étoit celui que Jacques II avoit jetté dans la mer. La nuit qui précéda son départ, il le demanda au Lord Jeffreis, qui étoit alors Chancelier, sous le prétexte qu'il vouloit s'en servir pour sceller quelques graces & procédures. Mais lorsqu'il s'en alla, soit qu'il trouvât qu'il étoit embarrassant, ou que désormais il lui seroit inutile, & que sa perte pouvoit d'ailleurs embarrasser ses ennemis, il le jeta dans la Tamise. Les pêcheurs le porterent à la Cour, où ils reçurent une récompense, quoiqu'on n'en fit aucun usage.

C. F. Lorsque le bruit se répandit du vol du grand sceau, observa à G. S. L. N. qu'il n'auroit pas dû être confié à un homme qui ne l'auroit pas su garder. Vous vous trompez, lui répondit G. S. L. N., mon ami est Chancelier, & mon Garde des Sceaux.

On dit que ceux, entre les mains desquels est réellement le grand Sceau volé, préparent des Lettres Patentes. La première grace qu'ils scelleront est un pardon pour les voleurs. Les Lettres - Patentes qu'ils se proposent de passer, sont les suivantes. Lettres de Duc du Mogol pour M. F. ; de Duc d'Amérique pour Lord N. ; de Comte de Ladenhall pour le Colonel N. ; de Comte de S. Omer Paw pour E. B. ; de Vicomte de Basset pour le Général S. ; & de Baron de Janus pour M. P.

On raconte les anecdotes suivantes relatives aux mouvemens des Candidats pour les nouvelles élections. — M. Fox ayant abordé un Marchand grossier pour en solliciter la voix, celui - ci lui répondit brusquement : Je ne puis vous la donner ; j'admire vos talens, mais je condamne vos principes. Mon ami, lui répondit froidement M. Fox, j'aime votre franchise ; mais je condamne vos manières.

Le même M. Fox étant entré dans la boutique d'un Cordonnier de Westminster pour obtenir également sa voix, l'Artisan tira du fond d'un coffre une corde qu'il lui offrit, en lui disant qu'il étoit prêt à lui en faire présent : « Je vous en remercie, mon ami, repliqua M. Fox, mais je serois au désespoir de vous en priver, je vois bien que c'est un meuble de famille.

#### GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX.

PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE.

*Cause entre les héritiers du feu Sr Bénard, Chanoine de S. Benoît. Les Principaux & Boursiers du Collège de Montaigu. Les Chanoines de S. Benoît, & le Sr Abbé Cochon, Exécuteur Testamentaire du feu Sr Abbé Bénard. — Demande en réduction de deux Bourses fondées dans un Collège, formée par des héritiers pauvres.*

Le Sr Abbé Bénard, Chanoine de S. Benoît,

avoit fait par son testament pour 4000 liv. de legs pieux ; il avoit légué 300 liv. de rente viagere à une domestique qui le servoit depuis long-tems ; & avoit stipulé pour cet effet que sur sa succession il seroit fait un fonds de 6000 liv. qui , à la mort de la domestique , retourneroit à ses héritiers. Ensuite il avoit déclaré que son intention étoit de fonder dans le College de Montaigu , ou dans un autre , deux bourses de 400 liv. de rente chacune , pour l'entretien & éducation de deux jeunes enfans qui se destineroient à l'état ecclésiastique, pour y faire leurs études & humanités jusqu'à l'ordre de prêtrise, lesquelles bourses seroient à la nomination de sa famille , & occupées de préférence par ses parens , par des neveux de ses Confreres , Chanoines de S. Benoît , ou même par des Enfans de Chœur de cette Paroisse : laquelle nomination retourneroit également à ses Confreres les Chanoines à l'extinction de sa famille. Enfin sa volonté étoit qu'il seroit fait un fonds de 17000 l. & il nomme l'Abbé Cochon Exécuteur de son Testament , auquel il fait un legs de 100 écus. Quant au surplus de ses biens , il les laisse à ses héritiers , à son frere , Curé de Rougy , & à sa sœur , la dame Selincart , mere de 4 enfans , peu fortunée , qu'il aidoit de son vivant. — Après la mort de l'Abbé ; le Principal du College de Montaigu , les Chanoines de S. Benoît , appelés éventuellement à la nomination de deux bourses fondées par le Testateur , & d'ailleurs Légataires d'une partie des legs pieux ; & le Sieur Abbé Cochon , Exécuteur testamentaire , formerent contre les héritiers leur demande en délivrance de legs , & à fin d'exécution du Testament. Les héritiers , de leur côté , ayant considéré que la succession ne s'élevant qu'à la somme de 42,000 liv. sur lesquels il falloit en défalquer 28,000 liv. environ de legs , elle se trouveroit réduite à 14,000 liv.

qui, divisées en deux, ne donneroit que 7000 liv. à chacun, ont défendu à la demande en délivrance de legs, & demandé la nullité du Testament, ou au moins la réduction de la fondation des deux bourses. La Sentence du Châtelet avoit ordonné la délivrance des legs & l'exécution du Testament. = Sur l'appel, Arrêt du 5 Juin 1782, confirmatif de la Sentence, & qui réduit néanmoins la fondation des deux bourses à une seule, du prix de 400 liv. de rente, aux mêmes clauses & conditions portées au Testament, pour laquelle fondation sera prélevée sur la masse de la succession une somme de 8,500 liv. dont sera fait emploi conforme à l'intention du Fondateur; dépens entre les parties compensés.

*Cause entre Thérèse Briquet, femme Dumont, appelante. Et les héritiers du feu Sr D... Ecuyer, intimés. = Legs de rente viagère fait à une concubine par un homme marié, déclaré nul. Dommages & intérêts accordés néanmoins à cette concubine, fille mineure de 16 ans, & domestique.*

L'incapacité des concubins & concubines de recevoir l'un de l'autre des libéralités par Testament, dépend quelquefois des circonstances. La Justice voit d'un œil différent celles faites par des personnes libres, qui pouvoient couvrir par le mariage les désordres d'un commerce illicite, & celles qui sont la suite d'une conjonction adultérine : la Religion & les mœurs violés avec plus de scandale dans le dernier cas, font rejeter avec indignation les libéralités réciproques des coupables. Dans la 1<sup>re</sup> hypothèse, ils éprouvent moins la rigueur de la Justice, lorsque les libéralités sont modiques ; les circonstances guident aussi quelquefois les Juges dans la fixation des dommages intérêts demandés par

des filles abusées ; celle , par exemple , qui s'est abandonnée à un homme marié , n'a pu être séduite par aucune promesse de mariage ; cependant , si elle est domestique , jeune & sans expérience , quel avantage n'a pas son maître pour la tromper ? quelles armes a-t-elle pour se défendre ? Ces réflexions s'appliquent naturellement à la Cause que voici. — Le Sr D... , Ecuyer , marié , demeurant à la campagne en Picardie , avoit eu un enfant naturel de sa domestique , Thérèse Briquet , qui avoit à peine 16 ans , lorsqu'elle devint mere. Il avoit pourvu aux frais des couches & fait présenter l'enfant au Baptême comme fils d'un pere inconnu , & l'avoit fait nommer Charlemagne. Thérèse Briquet a depuis épousé le nommé Dumont. — Le Sr D... ayant fait son Testament , il légua au nommé Charlemagne , fils naturel de lui & de Thérèse Briquet , 300 liv. de rente viagere , & à ladite Thérèse Briquet , 200 liv. de rente viagere , & chargea spécialement de l'exécution de ces deux legs ses héritiers naturels , auxquels il laissa le surplus de sa succession. — Au moment du décès du Sr D... , Charlemagne étoit mort , & son legs devenu caduc. La femme Dumont forma contre les héritiers du Sr D... qui étoient des Collatéraux , une demande en délivrance de son legs de 200 liv. de rente viagere. Les héritiers en demanderent la nullité , en lui opposant sa qualité de concubine adultérine. — La Cause portée au Bailliage de Roye en Picardie , Sentence qui avoit déclaré le legs nul , & néanmoins adjugé 300 liv. de dommages-intérêts à Thérèse Briquet , femme Dumont. — Appel de sa part en la Cour , & Arrêt du 6 Mars 1784 , qui condamne les héritiers du Sr D... à payer à la femme Dumont une somme de 1200 liv. de dommages-intérêts , & aux dépens.



**JOURNAL POLITIQUE**  
**DE BRUXELLES.**

---

**R U S S I E.**

*DE PÉTERSBOURG, le 8 Mars.*

**L**ES dernières lettres que la Cour a reçues de Berlin, portent que, sur ses représentations réitérées, le Roi de Prusse avoit résolu de faire lever l'arrêt sur les navires Dantzikois, & de laisser les choses *in statu quo*, jusqu'à ce que les droits réciproques aient été réglés aux conférences de Varsovie. On dit ici que dans cette négociation la ville de Dantzick ne perdra aucun de ses droits, l'Impératrice s'étant engagée, comme protectrice, à ce qu'il n'y soit point dérogé.

Le Prince de Bariatinski, Envoié extraordinaire de notre Cour à Paris, ayant obtenu son rappel, il en résulte un grand mouvement dans les ambassades : on dit qu'il se a ainsi. M. de Smolin, qui est à Londres, ira à Versailles; le Comte de Woronzow, maintenant à Venise, se rendra à Londres. M. de

N<sup>o</sup>. 17, 24 *Avril 1784.*

**g**

Razoumski, Ministre à Naples, passera à Venise; & le Comte de Schavroski se rendra à Naples.

## S U È D E.

*DE STOCKHOLM, le 20 Mars.*

M. de Trolle, Général-Amiral de Suede, est mort ici le 12 de ce mois, d'une inflammation à la gorge, dans la 47<sup>e</sup>. année de son âge. On prétend que S. M. ayant prévu la possibilité de cet événement, & ne jugeant point devoir laisser long-temps un tel emploi vacant, en avoit disposé avant son départ par un billet cacheté, en faveur du Comte d'Ehrensward, Colonel de la Marine.

## P O L O G N E.

*DE VARSOVIE, le 24 Mars.*

Les conférences relatives à l'affaire de Dantzick, qui avoient été interrompues de nouveau pendant quelques jours, viennent d'être reprises, & on se flatte qu'elles se termineront enfin incessamment à la satisfaction des deux partis.

La paix étant actuellement affermie entre la Russie & la Porte, plusieurs Grecs flottant entre l'espoir & la crainte, ont enfin pris la résolution d'aller se fixer dans les nouvelles possessions de la première de ces Puissances. Plusieurs de ces colons possèdent, dit-on, des biens assez consi-

hérables. On assure d'un autre côté que les turcs voulant faire de Choczim une place de commerce y établissent déjà des magasins considérables de plusieurs sortes de marchandises. Toutes ces dispositions mercantiles promettent un avenir flatteur au commerce réciproque entre la Russie, les Etats Ottomans & la Pologne.

## A L L E M A G N E.

*DE VIENNE, le 4 Avril.*

L'Empereur, arrivé le 30 du mois dernier dans cette Capitale, après avoir été absent près de 4 mois, visite depuis son retour la plupart des établissemens publics de charité.

Aujourd'hui le Prince de Galitzin, nommé Ambassadeur extraordinaire & Plénipotentiaire de l'Impératrice de Russie, a eu sa première audience en cette qualité.

Le Bacha de Belgrade est mort dans cette place, à l'âge de 88 ans. Il étoit fort riche; outre une somme considérable en argent, & quantité d'effets précieux, on a trouvé sur lui 5000 ducats qu'il portoit toujours dans sa ceinture.

L'Empereur, instruit des opérations de la police pendant l'inondation de nos fauxbourgs, en a témoigné sa satisfaction au Comte de Pergen, Chef de notre Régence, en lui ordonnant de distribuer 5000 ducats à ses Commis, & de les assurer que dans les occasions d'avancemens & de récompenses ultérieures, ils ne seront pas oubliés. Le Comte de Pergen, pen-

Tant ces désastres, non content de se rendre tous les jours dans les fauxbourgs inondés pour donner les ordres, montant lui-même les bateaux destinés à porter des provisions aux malheureux, s'y faisoit accompagner par son fils, âgé de 16 à 17 ans, auquel il repétoit sans cesse, apprends à connoître le malheur & à t'attendrir sur les malheureux.

L'Empereur a ordonné au Baron de Bruckenthal, chef du Gouvernement de Transylvanie, d'envoyer à Naples 20 vaches de buffles du pays, & 2 taureaux de la même espèce. C'est un présent destiné au Roi des deux Siciles.

On dit qu'on travaille ici à un grand projet de commerce qui sera envoyé à l'Internonce impérial à Constantinople avec ordre de le proposer à la Porte, & d'entrer en négociation sur ce sujet avec le Reis-effendi. On prétend que le Traité de 1783 entre la Russie & la Turquie lui sert de base, & qu'on se propose de demander pour les Sujets autrichiens les mêmes avantages de commerce que les Russes ont obtenus, & la permission d'établir des magasins le long du Danube, & dans l'intérieur de la Walachie, de la Moldavie & des autres Provinces ottomanes.

### DE HAMBOURG, le 5 Avril.

On n'a rien encore de nouveau sur le Traité entre la cour de Vienne & la Porte ; on assure seulement que toutes les apparences sont, que les différends seront terminés à l'amiable, En attendant, le Comte de Co-

benzel , Ministre à Petersbourg , a acheté pour le compte de l'Empereur toutes les carres que le feu Général de Bauer avoit levées en Moldavie , en Valachie , en Bulgarie & en Bessarabie , pendant la dernière guerre contre les Ottomans.

Parmi les anecdotes qu'offre le dernier voyage de l'Empereur on a recueilli celle ci.

Comme rien n'échappe aux soins paternels de S. M. I. pour la conservation de ses sujets , elle a visité elle-même le grand hôpital de Milan , & poussé l'exactitude de ses observations jusqu'à lire les ordonnances des médecins. Elle trouva dans l'une , le *saccharum saturni* à une dose extraordinairement forte ; ayant questionné le médecin qui avoit prescrit le médicament , celui-ci répondit qu'il s'en rapportoit à l'apothicaire , qui connoissoit la qualité de cette drogue , & qui n'en employoit que la quantité convenable à l'état du malade : cette bévue dangereuse a , comme on s'y attend bien , coûté son emploi au médecin.

La commission Impériale pour les rits religieux , a ordonné d'ôter dans les Eglises aux images des Saints & des Saintes , les ornemens de luxe & les pierreries dont on avoit coutume de les charger.

Il a été enjoint , lit-on dans la Gazette de Vienne , aux Imprimeurs , Libraires & Relieurs , d'envoyer à la Commission de la censure tous les livres de dévotion , pour que cette Commission les examine , & défende ceux qui contiennent des extravagances & des relations superstitieuses. On sait que la plupart des livres de ce genre qui paroissent en Allemagne , sont

Souvent tournés singulièrement, & on diroit qu'ils ont été faits exprès de cette manière, pour entretenir le peuple dans une profonde ignorance & dans une superstition impardonnable. On commence, dans plusieurs endroits de la Hongrie, à augmenter le nombre des paroisses & des cures, selon l'ordonnance impériale. Les nobles propriétaires de terre auront le droit de nomination aux nouveaux bénéfices à charge d'ames, s'ils consentent à bâtir l'église & le presbytere, & à assigner au nouveau Curé un certain nombre d'arpens de terre.

Il circule une lettre Pastorale de l'Electeur Archevêque de Trèves à son Clergé, qui contient entre autres les dispositions suivantes.

Il ordonne aux Curés de veiller à l'instruction de leurs Paroissiens, de prêcher seulement la parole de Dieu sans entrer dans aucunes questions théologiques, sans employer les expressions mystiques qu'offrent plusieurs livres de petites dévotions, sans altérer les louanges des Saints, sans promulguer de nouvelles Indulgences, des miracles de Congrégations, de Chapelles particulières, & de parler au contraire dans la sincérité de leurs cœurs avec cette simplicité apostolique, qui proscriit les vains ornemens superflus qui ne font rien à la morale, & ne servent qu'à flatter la vanité du Prédicateur. Il veut que les sermons soient fréquens, mais qu'ils ne roulent que sur les points qui intéressent ceux qui les écoutent. Il ordonne que toutes les fois que cela sera jugé nécessaire les Paroissiens seront instruits les Dimanches & les Fêtes deux fois pendant la journée; qu'on assemble les adultes pour leur recommander leurs devoirs envers leurs su-

périeurs, & cette obéissance qui est expressément recommandée par Dieu envers les Souverains. Il défend d'introduire dans les Eglises de nouvelles images, d'en tapisser les murs d'*ex-voto*, d'annoncer des neuvaines; Il veut que la maison du Seigneur soit entretenue dans la propreté décente & convenable, mais sans luxe, sans appareils extraordinaires, sans musiques théâtrales; il conseille de ne pas donner trop fréquemment la bénédiction, ni d'exposer pareillement trop souvent le Saint-Sacrement, ce qui peut diminuer le respect. Quant à la confession, il recommande aux Curés de se conduire en vrais pères, en juges & en médecins; il veut qu'ils expliquent bien à leurs paroissiens la doctrine des indulgences, que ces derniers s'assemblent une fois le mois pour régler les choses convenables à l'entretien de l'Eglise, & que l'excédent des revenus de chaque Eglise soit employé au soulagement des pauvres. Tout Curé doit visiter lui-même tous les malades de sa Paroisse, les pauvres comme les riches, & ne jamais se faire suppléer auprès des premiers; il doit s'attacher à les éclairer sur les préjugés des fantômes, des sortilèges, des évocations du diable, & servir de modèle à son troupeau.

Une lettre de de Szegedin contient la relation suivante d'une atrocité, que l'on ne rappellera ici, que parce que la punition marche à côté.

Un Juif arriva ces jours derniers dans une auberge écartée de cette ville; il avoit 700 florins en argent. L'aubergiste & sa femme formèrent le dessein de l'assassiner & de le voler; ils le logerent en conséquence dans la chambre la plus reculée de leur maison, & pendant la nuit

ils l'assassinèrent. Malgré leurs précautions, les cris de leur victime furent entendus de leur petite fille, qui accourut & qui fut étonnée de cet horrible spectacle. Les assassins ne voyant plus dans cet enfant qu'un témoin qui pouvoit les déceler, résolurent de l'égorger. Le mari s'en chargea; mais, attendri par ses larmes, il ne put y résister, il la quitta, & s'alla coucher. La femme, plus dénaturée & plus cruelle, exécuta le lendemain matin le crime que son mari n'avoit pas eu la barbarie de consommer. Elle alluma du feu au four, & quand il fut assez chaud pour consumer la petite fille, elle l'y jeta. Malgré cette cruelle précaution, les coupables ont été soupçonnés; ils sont dans les fers, & ne tarderont pas à expier ce double forfait.

## I T A L I E.

*DE NAPLES, le 15 Mars.*

Le Roi de Suede est parti le 10 de ce mois pour Rome, où depuis quelques jours sa suite, qui avoit pris les devant, étoit déjà arrivée.

Les requêtes au Roi, pour obtenir la permission de recourir à Rome sur certains cas de dispenses qui ne peuvent être accordées que par le St.-Siege, se multiplient. Un Camaldule qui veut quitter son ordre pour passer dans un autre, s'est adressé à S. M., pour qu'elle lui permette de solliciter ce changement; elle a écrit au bas : *accordé*, mais à condition que le suppliant n'entrera point dans un ordre mendiant.

Une riche Congrégation de Roccarrato a demandé aussi la permission de faire présent de

24 ducats à un jeune homme qui se proposoit d'entrer, en qualité de frere lai, chez les Dominicains, pour subyenir aux frais de vêtüre. Le tribunal mixte auquel elle avoit présenté sa supplique, en avoit fait un rapport favorable; S. M. y a répondu par ces mots, écrits de sa propre main : *on peut faire un meilleur usage des revenus des lieux pies.*

Une autre décision de S. M. confirme l'intention où elle est de rendre, dans plusieurs cas, aux Evêques l'étendue de puissance ecclésiastique dont ils jouissoient autrefois. Les Religieuses de St. François d'Aversa ayant demandé la permission de s'adresser à Rome pour obtenir la confirmation de la nomination de leur Abbessé, il leur a été répondu de s'adresser à leur Evêque. La même réponse a été faite à un particulier qui vouloit solliciter à Rome une dispense pour épouser la veuve de son frere.

Le Gouvernement reçoit chaque jour de nouvelles relations des brigandages qu'exerce dans la Pouille une bande de voleurs, dont le chef se nomme *Angioletto del Duca*. Le peu de troupes qui se trouvent dans ces contrées ne suffisant pas pour réprimer ces scélérats, on a envoyé 500 cavaliers à leur poursuite. Ces brigands furent attaqués un jour auprès d'un couvent isolé qu'ils alloient piller; ils furent mis en fuite & perdirent un homme : on trouva dans la cour du couvent le cheval d'Angioletto avec une selle de velours noir, sur laquelle étoit brodé A. R. C., qui signifie, dit-on, *Angelus, Rex Campania.*

DE ROME, le 24 Mars.

Le Roi de Suede arriva ici de Naples, le

11 de ce mois ; il alla souper le même soir chez le Cardinal de Bernis, qui le lendemain lui donna une très-belle fête qui fut répétée le 19, & qui le fera tous les vendredis pendant le séjour de S. M. ici.

Les nouvelles intéressantes de la conversion de quatre Evêque Jacobites du Patriarchat d'Antioche, de celle de leur Clergé, & d'un grand nombre de Laïques, dont le S. Pere fit part au sacré College dans le Consistoire du 15 Janvier dernier, lui avoient été apportées par l'Evêque de Babylone arrivé quelques mois auparavant. Ce Prélat, pendant son séjour à Alep, avoit employé tout son zele à procurer le plus grand avantage de la Religion Chrétienne. Le Siège Patriarchal d'Antioche ayant vaqué dans ce tems, il détermina Michel Giarve, Evêque d'Alep, converti ci-devant du Némofisme à la Religion Catholique, à se rendre au lieu de l'élection, & lui procura les moyens de faire le voyage jusqu'à Merdden. Michel Giarve ayant été élu, signala son zele par la conversion de 4 Evêques Jacobites, de leur Clergé, & d'un grand nombre de Laïques. Le S. Pere, admirant le zele avec lequel l'Evêque de Babylone avoit contribué à cet ouvrage si utile à la Religion, & la générosité avec laquelle il continue de secourir le nouveau Patriarche, en fit lui-même l'éloge le plus étendu & le plus mérité au sacré College ; étant sorti ensuite de la salle du Consistoire il entra dans une autre où il reçut, en présence de toute la Cour, & de la maniere la plus distinguée, l'Evêque de Babylone qui, dans un discours latin plein d'éloquence & de sensibilité, remercia S. S. qui avoit accordé le pallium qu'il

avoit sollicité pour le Patriarche. Le Pape lui répondit avec beaucoup de bonté , & voulant lui donner aussi des témoignages d'estime & de satisfaction , il remit lui-même à ce Prélat un Bref , par lequel il lui accordoit aussi le pallium , à l'exemple de Clément XI , qui crut devoir ce témoignage distingué à feu M. l'Evêque de Belzunce après la peste de Marseille. Le Souverain Pontife , pour rendre cette faveur encore plus agréable à l'Evêque de Babylone , & témoigner en même-tems à la nation Française l'estime qu'il faisoit du zele & des services de ce Prélat , choisit M. l'Archevêque de Paris pour le revetir du pallium en son nom. Pendant le séjour qu'il a fait à Rome , le S. Pere n'a cessé de lui donner les preuves les plus flatteuses de son estime & de sa satisfaction. La Congrégation de la Propagande lui avoit déjà rendu justice en instruisant S. S. du succès de ses soins , en arrivant à Alep pour mettre ordre aux affaires spirituelles & temporelles du Diocèse de Bagdad ; elle avoit approuvé son voyage d'Alep à Rome pour y traiter directement de celles de son Diocèse , & de la nation Syrienne , & applaudi au courage & au zele qui lui ont fait braver les tempestes , &c.

On arme à Civita-Vecchia , par ordre du Souverain Pontife, les galeres de Sa Sainteté , pour croiser dans ces mers, qui seront infestées plus que jamais par les corsaires de Tunis , depuis la rupture survenue entre la République de Venise & cette Régence.

(156)

## ESPAGNE.

*DE MADRID, le 23 Mars.*

On parle ici depuis quelque temps du mariage prochain de l'Infant D. Gabriel, fils puîné du Roi, né le 12 Mai 1752, avec la Princesse Marie-Anne-Victoire de Portugal, sœur du Prince du Brésil, née le 15 Décembre 1768. Il est aussi question d'un second, mais qui n'est ni si prochain, ni si certain, entre la Princesse fille aînée du Prince des Asturies, & le fils du Prince du Brésil.

Bonaventure Moreno, Commandeur de Viedma & Orchetta, dans l'ordre de S. Jacques, est mort le 14 de ce mois, à l'âge de 46 ans.

Il commença, dit la Gazette de la Cour, à servir en 1751, & continua sa carrière militaire jusqu'au grade de Chef d'Escadre, ayant été revêtu dans l'intervalle de la charge de Commandant de Bataillon, & ensuite de Major général de l'Armée navale. Dans tous ces postes, dans les nombreux commandemens de vaisseaux de guerre qu'il a obtenus, & dans les différentes commissions importantes qui lui ont été confiées, il a donné les plus grandes preuves de zèle, de valeur & d'intelligence; mais il s'est distingué plus particulièrement encore par l'habileté avec laquelle il conduisit l'Escadre & le convoi de troupes pour la conquête de Minorque; il fut chargé ensuite du commandement des forces navales destinées à bloquer Gibraltar. Ces services lui méritèrent la plus haute estime du Roi & de sa nation, estimée

manifestée par la douleur générale que sa mort a causée.

Ce qui rend cette perte plus douloureuse, c'est qu'elle a été l'effet d'un événement malheureux. On le raconte ainsi.

Cet Officier, marchant dans les rues de Madrid, & tenant le pavé du côté des maisons, rencontra un Hidalgo de Salamanque qui refusa de lui céder le pas. Des paroles, ils en vinrent aux voies de fait, mirent l'un & l'autre l'épée à la main, & D. Bonaventure-Moreno reçut un coup dont il mourut 24 heures après. On regrette qu'un Officier de ce mérite se soit mesuré avec un tel homme, & pour un sujet si frivole. Son adversaire a été arrêté, & quelle que soit l'indulgence dont on use dans les affaires d'honneur, on croit que celle-ci pourra être suivie avec plus de sévérité.

## ANGLETERRE.

*DE LONDRES, le 13 Avril.*

Les dernières nouvelles que l'on a reçues de l'Amérique septentrionale, apportées au Bureau du premier Ministre, le 7 de ce mois, par le Colonel Franks, que le Congrès a dépêché en Europe avec les ratifications du Traité de paix, & de ceux qui ont été conclus entre d'autres Puissances & les Etats Unis, ne sont pas d'une date fraîche; elles sont du 14 Janvier dernier. La résolution la plus importante, dont on a déjà parlé, est de cette date.

*Résolu unanimement, neuf Etats présens, qu'il*

sera sérieusement recommandé par la Présente, aux Corps Législatifs des Etats respectifs de pourvoir à la restitution de toutes Terres, Droits, & Propriétés, qui peuvent avoir été confisqués, appartenant à des Personnes, qui étoient réellement Sujets Britanniques, ainsi que les Terres, Droits, & Propriétés de Personnes, résidant en des Districts, qui ont été occupés par les Armes de S. M. Britannique, pendant quelque temps que ce soit, entre le 30 Novembre 1782 & le 14 Janvier 1784 lesquelles Personnes n'auroient pas porté les Armes contre lesdits Etats-Unis; & à ce que les Personnes de toute autre classe aient une liberté entière de se rendre en quelque partie ou parties d'aucun des Treize-Etats-Unis, & d'y rester douze mois sans être inquiétées dans les démarches, qu'elles feroient pour obtenir la restitution de leurs dites Terres, Droits, & Propriétés, qui pourroient avoir été confisqués: Et il est pareillement recommandé par la Présente, de la manière la plus sérieuse, aux Etats respectifs de prendre de nouveau en considération & de revoir tous leurs Actes ou Loix, concernant les objets sus-mentionnés, de façon à rendre lesdites Loix ou lesdits Actes parfaitement compatibles, non-seulement avec la justice & avec l'équité, mais aussi avec cet esprit de conciliation, qui, au retour des bénédictions de la Paix, devrait avoir universellement le dessus: De plus il est sérieusement recommandé par la Présente aux différens Etats, que les Terres, Droits, & Propriétés des Personnes, mentionnées en dernier lieu, leur soient restitués, à condition qu'elles remboursent à toutes Personnes, qui en seroient actuellement en possession, le prix (s'il en a été payé un) qu'elles auroient donné de *bonne-foi*, à l'achat des Terres,

**Droits, ou Propriétés, depuis la confiscation:**

Parmi les autres nouvelles arrivées en même temps, il y a beaucoup de détails sur la retraite du Général Washington. Jamais la sensibilité des hommes n'a été exercée d'une manière plus intéressante, qu'au moment où ce grand homme dit adieu aux Officiers de l'armée à New-Yorck; tous les corps s'étoient réunis pour lui donner un repas magnifique, & aux dernières libations, le Général pria de porter une santé, dit : *Puissent les jours les plus reculés de cette République être aussi glorieux, aussi heureux que ceux qui l'ont vu naître.*

Nous placerons ici le discours qu'il adressa au Congrès le 23-Décembre, en lui remettant son commandement.

Les grands événemens qui devoient donner lieu à ma démission, s'étant enfin réalisés, j'ai l'honneur de féliciter le Congrès & de me présenter devant lui pour remettre entre ses mains le dépôt qui m'a été confié, & pour demander qu'il me soit permis de me retirer du service de ma patrie.

— La confirmation de notre Indépendance & de notre Souveraineté, & les moyens fournis aux Etats Unis pour devenir une Nation respectable, mettant le comble à mon bonheur, je me démet avec plaisir d'un poste que j'avois accepté avec méfiance, parce que j'appréhendois que mes talens ne fussent point proportionnés à une tâche aussi difficile; cette méfiance fit place néanmoins à la confiance que j'avois dans la justice de notre cause, dans l'appui du corps revêtu de l'autorité suprême de l'Union, & dans la protection du ciel.

— L'heureuse issue de la guerre a répondu à

notre plus vive attente ; la reconnoissance que m'inspirent l'entremise de la Providence & l'assistance que j'ai reçue de mes compatriotes s'accroît , lorsque je songe à l'importance de l'objet qui nous avoit mis les armes à la main — Ce n'est pas assez d'exprimer de nouveau les obligations que j'ai à l'armée en général , je dois également rendre justice au mérite distingué des Officiers qui ont été attachés à ma personne pendant la guerre , & faire mention de leurs services particuliers. Il étoit impossible de faire un choix plus heureux d'Officiers de confiance. Permettez-moi de recommander particulièrement ceux qui sont restés au service jusqu'à ce moment , comme étant dignes des faveurs & de la protection du Congrès. — Je crois qu'il est de mon devoir , dans le moment où je vais résigner les fonctions de ma vie publique , d'implorer la protection du Tout-Puissant sur ma patrie , & de recommander à sa sainte garde ceux qui sont chargés de veiller à ses intérêts. — Ayant maintenant achevé la tâche qui m'étoit assignée , je me retire de la grande sphere d'activité ; je prends congé de cette auguste Assemblée , sous les ordres de laquelle j'ai long temps agi ; je lui remets ma commission , & je renonce à toutes les fonctions de la vie publique.

### *Réponse du Congrès.*

Les Etats-Unis assemblés en Congrès reçoivent avec des sensations trop vives pour être exprimées, la démission solennelle du pouvoir, en vertu duquel vous avez commandé les Troupes avec succès, pendant le cours d'une guerre remplie de dangers, & dont l'issue étoit douteuse. — Chargé par votre patrie de défendre ses droits envahis, vous acceptâtes ce dépôt sacré, à une époque où

elle n'avoit pas encore formé d'alliance, & où elle se trouvoit sans amis & sans Gouvernement pour vous seconder. — Vous vous êtes signalé à la tête des armées par votre prudence & votre valeur, respectant constamment les droits du pouvoir civil au milieu de tous les désastres & de toutes les vicissitudes. Vous avez su vous concilier l'attachement & la confiance de vos compatriotes, & vous les avez mis par-là en état de déployer leur génie martial, & de faire passer leurs noms à la postérité. Votre constance ne s'est jamais démentie; enfin le moment est venu, où les Etats-Unis, secondés par un Roi & une Nation magnanime, se sont trouvés en état (avec l'aide de la divine Providence) de terminer une guerre qui leur a procuré la liberté, la sûreté & l'indépendance. Nous nous félicitons avec vous de cet heureux événement. — Après avoir défendu l'étendard de la Liberté dans le nouveau Monde; après avoir offert une leçon utile à ceux qui oppriment & à ceux qui sont opprimés, vous emportez les bénédictions de vos concitoyens en vous retirant de la grande sphere d'activité; mais la gloire dont vous couvrent vos vertus ne finira point avec votre commandement militaire, elle passera à la postérité la plus reculée, à laquelle elle servira d'aiguillon. Nous reconnoissons, ainsi que vous, les obligations que nous avons à l'Armée en général, & nous nous chargeons particulièrement des intérêts des Officiers de confiance qui sont restés auprès de vous jusqu'à ce moment d'épanchement. — Nous nous joignons à vous pour recommander les intérêts de notre chere patrie à la protection du Tout-Puissant; nous le supplions de disposer tellement les cœurs & les esprits de ses citoyens, qu'ils profitent de l'occasion qui leur est offerte de devenir une Nation heureuse & res-

pectable ; & quant à vous , nous lui adressons les vœux les plus ardens pour qu'il conserve précieusement une tête si chere , pour que votre bonheur puisse égaler votre gloire , & pour qu'il daigne enfin vous accorder la récompense que vous ne pouvez trouver dans ce monde.

Les habitans de nos Isles sont très-mécontents des réglemens du Conseil Britannique , qui gênent leur commerce avec les Américains ; & on assure qu'ils sont déterminés à le continuer malgré ces défenses.

Les lettres de ces Isles annoncent la restitution réciproque des conquêtes faites de ce côté pendant la guerre ; le 4 Janvier nos troupes évacuèrent Sainte-Lucie , dont les François prirent aussi-tôt possession ; le 8 ceux-ci nous rendirent S. Christophe , le 9 Nevis , le 10 la Dominique , & le 12 Montserrat ,

Les Elections paroissent dans le plus grand nombre des districts de ce Royaume , conformes aux vœux que la Nation avoit exprimés dans ses adresses au Roi , pendant les divisions entre le Ministère & la Chambre des Communes ; on avoit inspiré des doutes sur ce qui s'étoit passé à l'assemblée de la Province d'Yorck , lorsqu'elle vota une adresse au Roi ; M. Boswell , auteur d'une histoire de l'isle de Corse , en a publié la relation suivante que nous traduisons.

M. Danby , premier Sheriff , à la requisition de plus de cent francs-tenanciers , convoqua l'assemblée par des avis publics. Parmi les chefs de la coalition qui firent tous les efforts possibles

pour faire tomber l'adresse au Roi, objet de l'assemblée, on comptoit le *Duc de Devonshire*, le *Lord John Cavendish*, le *Comte de Carlisle*, le *Comte de Surrey*, le *Comte de Fitzwilliam*, *Sir Thomas Dundas*, &c.

La ville n'ayant point de salle assez grande pour tenir tous les francs tenanciers qui se rassemblerent en cette occasion, & dont le nombre étoit de plus de 7,000 : l'assemblée s'est tenue dans la cour du château. On y avoit fait construire une espèce de trône en bois, destiné au Sheriff, & une quantité de sieges plus bas, en gradation, pour y placer les personnes de distinction. Enfin, vis-à-vis de cet échaffaudage se trouvoit une longue table en forme de théâtre, & entourée de bancs pour le peuple.

Les portes s'ouvrirent à dix heures & demie du matin, & dès-lors on commença les débats. Tout Orateur, de quelque rang qu'il fût, étoit obligé de monter sur la table, & delà il haranguoit l'assemblée avec autant de force que sa voix le lui permettoit. Les débats entre les deux partis durèrent plus de six heures, avec beaucoup de feu, & cependant avec autant d'ordre que dans la chambre des Communes. Sur la fin de l'assemblée, on refusa d'entendre le *Lord John Cavendish*, sans doute vu l'approche de la nuit & la rigueur du temps, puisqu'alors il tomboit une forte giboulée, accompagnée d'un très-grand vent ; toutes circonstances qui faisoient desirer à bien des particuliers, de vingt milles à la ronde, de s'en retourner chez eux : peut-être aussi le mécontentement qu'avoient conçus les vrais patriotes, de voir le *Lord Cavendish*, autrefois si zélé pour le bien public, embrasser un parti qui leur étoit si odieux, contribua-t-il beaucoup à cette opposition.

On prit alors les voix de l'assemblée, en donnant ordre, selon l'usage, à l'un des deux partis d'élever les mains, & quoiqu'il parût évident que la minorité des voix étoit dans la proposition d'un à cinq; des partisans de la coalition, désespérés de voir leurs menées infructueuses, demandèrent à grands cris la *division*; c'est-à-dire, que les deux partis devoient se séparer & faire corps à part, au lieu d'être confondus les uns avec les autres, à laquelle le Sheriff consentit avec trop de facilité: Il s'ensuivit beaucoup de bruit & de tumulte. Le Sheriff n'ayant pas désigné le côté de l'emplacement que devoit occuper chaque parti, le peuple se mit à faire des mouvemens semblables aux ondulations des flots agités. Le Sheriff portant la parole, se plaignit de ce que cette démarche n'avoit produit que de la confusion, & déclara que la majorité étoit décisive; il signa immédiatement au nom du Comté, l'adresse au Roi, & l'expédia sur le champ à la Cour.

Le résultat de cette assemblée a été d'une très-grande conséquence dans la conjoncture présente. Le Comté d'Yorck, soit pour son extension, soit pour le nombre & la richesse de ses habitans, est un royaume à lui seul; c'est la province qui s'est le plus distinguée par son amour pour la liberté constitutionnelle; & c'est bien injustement qu'on a soupçonné ses habitans d'être capables de s'opposer aux intentions de S. M., tandis qu'ils ont su braver la chambre des Communes. Ils ne se sont point laissés persuader par des insinuations contraires au bon sens; ils savoient que la majorité de la chambre des Communes avoit attenté à la puissance exécutive, ce qui auroit infailliblement détruit la constitution du royaume; ils savoient encore que le Roi avoit

résisté avec la plus grande fermeté à ces tentatives, & que ses fideles sujets lui devoient à cet égard la plus grande reconnoissance. Les membres de l'*association du Yorkshire*, en particulier, déclarerent qu'ils s'estimoient heureux de trouver une occasion de se laver de l'accusation qu'on leur avoit faite, d'adhérer aux principes républicains; ils avouerent qu'ils avoient défendu les droits du peuple, qu'ils avoient même protesté contre l'influence indue de S. M.; mais ils ajouterent que, dans ce moment où on vouloit trop la restreindre, ils seroient les premiers à la réhabiliter.

La grande affaire des élections continue, & on prétend que tous les membres déjà élus annoncent la prépondérance du Ministère. Celle des membres de la ville n'est pas terminée. Les amis de M. Atkinson ont demandé un nouveau scrutin; & on n'a pu le refuser: cela retardera de 30 jours au moins la décision de cette élection; on va nommer 6 Commissaires; & leur Président, dans l'espace de six jours, doit délivrer une copie du dernier scrutin, signée par lui; les Candidats auront ensuite dix jours pour faire leurs préparatifs, le scrutin commencera ensuite, & continuera tous les jours pendant 15, à l'exception des Dimanches; après cela, on déclarera les membres légalement élus par la pluralité.

M. Fox a toujours la minorité à Westminster; il n'a cependant rien négligé pour en sortir. Le 6 de ce mois il adressa la lettre suivante aux Electeurs.

L'avantage obtenu par mes compétiteurs dans le dernier scrutin, quoique nullement décisif; doit vous engager, plus que jamais, à déployer toutes les ressources qui sont en vous. — Dans cette concurrence, il s'agit beaucoup plus de vos intérêts que des miens. Si aujourd'hui la cause des élections indépendantes est perdue, il n'est presque pas possible qu'aucun homme se flatte d'être élu pour cette Cité contre la nomination de la Cour. — Actuellement, la question n'est pas de savoir qui sera élu, mais qui élira. Ce n'est pas entre le Chevalier Cecil-Wray & moi qu'il s'agit de décider, mais entre l'influence de la Cour & les droits des Electeurs indépendans. — Le nombre de ceux qui n'ont pas encore voté est si grand, que vous pouvez être certains de réussir si vous voulez faire tous les efforts dont vous êtes capables. De mon côté, je ne négligerai rien de ce qui sera en mon pouvoir, & je m'exposerai à tout plutôt que de contribuer à vous replonger dans l'état de servitude dont vous vous êtes si honorablement tirés à la dernière élection générale.

Cette lettre ne paroît pas jusqu'à présent avoir produit aucun effet en sa faveur. Le scrutin d'aujourd'hui offroit 5581 voix pour le Lord Hood, 5092 pour sir Cecil Wray, & 4819 pour M. Fox. Il ne songe point à se retirer, comme on l'avoit dit; ses amis ne négligent rien pour le soutenir; & on a remarqué en effet que cette dernière fois il avoit eu 45 voix de plus que sir Cecil Wray; mais cela ne suffit pas pour atteindre à la majorité que les scrutins précédens ont donnée à son rival. Ses amis ne désespèrent point encore.

Les efforts de l'intrigue, disent-ils, dans quelques papiers, finiront par échouer. La minorité de M. Fox n'aura qu'un temps; & il est à présumer qu'elle cessera. — Des Dames de grande considération employent tous leurs efforts en sa faveur; une aimable Duchesse entre autres payera plus de 4000 liv. sterl. son enthousiasme pour lui; il faudroit avoir bien du malheur, pour ne pas réussir, quand les graces, la beauté & la richesse se réunissent pour agir.

On ne voit gueres dans les papiers publics que des détails d'élection, ou des avis aux Electeurs; parmi ces pieces il y en a quelquefois de singulieres; celle que nous allons traduire, offre un tableau de ce qui se passe dans ces occasions; & on prétend qu'il n'est pas exagéré. L'auteur se suppose un voyageur arrivé dans un petit bourg, où il couche la veille de l'élection.

Depuis quelques mois, je m'occupe de mon tour d'Angleterre; hier je suis venu coucher à . . . . Il étoit tard, j'étois fatigué, j'avois besoin de repos, & je songeois plus à mon lit qu'au souper. Je dormois profondément; un grand bruit m'éveille tout-à-coup en sursaut. Effrayé de ce mouvement extraordinaire, je me leve; il étoit jour, je m'habille à la hâte, & je cours à ma fenêtre. Quel spectacle! d'où vient cette foule qui remplit les rues, & pousse des cris dont je ne distingue pas l'objet; ils semblent animés du vertige & de la fureur: les fenêtres des maisons voisines sont rompues, les portes enfoncées, les enseignes arrachées & brisées sur le pavé. Je vois un homme qui a le bras cassé; trois autres passent à ma porte avec le visage défiguré des coups qu'ils ont reçus.

Quest-ce que cela signifie ? Un ennemi inconnu est-il entré tout-à-coup dans le Bourg, ou le peuple est-il révolté ? C'étoit la question que j'adressois à tous les passans dont je pouvois être entendu. Un vieillard, qui se donnoit beaucoup de mouvement au milieu du désordre, leva la tête & me répondit : nous nous préparons à une élection. A une élection ! m'écriai-je ; & qu'entendez-vous, je vous prie, par là, bon homme ? Ce que j'entends ? ce qui est connu dans le dernier des Villages de la G. B. On va former un nouveau Parlement ; plusieurs Candidats sont venus pour se faire nommer par ce Bourg, & celui qui aura le plus de voix sera chargé de nous représenter. — Je commence à vous comprendre ; mais il y a encore une chose qui m'embarasse, mon honnête ami ; je ne vois point de connexion entre choisir M. A. ou M. B. pour votre représentant, & détruire votre ville & vous casser la tête les uns aux autres. Cela vous étonne, répliqua le vieillard, avec un sourire de mépris sur mon ignorance. Ces grands fous nous rendent nous-mêmes de petits fous, en nous donnant à boire à suffisance. Quand nous buvons, nous nous enivrons ; quand nous sommes ivres, nous ne savons ce que nous faisons ; nous nous battons pour celui qui nous a fait boire, & quand nous nous battons, nous nous faisons du mal ; il n'y a rien de plus simple & de plus clair, & voilà tout. — Mais vous, en vous rendant ainsi semblables aux bêtes, ne seriez-vous pas les plus grands fous. — Non, nous faisons ce que nous devons & ce que l'on attend de nous. Ces grands & riches fous, qui ont besoin de nos voix, sont obligés de se les assurer en nous rassemblant ainsi, & en nous tenant gais & contents ; il est tout simple que, celui qui

**NOUS**

vous satisfait ait la préférence, & qu'il ne néglige rien pour se la procurer. — De manière que le plus digne sera celui qui vous aura le plus abrutis. — Ah! M., le bon temps que celui des élections; il y aura 30 ans à Noël que je suis établi; je paie les dîmes, je suis bourgeois, j'ai voté pour 11 membres du Parlement, & grâces à Dieu, il m'ont fait boire la bière la plus exquisite qui existe dans les trois Royaumes; ils m'ont indemnisé par leurs présens de mes dépenses pour me faire recevoir bourgeois; ce sont de dignes représentans. — Oui, ils ont commencé par vous ôter votre raison & vous mettre au niveau des bêtes; après cela ils ont aspiré à l'honneur de vous représenter. Mais dites-moi, je vous prie, à quoi vous servent ces représentans, après que vous les avez élus; car en conscience, je ne vois pas à quoi vous imaginez qu'ils peuvent vous être bons. — A quoi ils sont bons, M. eh! d'où venez-vous donc? Sans eux, que deviendrions-nous? Dieu sait si nous ne serions pas écrasés par les Papistes & par les Presbytériens. — Et que croyez-vous qu'ils pourroient vous faire? — Bien du mal, M.; ils nous empêcheroient de porter des sabots & d'aller à l'Eglise. — C'est donc pour prévenir ces calamités que je vous ai vu vous casser la tête les uns aux autres. — Soyez-en sûr, quoique je ne sois plus ce que j'ai été autrefois, je me battraï pour la vieille Angleterre, tant qu'une goutte de sang coulera dans mes veines; je soutiendrai l'Eglise de toutes mes forces contre les Presbytériens, qui sont tous, comme vous le savez, des enfans de sorciers; je le jure sur mon salut. Après cette pieuse exclamation, le vieillard me quitta pour aller se joindre à la foule. Cette scene singulière pouvoit m'amuser un instant; j'en ris d'abord;

le temps qu'il avoit perdu, il se pressa de porter plusieurs morceaux à sa bouche avec une activité qui ne laissa pas de me réjouir, & je repris la parole. — Tout le monde ne peut pas faire la même réflexion que vous. Votre fortune vous fournira toujours l'aïssance dont vous jouissez; mais ceux qui en auront une moindre pourront fort bien perdre toute espérance de l'augmenter. Quand les affaires publiques vont mal, celles des particuliers ne vont pas toujours bien. Si vos prédécesseurs avoient été aussi indifférens que vous sur le bien de la nation, il est douteux que vous fussiez en état de vivre comme vous vivez à présent; & si vos maximes prennent faveur, il se pourroit bien que vos héritiers ne vissent jamais de turbot que sur les tables des gros Bénéficiers, des hommes en place, & des pensionnaires. Ceux-ci ne peuvent devenir riches, & fournir à leur luxe que par des taxes prodigieuses sur les biens des autres, équivalentes à la confiscation de ces biens. — Le bon Chevalier, au moment où je finissois, avoit la bouche pleine, & garda le silence; je continuai. — Plus un mal est en usage, plus il augmente; cinq mille vices, ou un seul vice 5000 fois répété, ne changent point de nature, & ne font pas une vertu; en nous familiarisant avec eux, nous fermons les yeux sur les conséquences, nous ne les détruisons pas. Il est aussi d'usage qu'un oubli total de la patrie, une corruption générale des mœurs, entraînent la ruine d'une nation; & quel est l'homme qui, en faisant cette réflexion, peut regarder tranquillement la perspective qu'elle présente! — Le Chevalier venoit d'avaler son dernier morceau; sa langue ayant la liberté nécessaire pour se mouvoir, il me répondit qu'il ne savoit qu'y faire. J'allois répliquer, & je recueillois déjà en moi-

même tous les anneaux de la chaîne qui lie la dépravation universelle & la ruine d'un état ; mais mon hôte m'épargna cette belle dissertation qui sans doute auroit été longue ; car ayant fini son turbot , il prit une bouteille de vin dont il remplit plusieurs fois son verre ; & après avoir témoigné sa religion , sa loyauté & son amour pour la patrie , en buvant successivement à la santé de l'Eglise , du Roi & de la constitution , il se renversa sur son fauteuil , étendit ses bras , & tomba dans le sommeil le plus profond.

On mande de Glasgow le fait suivant. La semaine dernière a offert un nouvel exemple des effets funestes de la morsure d'un chien enragé qui passa dans cette ville le 21 Janvier dernier. La personne qui en a été la victime fut mordue le 22 au matin , à 2 heures après midi on coupa les chairs blessées , on les cautérisa , on y mit un caustique ; on employa immédiatement après les frictions mercurielles , & on devoit les continuer jusqu'à ce qu'on put être sans inquiétude. Par l'usage imprudent qu'il fit du remède , peut-être aussi parce qu'il s'exposa trop au froid , la bouche fut très-affectée ; découragé par cette circonstance , par les sottises histoires que lui contaient ceux qui venoient le voir , par les préjugés dont il étoit imbu contre le mercure , il quitta son régime , & les exhortations , les instances , les menaces du danger auquel il s'exposoit , ne purent l'engager à le reprendre. Il y avoit un mois qu'il avoit cessé ces remèdes lorsqu'il sentit un malaise. Le 18 Mars , après avoir été exposé au froid dans les champs , il se plaignit de douleurs dans le bras & la main qui avoit été mordue. Les douleurs augmentèrent pendant 2 jours , & furent accompagnées d'inquiétudes & d'insomnie. Le 21 Hydrophobie commença ; elle fut telle qu'il ne

put boire de tout le jour ; il reiettoit & rebutoit pareillement toute espece de nourriture un peu fluide , en même-tems il éprouvoit le plus violent desir de prendre de ces dernieres ; le surlendemain il but , à plusieurs reprises , une cueillette de boisson , mais avec beaucoup de difficultés ; le 24 il avala de même avec peine , un peu d'eau & une cuillerée de soupe ; l'après-midi du même jour il éprouva des foiblesses , & il mourut vers les 5 heures. Il fut parfaitement calme & sensible pendant le tems de sa maladie , ce ne fut que 3 heures avant sa mort qu'il tomba dans le délire ; il ne fit aucun mal à ceux qui étoient autour de lui , quoiqu'il fit de foibles efforts pour mordre. Cet événement , & celui de la fille qui étoit morte le 26 Février dernier , sont des exemples de l'obstination & de l'imprudence des personnes foibles & ignorantes qui n'écoutent que leurs préjugés & ceux de leurs voisins , & refusent de se rendre au conseil des gens instruits & à ceux des Médecins qui les soignent.

## F R A N C E .

*DE VERSAILLES , le 20 Avril.*

Le 21 du mois dernier L. M. & la Famille Royale signerent le contrat de mariage du Marquis de Courtomer , Enseigne des Gardes de la Garde , avec Mademoiselle de la Coste Messeliere.

Le 12 de ce mois , le Roi se rendit en cérémonie à l'Eglise de la paroisse Notre-Dame , où il communia des mains du Cardinal , Prince de Rohan , Grand - Aumônier de France. Le Duc de Fleury , premier Gentil-

( 175 )

homme de la Chambre du Roi en exercice, & le Duc de Brissac, Capitaine Colonel des Cent-Suisses de S. M. tenoient la nappe du côté du Roi; l'Evêque de Senlis, premier Aumônier de S. M., & l'Aumônier de quartier, du côté de l'Autel.

Le 13, M. Hailes, Ministre-Plénipotentiaire de la Cour de Londres, eut une Audience particulière du Roi, dans laquelle il remit en cette qualité sa lettre de créance à S. M. Il fut conduit ensuite à l'Audience de la Reine & à celles de la Famille Royale par M. Lalive de la Briche, Introduceur des Ambassadeurs. M. de Sequeville, Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambassadeurs précédoit.

Le 18 de ce mois, le Bailli de Suffren a prêté serment entre les mains du Roi, pour la place de Vice-Amiral.

Le même jour, Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage du Marquis d'Asnières, avec Demoiselle de Montmorin; celui du sieur de la Bretonniere, Capitaine des Vaisseaux du Roi, avec Dame Montmort de Gravelle; & celui du Président Diriffon, avec Demoiselle de Polastron-la-Hilliere. Ce jour, la Comtesse Esterhazy a eu l'honneur d'être présentée à leurs Majestés & à la Famille Royale par la Comtesse de Berchiny.

*DE PARIS, le 20 Avril.*

Nous avons annoncé les graces que le

Roi a accordées à M. le Commandeur de Suffren S. Tropez ; on nous saura gré d'entrer ici dans quelques détails sur la réception qui lui a été faite à Versailles.

M. le Commandeur de Suffren arriva ici le 3 de ce mois à deux heures du matin ; il fut descendre chez M. de Saint James, Trésorier de la Marine ; & après s'être reposé pendant quelques heures, il partit pour Versailles, où il se rendit chez le Ministre de la Marine, qui, vers midi & demi, le présenta au Roi. Sa Majesté le reçut de la manière la plus flatteuse, lui répéta à différentes reprises qu'elle avoit la plus grande satisfaction de ses services, & daigna lui annoncer elle-même les grâces qu'elle lui avoit réservées. M. de Suffren resta plus d'une heure avec S. M., qui ne l'entretint que de ses opérations dans l'Inde. — La Reine ne lui fit pas un accueil moins flatteur ni moins distingué ; elle voulut le présenter elle-même à Monseigneur le Dauphin, à qui elle l'annonça ainsi : « Voilà M. de Suffren, c'est un des hommes qui a le mieux servi le Roi. — Une réception aussi flatteuse l'attendoit chez MONSIEUR. Ce Prince l'embrassa, & dans les transports de sa joie, le pressa contre son sein : Je veux que vous m'aimiez autant que je vous estime, lui dit MONSIEUR ; sentiment expressif qui caractérise parfaitement la bonté de ce Prince, & le prix qu'il attache aux grandes actions. — Madame Comtesse d'Artois, qui ne recevoit personne ce jour-là, voulut cependant que M. de Suffren lui fût présenté, & ce fut la seule personne qui entra chez elle, pendant toute la journée. Monseigneur le Duc d'Angoulême son fils étoit à son travail, lorsque le Vice-Amiral entra chez lui ; il se leva,

& s'avancant vers M. de Suffren , il lui dit : je lisois dans ce moment l'histoire des hommes illustres ; je quitte mon livre avec plaisir , puisque j'en vois un. — Le Samedi M. de Suffren ne parut ni à l'ordre ni au coucher ; mais le lendemain il fit sa cour au Roi , & il dina chez M. le Maréchal de Castries.

M. le Commandeur de Suffren a amené avec lui 51 Indiens tant hommes que femmes & enfans ; un seul de ces derniers est mort dans la traversée ; & il étoit déjà malade à son départ. C'est à ses frais que cette colonie est transplantée en Europe ; elle est engagée pour 3 ans ; & ce terme est plus que suffisant pour former les habitans de Malthe, où elle doit se rendre, à tous les travaux & aux préparations du coton qu'ils manient avec leurs petits métiers d'une manière merveilleuse. Il est beau au milieu des soins qu'entraîne la guerre , de s'occuper ainsi des travaux paisibles de la paix ; il est beau de rapporter de l'Inde, non les étoffes précieuses , que notre luxe nous a rendues nécessaires , mais les bras qui les façonnent. Il les a débarqués à Toulon, où il a donné les ordres nécessaires pour préparer le bâtiment qui doit les conduire à Malthe.

La traversée de M. le Commandeur de Suffren a été de 83 jours, pendant lesquels il ne s'est passé rien d'intéressant à son bord, si ce n'est le coup de tonnerre qui y tomba aux atterages, & qui tua un de ses matelots, & en blessa 8. M. de Suffren étoit alors dans

sa chambre; le temps étoit beau; étonné de la rumeur qu'il entendoit, il monta sur le pont où il apprit ce qui venoit de se passer. Le coup de tonnerre n'avoit pas fait plus de bruit, que celui d'un pistolet, dont la poudre n'auroit pas été bourrée.

L'Evêque de Babylone a reçu le 21 de ce mois, dans la Chapelle de l'Archevêché, & des mains de l'Archevêque de Paris, que le Pape avoit nommé à cet effet, le pallium que S. S. a bien voulu lui accorder, comme un témoignage glorieux de son estime & de sa satisfaction des services signalés qu'il a rendus à la Religion & à l'Eglise, pendant son séjour dans le Levant.

On a annoncé la mort de l'Evêque de Limoges : on sera bien aise de retrouver ici la lettre que lui écrivit feu Monseigneur le Dauphin, pere de Louis XVI, après que le Roi l'eut nommé Précepteur de Monseigneur le Duc de Bourgogne & des Enfans de France.

» Rien ne pouvoit m'être plus agréable, M., que le choix que le Roi a fait de vous, pour être précepteur de mon fils; & c'est avec un plaisir bien sensible, que j'vois une ame si précieuse en de si bonnes mains. Mais je vous avouerai que l'on m'effraie, par la crainte que l'éloignement que vous avez naturellement pour ce pays-ci, ne vous fasse recevoir cette nomination avec répugnance. Je ne saurois croire que votre piété ne vous fasse regarder, dans le choix du Roi, la volonté de Dieu, qui sans sortir du même ministère, vous appelle à d'autres fonctions bien

plus capables encore de procurer sa gloire. Tout autre motif seroit indigne de vous être présenté. Aussi je me persuade qu'il suffira pour vous déterminer à accepter une charge pesante à la vérité, mais que personne n'est plus capable que vous de bien remplir. Je crois n'avoir pas besoin d'autres assurances, pour vous persuader de mes sentimens & de ma parfaite estime. *Signé, Louis.*

On dit que quelques-uns de nos jeunes Seigneurs, & plusieurs Officiers Supérieurs se disposent à partir pour Berlin, où ils vont assister aux grandes manœuvres. De ce nombre sont M. le Prince de Lambesc, le Prince de Vandemont son frere, MM. de Rochechouart, de Biercourt, Chevalier d'Oraison. M. le Marquis de Bouillé s'y rend aussi en droiture de Londres. Ces Officiers ne font ce voyage qu'avec l'agrément de S. M. & celui du Roi de Prusse.

Nous nous empressons de placer ici une annonce qui ne peut qu'intéresser la pluralité des Lecteurs. Il y a long-temps qu'ils desirerent une Edition simple, correcte & à bon marché, des Œuvres de Voltaire; & ce vœu n'est pas diminué depuis l'annonce de celle dans laquelle on s'efforce, par la magnificence du luxe Typographique, de payer à ce célèbre Ecrivain, le tribut de la reconnoissance que lui doit la littérature. Des éditeurs plus modestes ont cru lui rendre un hommage plus pur & plus désintéressé, en formant une collection de ses Œuvres, d'où ils ont fait disparaître tout ce qu'il eut désavoué peut-être lui-même, & qu'ils ont mis, par ce moyen, en état d'être lue par tout le monde sans danger. Elle forme 40 vol. in-12. qu'on propose

au prix modique de 40 liv. en feuilles. On détachera, en faveur de ceux qui ne voudront que quelques parties de la Collection, les 8 vol. de Théâtre qui coûteront 24 liv., le Siècle de Louis XIV & de Louis XV, 4 vol., 12 liv.; Charles XII & la Henriade, 6 liv. Ces quatre derniers articles détachés reviendront seuls à 42 liv. (1).

On lit dans les Affiches de Province une anecdote intéressante sur un homme de lettres, mort il y a trois ans, auteur d'un Dictionnaire du Blason, & qui se nommoit M. Latour.

C'étoit un homme des mœurs les plus douces, les plus candides, les plus respectables. Sa probité étoit intacte & à toute épreuve. Dans le temps qu'il composoit le Nobiliaire de la Province de Languedoc, il refusa plusieurs fois des sommes assez considérables qu'on lui offroit, pour l'engager à y insérer des titres suspects; & cependant sa fortune étoit des plus médiocres; il ne vivoit que du mince produit de sa plume. Vêtu simplement & toujours en noir; ce qu'il appelloit avec sa naïveté, qui devenoit quelquefois plaisante, *porter la livrée du Parnasse*; conservant une tranquillité d'ame inaltérable; n'importunant jamais personne de ses plaintes ni de ses sollicitations, il étoit un de ces Philosophes pratiques, qu'il n'est pas rare de trouver à Paris, & bien plus estimable que tous ceux qui affectent de se parer de ce titre à grand bruit. — Sa philosophie l'abandonna néanmoins à l'âge de plus de soixante-dix ans: mais, à dire le vrai, le Stoïcisme le plus rigide succomberoit peut-

(1) On s'adresse pour se procurer le tout chez M. Brunet, rue de Marivaux, place du nouveau Théâtre Italien.

être dans pareille circonstance. Logé à une des extrémités de la Capitale, derrière le Luxembourg, il voit entrer un jour dans sa chambre un Commissaire, qui lui demande s'il ne se nomme pas Latour. — Oui, Monsieur — Eh ! bien, suivez-moi. Incertain de ce qu'il lui vouloit, n'osant l'interroger, on ne recevant que des réponses vagues, il monte avec lui dans une voiture qui l'attendoit à la porte. Ils arrivent devant une maison, près du quai des Orfèvres. Le Commissaire fait ouvrir tous les appartemens : il lui fait remarquer la richesse des meubles, une quantité immense de très-beau linge, de l'argenterie pour une douzaine de mille livres, des porcelaines précieuses ; il le conduit dans les caves, où il y avoit des vins évalués à 5 ou 6,000 liv. Vous voyez tout cela, lui ajoute-t-il, tout vous appartient, la maison même, avec quinze mille livres de rente. Ceci n'est point un rêve : c'est un de vos parens éloignés, qui vient de mourir sans enfans, & qui vous laisse tout son bien comme à son seul héritier. Le passage subit d'un état approchant de la misère, à celui de l'opulence, produisit une commotion violente dans le bon homme M. Latour. Il se fit en lui une révolution terrible, qui lui causa la mort au bout de trois semaines ou mois.

Le relevé de la population du Comté de Bourgogne offre les résultats suivans.

Pendant le cours de l'année dernière il est mort dans cette province 27423 individus, dont 14104 garçons & 13319 filles. Il y est mort 27121 individus, dont 13846 hommes ou garçons, & 13275 femmes ou filles. Il y a eu dans la même année 5501 mariages, 48 professions religieuses dans les couvens des deux sexes, & il est mort 63 religieux ou religieuses. Il y a eu

enfin 736 enfans-trouvés compris dans le total ci-dessus des naissances ; le nombre de ces derniers surpasse celui des morts de 239.

Le relevé des registres des naissances, des mariages & des morts à Montpellier, offre les résultats suivans. Il y a eu dans cette ville pendant le cours de l'année dernière onze cens quarante-six naissances, dont six cens cinq garçons & cinq cens quarante une, filles. Il est néanmoins d'enfans dans les six premiers mois que dans les six derniers. Celui qui en a vu naître le plus, est le mois de Décembre ; & celui qui en a vu naître le moins, est le mois de Mars. Dans le total des naissances, il y en a eu cent trente-trois illégitimes.

Le nombre des mariages a été de 259 ; ce qui en fait 4 de moins qu'en 1782, & 31 de moins qu'en 1781.

Les morts montent à 1506, qui excèdent les naissances de 360. Cette différence alarmante qui ne porte point sur les adultes, a été causée par les ravages de la petite vérole sur les enfans. Les six premiers mois de l'année n'offrent que 386 sépultures ; les six derniers, 1120 : différence attribuée à la petite vérole, qui n'est devenue meurtrière que vers le mois de Juillet. Elle a emporté 542 enfans au-dessous de 10 ans. Il est mort 491 individus au dessus de cet âge. Après ce période, celle de 60 à 70 a perdu le plus ; celle de 90 à 100 offre 11 sépultures, 2 hommes & 9 femmes, & par un centenaire.

On n'a pas compris dans ce calcul les morts de l'hôpital de Saint-Eloi, qui sont au nombre de 283, savoir 224 hommes & 59 femmes. La mortalité y a été plus forte dans la période de 20 à 30 ans ; elle s'est soutenue à peu près égale dans celle de 30 à 60. Les registres mor-

tuaires de cet Hôpital, offrent 2 hommes qui se disoient âgés de 100 ans.

Ce calcul ne feroit être plus intéressant ; il seroit bien à souhaiter, que par-tout on en fît de semblables, & qu'on les fît avec le même soin.

Les récompenses accordées par le Gouvernement, en faveur de ceux qui détruisent des loups, ont produit l'effet le plus avantageux en Franche-comté ; il a été reconnu par le relevé qui en a été fait, que depuis 1775 jusqu'au 31 Mars dernier inclusivement, on a détruit dans cette province 627 louves, 641 loups, & 1385 louveteaux, ce qui fait en neuf ans de temps un total de 2653 louves, loups, ou louveteaux, dont on a délivré les campagnes & l'agriculture, avantage inappréciable, tant pour les Paysans du Comté de Bourgogne que pour ceux des provinces voisines, où ces animaux auroient sûrement fait beaucoup de dégâts.

Benjamin, Comte de Masilliere, Seigneur de Douazan, du Bournac, Laquil & autres lieux, est mort au Château de Douazan, près Nérac en Guyenne, âgé de 73 ans.

N. de Schutze, Conseiller & Secrétaire de Légation de la Cour de Denemarck, est mort à Paris le 3 de ce mois.

Le Baron de Tschoudy, Ministre de Liège à la Cour de France, ancien Bailli, Chef de la Noblesse du pays Messin, Capitaine au régiment Suisse de Jenner, Cheva-

hier de Saint-Louis, est mort à Paris le 7 Mars dernier.

François d'Anterroches, Comte de Brioude, est mort à Brioude en Auvergne, le 25 Mars.

L'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Besançon a tenu dans le cours de l'année dernière 3 séances publiques le 17 Mai, le 24 Août & le 29 Décembre. Dans celle du 24 Août, elle adjugea le prix des Arts à MM. Vanthier & Briffac. Deux discours sur les vertus patriotiques avoient balancé ses suffrages; elle nomma le premier celui du P. Prudent, & décerna le second prix à M. l'Abbé Turlot, instituteur de M. l'Abbé de Bourbon, ancien Vicaire-Général d'Auch. La Troisième Médaille fut donnée à un Discours sur le luxe par M. Genty, Docteur-aggrégé à l'Université de Paris, Professeur de Philosophie à Orléans. Il restoit deux prix à distribuer, qui furent renvoyés à la séance du 29 Décembre. Les sujets de ces prix extraordinaires étoient, *La liaison intime de la Religion & de l'ordre social; les inconvéniens de la fainéantise.* Dans le nombre des concurrens, deux seulement ont réuni les suffrages, a dit le Président: l'un a déployé sur son sujet tous les charmes de l'élocution; l'autre lui a prodigué toutes les richesses du raisonnement; l'un s'assure la conquête de l'esprit par la séduction du cœur; le second tenant sans cesse les auditeurs élevés à la hauteur de son génie, s'attache plus à convaincre qu'à plaire, pressant son lecteur par tous les points & le menant pas à pas à la précision... Celui-ci par sa netteté & sa concision a paru mériter une place distinguée, & son rival n'a été nommé qu'après lui; & ce rival étoit l'auteur même du

premier discours. C'étoit le même peintre qui avoit changé de pinceau. « M. l'Abbé Turlot, déjà couronné à la séance précédente, a été reconnu l'auteur de ces deux Discours, & l'Académie lui a adjugé les deux médailles qu'elle s'étoit réservées de diviser ou d'unir, selon le mérite des ouvrages. L'Accessit a été donné à M. l'Abbé du Coudray de Collonges, au pays de Gex.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, sont : 59, 65, 66 ; 9, & 17.

*DE BRUXELLES, le 20 Avril.*

Les Ministres nommés par les Etats Généraux pour venir négocier ici l'arrangement des différends survenus entre le Gouvernement Général des Pays-Bas & la République, sont MM. Lesteyenon & Van-Leyden. On parle d'un nouveau différend qui s'est élevé à l'occasion du refus qu'a fait un vaisseau Impérial, venant de Hollande, de se laisser visiter par le navire de garde de Lillo.

Le soulèvement redouté depuis si long-temps dans cette ville, écrit-on de Rotterdam, a enfin éclaté le 3 de ce mois sur le soir. La Compagnie du Capitaine Elsevier devoit monter la Garde. C'est contre ce Capitaine, contre M. de Zwyndrecht, son Lieutenant, & un ou 2 Cadets de la Compagnie, que la Populace avoit témoigné la plus grande animosité. On avoit porté l'acharnement jusqu'à menacer d'arracher ces personnes odieuses, du milieu même de la Compagnie. Cette menace intimida quelques-uns, mais les autres, au nombre de

50, s'engagerent réciproquement à tout risquer, & à ne pas s'abandonner, quoiqu'il pût arriver. Le Lieutenant de Zwynndrecht, prévoyant l'orage & n'osant trop se fier aux simples Bourgeois à cause de leur impéritie, & que leurs cartouches n'étoient pas à balles, les envoya directement aux portes de la ville pour les garder; tandis que lui même, à la tête des Cadets & des Bas-Officiers, marcha vers la *Maison-de-Ville*. Il fut aussi tôt insulté par le Peuple: on arrêta de ces mutins; ce qui inspira aux uns beaucoup de terreur & aux autres encore plus de desir de délivrer les prisonniers. On en arrêta un 3e, prêt à frapper d'un couteau ou d'une pierre. Les insultes & la foule augmentant de plus en plus, on ordonna de tirer, d'abord en l'air ensuite contre la populace, qui s'opposoit au passage. La Compagnie approcha enfin de la *Maison-de-Ville*: ce fut-là que le peuple redoubla d'efforts pour mettre la Compagnie en désordre, en l'accablant de pierres, mais vainement. L'Officier, ses 50 Cadets, avec les Bas-Officiers, se posterent sur les escaliers & le perron de la *Maison-de-Ville*, en faisant de temps à autre & avec beaucoup de sang-froid, un feu roulant contre les agresseurs, pendant que les Substituts du Grand-Bailli, assistés de leurs Archers, mettoient les trois prisonniers en lieu de sûreté. Enfin, la discipline fut si bien observée, que ces braves Cadets & Bas-Officiers, sans qu'aucun d'eux fût blessé, soutinrent leur poste, jusqu'à l'arrivée d'autres Compagnies, qui voloient à leur secours. L'émeute commença avant dix heures du soir. A onze heures, la *Maison-de-Ville* étoit déjà en sûreté. On sonna à onze heures & demie la grande Cloche d'alarme, & les Compagnies respectives ayant aussitôt pris poste dans les lieux d'assemblée, y restèrent jusqu'à quatre heures du matin. Le même matin, à dix

heures, les Compagnies de M. d'Elsevier, & d'un autre Capitaine ont été relevées à la *Maison-de-Ville* par deux nouvelles Compagnies. Ce qui est continué à des époques fixées. Mais la discorde s'étant glissée dans les Compagnies Bourgeoises, on en craint les suites. La même nuit, diverses de ces Compagnies, postées à leurs places d'alarme, firent retentir ce cri continu, *Vive Orange!* Plusieurs Bourgeois de l'une des deux Compagnies qui le lendemain matin ont monté la Garde à la *Maison-de-Ville*, portoient des Cocardes couleur d'*Orange*. Cette division de sentimens faisoit craindre un surcroît de confusion. Pendant la nuit, au milieu du feu & du tumulte, les Vénérables Magistrats ont été assemblés dans la *Maison-de-Ville*; le matin, à onze heures, ils ont repris leurs Délibérations. On prétend que les trois prisonniers sont coupables, aussi-bien que les blessés d'entre le peuple, dont on connoît 5 à 6, mais particulièrement 1, qui passe pour l'un des premiers auteurs de la Sédition.

Une lettre postérieure porte que tout avoit été tranquille le 7, qu'il n'y avoit eu aucune autre garde la nuit, que la garde ordinaire. Elle ajoute qu'un des blessés est mort, un autre fort mal, & que sans pouvoir assigner au juste leur nombre, on croyoit pouvoir le faire monter à plus de 20. 3 mutins sont arrêtés.

#### PRÉCIS DES GAZETTES ANGL.

Un membre du club des neuf muses fut interrompu dernièrement au milieu d'une conversation politique qu'il avoit avec ses deux voisins pour une fanté qu'on lui demanda; il porta celles

de MM. Pitt & Fox ; le président lui demanda quelle raison il avoit d'unir des caractères si hétérogènes ; il repliqua qu'ils étoient très-bien dans une assemblée gaie , parce qu'ils avoient donné plus que personne & long-temps des sujets d'entretien & de réjouissance au bon peuple d'Angleterre.

On dit qu'un candidat pour certain bourg de l'ouest de l'Angleterre a employé une voie très-extraordinaire pour s'assurer le succès de son élection. Il a envoyé des oranges ornées de rubans valant 10 à 12 guinées chacune aux femmes & aux filles des Electeurs.

Une personne qui étoit du committé de sir George Vandepitt pendant la grande contestation qui s'éleva il y a trente ans entre lui & le Comte de Gower la ville de Westminster , assure que les mémoires de rubans, gazes & autres colifichets monterent à la somme de 1300 & tant de livres stél.

Un membre de la dernière Chambre des Communes dit dans les débats de l'hiver passé , qu'il regardoit l'usage de donner des rubans , des cocardes à un Electeur comme une espece de subornation. On ne décidera pas ici si cette assertion est fondée , & jusqu'où elle l'est. Mais il est certain que la négligence d'envoyer des rubans a fait dans l'élection actuelle perdre la voix de plus d'un Electeur qui n'en a point reçu , & qui s'attendoit à en recevoir. On compte qu'il n'a pas été distribué moins de 60,000 de ces bagatelles par les différens candidats de Westminster.

Dans les débats qu'a occasionnés en Irlande le bill de réforme parlementaire , M. Monk Mason a fait l'observation suivante. Les plaintes du peuple de Grande-Bretagne lui sont sont arra-

chées par le fardeau des calamités & celui des impôts qui pèsent sur ses propriétés ; graces à Dieu celles du peuple d'Irlande ne naissent que d'un manque de prospérité.

On mande de Wiltshire qu'il y est mort dernièrement un particulier connu par diverses singularités , & qui a terminé sa vie par une dernière. Il a fait son testament dans lequel il y a un leg de 5 liv. sterl. aux pauvres de sa Paroisse, dont il regle ainsi l'emploi. Comme l'hiver a été fort rude, qu'il a causé des toux violentes & des refroidissemens d'estomach, on employera les 5 liv. sterl. à acheter des liqueurs d'Espagne pour les réchauffer.

Les dernières lettres d'Edimbourg portent, que les Elections des Pairs & des Membres des Communes pour représenter ce Royaume au prochain Parlement annoncent une forte opposition à la Cour. Les Ecoissois appuyent M. Fox, & il y apparence qu'il aura un parti encore nombreux dans la prochaine session.

#### GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX.

##### REQUÊTES DU PALAIS.

*Cause entre le Vicomte de Choiseul & le Tuteur des deux enfans puînés de Madame la Princesse de Guéméné.*

##### TESTAMENT AB IRATO.

Messieurs des Requêtes du Palais viennent de prononcer sur le testament de Madame la Duchesse de Praslin. Les circonstances de cette affaire sont assez intéressantes pour trouver place ici. — Madame la Duchesse de Praslin, qui se prétendoit née Comtesse de Champagne, avoit la plus haute idée de sa naissance. Elle témoigna dans tous les instans de sa vie non seulement de l'indifférence, mais de la haine pour tout ce qui portoit le nom de Choiseul. Nous nous contenterons de rappeler,

d'après le défenseur du Vicomte de Choiseul; deux traits qui prouvent de quels sentimens elle étoit animée. — Elle disoit un jour à M. le Duc de Praslin, son mari, qu'elle avoit lu dans l'histoire, qu'en 900 un Choiseul étoit Page du Comte de Champagne. M. le Duc de Praslin se contenta de lui répondre que ce fait, s'il étoit vrai, prouvoit au plus que les Comtes de Champagne avoient des Pages de bonne maison. — En 1779, une personne de qualité, qui dînoit chez elle, remarqua que la Maison de Choiseul avoit perdu 29 sujets tués dans les guerres de Louis XIV. Madame la Duchesse dit aussitôt que quand il y en auroit eu autant de tués sous Louis XV, il en resteroit encore assez. M. le Duc lui observa que sans doute elle ne faisoit pas attention que lui, son fils, & ses petits-enfans compris, ils n'étoient que 27. — Les bornes de notre ouvrage ne permettent pas de rappeler tous les faits cités par M<sup>c</sup>. de Bonnières, dans son plaidoyer pour M. le Vicomte de Choiseul, pour prouver les dispositions de Madame la Duchesse de Praslin, sa mere, envers lui : un des plus frappans est le refus qu'elle a fait de recevoir la Vicomtesse de Praslin & ses enfans pendant sa convalescence au mois de Décembre dernier, quoiqu'elle reçût tous les soirs la plus nombreuse compagnie; elle n'a cédé le 7<sup>e</sup>. jour qu'à condition que sa bru ne s'affieroit pas dans son appartement. Elle a encore manifesté sa haine d'une maniere bien précise dans ses deux testamens, l'un de 1766, l'autre de 1779. — A l'époque de celui de 1766, Madame la Duchesse de Praslin avoit un fils & une fille; son fils avoit 4 enfans, elle n'y parle d'aucun; elle institue le Comte de Champagne, son cousin, & la Comtesse de Nicolai, aujourd'hui Madame la Maréchale de Nicolai, ses légataires universels; elle

ajouté qu'elle leur donne tout ce que les coutumes de la situation de ses biens lui permettent de leur donner, en meubles, immeubles, acquêts, conquêts & propres : elle termine ce testament par cette phrase remarquable : *N'entendant laisser à mes descendans que ce que les loix ne me permettent pas de donner.* Elle avoit déposé ce testament chez son Notaire, elle le renvoie chercher en Janvier 1779 : le Notaire le lui rapporte, elle le garde jusqu'au mois d'Août suivant. Elle fait un second testament dans lequel elle change absolument les dispositions du premier : elle nomme M. le Maréchal de Soubise, son légataire universel, & veut que ses fonds soient reversibles au fils cadet de Madame la Princesse de Guéméné. — Son fils, M. le Vicomte de Choiseul, avoit à cette époque marié deux de ses fils, qui avoient l'un & l'autre des enfans ; elle comptoit en enfans & petits-enfans, 12 individus ; aucun n'est nommé dans le second testament, & la raison qu'elle y donne du changement qu'elle fait dans ses légataires universels, est une nouvelle preuve de la résolution qu'elle avoit prise d'empêcher que son fils ne profitât même indirectement de ses biens ; elle ne legue plus que 20000 liv. de rente viagère au Comte de Champagne, son cousin, parce que, dit-elle, il n'a point d'enfans. En 1776, elle se flattoit qu'il en auroit, & alors le Vicomte de Choiseul ne pouvoit espérer de voir rentrer ses biens dans sa maison. En 1779, il est certain que la Comtesse de Champagne n'en aura pas, & dès ce moment elle ne veut plus que le Comte de Champagne soit son légataire universel, parce que le Vicomte de Choiseul étant son héritier, retrouveroit dans sa succession les biens dont elle veut qu'il soit à jamais privé. Si elle legue aux pauvres des Paroisses de ses terres, elle ajoute aussitôt, & rien à celles de mon mari, Si elle le-

que des pensions à ses gens, elle a grand soin de répéter, & rien à ceux de mon mari. Elle a cependant fait un legs à M. le Duc de Praslin; mais ce legs ne peut être pris que pour une injure : elle lui donne le modèle du cheval de bronze d'Henri IV, qu'elle avoit apporté de son château de la Flèche.

— Elle prévoit le cas où quelques-uns de ses legs seroient caducs par le prédécès de ses légataires; elle appelle alors M. le Maréchal de Soubise à les recueillir, & craint que son fils ne profite de ces foibles portions de la fortune considérable qu'elle lui enlevait. — Madame la Duchesse de Praslin, après avoir fait ce second testament, juge à propos de conserver le premier, dont aucune des dispositions ne pouvoit être exécutée : elle remet le premier testament sous enveloppe, le cache de ses armes seules de la Maison de Champagne, écrit sur l'enveloppe ces mots : *Pour être ouvert après ma mort.* Elle met également le second testament sous enveloppe, les envoie à son Notaire, s'assurant par-là que l'on connoitroit l'intention dans laquelle elle avoit testé, puisqu'on liroit dans le testament de 1766 : *N'entendant laisser à mes descendans que ce que la loi-même permet pas de donner.* — Ce testament a été attaqué par le Vicomte de Choiseul, comme fait *ab irata matre*. Les preuves de haine ont paru si frappantes, que par Sentence contradictoire du 2 Avril 1784, après plusieurs audiences de plaidoieries, & sur les conclusions du Ministère public, le testament dont il s'agit a été cassé tous d'une voix, à ce que l'on assure. — M. le Vicomte de Choiseul a demandé acte des offres qu'il faisoit de payer tous les legs pieux, ceux des bijoux, de rentes viagères, de récompenses aux domestiques, que pouvoit contenir le testament de Madame la Duchesse de Praslin, sa mere.













AUG 31 1938

